

Révision du Plan Local d'Urbanisme

2.1 Diagnostic et état initial de l'environnement

Projet de PLU révisé, arrêté par délibération du Conseil Municipal du 21 Juin 2018

Projet de PLU révisé, deuxième arrêt en Conseil Municipal du 27 Juin 2019

Projet de PLU révisé, troisième arrêt en Conseil Municipal du 4 mars 2021

Dossier de PLU révisé, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 3 février 2022



Sommaire

Introduction	5
Localisation de la commune	6
La communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique	6
La commune dans son contexte, les documents supra-communaux.....	8
Le SAR (Schéma d'Aménagement Régional)	8
I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL	15
1. Présentation du territoire communal.....	17
L'histoire du Robert	18
Le patrimoine.....	18
Les entités urbaines	19
Le diagnostic foncier	35
2. Transports et déplacements	40
Le réseau routier.....	41
Les transports en commun	42
3. Les équipements	43
Les équipements scolaires et périscolaires.....	45
Les équipements sportifs	47
II - DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	51
1. Les habitants	53
La structure par âge de la population.....	56
La taille et la composition des ménages	57
Les caractéristiques socio-économiques de la population.....	58
La population active	59
Les modes de déplacement domicile-travail.....	60
Le niveau de diplôme et le taux de scolarisation.....	62
2. Les logements	64
L'évolution du parc de logements	65
Les logements vacants	65
Le type et la taille des logements.....	67
Le statut d'occupation des résidences principales, les logements sociaux.....	68
Les logements sociaux	69
L'ancienneté d'emménagement	70
L'aspect du bâti et le confort des résidences principales.....	71

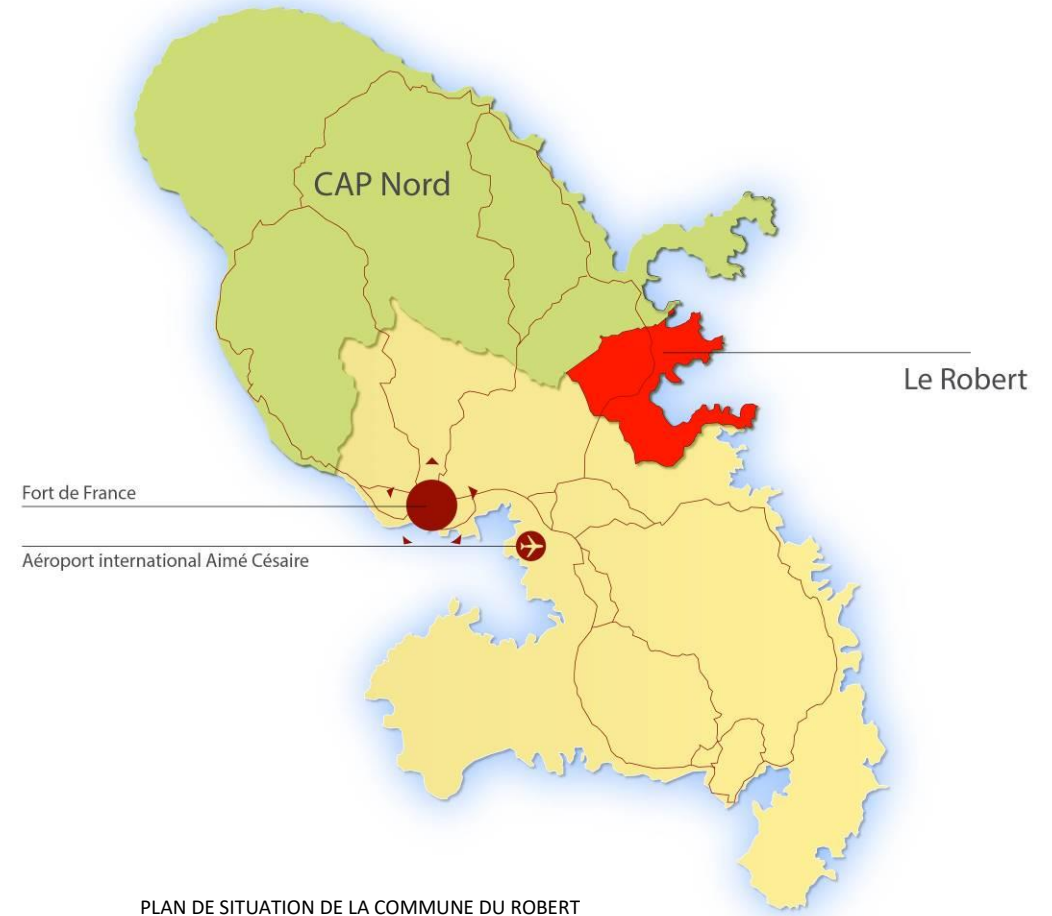
3. Les activités économiques	73
Le nombre d'emplois	74
Les secteurs d'activités, la taille des établissements	75
La dynamique des établissements économiques	76
Le secteur agricole	77
Le tissu commercial	78
Les activités touristiques	79
III – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	81
1. Les caractéristiques générales du territoire	83
Le relief	85
La géologie et la pédologie.....	86
L'hydrologie	89
Le climat	91
2. Le paysage et les espaces naturels	93
Les espaces boisés	95
Les espaces naturels bénéficiant de protections	103
La trame verte et bleue.....	120
Les paysages	128
3. Les risques et nuisances	143
Les nuisances sonores	145
La qualité de l'eau de baignade	157
La pollution des sols	159
Les risques	161
4. Les réseaux techniques urbains	171
Le réseau d'eau potable	173
Le réseau d'assainissement	180
La gestion des déchets.....	188
5. Le développement durable et les énergies renouvelables	193
Les documents cadres.....	195
Les potentiels énergétiques	199
Les émissions de gaz à effet de serre	203

Introduction

Localisation de la commune

La commune du Robert se situe sur la côte Est Atlantique de la Martinique. Elle est notamment desservie par la RN 1, permettant de relier Fort-de-France et l'aéroport Martinique Aimé Césaire en une vingtaine de minutes.

La commune est située au sud-est de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, dans une situation médiane par rapport à la côte Est de l'île. La côte de la commune du Robert forme une baie composée de dix îlets.



La communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique

La commune du Robert fait partie depuis 1995 de la Communauté de Communes du Nord Martinique, qui est devenue le 1^{er} janvier 2014 la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord Martinique), qui regroupe 18 communes et dont le siège est situé sur la commune du Marigot, tandis que Le Robert et Sainte-Marie sont les deux plus grosses villes de la communauté d'agglomération, chacune ayant plus de 20 000 habitants. La population de la Communauté d'Agglomération est estimée à environ 110 000 habitants.

Cette communauté d'agglomération, outre les compétences obligatoires de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville dispose des compétences optionnelles de :

- Création ou aménagement et entretien de la voirie et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Construction et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

Enfin, les compétences facultatives sont notamment orientées vers le développement de l'activité touristique :

- Création, extension, entretien d'équipements touristiques structurants,
- Promotion de la culture et valorisation du patrimoine du Nord de la Martinique,
- Etude et réalisation de sentiers pédestres d'intérêt communautaire,
- Contrat de rivière du bassin versant du Galion,
- Contrat de baie de Saint-Pierre,
- Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma des déplacements et des transports terrestres (urbains et inter urbains), maritimes (passagers et matériaux) et aériens (aérodrome de Basse- Pointe).

La communauté d'agglomération a conçu un projet de territoire en 2014 afin d'orienter le développement de la collectivité. Celui-ci est décliné en cinq axes :

1. Améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire
2. Créer les conditions économiques favorables à la création d'emplois
3. Faire de la valorisation de la culture et du patrimoine, un des principaux leviers de notre développement
4. Faire de l'environnement, un levier de développement économique et d'éducation populaire (pour tous et à tous les âges de la vie)
5. Contribuer à l'accès au numérique et développer des pratiques numériques au service de tous les publics

La commune dans son contexte, les documents supra-communaux

Le SAR (Schéma d'Aménagement Régional)

Le Schéma d'Aménagement Régional de la Martinique (SAR), adopté par le Conseil Régional le 26 Janvier 1998, a été approuvé par Décret du Conseil d'Etat en date du 23 Décembre 1998. Il fixe « les orientations fondamentales en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement ». (art.3 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984).

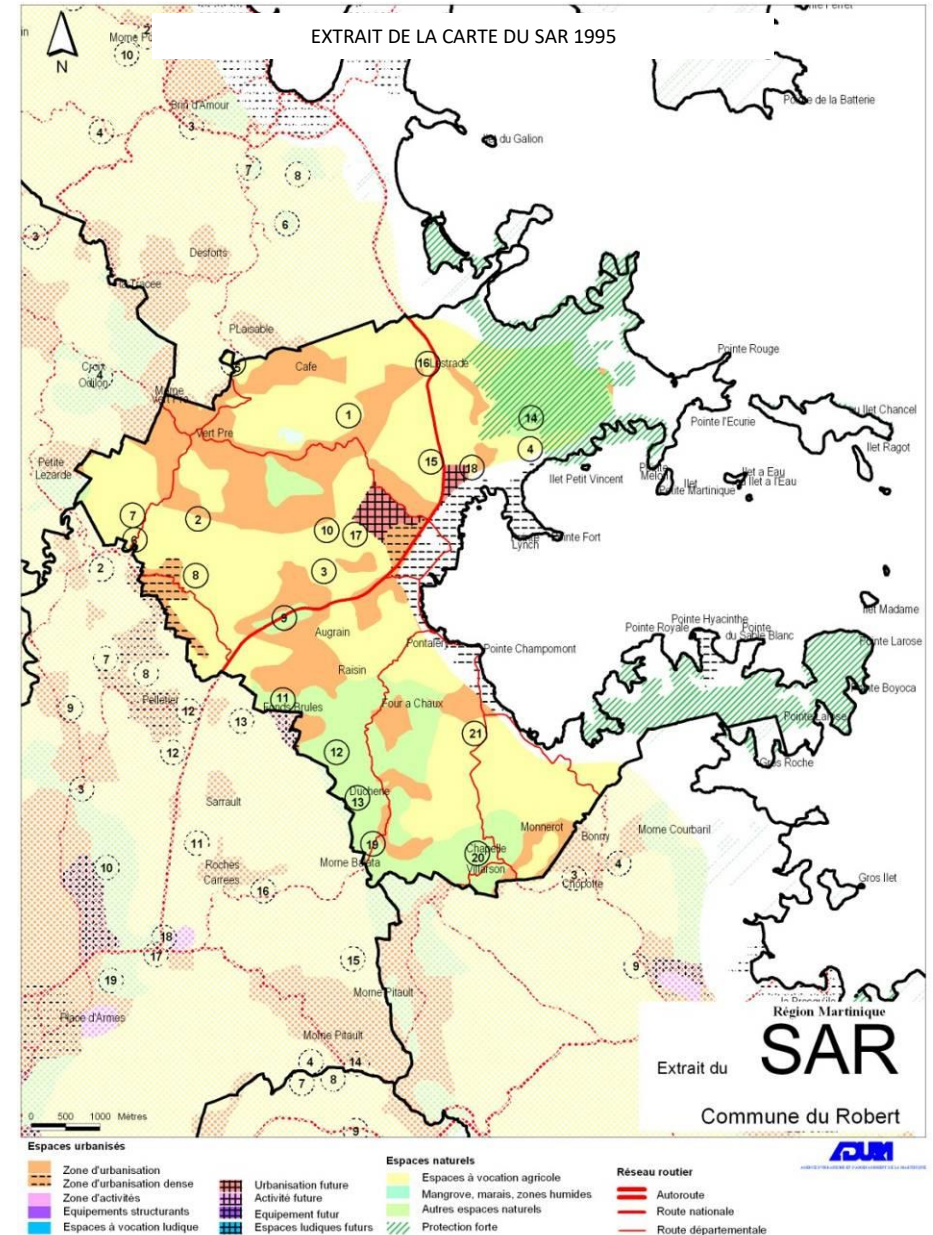
Ce document détermine la destination générale des différentes parties du territoire martiniquais au travers d'un rapport et de documents graphiques qui délimitent les espaces naturels, agricoles et urbains, et qui localisent les grands équipements structurants.

C'est un document qui fixe les orientations fondamentales en matière de développement, de mise en valeur et de protection de l'environnement à l'échéance 2015.

Le SAR prévoit pour la commune du Robert des protections fortes au niveau de ses pointes. Les espaces à vocation agricole, ainsi que la mangrove, les marais et les zones humides doivent également être pris en compte dans le PLU.

Le SAR est aujourd'hui en révision suite à une délibération du Conseil Régional en date du 3 mai 2011. Les enjeux essentiels distingués par le SAR-SMVM 2014-2030 de Martinique sont les suivants : « 1) un développement économique endogène soutenu ; 2) au profit d'une société solidaire ; 3) dans une démarche environnementale exemplaire ».

Le SAR 2014-2030 inclura le SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer) et vaudra SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). Les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) et PLU doivent être compatibles avec le SAR.



1. Le SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer)

Les SMVM ont été institués par la loi du 7 janvier 1983. Leur contenu et la procédure de leur élaboration ont été précisés par un décret du 5 décembre 1986. Ils étaient jusqu'à présent élaborés sous l'autorité du préfet (de la région ou du département, selon le périmètre) et étaient approuvés par décrets en conseil d'Etat. Le SMVM a la même valeur juridique qu'une directive territoriale d'aménagement (DTA). Il se situe entre la loi et les documents d'urbanisme. Il précise les modalités d'application des articles L.146-1 et suivants du Code de l'urbanisme concernant les espaces naturels remarquables et s'applique aux personnes et opérations qui y sont mentionnées (Art. L.111-1-1 du code de l'urbanisme).

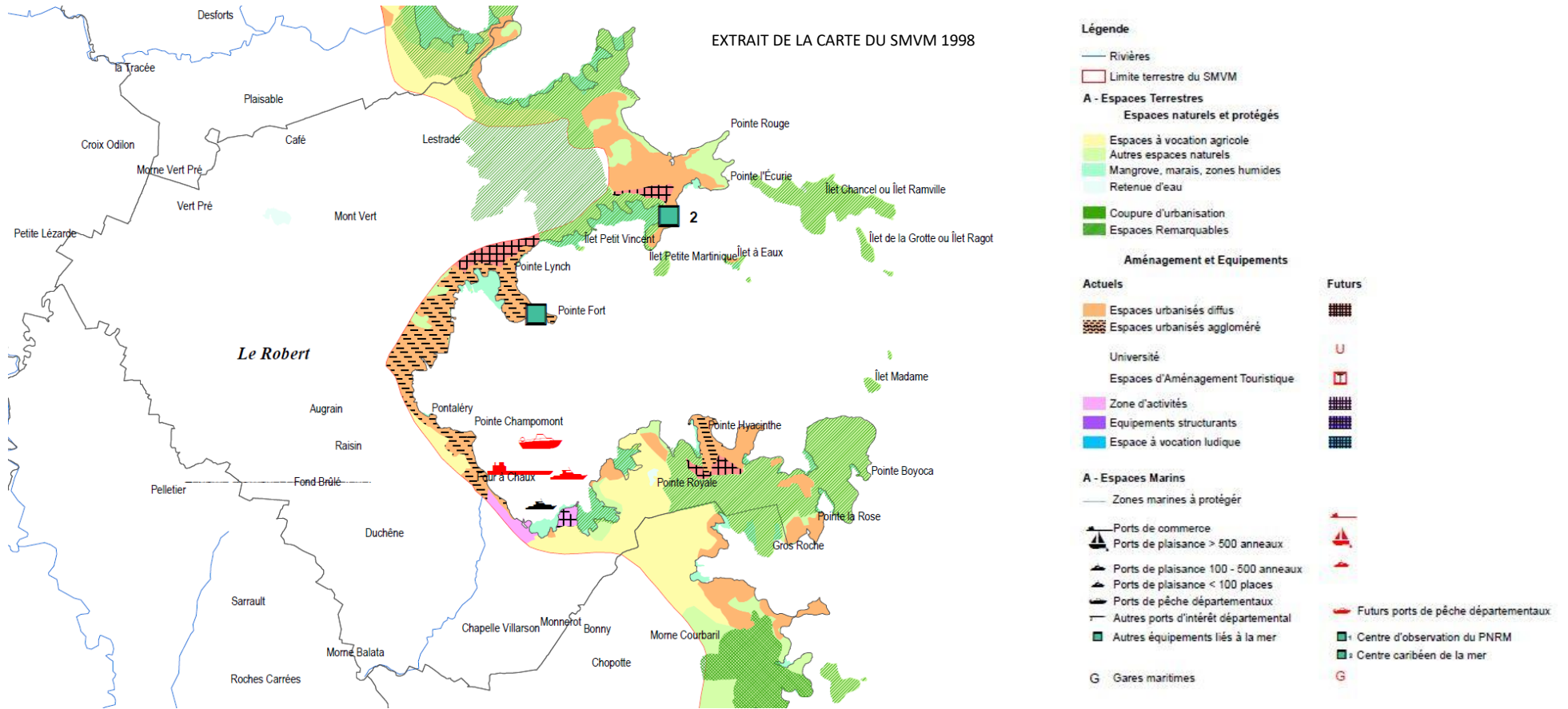
Les schémas de mise en valeur de la mer peuvent être établis dans les zones côtières. Ils déterminent la vocation générale des différentes zones et notamment les zones affectées au développement industriel et portuaire, aux cultures marines, aux activités de loisirs. Ils précisent de plus les mesures de protection du milieu marin. Ils permettent de préciser la vocation de ces espaces et d'assurer la cohérence entre ses différents usages et notamment entre la protection de l'environnement et le développement économique. Les schémas ont donc vocation à arbitrer entre les différentes utilisations de la mer et du littoral, grâce notamment à l'approche mer-terre qui les caractérise.

Leur rôle est primordial en matière portuaire puisque la prévision de ces équipements par le SMVM détermine l'autorité compétente pour créer les ports. Les SMVM sont un outil privilégié de gestion intégrée du littoral et sont à ce titre rappelés dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999.

Le SMVM de Martinique a été intégré dans le Schéma d'Aménagement régional et approuvé par décret après avis du Conseil d'Etat, le 23 décembre 1998 et applicable depuis le 29 décembre 1998.

Les dispositions du SMVM ont des conséquences importantes dans les espaces proches du rivage au sens de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. En effet, en vertu de l'article L156-2 du code de l'urbanisme. « Dans les espaces proches du rivage (...), des opérations d'aménagement ne peuvent être autorisées que si elles ont été préalablement prévues par le chapitre particulier du schéma régional valant mise en valeur de la mer ».

Le SMVM de Martinique précise que ce lien n'est pas si évident, car le périmètre du SMVM peut être soit plus restreint soit plus large de ce qu'on appelle les « espaces proches du rivage ». Par ailleurs le SMVM ne doit mentionner les opérations d'aménagement que si elles sont liées à la mer et exclusivement sur le périmètre qu'il couvre. Par conséquence, concernant les opérations d'aménagement qui ne sont pas liées à la mer et qui sont situées sur les espaces proches du rivage mais comprises ou non dans le périmètre du SMVM, il serait possible de les réaliser dans le respect du SAR et des dispositions législatives et réglementaires pertinentes, notamment : la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.



Les 50 pas géométriques

A l'image de l'ensemble des communes côtières de la Martinique, Le Robert est concerné par le dispositif législatif visant à la protection des 50 pas géométriques.

Réserve domaniale créée par Colbert au XVIIIème siècle et utilisée à l'époque à des fins militaires, dans un souci de protection des habitants, la zone dite des 50 pas géométriques est une bande large de 81,20 mètres comptés à partir de la limite haute du rivage.

Après avoir changé plusieurs fois de statut, cette zone, a subi une occupation anarchique galopante. Régie par la " loi Littoral " de 1986, elle fait aujourd'hui partie du domaine public maritime et se trouve de facto inaliénable et imprescriptible : aucune cession même à titre onéreux, aucune appropriation par prescription n'est possible.

La loi du 30 décembre 1996 relative "à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone des 50 pas géométriques dans les départements d'Outre-mer" est venue stabiliser la situation, en assurant la protection des espaces littoraux encore vierges par une remise au Conservatoire du Littoral d'une part, et en favorisant la mutation des espaces urbanisés ou mités, pour permettre l'organisation des quartiers d'habitat et l'accueil d'activités d'autre part. Pour une meilleure efficacité du dispositif, la loi a prévu une Agence d'aménagement pour cette mise en valeur.

La crise du logement en Martinique a entraîné une occupation le plus souvent illégale de cette zone par la population, en dépit de son statut de propriété de l'Etat et des moyens de police dont ce dernier dispose.

2. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

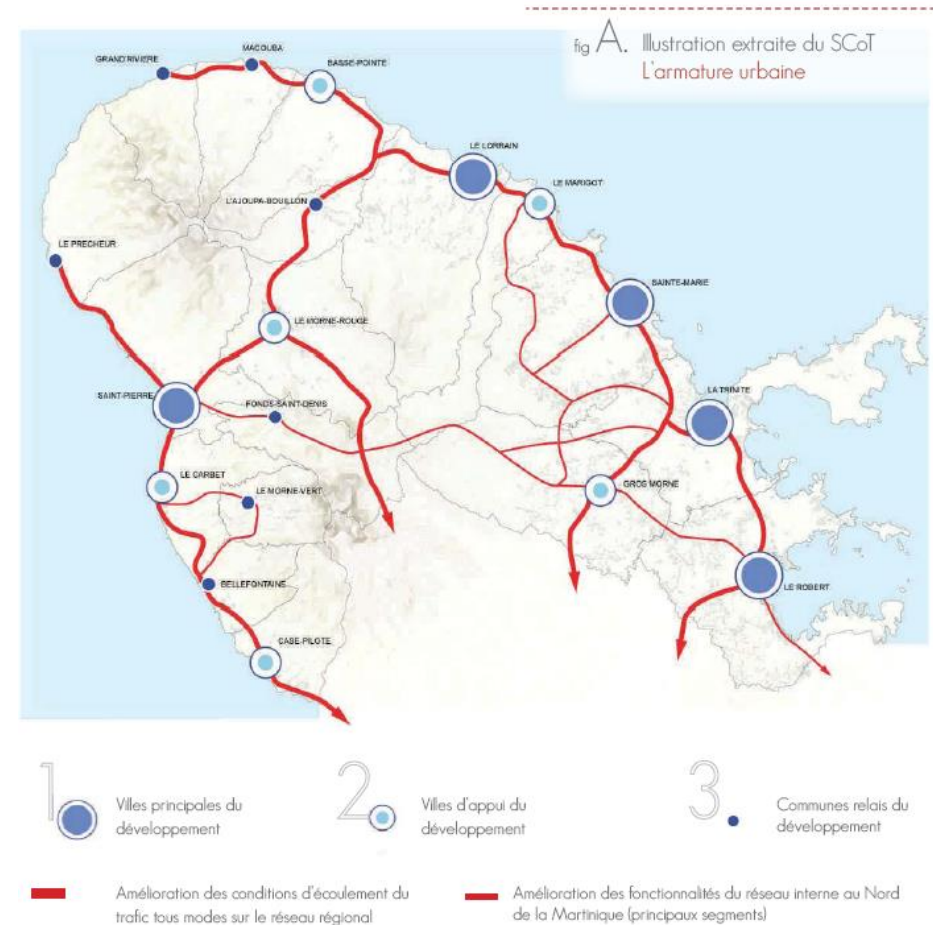
Le SCoT a été approuvé le 21 juin 2013. Il est actuellement en cours de révision. Il s'étend sur les 18 communes qui constituent CAP Nord Martinique. Le SCoT permet d'encadrer et de structurer le développement du Nord Martiniquais à l'horizon 2020, notamment autour des grandes polarités que sont Le Robert, Trinité, Saint Marie, Le Lorrain et Saint Pierre.

L'ARMATURE URBAINE DU NORD DE LA MARTINIQUE

Villes principales du développement	du	<i>Centre Atlantique</i> : Le Robert, La Trinité, Sainte Marie <i>Nord Atlantique</i> : Le Lorrain <i>Nord Caraïbe</i> : Saint Pierre
Villes d'appui du développement (proche ou plus de 4000 habitants)		<i>Centre Atlantique</i> : Gros Morne <i>Nord Atlantique</i> : Basse Pointe, Le Marigot <i>Nord Caraïbe</i> : Morne Rouge, Case Pilote, Le Carbet
Communes relais du développement	du	<i>Nord Atlantique</i> : Macouba, Grand Rivière et Ajoupa-Bouillon <i>Nord Caraïbe</i> : Bellefontaine, Morne Vert, Fonds Saint Denis et le Prêcheur

Aujourd'hui le Nord Martiniquais subit une érosion démographique. Le SCoT a pour objectif premier d'inverser la courbe d'évolution de la population, et prévoit un objectif démographique mesuré (117 000 habitants, soit 5 000 de plus qu'aujourd'hui à l'horizon 2020).

Le Robert est identifié comme « ville principale du développement » pour la zone Nord Atlantique. De ce fait, selon l'orientation 6 du Document d'Orientations Générales, Le Robert pourra connaître une extension urbaine de 20 à 25 hectares à répartir entre les « villes principales de développement », soit un potentiel d'environ 4 à 5 hectares pour Le Robert. De plus, l'orientation 7 indique une densité moyenne d'au moins 30 logements à l'hectare. Par ailleurs, les taux de logements sociaux locatifs doivent augmenter de manière significative, avec un objectif de 25 % du parc de résidences principales.



3. Le PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal)

Le PLHI de la Communauté est adopté par Cap Nord le 30 septembre 2016 pour la période 2016-2022. Celui-ci définit les objectifs, principes et perspectives d'une politique visant à :

- répondre aux besoins en logements et en hébergements
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en situation de handicap.

Il assure une répartition équilibrée entre les quartiers et les communes. Celui-ci est composé de 3 documents : un diagnostic local de l'habitat intégrant tous les segments du parc de logements, un document d'orientation énonçant les objectifs du PLH et un programme d'actions territorialisés.

La commune du Robert est identifiée au sein du PLH comme « ville principale de développement ». Le PLH fixe un objectif pour le Robert de construction de 834 logements sur l'ensemble de la période, soit 139 logements neufs par an. Parmi ceux-ci, l'objectif en termes de logements sociaux est de 32 LES supplémentaires par an pour la durée d'application du PLH, soit jusqu'à 2022, ceci afin de répondre à l'obligation de la loi SRU et de la loi égalité et citoyenneté (qui impose 25% de logements sociaux). Cela correspond à 192 logements sociaux supplémentaires d'ici 2022. Ces logements devront être construits à l'initiative de la ville.

Par ailleurs, des actions particulières doivent être menées au Robert :

- Une opération expérimentale pour renforcer la qualité des projets
- Une opération de résorption de l'habitat insalubre (en cours)
- Une opération programmée d'amélioration de l'habitat
- La poursuite du contrat de ville programmé
- Une identification des besoins spécifiques des jeunes et notamment en hébergement individuel et/ou collectif
- L'élaboration d'un Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne,
- Le lancement d'un Programme d'intervention foncière intercommunale

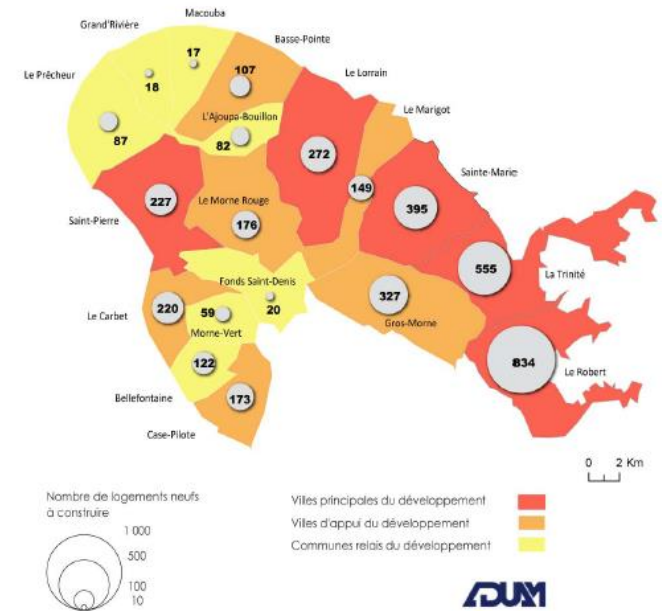


Figure 2 Territorialisation de la construction neuve sur la période d'application du PLH.

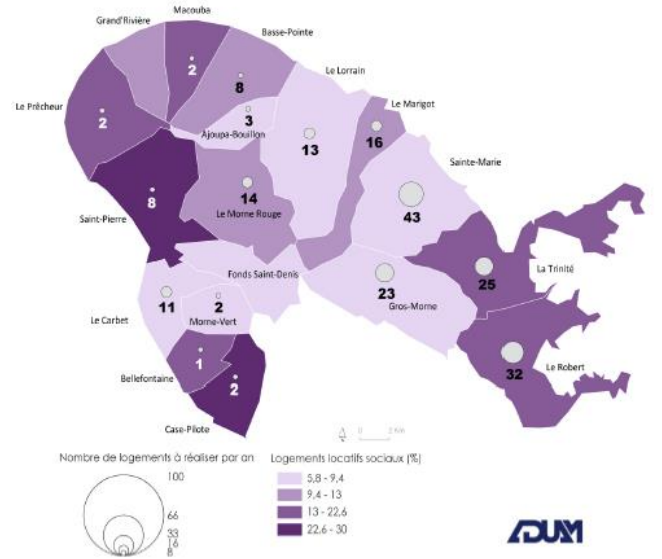
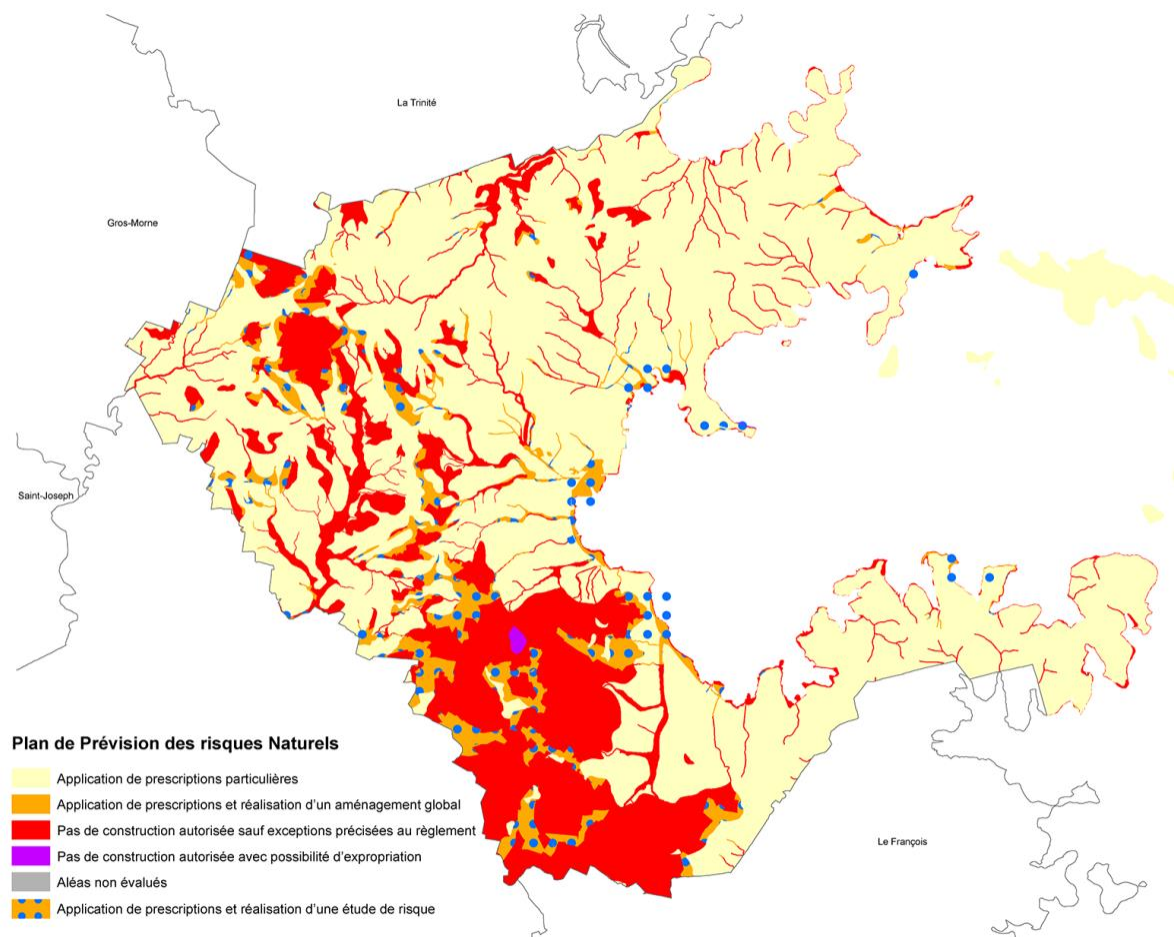


Figure 3 Répartition de la production de logements sociaux par an proposée par le PLH.

4. Le PPR (Plan de Prévention des Risques naturels)

Le Plan de prévention des risques naturels est approuvé le 30 décembre 2013. Il est assez contraignant concernant la commune du Robert, notamment du fait dans les Mornes, qui engendrent de forts risques de mouvements de terrain, interdisant de fait toute nouvelle construction sur les terrains identifiés. Le PPR s'impose au PLU



I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Présentation du territoire communal

L'histoire du Robert

Le territoire du Robert, occupé par les Kalinas (un peuple autochtone occupant la partie orientale de l'île entre Le François et Le Robert), est colonisé par les colons français à partir de 1687. Il dépend de la paroisse de la Trinité et n'est accessible que par voie maritime. En 1694, la création d'une paroisse par le Père Dominicain Jean-Baptiste Labat fonde la paroisse du Robert, alors nommée Cul-de-Sac. Il révèle que le choix de ce lieu est consécutif à la fois de l'agrément offert par les paysages et de la situation stratégique et protégée : « Ce Cul-de-Sac est un port naturel des plus beaux qu'on puisse imaginer ». On ne connaît pas précisément l'origine du nom du Robert. Subsiste encore alors des populations Caraïbes, Le Robert est ainsi marqué par la coprésence simultanée de Caraïbes et de colons français.

Le Robert joua un rôle important dans l'histoire de la Martinique du fait de sa baie abritée qui fut le théâtre de batailles notoires : la victoire de Rochambeau sur l'armée royaliste au Vert-Pré en 1793, puis le débarquement de 8000 hommes des troupes de la Marine anglaise conduites par l'Amiral Cockrane, qui entraîna l'occupation de la Martinique par les Britanniques en 1809. Ceux-ci furent ensuite repoussés par des corsaires et pêcheurs locaux. La commune fut créée avec le décret colonial de juin 1837 mettant en place des municipalités en Martinique. Le premier maire du Robert fut Louis Louveau-de-Laguigneraie, élu le 30 juin 1839.

La révolution de février 1848, connue en Martinique fin mars, a eu pour conséquences, outre l'abolition de l'esclavage, des modifications dans le fonctionnement de la vie municipale. La vie électorale et municipale connaît un certain nombre de rebondissements, avant de se stabiliser vers 1878 et l'élection de Lucien Belus, maire de France resté en poste le plus longtemps, jusqu'en 1932.

Le patrimoine

Les monuments historiques

Sur la commune du Robert, trois sites vestiges d'anciennes habitations sucrières, bénéficient de protection au titre d'une inscription de sites ou de monuments historiques. Il s'agit de ruines d'une habitation au Bord de Mer datant de la deuxième moitié du 18^{ème} siècle : le site comprend un moulin à bêtes avec le canal, un bassin avec une retenue, ainsi qu'un tombeau. Il s'agit d'un des rares témoignages de l'activité sucrière à être situé toujours dans son environnement d'origine. Il a été inscrit par arrêté le 8 octobre 1993.

A été inscrite le 31 décembre 1992 l'habitation Gaschette qui, datant du XVIII^{ème} siècle, possède des « cachots d'esclaves » et un mur d'enceinte remarquables. Cette ruine d'un domaine originellement plus grand (avec notamment moulins à bêtes, puits à vapeur, chaudière, ...) est la propriété d'une association.

Enfin, l'îlet Chancel, dont les ruines de l'ancienne poterie, des fours à chaux et d'une habitation ont été inscrites le 16 mars 1995. L'îlet est le plus grand de la Martinique (70 ha). L'habitation sucrière était une des seules de la Martinique à regrouper au XVIII^{ème} siècle une triple activité : le site était à la fois une habitation sucrière, une chaufferie et une poterie. Les activités sucrières ont été détruites lors de cyclones, mais la « case à nègres » est toujours debout.

Le patrimoine architectural et rural

Le patrimoine bâti du Robert ne se limite pas aux bâtiments inscrits sur la liste des monuments historiques. L'hôtel de ville, bâti en 1933 à l'emplacement du précédent hôtel de ville construit en bois, présente notamment des fenêtres en anse de panier, qui s'inspirent des constructions du XIX^{ème} siècle. Le patrimoine religieux est également présent sur la commune du Robert, avec notamment l'église Sainte-Rose de Lima, construite en 1743, dans le centre-bourg, l'église Sainte-Jeanne d'Arc du Vert-Pré construite en 1934 et la chapelle Saint-Joseph de Pontaléry qui, initialement construite par des esclaves en 1802, a été reconstruite en 1894 suite au cyclone de 1891. Il est enfin nécessaire de faire état d'un patrimoine bâti plus diffus et non-identifié précisément, qu'il s'agit néanmoins de prendre en compte.

Les entités urbaines

1. UNE URBANISATION RÉPARTIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, SUIVANT DIFFÉRENTES FORMES URBAINES

L'implantation humaine est répartie sur l'ensemble du territoire, dans les parties littorales au cœur de la baie, urbanisées de longue date, mais aussi en extension du bourg, sur les pointes littorales de manière organisée ou non, et enfin sur les mornes, de manière plus diffuse, sans opération d'ensemble et ce malgré un relief beaucoup plus marqué que dans les parties plus littorales.

L'urbanisation s'est d'abord constituée dans le centre-bourg et le hameau de Vert-Pré, puis autour des habitations au cœur des plantations agricoles et suivant les axes de communication, notamment à proximité de la route nationale.

Cependant, si aujourd'hui encore le hameau de Vert-Pré, formant une polarité secondaire, est constitué de manière plus dense que dans d'autres parties de espaces urbanisés des mornes, ces derniers forment une sorte de continuum malgré les proportions importantes d'espaces végétalisés, notamment du fait des jardins. L'urbanisation des mornes est caractérisée par de fortes pentes et dénivelés, l'urbanisation se faisant principalement de manière linéaire, suivant les routes.



L'urbanisation sur la pointe Sud, vues sur la baie.

2. UNE IMPLANTATION DU BATI SUR LES MORNES

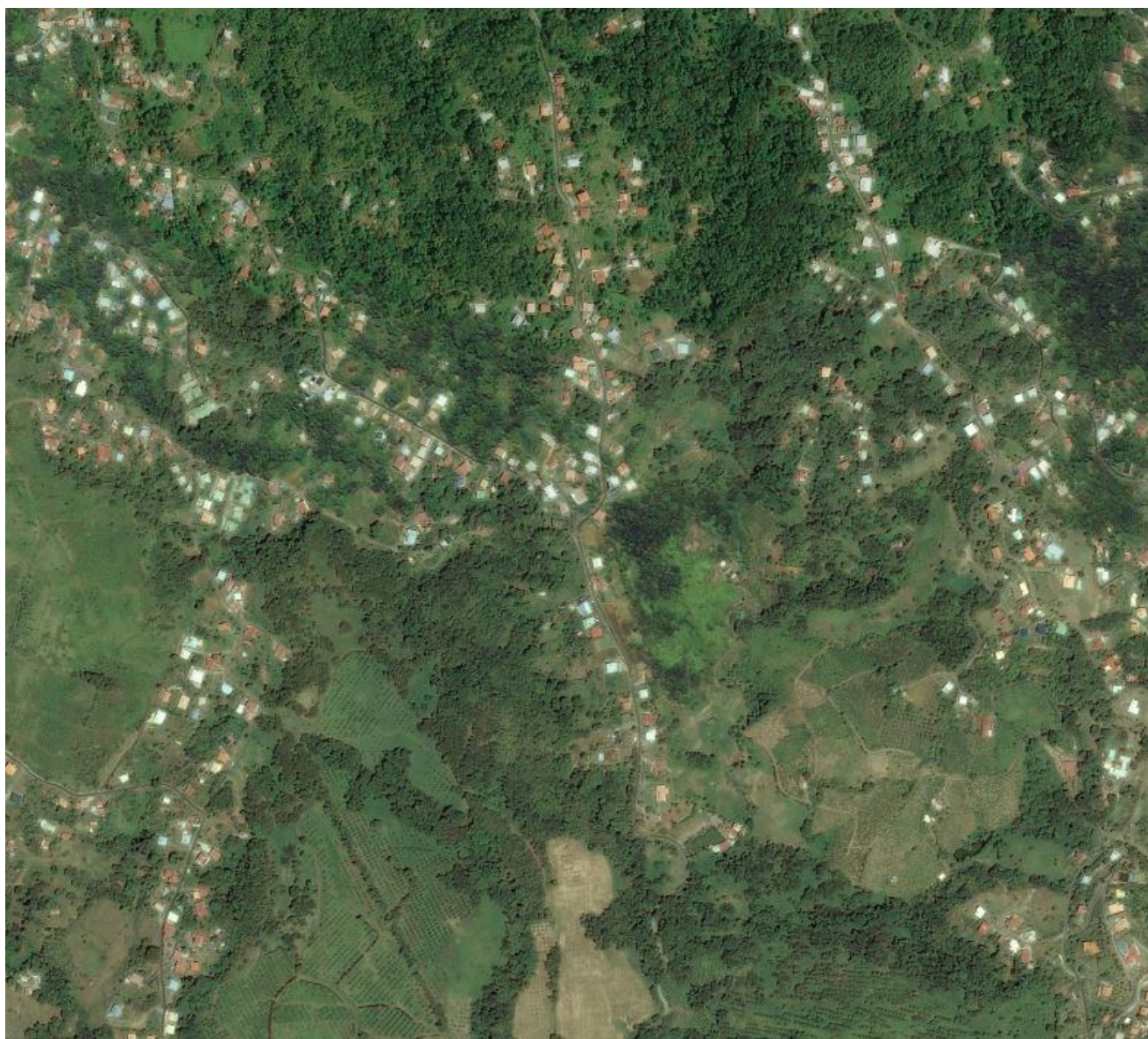
La carte ci-contre montre que l'espace urbain, en dehors du littoral, s'est principalement développé sur les lignes de crêtes des Mornes, laissant vallées et ravines à l'agriculture, l'élevage ou parcelles boisées.

Cette implantation a pour conséquence le développement de quartiers longilignes avec une faible épaisseur urbaine, souvent organisés de part et d'autre d'une voie de desserte.

Leur implantation sur les hauteurs les rend très visibles et pose la question de l'impact sur le grand paysage du Robert des constructions récentes de logements collectifs.



L'organisation bâtie sur les crêtes le long des axes de desserte (à gauche les extensions des cœurs de quartiers sous forme d'habitat individuel, à droite les opérations récentes de logements collectifs).



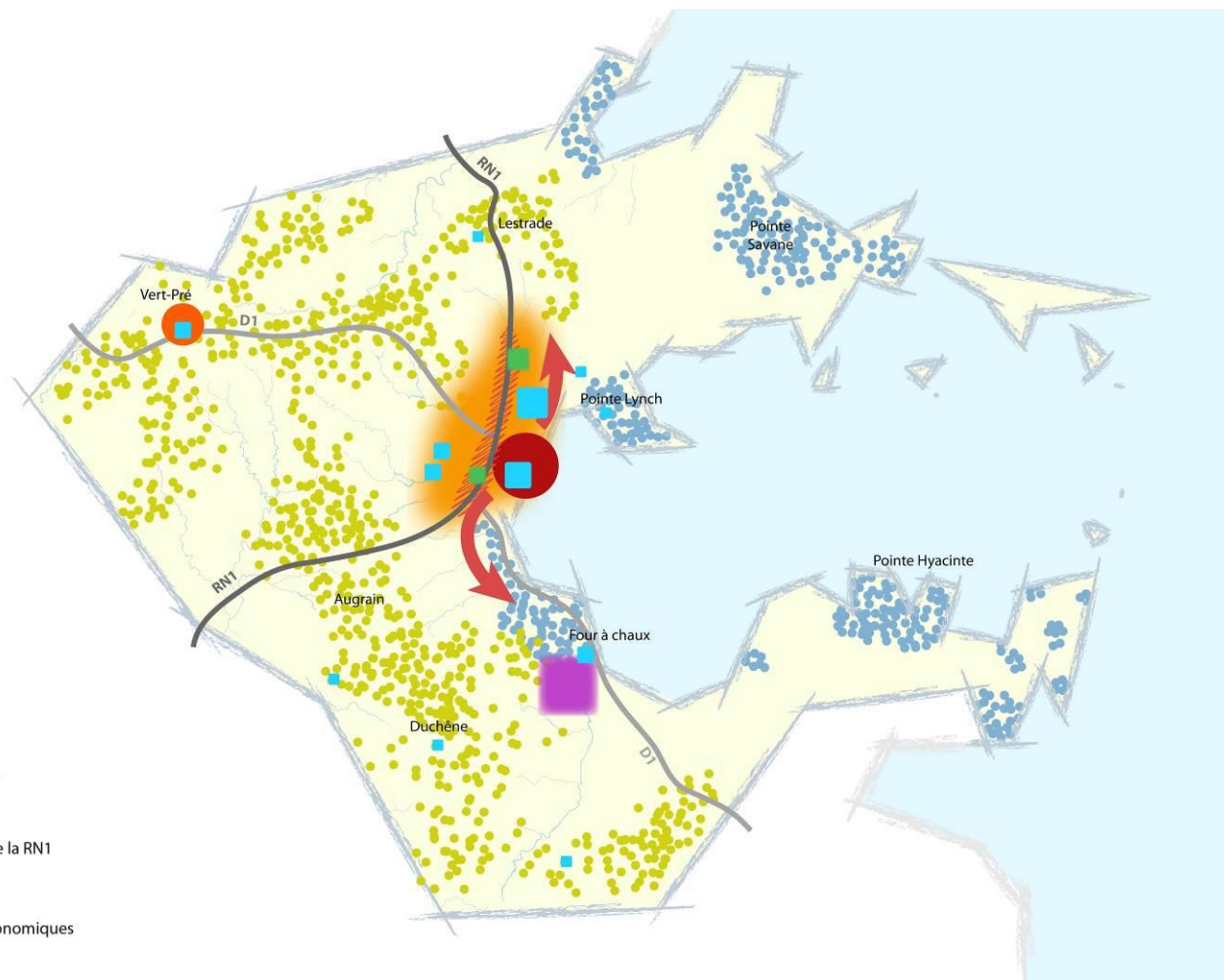
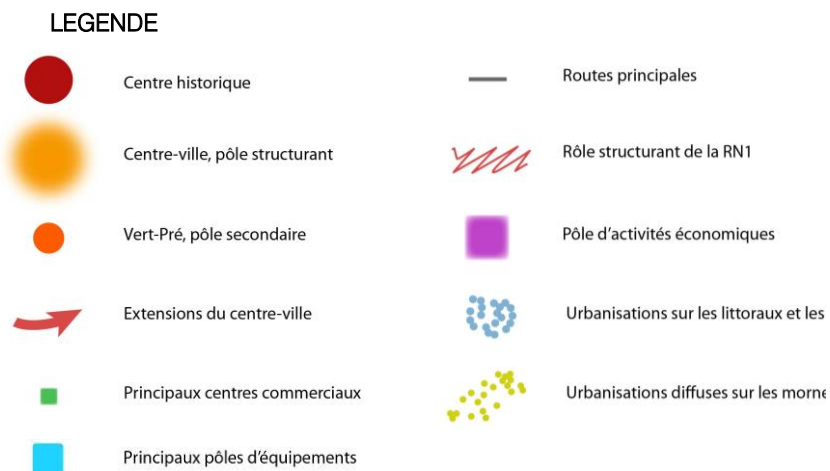
Urbanisation linéaire sur les mornes ; source : Géoportail

3. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT URBAIN DU ROBERT

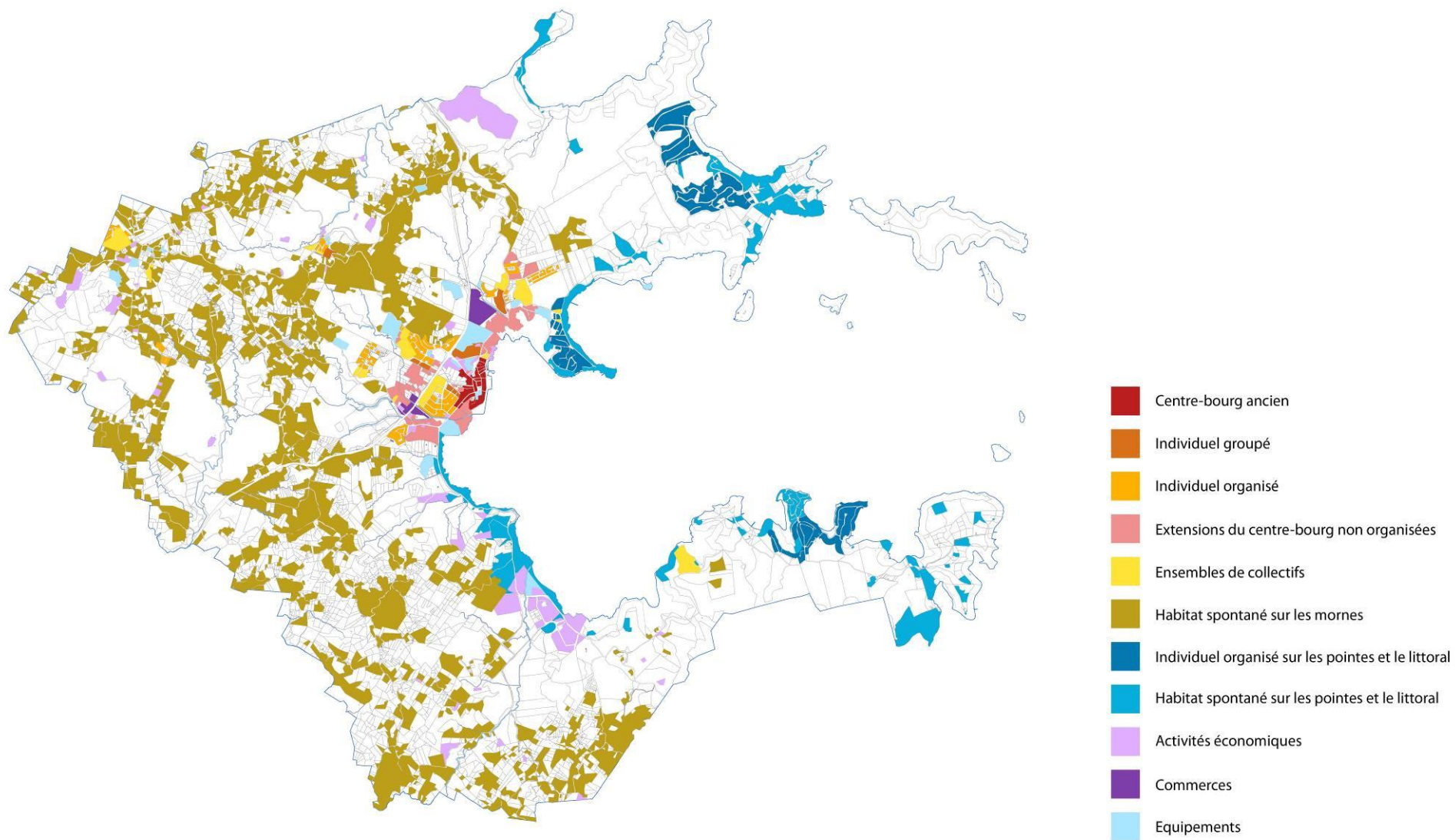
L'espace urbanisé du Robert s'est constitué à partir du centre-bourg historique, avec une autre polarité autour du hameau de Vert-Pré. Ces deux polarités concentrent une part importante des équipements publics.

La route nationale RN1 joue un rôle structurant, les extensions urbaines se constituant principalement autour de celle-ci, de même que les principaux centres commerciaux. Le principal pôle d'activités économiques est situé à proximité du littoral, le long de la D1. Les autres routes sont de plus petite taille et pentues : l'accès à certains hameaux peut alors être rendu plus compliqué, de même que les liaisons entre les différents hameaux.

Il est à noter une urbanisation littorale et sur les pointes, parfois constituée de manière organisée. En revanche, une urbanisation assez diffuse s'est développée sur les mornes, et couvre une partie importante du territoire communal.



4. LES TYPOLOGIES URBAINES





LE CENTRE-BOURG ANCIEN

PRESENTATION

Cœur historique de la commune, il s'est développé autour des activités commerciales sur le littoral. Il rassemble aujourd'hui une partie importante des commerces et des équipements administratifs.

SITUATION ET ORGANISATION

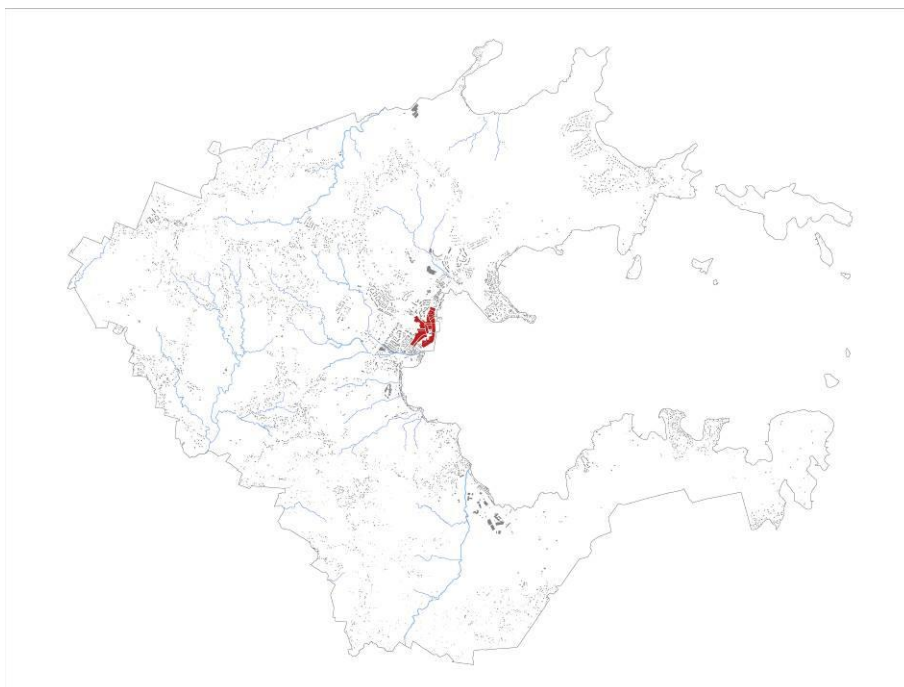
Le centre bourg s'est développé au creux de l'anse et de la baie. Le centre bourg ancien s'organise à partir du front de mer, suivant des rues étroites, mais assez peu tortueuses.

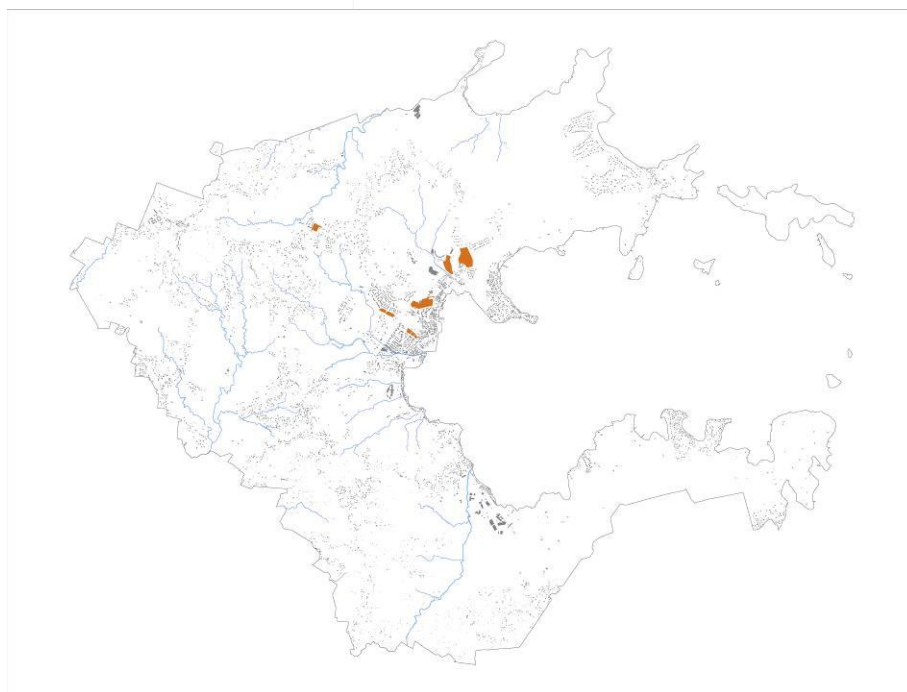
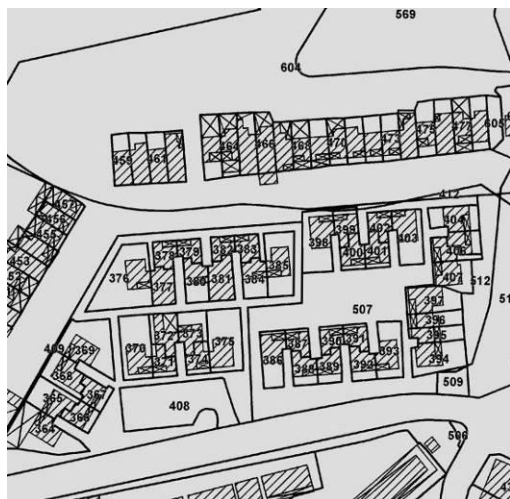
BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti s'implante sur de petites parcelles, à l'alignement des voies. Il est composé de petits collectifs et de maisons de bourg accolées. Les hauteurs sont relativement faibles (majoritairement en R+1), mais l'emprise au sol importante (>80%)

ENJEUX

Si le bourg est dense, on y trouve quelques espaces libres ou sous utilisés, ainsi que de nombreux bâtiments inoccupés. Il existe donc un réel potentiel de densification, d'aération et de structuration du tissu urbain (création d'espaces publics, logements, équipements, etc.).





LES LOTISSEMENTS INDIVIDUELS GROUPÉS

PRESENTATION

Ce sont des quartiers assez denses et relativement récents qui se sont constitués principalement au nord et à l'ouest du centre-bourg, à proximité de la RN1.

SITUATION ET ORGANISATION

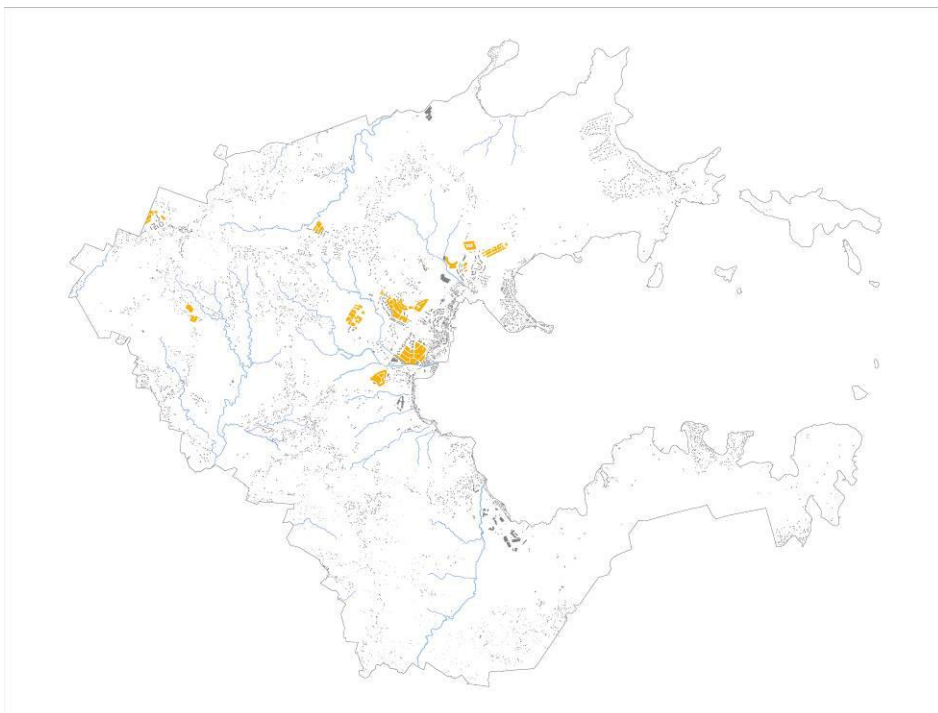
Les lotissements individuels d'habitat groupé sont situés à proximité des grands pôles d'équipements et centres commerciaux.

BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti se présente sous la forme de maisons groupées basses (composées uniquement d'un RDC ou en R+1), denses, organisées autour de voies de desserte. Les parcelles sont étroites et de petite taille, les maisons ne disposent pas dans tous les quartiers d'un extérieur aménageable.

ENJEUX

Ces quartiers étant déjà bien constitués et issus d'opérations d'ensemble, ils ne présentent pas de potentialités foncières particulières. Le potentiel de densification ou de mutation y est très faible.



LES LOTISSEMENTS INDIVIDUELS RECENTS

PRESENTATION

Les lotissements sont réalisés depuis quelques années principalement aux abords du centre bourg, en extension de celui-ci et par quelques opérations plus ponctuelles sur les mornes.

SITUATION ET ORGANISATION

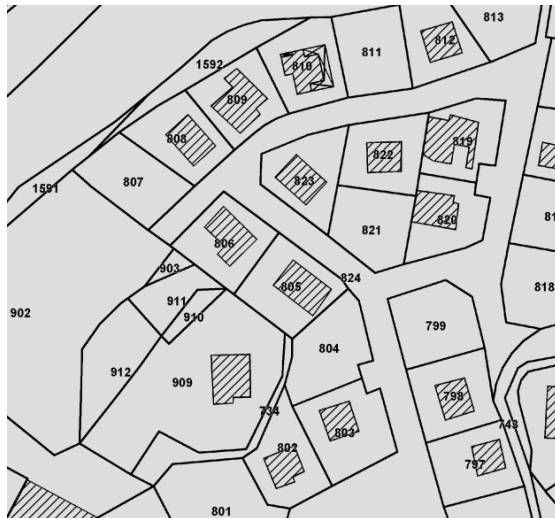
Ces quartiers sont constitués suivant des opérations d'ensemble ayant un fonctionnement propre. Desservis par une ou deux entrées, ils s'organisent en retrait d'une voirie de desserte régulière et géométrique.

BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti est homogène, sous forme de maisons de taille relativement importante, implantées sur des parcelles de forme géométrique et régulières. L'architecture est assez homogène, souvent en rupture avec les couleurs et les formes de l'habitat traditionnel du Robert.

ENJEUX

L'enjeu est de maintenir l'équilibre urbain de ces quartiers, en respectant les équilibres entre espaces bâtis et non bâtis. Par ailleurs il convient d'encadrer leur développement sur des zones sensibles pour l'environnement ou soumises à des risques. Enfin, ces quartiers ayant été constitués suivant des opérations d'ensemble, ils ne disposent pas d'un potentiel d'évolution important.



EXTENSIONS DU CENTRE-BOURG NON ORGANISÉES

PRESENTATION

Les extensions du bourg s'effectuant de manière spontanée se font principalement suivant un lien avec la RN1, dont l'accès doit être aisé. Ils sont également à proximité du centre-bourg, pôle commercial et de services.

SITUATION ET ORGANISATION

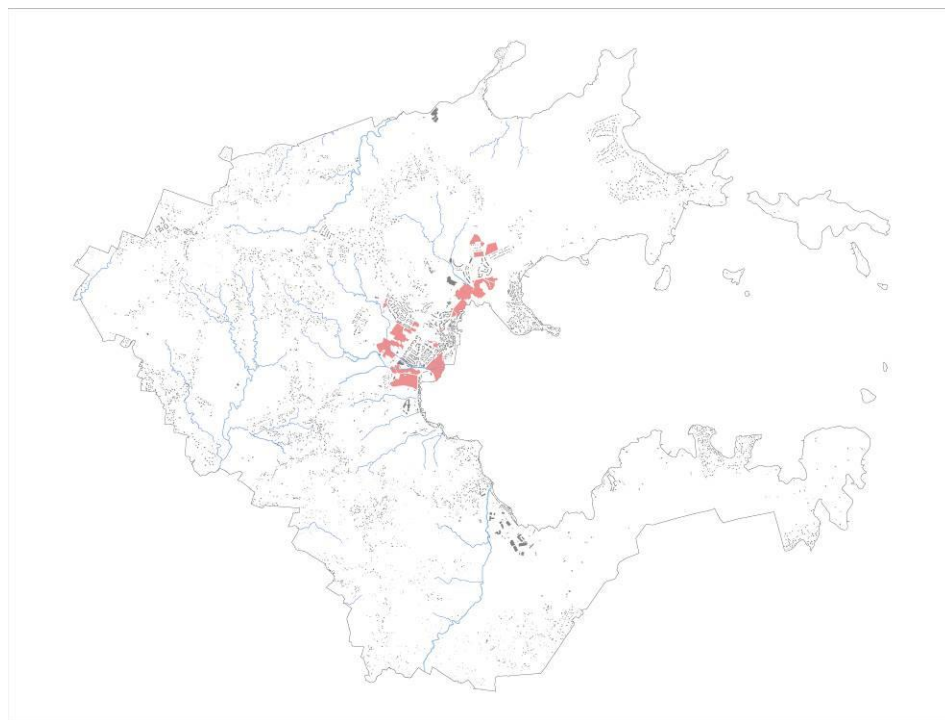
Ces quartiers forment des ensembles moins structurés que les lotissements organisés. Ils sont néanmoins constitués à partir de voies de dessertes composées souvent de manière arborescente, les reliant à des voies de circulation de plus grande taille. Les maisons y sont implantées en retrait des voies de communication.

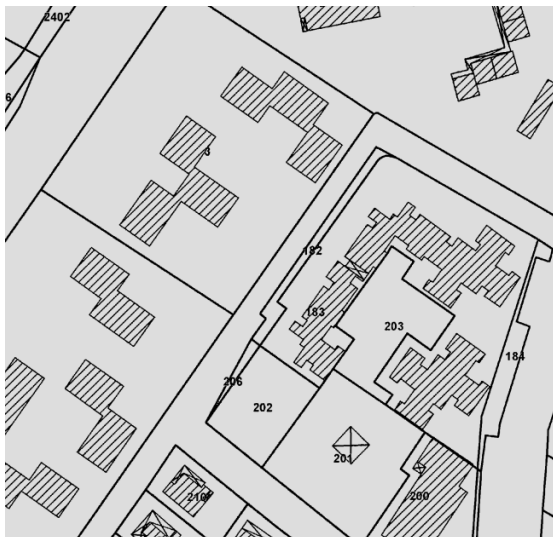
BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti est hétérogène quoi qu'exclusivement sous forme de maisons de taille relativement importante, soit en RDC exclusivement, soit en R+1. Les parcelles sont de taille et de forme hétérogènes, de même que l'emprise au sol des bâtiments

ENJEUX

Ces quartiers présentent des potentialités de densification, pour certains assez importantes. De surcroît, ils présentent l'avantage d'être situés à proximité du centre-ville et des principaux axes de communication.





LES ENSEMBLES DE LOGEMENTS COLLECTIFS

PRESENTATION

Il s'agit d'ensembles de logements collectifs, principalement sociaux, construits notamment en périphérie du centre bourg, mais aussi à Vert-Pré ou sur la pointe Sud.

SITUATION ET ORGANISATION

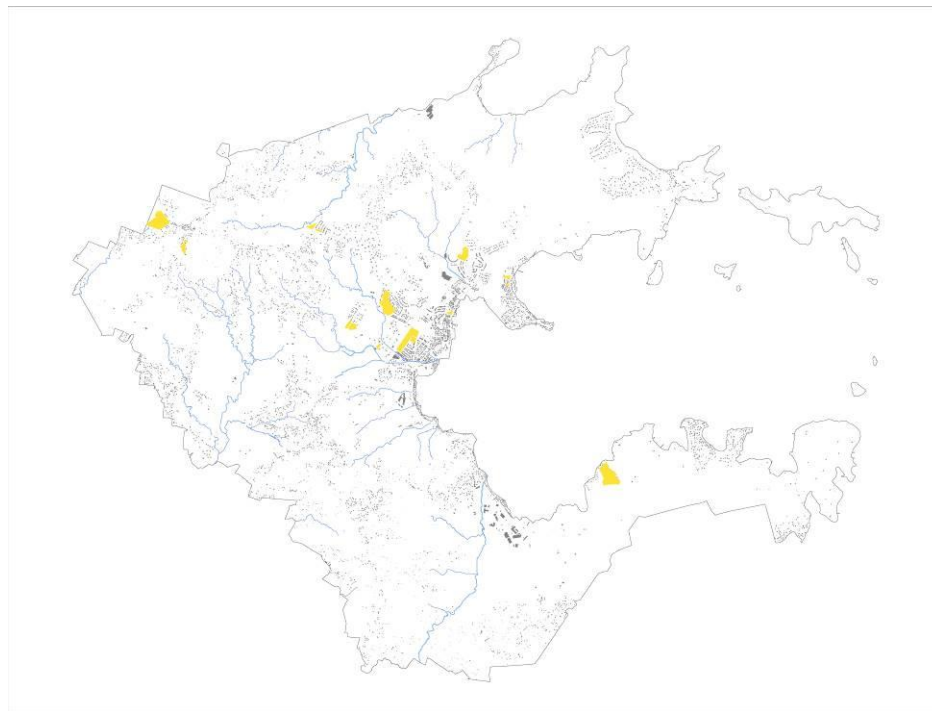
Ces quartiers sont construits sur les hauteurs de la ville, relativement éloignés du pôle du centre-ville. Ils sont organisés en ensembles de logements, avec des espaces de parking mutualisés prenant une place importante sur l'espace public.

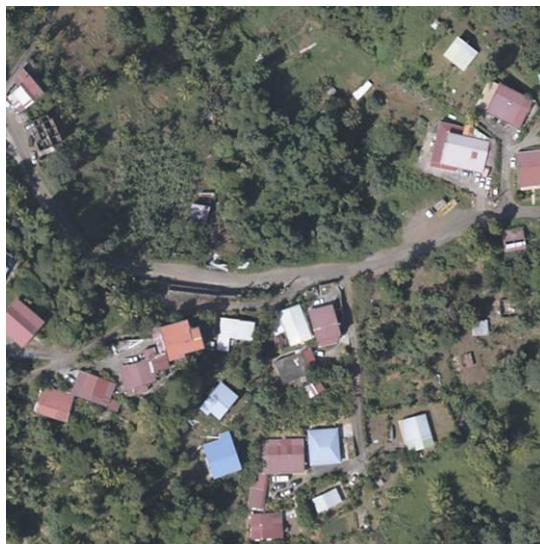
BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti est homogène, sous forme d'opérations de R+2 à R+7 pour les plus récentes. Ces quartiers marquent fortement le paysage communal du fait de leur localisation sur les crêtes et de leur relatif éloignement des zones dont l'emprise au sol est la plus importante.

ENJEUX

Certains de ces quartiers ne sont pas aujourd'hui assez intégrés et reliés au centre bourg ou sont trop isolés. Il appartient à l'avenir d'envisager une meilleure intégration de ces opérations, notamment en termes de paysage et d'accès aux polarités communales. Ces quartiers ne présentent pas de potentialité de mutation foncière et de densification à moyen terme.





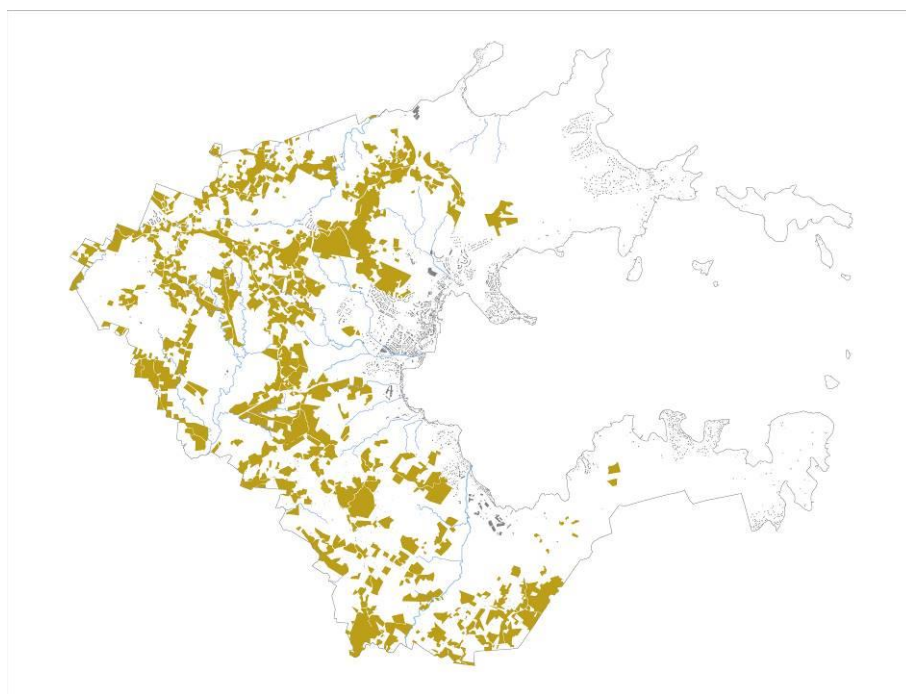
L'HABITAT SPONTANÉ SUR LES MORNES

PRESENTATION

Les urbanisations sur les mornes se font de manière spontanée et assez peu dense. Il s'agit de la principale forme d'urbanisation sur la commune du Robert, occupant des surfaces très importantes à l'échelle de la commune.

SITUATION ET ORGANISATION

L'habitat est implanté de manière disséminée, relativement éloigné du pôle du centre-ville et des autres polarités. Il est organisé de manière linéaire suivant les voies de desserte des mornes, souvent étroites et très pentues. Les habitations forment un continuum urbain le long des voies de desserte, notamment le hameau de Vert-Pré et le centre-bourg. On remarque une plus importante densité bâtie à proximité de la RN1.

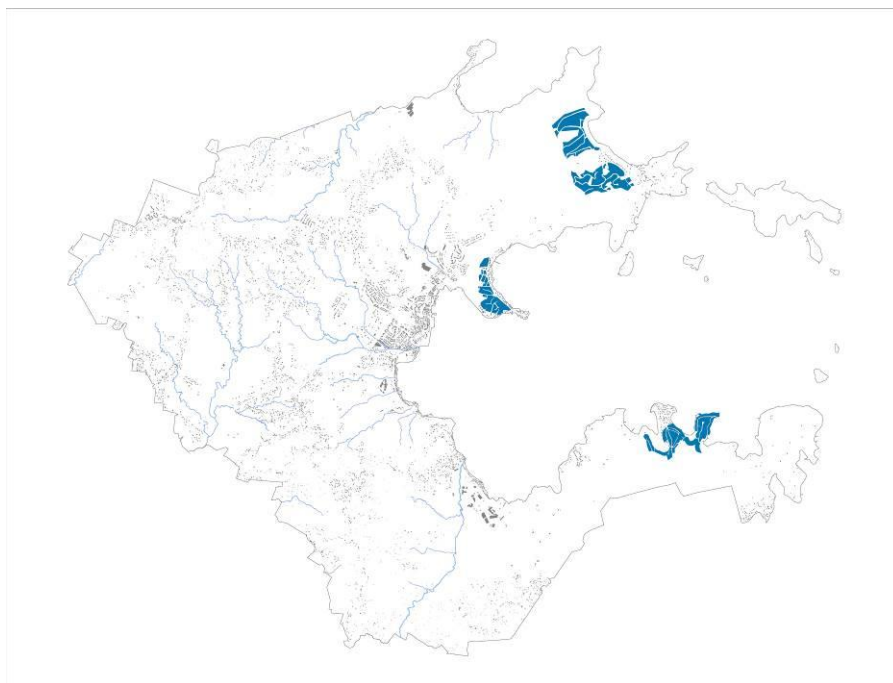
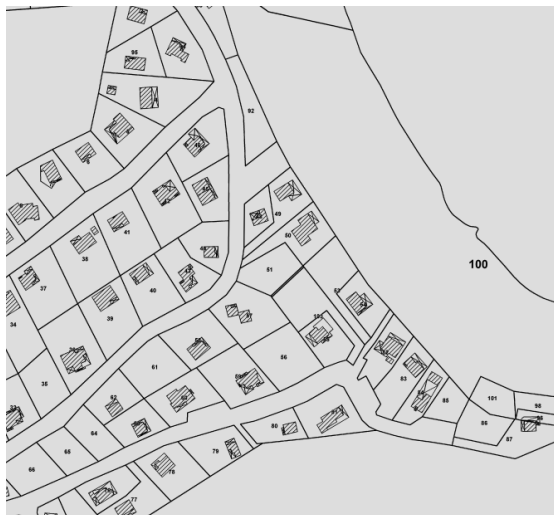


BÂTI ET PARCELLAIRE

Les parcelles sont pour la plupart assez grandes. Le parcellaire est irrégulier, souvent issu de parcelles agricoles. Le bâti est constitué d'habitat individuel, aux formes et à l'architecture hétérogènes. Il est à noter que de nombreuses parcelles accueillent plusieurs maisons, les découpages parcellaires n'étant de surcroît parfois pas pris en compte pour l'implantation des maisons.

ENJEUX

Ces quartiers ont aujourd'hui une organisation peu lisible et sont peu accessibles. Ils font toutefois partie intégrante de la structure urbaine de la commune. Il s'agit d'encadrer leur évolution en confortant certains quartiers autour d'un lieu de vie et en limitant les extensions afin de ne pas favoriser le phénomène de mitage des espaces agricoles et forestiers limitrophes. Par ailleurs, les impacts du Plan de Prévention des Risques Naturels doivent également être pris en compte pour définir les évolutions possibles.



HABITAT ORGANISE SUR LES POINTES ET LE LITTORAL

PRESENTATION

Les lotissements littoraux sont assez récents et occupent des surfaces importantes en littoral. Ils s'échelonnent sur les pentes, permettant aux maisons de bénéficier de vues sur la mer

SITUATION ET ORGANISATION

Les lotissements sont organisés suivant des voies de desserte à la manière des lotissements davantage dans les terres, avec une organisation en fonction de la pente.

BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti est assez homogène, sous forme de maisons de grande taille, implantées en retrait sur des parcelles assez régulières, de forme relativement géométrique. L'architecture est assez homogène, souvent en rupture avec les couleurs et les formes de l'habitat traditionnel du Robert.

ENJEUX

L'enjeu est de maintenir l'équilibre urbain de ces quartiers, en respectant les équilibres entre espaces bâtis et non bâtis. Par ailleurs, il convient de préserver les qualités paysagères des littoraux du Robert.



HABITAT SPONTANÉ SUR LES POINTES ET LE LITTORAL

PRESENTATION

Les secteurs urbanisés de manière spontanée sur le littoral et les pointes sont principalement constitués avec un accès direct sur mer. Ils préexistent souvent aux lotissements littoraux.

SITUATION ET ORGANISATION

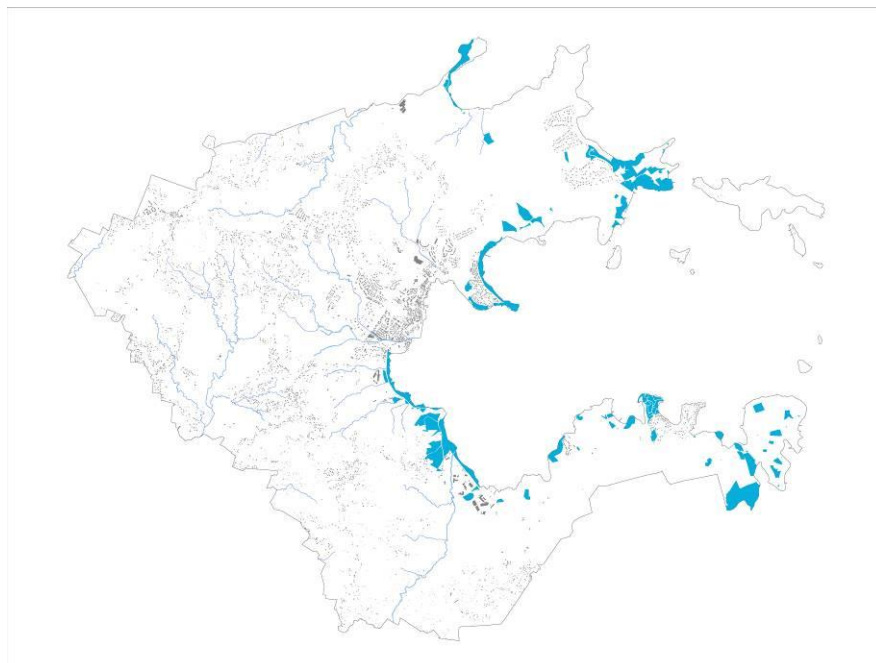
Les implantations urbaines spontanées sur le littoral sont souvent constituées de manière linéaire, le long de la D1 depuis le centre-ville vers le sud de la commune.

BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti et le parcellaire sont hétérogènes, de taille et de forme variées.

ENJEUX

Il s'agit d'encadrer leur évolution en limitant les extensions afin de préserver le front littoral. Par ailleurs, les impacts du Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine doivent également être pris en compte pour définir les évolutions possibles.





LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

PRESENTATION

Les activités économiques sont relativement réparties sur l'ensemble du territoire, notamment les bâtiments pour les activités agricoles. On remarque néanmoins un secteur de concentration d'activités au sud de la baie du Robert, et une grande emprise au niveau de la carrière située au nord de la commune.

SITUATION ET ORGANISATION

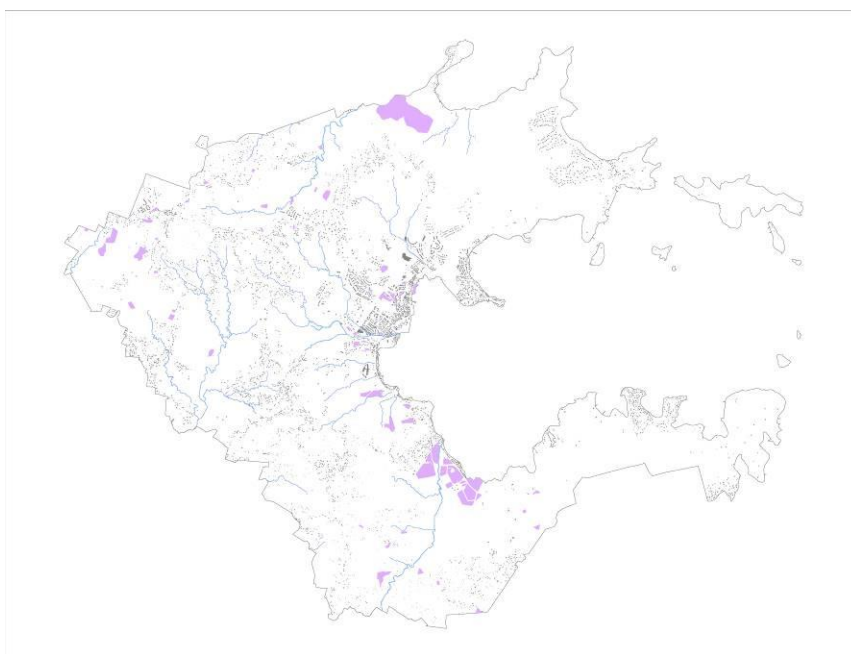
L'organisation urbaine des zones d'activités est caractérisée par de larges voies de desserte et une accessibilité assez rapide à des routes permettant au transport d'être efficace (RN1 et D1)

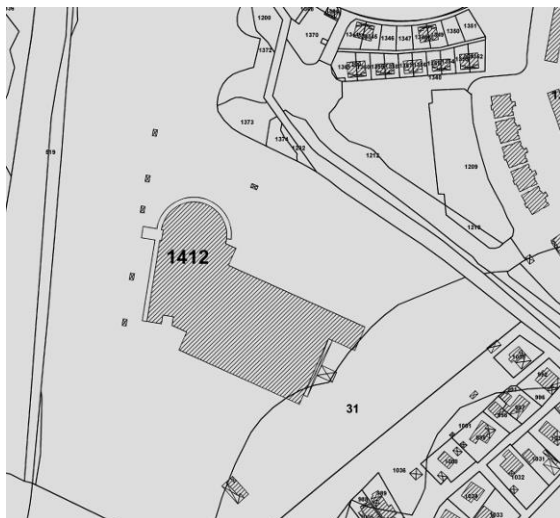
BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti et le parcellaire sont principalement de grande taille malgré des parcelles plus petites permettant d'accueillir des activités artisanales. Certaines activités sont néanmoins sur des plus petites parcelles, notamment lorsqu'elles sont incluses dans le tissu urbain.

ENJEUX

Les parcelles à destination d'activités économiques non occupées sont relativement nombreuses à l'échelle de la ville. L'enjeu est donc de permettre leur occupation par des activités nouvelles tout en permettant l'évolution des activités existantes.





LES COMMERCES

PRESENTATION

On recense deux grandes emprises commerciales sur la commune du Robert, l'une au nord, l'autre au sud du centre-ville. Ces deux centres commerciaux sont récents.

SITUATION ET ORGANISATION

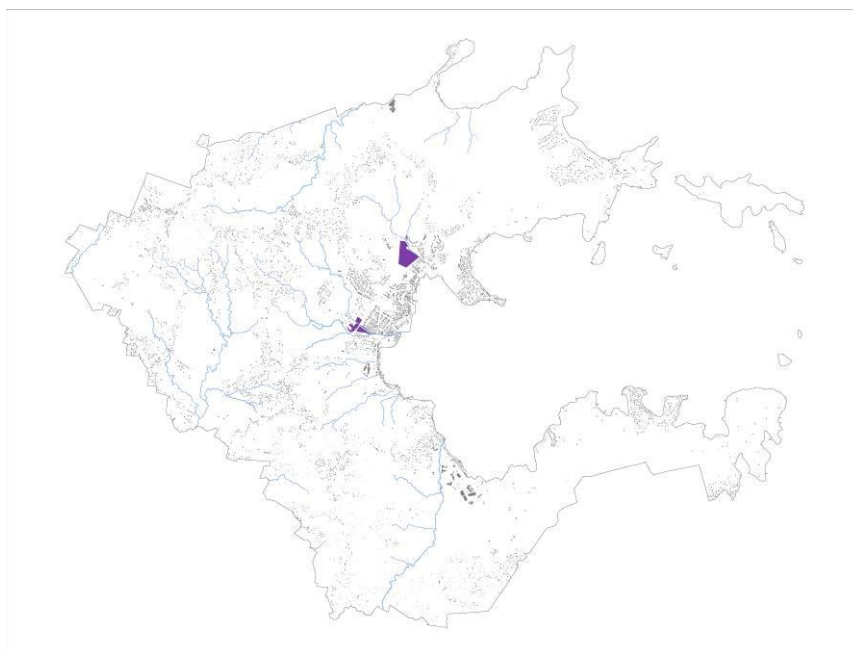
Les centres commerciaux sont situés à proximité de la RN1, leur garantissant une accessibilité optimale. Une proportion importante de la superficie des parcelles est occupée par des parkings qui participent de l'artificialisation du sol.

BÂTI ET PARCELLAIRE

Le bâti et le parcellaire sont de grande taille, l'emprise bâtie est assez réduite et relativement centrée sur la parcelle occupée.

ENJEUX

L'enjeu est de permettre leur occupation par des activités commerciales nouvelles tout en permettant l'évolution des activités existantes.





LES ÉQUIPEMENTS

PRESENTATION

La commune du Robert est bien dotée en équipements. En effet, on recense notamment un nombre important d'équipements sportifs, particulièrement des stades de football.

SITUATION ET ORGANISATION

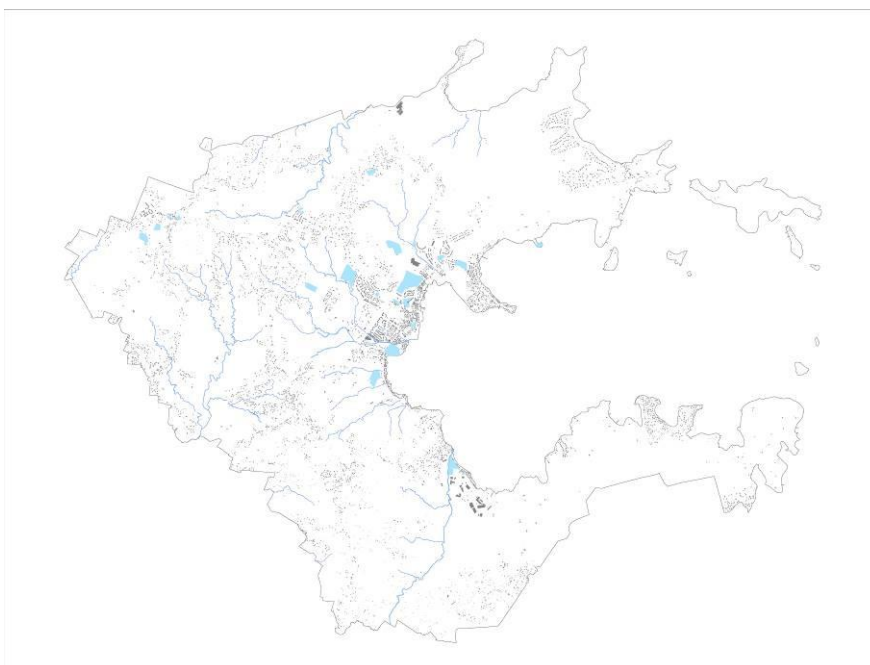
Les équipements sont assez concentrés en centre-ville et à proximité de celui-ci. On remarque également la présence d'équipements dans d'autres parties du territoire, notamment au sein du hameau de Vert-Pré. Les équipements sont assez peu dépendants de la structure viaire de la commune.

BÂTI ET PARCELLAIRE

Les emprises des équipements sportifs sont assez importantes, de même que pour les équipements scolaires. Les parcelles sont adaptées aux besoins de l'équipement. Leur découpage est affranchi de la structure parcellaire environnante.

ENJEUX

Les équipements sont pour certains confrontés à un enjeu de vieillissement du bâti.



La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Sur les dix dernières années, l'urbanisation a engendré la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, aussi bien pour les activités que pour du logement.

L'analyse de cette consommation a été menée à partir d'un travail de comparaison de photographies aériennes (2007 et 2017), et une analyse des zones AU du PLU précédent notamment. Cependant, la consommation constatée n'a pas eu lieu que dans des zones AU, mais également certaines zones U du PLU précédent.

Les principaux secteurs de consommation sont les suivants :

- 2,28 ha à Lestrade pour des activités (CVO)
- 4 500 m² pour des logements à Lazaret
- 6,55 ha pour du logement vers Mont-Vert
- 8 000 m² pour des constructions agricoles au nord-est de Mont-Vert
- 4 500 m² pour des serres au sud-ouest de Vert-Pré
- 10 ha pour le quartier d'habitation de Mansarde (les Terrasses d'Emeraude...)
- 2,3 ha pour les écoles de Mansarde
- 8 000 m² pour la finalisation du projet de logements Pointe Royale

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur les dix dernières années est donc d'environ 23,8 ha.

Le diagnostic foncier

L'ADUAM a réalisée en 2015 une étude sur les potentialités foncière en Martinique. Cette étude a pour objectif de quantifier et qualifier ces disponibilités foncières dans l'optique de la construction de nouveaux logements qui minimiseraient l'expansion urbaine, préservant ainsi les paysages et les ressources de Martinique (*ADUAM, Potentialités foncières de Martinique, 2015, p113-118*).

Méthode employée :

La détection des potentialités foncières s'est effectuée à l'aide d'un SIG, à partir de l'analyse du parcellaire cadastral croisé avec les couches de bâtiments du cadastre et de la BDTopo® (IGN).

Les résultats ont ensuite été confrontés avec des photos aériennes issues de la BDOrtho® de l'IGN pour les zones constructibles. Cette première approche fournit une vision binaire des potentialités foncières du territoire (bâti/non bâti). Elle nécessite d'être couplée à d'autres informations telles que les données de la base fiscale, les compléments apportés par les enquêtes terrain, afin d'affiner la notion de foncier disponible.

La base fiscale a permis également d'intégrer les données sur les logements en mauvais état et vacants. Dès lors qu'un logement est concerné par ces catégories, toute la parcelle est signalée comme comportant du bâti dégradé, même si les autres logements sont en bon état. Les données de la base fiscale en termes de bâti dégradé et vacant, ont pu être vérifiées par la suite et mises à jour dans les centres-bourgs.

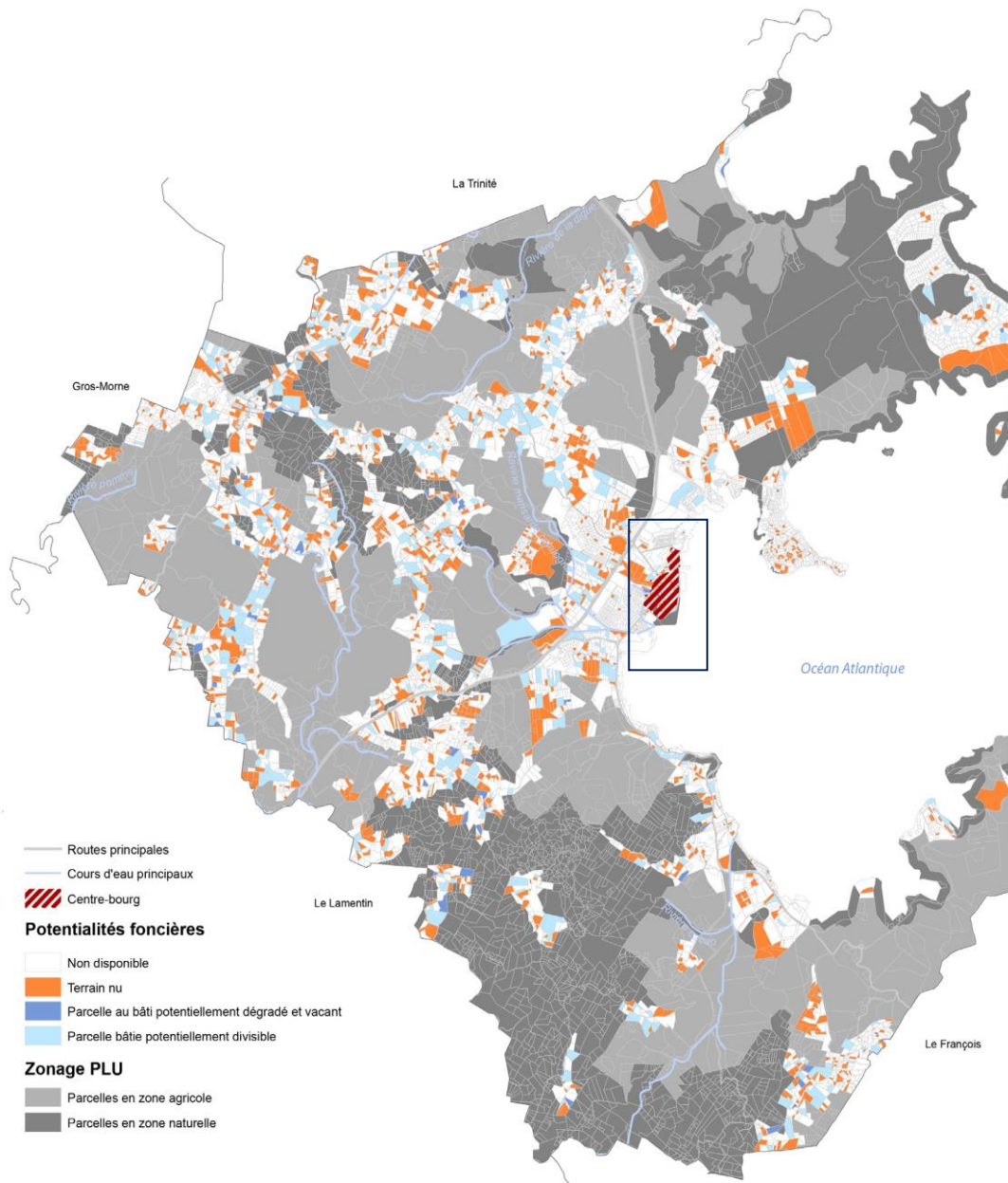
En outre, les parcelles faiblement bâties sont également recherchées pour leur potentiel de division. L'emprise du bâti au sol a été calculée. La parcelle est considérée comme potentiellement divisible si la surface du bâti est inférieure à 5% de la surface totale de la parcelle.

Les terrains nus ou éventuelles dents creuses identifiés par SIG sont validés ou invalidés sur le terrain. Chaque parcelle disponible a fait l'objet d'une fiche et d'une photographie.

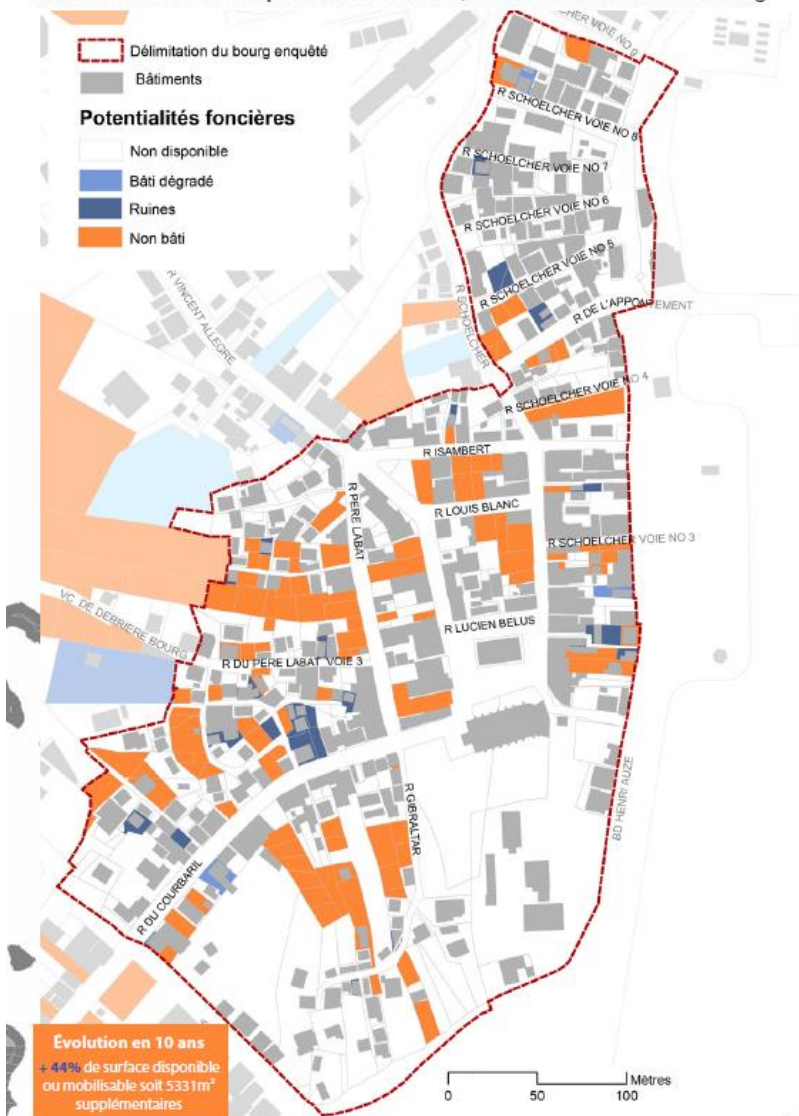
Les parcelles potentiellement mobilisables détectées sur le terrain (bâtiments abandonnés, dégradés par exemple) ont été également vérifiées et intégrées à la base de données.

Dans une dernière phase de traitement SIG, les protections environnementales et réglementaires ont été intégrées à l'étude. Les espaces soumis à des contraintes fortes sont retirés des terrains disponibles. En outre, seules les zones constructibles sont considérées : les zones agricoles et naturelles des PLU et des POS ne sont pas prises en compte. Les protections environnementales et réglementaires sont les suivantes :

- Plan de Prévision des Risques Naturels (PPRN)
- Espace naturel remarquable
- Site classé
- Site inscrit



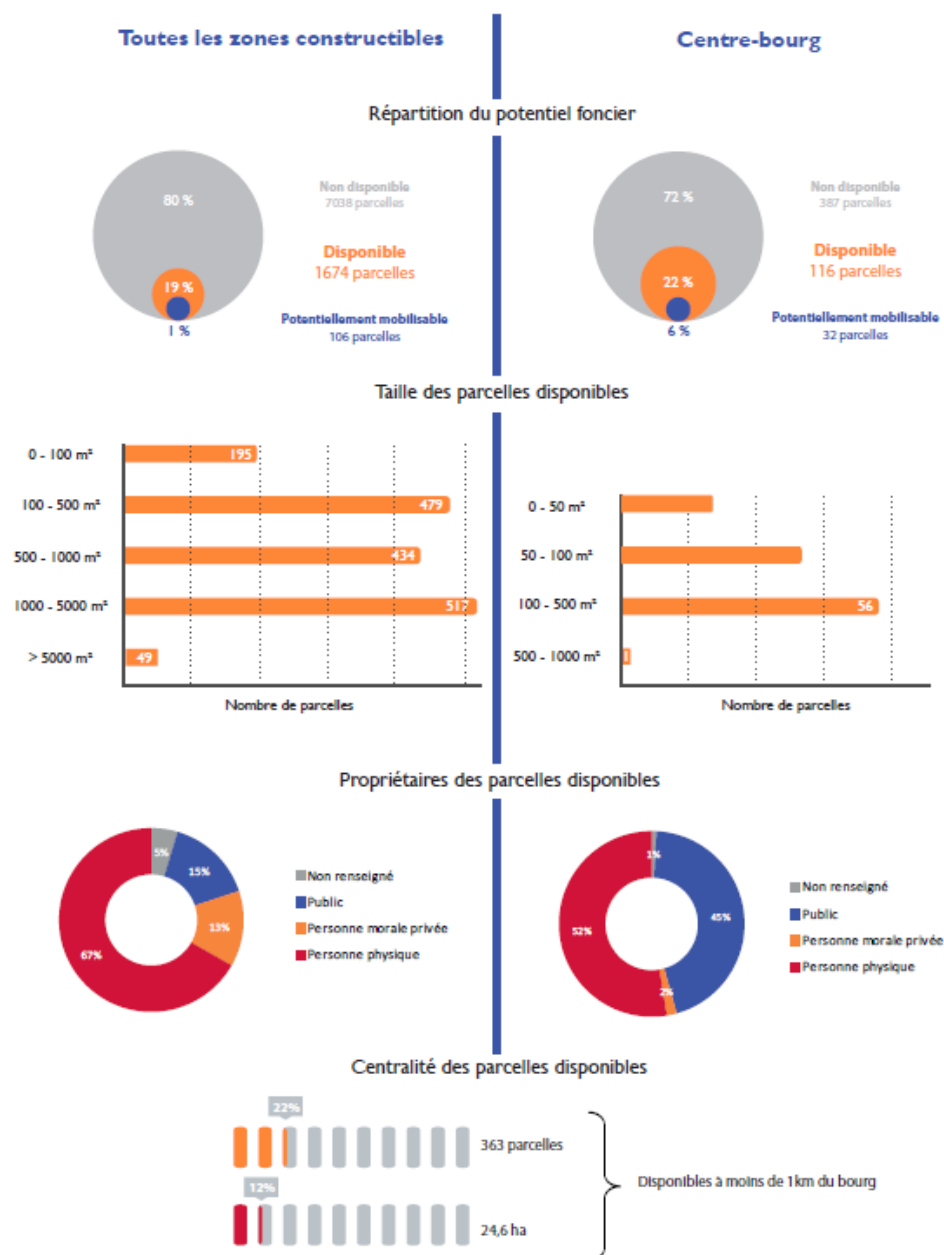
Dans le centre-bourg
 387 parcelles non disponibles, 116 parcelles non bâties, 27 ruines et 5 bâtis dégradés
 Au total 17 318 m² de potentialités foncières, soit 20% de la surface du bourg



L'étude montre qu'au total sur le territoire (hors zones naturelles, agricoles et à risque) 1 674 parcelles sont aujourd'hui disponibles pour être bâties (soit 19 % des parcelles du territoire), dont 106 sont potentiellement mobilisables.

Dans le centre bourg, ce sont plus de 17 318 m² de foncier qui sont identifiés en tant que disponibilité foncière, soit 20 % de la superficie du bourg. Cependant, ce chiffre est à relativiser car toutes des parcelles identifiées ne sont pas destinées à la construction. Certaines constituent des percées visuelles qualitatives à préserver au sein du tissu urbain, d'autres sont occupées par des espaces de stationnement, des espaces verts urbains.

Sans étendre les espaces constructibles, il apparait que la commune du Robert possède un potentiel de densification intéressant. Cependant, il peut parfois être compliqué à exploiter, car il suppose une action foncière forte, et certaines parcelles apparaissent difficilement mobilisables à court termes (propriétaires inconnus, parcelles enclavées etc.).



Enjeux :

- **FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE** : *L'espace urbanisé du Robert s'est constitué à partir du centre-bourg historique, avec une autre polarité autour du hameau de Vert-Pré. La route nationale RN1 joue un rôle structurant, les extensions urbaines se constituant principalement autour de celle-ci, de même que les principaux centres commerciaux. Le principal pôle d'activités économiques est situé à proximité du littoral, le long de la D1. Les autres routes sont de plus petite taille et pentues : l'accès à certains hameaux peut alors être rendu plus compliqué, de même que les liaisons entre les différents hameaux. L'aménagement du territoire du Robert doit tenir compte de cette armature, entre les deux polarités, l'une littorale, le centre-ville, l'autre terrestre, le hameau du Vert-Pré, tout en intégrant l'ensemble des quartiers au fonctionnement territorial.*
- **URBANISATION ET FORMES URBAINES** : *L'urbanisation s'est d'abord constituée dans le centre-bourg et le hameau de Vert-Pré, puis autour des habitations au cœur des plantations agricoles et suivant les axes de communication, notamment à proximité de la route nationale. En dehors du littoral, l'urbanisation s'est principalement développée sur les lignes de crête des Mornes. Il résulte de cette urbanisation une forte diversité de formes urbaines aux caractéristiques variées dont il est important de tenir compte.*
- **CAPACITÉS DE DENSIFICATION** : *De l'importante diversité de formes urbaines et de contextes urbains résulte différents degrés de mutabilité du tissu urbain. Ainsi, sans étendre les espaces constructibles, il apparaît que la commune du Robert possède un potentiel de densification intéressant pour du logement ou de l'activité. Mais ce potentiel peut s'avérer compliqué à exploiter, car il suppose une action foncière forte, et certaines parcelles apparaissent difficilement mobilisables à court termes.*

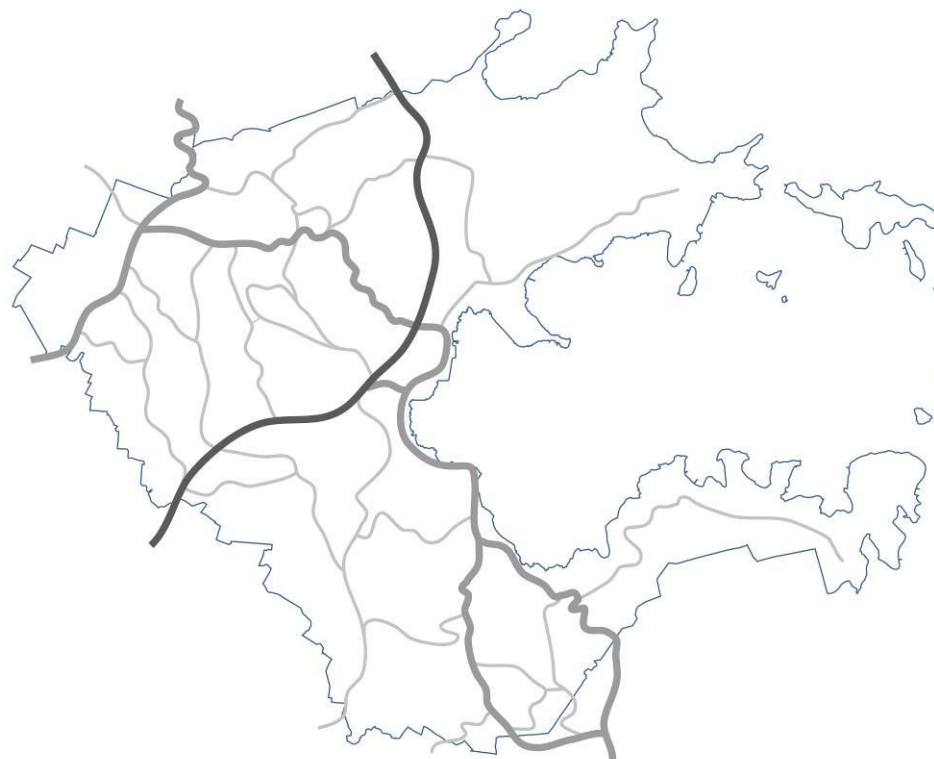
2. Transports et déplacements

Le réseau routier

Le territoire est traversé de l'ouest vers le nord par la RN1, principale voie de desserte de la commune, qui permet notamment de rejoindre les communes de Trinité au nord, et de l'agglomération formée par le Lamentin et Fort-de-France à l'ouest.

Cette route longe le centre-ville ; de nombreuses activités se développent à ses abords, notamment des activités commerciales. La route est relativement large et permet une desserte efficace du territoire. Cependant, avec environ 30 000 véhicules par jour (pour moitié constituée de trafic local)

La circulation intra communale est organisée autour de la RD 1 (environ 15 000 véhicules par jour), les routes RD3 et RD29A, et de nombreuses routes (réseau viaire secondaire) qui ne desservent que les quartiers et lieux dits, et ne permet donc pas de lien avec les communes limitrophes. Le réseau secondaire est organisé notamment en routes perpendiculaires depuis la RN1 et les autres routes importantes. Ce réseau s'appuie sur le relief très marqué par les ravines. La majeure partie de ces axes sont étroits, avec des pentes parfois importantes, ce qui peut poser des problèmes d'accès ou de sécurité.



Les transports en commun

Le réseau de transports en commun, Mozaïk, est bien développé au Robert compte tenu du nombre de lignes de bus qui traversent la commune. Il existe 4 lignes de car passant par Le Robert et permettant de lier Le Robert à Trinité, Fort de France et Le François par la RN1.

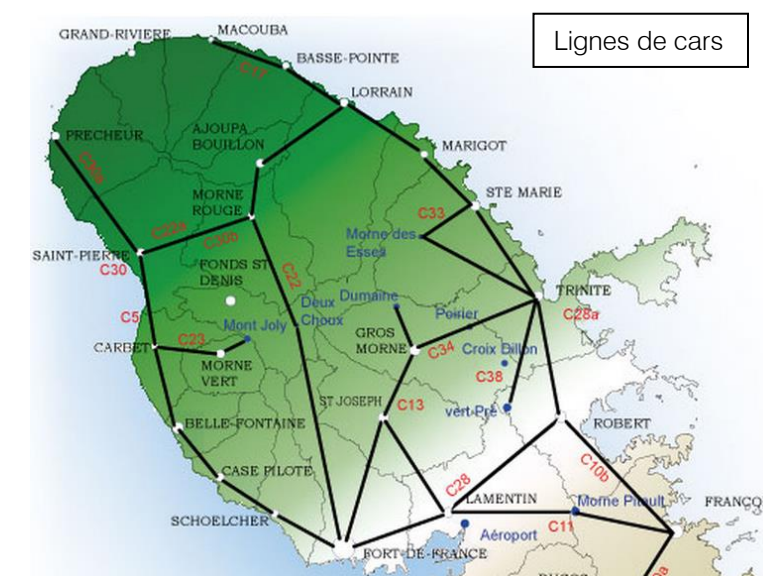
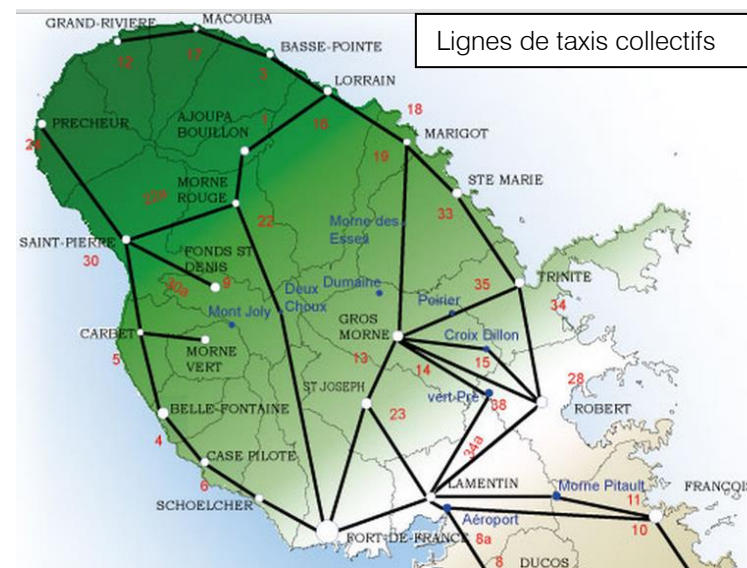
La commune est également desservie par 13 lignes inter communales de taxis collectifs gérées par la Collectivité Territoriale :

- La ligne 1, « Ajoupa Bouillon – Fort-de-France »
- La ligne 3, « Basse-Pointe - Fort-de-France »
- La ligne 12, « Grand Rivière - Fort-de-France »
- La ligne 14, « Gros Morne – Fort-de-France par Vert-Pré / Soudon »
- La ligne 15, « Gros Morne – Fort-de-France par Robert, croisée Vert-Pré »
- La ligne 16, « Lorrain - Fort-de-France »
- La ligne 17, « Macouba - Fort-de-France »
- La ligne 18, « Marigot – Fort-de-France »
- La ligne 21, « Marin – Fort-de-France »
- La ligne 28, « Le Robert – Fort-de-France »
- La ligne 38, « Le Robert – Fort-de-France par Vert-Pré »
- La ligne 33, « Sainte-Marie – Fort-de-France »
- La ligne 34, « Trinité – Fort-de-France »

Toutefois, il n'existe aucun réseau de transport collectif intra-communal. Cette difficulté des déplacements intérieurs peut apparaître comme un frein à l'activité économique, en sus des nombreuses nuisances environnementales qu'engendre la congestion routière. Aussi, l'organisation du transport collectif urbain et intra-urbain constitue un enjeu fort pour le territoire. En effet, les mobilités alternatives à la voiture doivent être encouragées pour désenclaver certains quartiers (à l'image de Pointe Royale) et favoriser une amélioration du cadre de vie.

Le transport scolaire est géré par la Collectivité Territoriale, et de nombreuses lignes sont mises en place pour transporter les élèves vers les collèges et le lycée. 11 lignes permettent aux élèves du Robert d'accéder à leur établissement scolaire en dehors du Robert.

Enfin, la commune du Robert dispose d'un appontement permettant de favoriser le transport maritime et un appontement léger en bois.



3. Les équipements

Les équipements sociaux (petite enfance et personnes âgées)

Les équipements petite-enfance

La ville du Robert dispose d'une crèche municipale, l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Les Petits Matelots, située à Pointe Savane. L'établissement est en bon état général.

La crèche a une capacité (selon l'agrément départemental) de 45 enfants, répartis en 3 groupes en fonction de l'âge et du développement psychomoteur des enfants. Cependant, la crèche est en situation de saturation, celle-ci accueillait, en 2015, 66 enfants, soit un taux de remplissage de 147 %. De fait, l'établissement ne peut répondre aux besoins de la population, et il est notamment envisagé l'agrandissement du dortoir des bébés.

Les jeunes enfants sont également pris en charge par des assistantes maternelles.

Il existe également des crèches et garderies privées.

Les équipements personnes âgées

Il existe sur le territoire communal une maison de retraite depuis 2010 : l'EHPAD « Les Filaos ». Cet équipement est implanté dans le quartier « Gaschette Nord » et comprend une structure d'hébergement d'une soixantaine de lits (accueillant 37 pensionnaires), ainsi qu'un parc paysager de 8000 m².

Les équipements scolaires et périscolaires

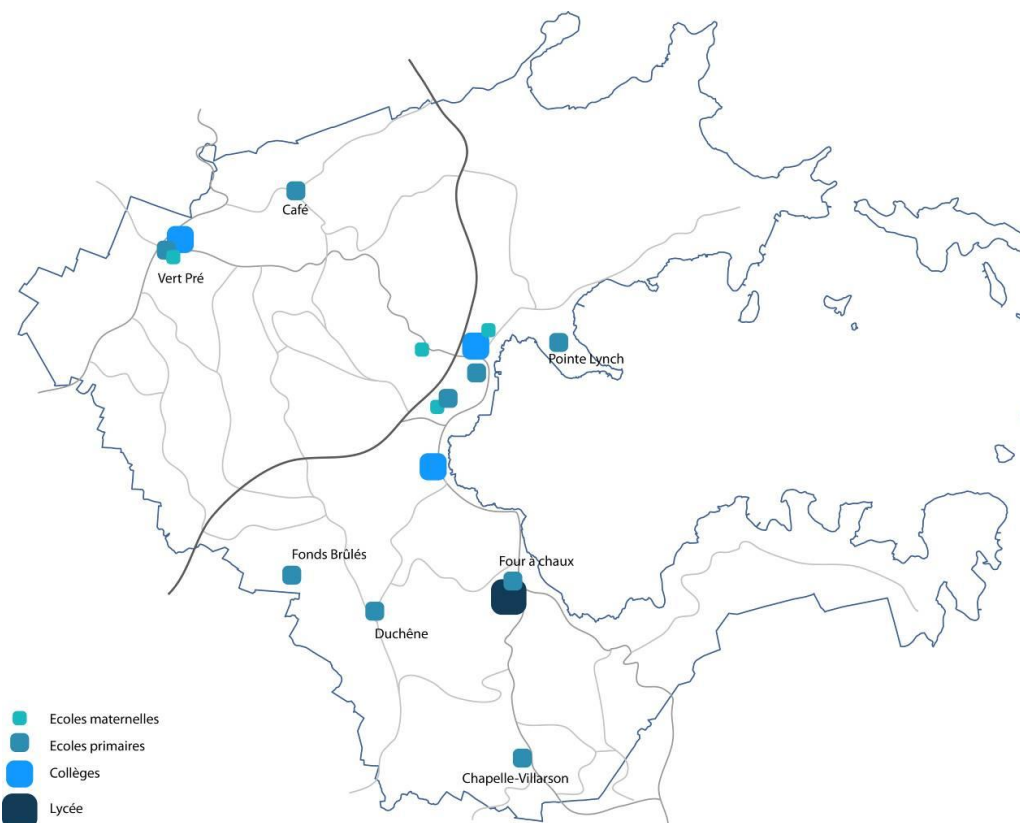
L'enseignement primaire

La commune du Robert compte 4 écoles maternelles, 5 écoles primaires et 5 groupes scolaires (dont un groupe privé sous contrat).

Le territoire est globalement bien maillé en structures d'enseignement scolaire, qui sont présentes sur l'ensemble de la commune du Robert (centre-ville, Vert-Pré, Pointe Lynch, Café, Four à Chaux, Fonds Brûlés, Duchesne et Chapelle-Villarson).

En raison des normes antisismiques, plusieurs écoles devront potentiellement être reconstruites sur le territoire.

Ecoles	Nombre de classes
Maternelle « Mano Césaire » Moulin à Vent	10
Maternelle « Hélène Pidéri » Mansarde	6
Maternelle « Les Coraux » Cité la Croix	9
Maternelle « Simone Branglidor » à Vert Pré	5
Primaire « Couronnée Lourel » de Café	8
Primaire « Léo Adélaïde » de Fond Brûlés	4
Primaire « Robert Platon » de Duchesne	3
Primaire « Victor Jean Michel » de Chapelle-Villarson	4
Primaire « Edgard Labourg » de Four à Chaux	11
Elémentaire « Hector Sainte-Rose » de Mansarde	12
Elémentaire « Emile Capgras » de Pointe Lynch	16
Elémentaire « Edouard De Lépine »	16
Elémentaire « Occuline Amazan » au Vert Pré	16



L'enseignement secondaire

La commune du Robert compte 3 collèges (collèges Paul Symphor, Constant le Ray et Pontaléry-Robert 3) et 1 lycée professionnel agricole dans le quartier de Four à Chaux.

Les Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH)

Les écoles maternelles Cité la Croix et Simone Branglidor et primaires Pointe Lynch et Vert-Pré disposent d'un ALSH pour accueillir les enfants Robertins durant les périodes de vacances scolaires.

Les équipements sportifs

La commune du Robert compte de très nombreux équipements sportifs, répartis sur l'ensemble du territoire communal. Ces équipements permettent aux habitants de pratiquer une diversité d'activités sportives dans de bonnes conditions (par le biais des associations ou des activités scolaires), particulièrement avec les stades et complexes sportifs principaux, bien entretenus. Néanmoins, certains équipements peuvent parfois souffrir d'un manque d'entretien, notamment les terrains de football dans les quartiers.

Le Stade Georges Spitz

- 1 terrain compétition éclairé (football/rugby);
- 1 terrain d'entraînement
- 1 terrain volley-ball (entraînement)
- 1 ligne droite 110 m (2 couloirs en tartan)
- 1 sautoir en hauteur
- 1 sautoir en longueur
- 1 piste cendrée
- 1 aire de lancer
- 1 salle de musculation
- 2 gradins couverts de 600 places
- 6 vestiaires (dont 1 arbitre)

Stade Léon Duschamps du Vert-Pré

- 1 terrain de compétition éclairé (football)
- 1 terrain de mini basket-ball (entraînement)
- 1 gradin couvert de 400 places
- 6 vestiaires (dont 2 arbitres)

Complexe sportif de Pointe Lynch

- 1 terrain de football éclairé
- 1 plateau sportif polyvalent (Handball / Basket-ball)
- 4 vestiaires (dont 1 arbitre & 1 handicapé)
- 1 parcours santé éclairé

Complexe sportif de Cité Lacroix

- 1 terrain éclairé de rugby (entraînement)
- 1 piste d'athlétisme (8 couloirs)
- 1 terrain engazonné (anneau central)
- 1 aire de lancée (disques, javelots, poids)
- 1 aire de saut en hauteur
- 1 aire de saut en longueur
- 1 boulodrome en stabilisé de 128 aires de jeux

Complexe sportif de Four-à-Chaux

- 2 terrains de football éclairés
- (90 m x 54 m / 90 m x 52 m)
- 1 ligne droite de 90 m (4 couloirs)
- 1 sautoir en longueur
- 2 courts de tennis éclairés

Complexe sportif de Mansarde sud

- 1 terrain couvert de handball, basket-ball, volley-ball
- 1 terrain extérieur de handball, basket-ball
- 1 tribune (\pm 600 places)
- Vestiaires
- Terrain de Football de Texaco I et II

Complexe sportif de Mansarde nord

- 1 terrain de rugby / football éclairé
- 1 terrain football éclairé
- 1 parcours santé éclairé

Gymnase municipal

- 1 salle principale avec praticable
 - Agrès : barres parallèles, asymétriques, trampolines, poutre, cheval d'arçon, anneaux
- 1 espace arts martiaux (60 m²)
- 1 salle de danse (miroir, barres)

Piscine municipale de Pontalery

- 1 piscine éclairée de 20 m x 10 m
- 1 salle (judo - gymnastique)
- Vestiaires

Centre nautique « Félix Merine »

- 1 bâtiment principal :
 - 2 salles de cours
 - 1 bureau de direction & de secrétariat/accueil
 - 1 salle pour les moniteurs
 - 2 vestiaires
 - 1 local technique (rangement matériel)

Plateau sportif Les Ananas

- 1 plateau polyvalent éclairé en béton poreux (Handball, basket-ball)

Plateau sportif du bord de mer

- 1 plateau polyvalent éclairé (Handball, basket-ball, volley-ball)

Espace ludique de Moulin à vent

- 1 aire de jeux polyvalents éclairée

Terrain de football de Lestrade

- 1 terrain éclairé de compétition jeunes 90 m x 54 m (Football)
- 3 vestiaires (dont 1 arbitre)

Autres terrains de football

- Terrain de football du Vert-Pré (Bas cimetière)
- Terrain de football de Reynoird
- Terrain de football de Fonds Nicolas
- Terrain de football de Ponthalery
- Terrain de football de Bas Duchesne
- Terrain de football de Bois-Neuf

Autres

- Parcours VTT de Manarde

Enjeux :

- **TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS** : *Le territoire est traversé de l'ouest vers le nord par la RN1, principale voie de desserte de la commune, qui supporte un trafic important. Le réseau de transports en commun est bien développé au Robert compte tenu du nombre de lignes de bus qui traversent la commune. Toutefois, il n'existe aucun réseau de transport collectif intra-communal. Compte tenu de la prépondérance des déplacements routiers, l'un des enjeux de l'aménagement urbain consistera à encourager la création de supports de mobilités alternatives à la voiture.*
- **ÉQUIPEMENTS** : *L'urbanisation s'est d'abord constituée dans le centre-bourg et le hameau de Vert-Pré, puis autour des habitations au cœur des plantations agricoles et suivant les axes de communication, notamment à proximité de la route nationale. EN dehors du littoral, l'urbanisation s'est principalement développée sur les lignes de crête des Mornes. Il résulte de cette urbanisation une forte diversité de formes urbaines aux caractéristiques variées dont il est important de tenir compte.*

II - DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. Les habitants

Avertissement

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 a été le dernier recensement concernant toute la population en même temps. Le présent chapitre s'appuie le décret du 24 décembre 2020 qui authentifie les chiffres des populations de métropole et d'outre-mer. Le décret entre en vigueur le 1er janvier 2021 avec les populations millésimées 2018. Les résultats du recensement millésimé 2018 sont obtenus à partir du cumul des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2009 à 2018. Les données de 2012 servent de comparaison.

Evolution de la population depuis 1967 :

Une augmentation globale de la population depuis 1968, un phénomène de légère diminution depuis 2008.

Le dernier chiffre officiel en vigueur au 1^{er} janvier 2021 fixe la population légale en 2018 à 22614 habitants. Ceci représente en 2018 plus du cinquième de la population de la Communauté d'agglomération Pays Nord Martinique (22%). Il est à noter qu'entre 2008 et 2018 (données INSEE), la population a régressé, avec une perte de 1289 habitants, la population s'établissant à 22614 habitants.

Malgré une baisse de 2,5 % de la population entre 2008 et 2013 (équivalant à 607 habitants), la tendance sur le temps long est celle de l'augmentation de la population. En effet, la commune a gagné près de 8 000 habitants depuis les années 1980, ce qui représente une augmentation de la population de 46 % entre 1982 et 2018, soit 1,4% par an.

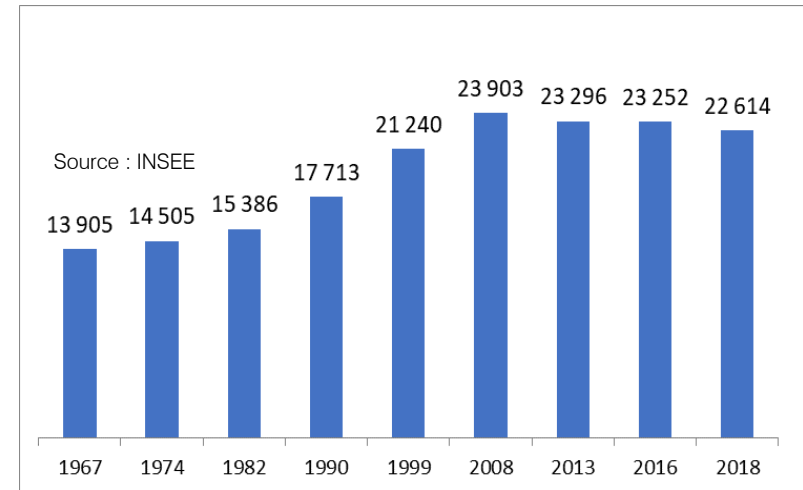
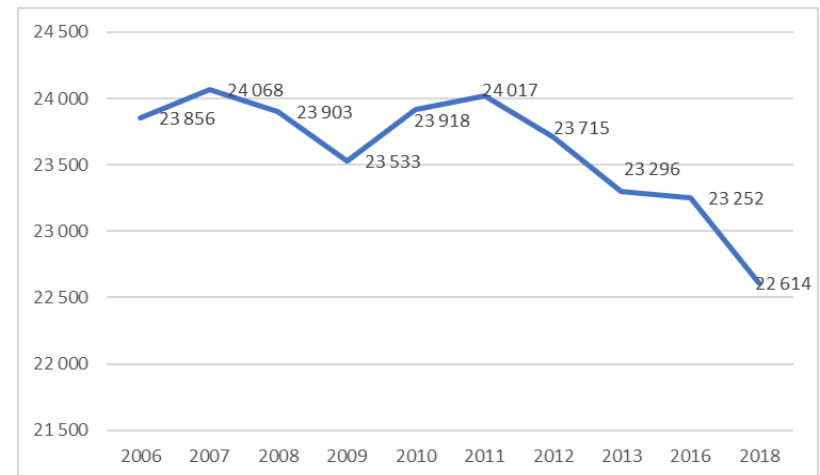
L'évolution démographique de la commune est marquée par trois périodes :

- **Entre 1968 et 1982**, la population a légèrement augmenté, de 1 481 habitants (soit une augmentation de 0,8 % par an).
- **De 1982 à 2008**, la population de la commune a augmenté de 8 517 habitants (+ 2,1 % par an).
- **Depuis 2008**, l'évolution démographique est à la baisse. La commune a perdu environ 1300 habitants

En comparaison avec la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique, la démographie est plus dynamique au Robert. En effet, entre 2006 et 2018 1500 habitants sur la période.

Sur un temps plus court, une forte fluctuation de la population

On remarque d'importantes variations de la population entre 2006 et 2018. En effet, si la commune a atteint deux pics de population au-delà de 24 000 habitants en 2007 et 2011, la population communale a atteint un premier creux en 2009 (23 533 habitants), et est en baisse continue entre 2011 et 2018.

Evolution de la population entre 2006 et 2018 :

Source : INSEE

Les facteurs d'évolution de la population

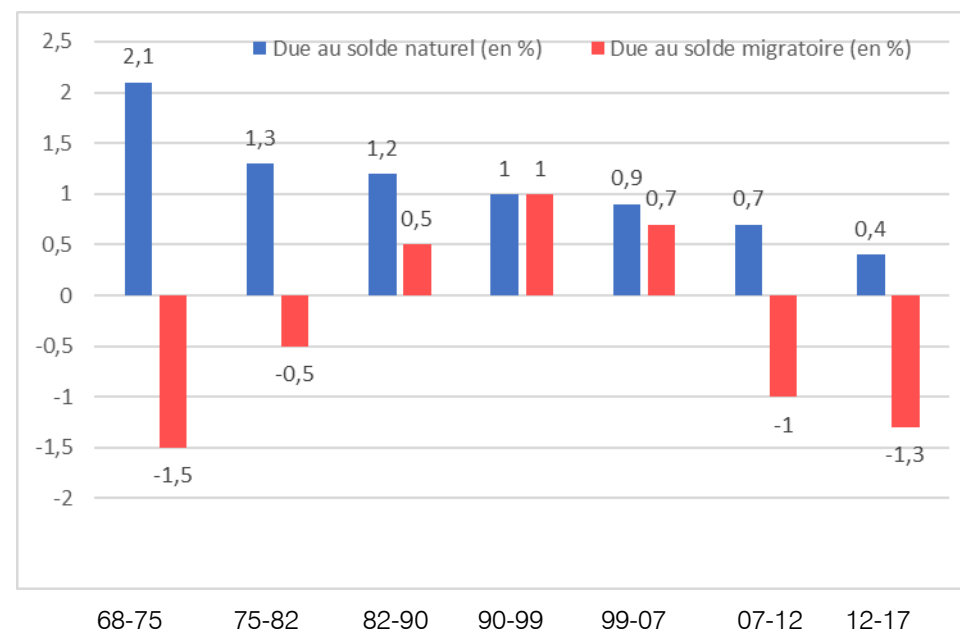
Un solde naturel positif mais en baisse depuis 20 ans et un solde migratoire redevenu négatif

Le graphique ci-contre présente les facteurs d'évolution de la population au Lorrain :

- **Le solde naturel est positif.** Il est cependant en baisse constante depuis la période 1968-1975. Celui-ci a d'abord connu une forte baisse entre la période 1968-1975 (+2,1%) et 1975-1982 (+1,3%), puis, une diminution moins marquée passant de +1,3% pour la période 1975-1982 à +0,9% pour la période 1999-2007. La baisse se poursuit sur la dernière période 2012-2017 (+0,4%).
- **Le solde migratoire est redevenu négatif** sur les périodes 2007-2012 et 2012-2017 (-1% et -1,3%). Il a connu d'importantes fluctuations. Descendu à -1,5% sur la période 1968-1975, il était devenu positif au cours des périodes 1982-1990 (+0,5%) puis 1990-1999 (+1%) et 1999-2007 (+0,7%). Depuis, ce solde est devenu fortement négatif, atteignant -1,3% entre 2012 et 2017.

La population augmente lorsque le cumul du solde naturel et du solde migratoire est supérieur à 0. La légère baisse de la population sur la dernière période est due à la chute du solde migratoire, et à une baisse du solde naturel.

Facteurs d'évolution de la population :



Source : INSEE

La structure par âge de la population

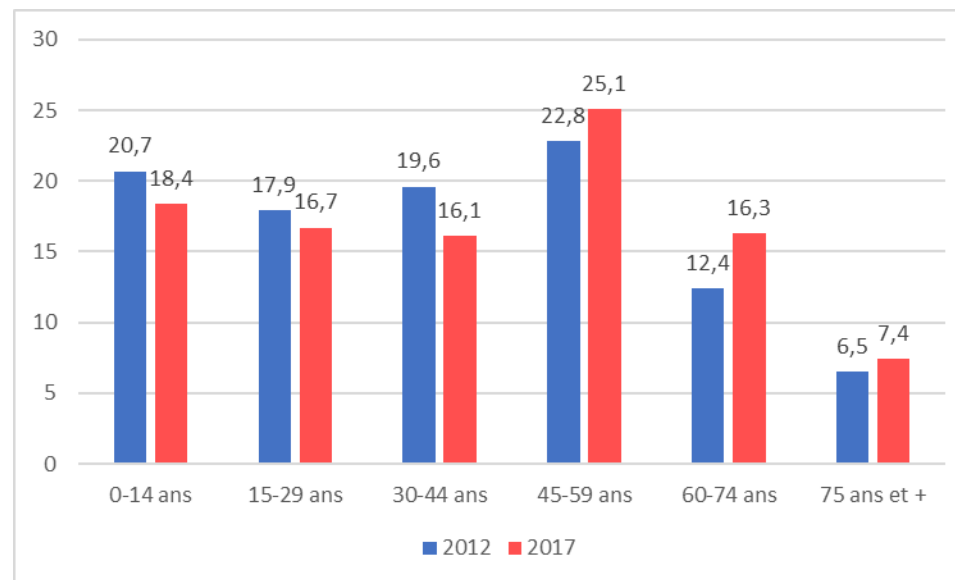
Le vieillissement d'une population jeune

La population du Robert est assez jeune notamment en comparaison à la situation présente à l'échelle de la Martinique et de la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique. Ainsi, 35,1% des habitants du Robert ont moins de 30 ans (+2,6 points par rapport à la Martinique, + 2,5 points par rapport à la Communauté d'agglomération) et un peu plus d'un habitant sur cinq (23,7%) a 60 ans et plus (-3,2 points par rapport à l'échelle territoriale, -4,9 points par rapport à l'échelle intercommunale).

Les tranches d'âge les plus représentées en 2017 sont les catégories concentrant une grande part de personnes parmi la population active : les 45-59 ans représentent 25,1%, devant les moins de 15 ans (18,4%) et les 15-29 ans (16,7%).

Cependant, si la population du Robert est assez jeune, on peut mettre en évidence une tendance marquée au vieillissement de la population : la part des trois catégories représentant les personnes de moins de 44 ans se contracte, tandis que les trois catégories des plus de 45 ans voient leur part augmenter. La part des 60 ans et plus a ainsi augmenté de 4,8 points 2012 et 2017, tandis que la part des 30-44 ans a quant à elle diminué de 3,5 points et celle des moins de 30 ans, de 3,5 points.

Structure par âges de la population



Source : INSEE

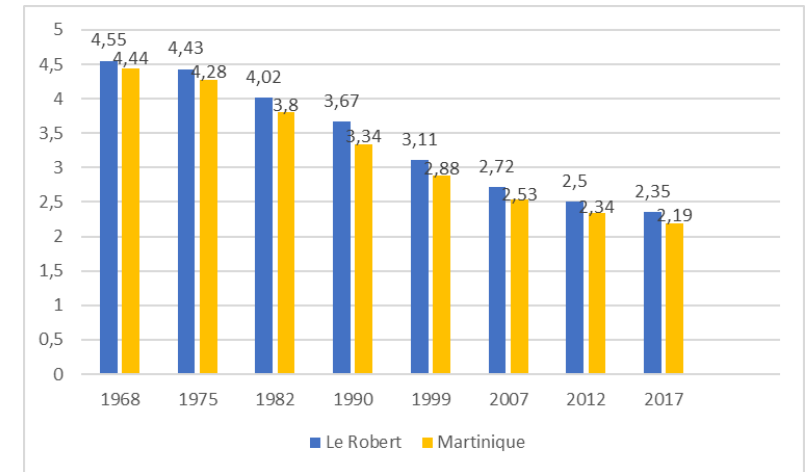
La taille et la composition des ménages

Une augmentation des ménages de petite taille et une diminution du nombre moyen de personnes par famille

Le nombre moyen de personnes par ménage était de 4,5 en 1968 et il se situe aujourd'hui aux alentours de 2,35. La baisse régulière du nombre de personnes par ménage est une tendance également présente à l'échelle de la Martinique, mais Le Robert maintient un nombre de personnes par ménage (excepté en 2012) plus élevé de 0,2 point depuis 1999 par rapport à la moyenne martiniquaise (+0,1 point par rapport à l'échelle intercommunale), ceci étant notamment consécutif de la jeunesse relative de la population au Robert. La baisse régulière du nombre de personnes par logement est consécutive d'un phénomène de décohabitation, cumulé au phénomène de vieillissement constaté.

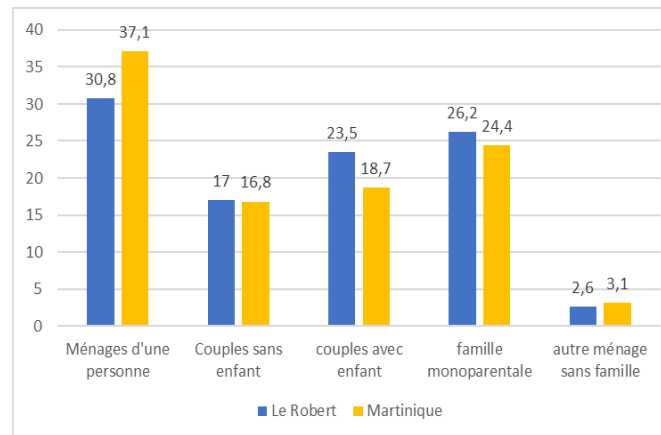
Le Robert est caractérisé par des ménages marqués par une proportion importante de familles. En effet, les couples avec enfants et familles monoparentales représentent 49,7% de la population en 2017 (contre 43,1% à l'échelle martiniquaise et 44,4% à l'échelle intercommunale). A contrario, les ménages d'une personne représentent 30,8% des ménages du Robert (-6,3 points par rapport à la moyenne de la Martinique, -3,8 points par rapport à la Communauté d'agglomération). Cependant, cette particularité de la commune du Robert tend à s'atténuer : on remarque entre 2008 et 2013 une baisse significative de la part des couples avec enfant(s) (-5,8 points, contre -4,3 points à l'échelle martiniquaise, témoignant d'un resserrement de la situation du Robert par rapport à la moyenne territoriale), au profit principalement des couples sans enfant (+2 points entre 2008 et 2013) et des ménages d'une personne (+3,1 points).

Evolution du nombre de personnes par logement :



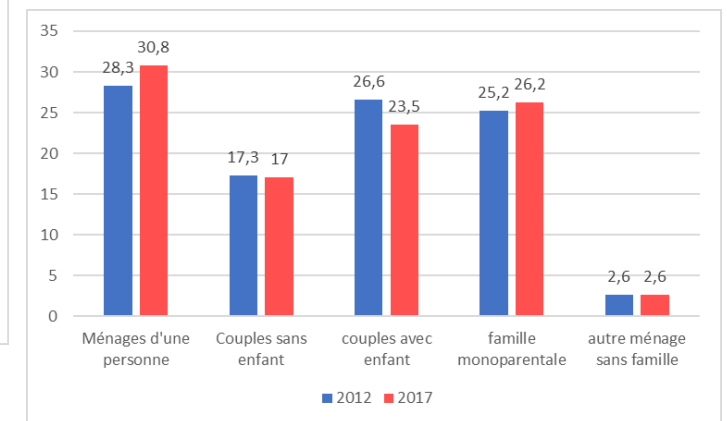
Source : INSEE

Structure des ménages :



Source : INSEE

Evolution de la structure des ménages entre 2012 et 2017:



Source : INSEE

Les caractéristiques socio-économiques de la population

Un taux d'activité équivalent à la moyenne martiniquaise, mais un taux de chômage plus élevé que la moyenne de la Martinique

Dans la commune du Robert, la population active en 2017 représente 73,3% de la population (dont 52,5% d'actifs ayant un emploi, contre 54,1% à l'échelle de la Martinique). Le taux de chômage¹ est de 20,7% au Robert. Ce taux, élevé, est au-dessus de la moyenne martiniquaise (17,5%) et de la moyenne de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord-Martinique (19,3%).

Les catégories socioprofessionnelles (CSP)

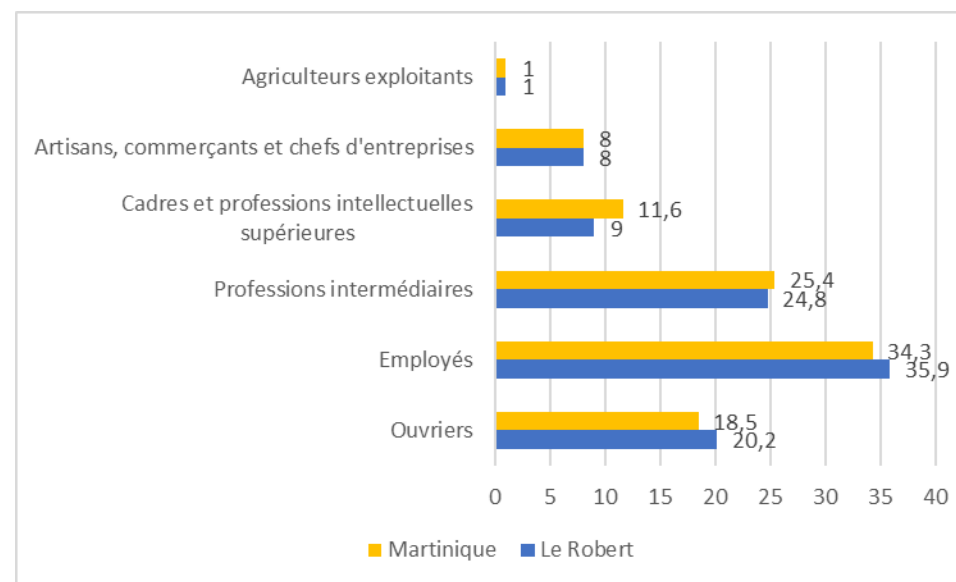
En 2017, la catégorie socioprofessionnelle des employés est la plus représentée (35,9%) ce qui est également le cas à l'échelle de la Martinique (34,3%) et de la Communauté d'agglomération (35,4%).

Les ouvriers représentent près d'un actif sur cinq (20,2 %) une proportion plus importante qu'au niveau du territoire (+1,7 points au Robert par rapport à la moyenne martiniquaise), mais moins qu'à l'échelle intercommunale (23,2%).

La catégorie « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » est équivalente par rapport à l'échelle départementale.

Les catégories « cadres et professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires » sont sous-représentées au Robert par rapport à la moyenne du territoire martiniquais (avec respectivement -2,6 et -0,6 point).

Répartition de la population de 15 à 64 ans par CSP :



Source : INSEE

¹ Pourcentage de chômeurs dans la population active.

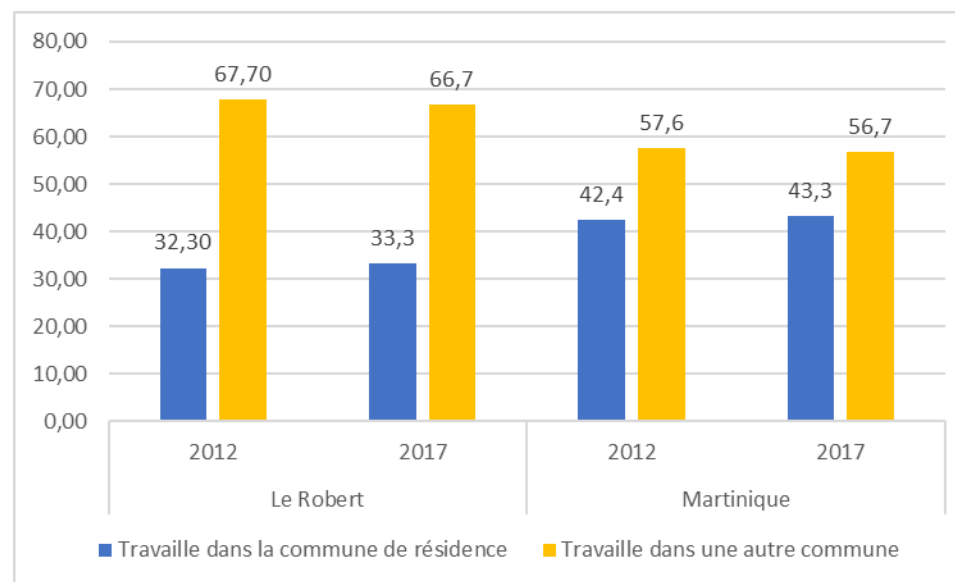
La population active

Des actifs plus mobiles qu'à l'échelle martiniquaise

En 2017, à peine plus de 3 actifs sur 10 résidant au Robert y travaillaient. Cette proportion est nettement moins importante que celle au niveau de la communauté d'agglomération (où 39,1% des actifs travaillent dans la commune de résidence) et de la Martinique (-10 points par rapport à la situation moyenne à l'échelle martiniquaise, qui comprend cependant les communes de Fort-de-France et Schœlcher concentrant à la fois emplois et actifs, et ayant de fait une influence forte sur la moyenne territoriale).

La part des actifs résidant au Robert et à l'échelle martiniquaise a augmenté entre 2012 et 2017 (avec respectivement +1 point et +0,9 point). Les habitants du Robert sont ainsi en 2017, 66,7% à travailler dans une autre commune que la commune de résidence (la moyenne martiniquaise étant de 56,7%, celle de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique de 60,9%).

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi :



Source : INSEE

Les modes de déplacement domicile-travail

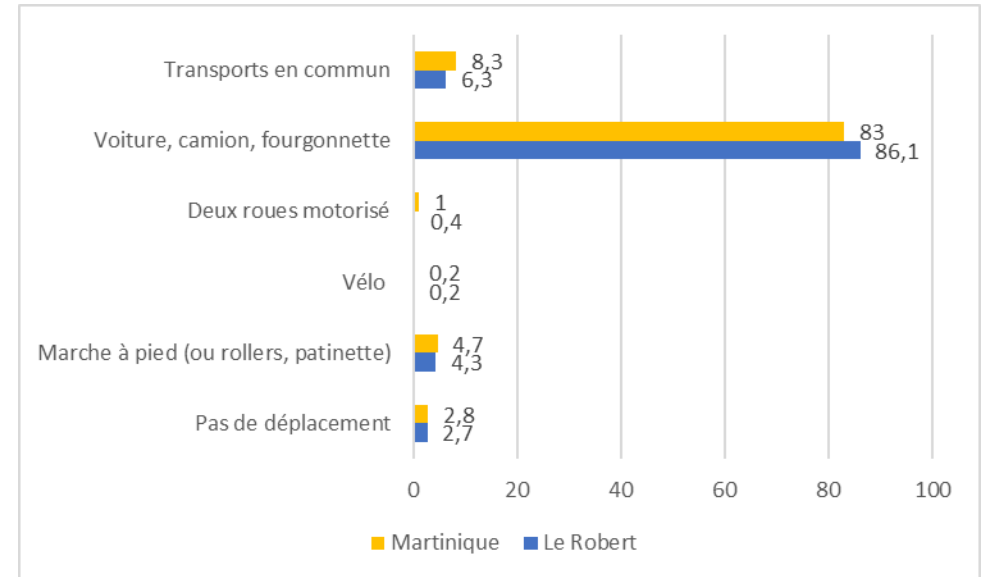
La voiture comme principal mode de déplacement pour se rendre à son travail

86,1 des actifs du Robert utilisent leur voiture particulière comme mode de déplacement domicile-travail en 2017. Ceci peut s'expliquer notamment par l'étalement et la dispersion des logements au sein de la commune ainsi que par un réseau de transports en commun assez peu développé.

Au Robert la voiture représente 3,1 points de plus que la part modale de la voiture dans les déplacements des actifs pour se rendre au travail à l'échelle de la Martinique et 4,7 points supérieure à la moyenne intercommunale. *A contrario*, les déplacements en transports en commun ont une part 2 point moins importante qu'au niveau du territoire (1,1 point par rapport à la communauté d'agglomération) et la marche à pied est 1,6 0,4 point moins importante au Robert qu'à l'échelle martiniquaise (- 2,8 points par rapport à la moyenne intercommunale).

La voiture apparaît comme le mode de déplacement pour se rendre au travail très nettement majoritaire au détriment des transports en commun ou des modes actifs, les autres n'étant que très peu représentés.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail :



Source : INSEE 2017

Les déplacements doux

Les déplacements domicile-travail au Robert sont majoritairement effectués par voiture, camion, fourgonnette (86,1%), alors que les déplacements en deux roues et par la marche à pied représentent respectivement 0,2% et 4,3% en 2017.

En Martinique, près de 72% des oxydes d'azote sont émis par le trafic routier. Les niveaux d'oxydes d'azote sont particulièrement élevés à proximité du trafic routier. Les oxydes d'azote et les particules fines ont des impacts sur la santé des habitants du territoire. Le Robert avec Fort-de-France et Renéville fait partie des communes ayant le plus grand nombre de dépassement de la valeur journalière pour la protection de la santé fixé à 50 µg/m3 avec 49 dépassements.

Il convient de préciser qu'au-delà des effets sur la santé, cette prédominance de l'usage de la voiture engendre de forts enjeux en matière de nuisances sonores, de qualité de l'air, de cadre de vie pour les habitants du territoire, etc.

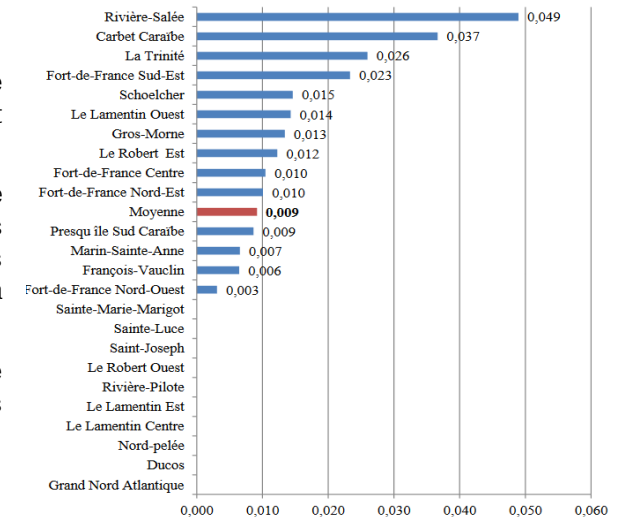
Mobilité à vélo :

Selon un rapport d'exploitation EMD Martinique réalisé par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique (ADUAM) en 2014, l'utilisation du vélo comme mode principal de déplacement en Martinique est très faible (0,009 déplacement par jour et par personne, soit l'équivalent de seulement trois déplacements à vélo par an et par personne). Sur un nombre important de secteurs dont le Robert Ouest, aucun déplacement en vélo n'a été recensé. L'utilisation du vélo sur le secteur du Robert Est, sont recensés 0,012 déplacement.

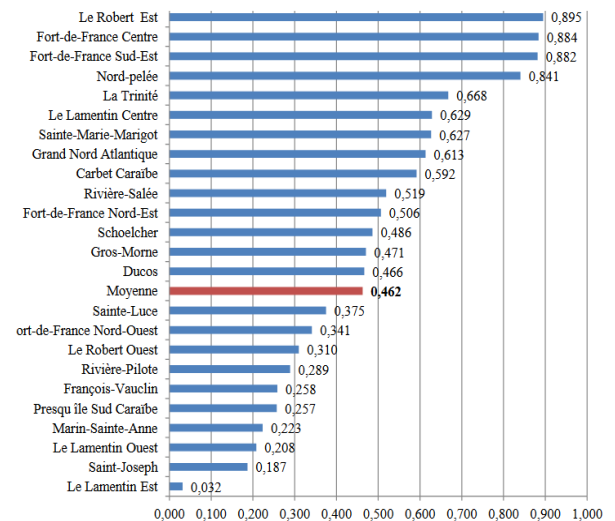
Mobilité à pied :

La moyenne Martiniquaise reste très faible à l'échelle Martiniquaise avec 0,462 déplacements à pied par jour et par personne.

Le secteur Robert Est fait partie des secteurs ayant les moyennes les plus élevées avec 0,895 déplacement à pied par jour et par personne. Le Robert Ouest figure en-deçà de la moyenne martiniquaise avec 0,310 déplacement.



Mobilité à vélo en 2014 - ADUAM



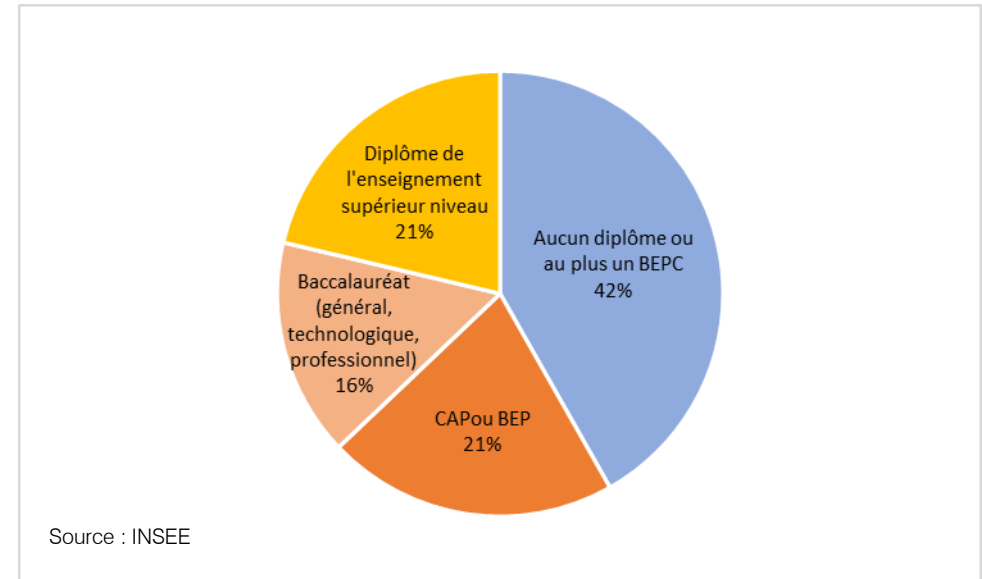
Mobilité à pied en 2014 - ADUAM

Le niveau de diplôme et le taux de scolarisation

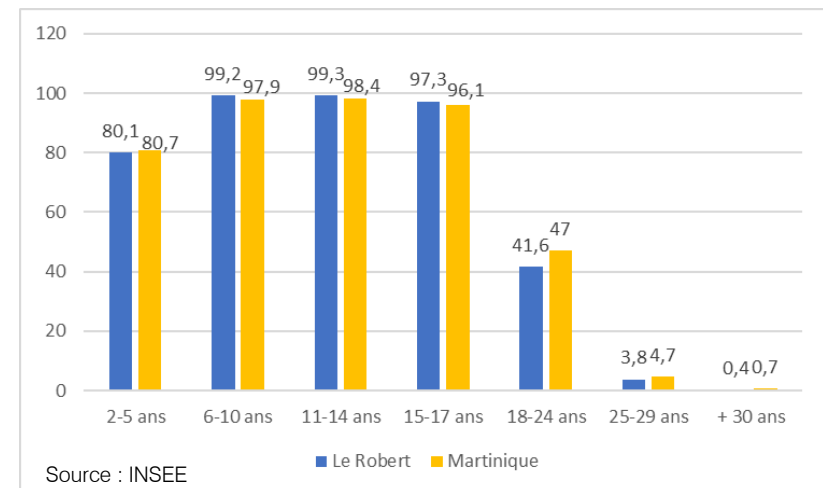
Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 17 ans du Robert (97,3%) est légèrement supérieur à celui de la Martinique (96,1%), et à celui de la Communauté d'agglomération (96,4%) . Concernant les 18-24 ans, le taux est en-deçà de l'échelle territoriale (41,6 % contre 47% à l'échelle de la Martinique), les 18-24 ans sont scolarisés de la même proportion que la moyenne intercommunale.

Presque la moitié de la population non scolarisée de 15 ans et plus ne dispose d'aucun diplôme (42,% + 7,3 points par rapport à la moyenne martiniquaise mais – 0,3 points par rapport à la moyenne intercommunale). Les niveaux de formations les plus représentés sont le diplôme de l'enseignement supérieur (21%) et le CAP ou BEP (21%) puis le BAC (16%). En 2017, 37% de la population détient un niveau de diplôme de BAC ou plus, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Martinique (38,9%), mais nettement supérieur au taux de la Communauté d'agglomération (30.7%).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus :



Taux de scolarisation en fonction de l'âge :



Enjeux :

- **POPULATION :** *Après plusieurs décennies de hausse continue, la population robertine se contracte depuis une dizaine d'années. Cela est principalement dû à un solde migratoire négatif. Le profil de la population évolue également. Si elle reste très jeune comparativement à l'échelle nationale, un phénomène de vieillissement est constaté. Par ailleurs le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. Ces tendances s'inscrivent dans un temps long, elles sont donc à prendre en compte dans la programmation des futures opérations de logement.*
- **PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE :** *La population Robertine subit un taux de chômage supérieur au reste de la Martinique. La population est également celle qui travaille le moins dans sa commune de résidence. Cela tend à démontrer que l'offre d'emploi présente au Robert ne répond pas pleinement (en quantité comme en qualité) au profil socio-économique des Robertins. Ces éléments seront à prendre en compte lors de la définition des grandes orientations du PLU, et notamment sur la programmation économique et la définition du profil des emplois accueillis sur le territoire.*
- **DEPLACEMENTS :** *Des déplacements largement dominés par l'usage de la voiture individuelle. Cela s'explique par le manque de maillage de la desserte en transports en commun et par les fréquences constatées. Par ailleurs, l'organisation urbaine de la commune, avec de nombreux quartiers d'habitat répartis sur le territoire et une faible densité générale ne favorisent pas leur utilisation. Le relief important est, quant à lui, un frein important au développement des circulations douces et actives, hormis au sein du bourg et du hameau de Vert-Pré.*

2. Les logements

L'évolution du parc de logements

En 2017, la commune du Robert compte 11966 logements dont 80,6% de résidences principales, 7% de résidences secondaires et 12,3% de logements vacants. Le nombre de logements est en constante progression, avec un rythme de construction élevé (100 logements par an entre 2012 et 2017). Il est à noter que d'après les dernières données INSEE disponibles, Le Robert compte 11966 logements en 2017, mettant en évidence une progression de 496 logements entre 2012 et 2017.

Un rythme de construction soutenu

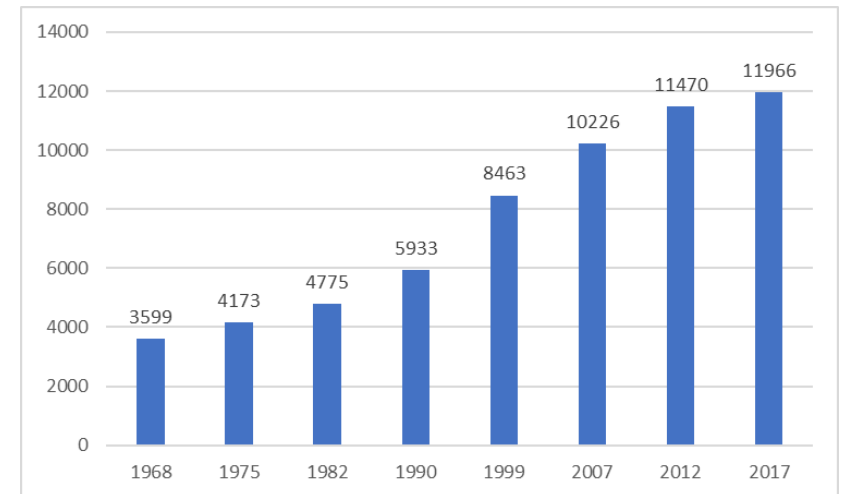
Durant les 45 dernières années, la production de logements a été soutenue. Ainsi, en passant de 3 599 à 11966 logements (+232,4%), l'augmentation est nettement plus soutenue qu'à l'échelle de la Martinique (+159,2%) et de la communauté d'agglomération Pays Nord Martinique (+121,9%).

On remarque deux périodes dans la construction des logements :

- De 1967 à 1990, le nombre de logements augmente de 64,9% en 23 ans, soit 2,82% par an. Le rythme de construction est alors d'environ 106 logements par an.
- Entre 1990 et 2013, le rythme de construction s'est assez nettement accentué. Ainsi, le nombre de logements en 2013 est plus élevé que celui de 1990 de 94,4%, représentant sur 23 ans une augmentation annuelle de 4,1%. Le rythme de construction est depuis 1990 d'environ 243 logements par an.

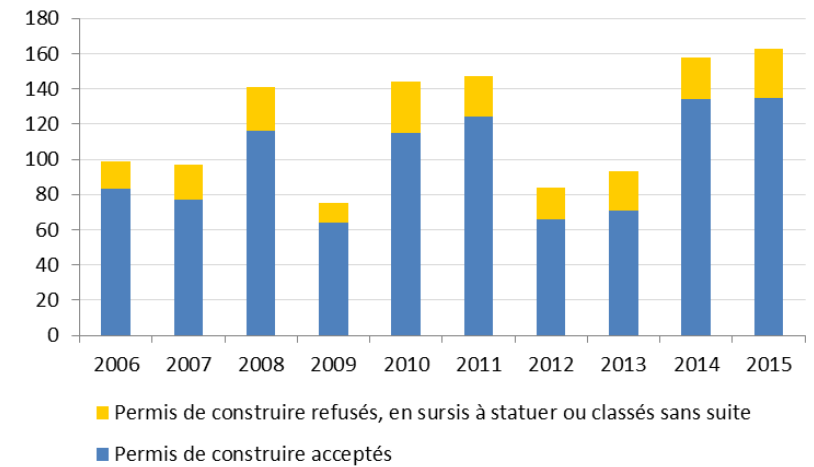
Depuis 2006, le rythme des permis de construire délivrés est relativement fluctuant, comme le montre le graphique ci-contre.

Evolution du nombre de logements :



Source : INSEE

Evolution du nombre de permis de construire délivrés :



Source : INSEE

Les logements vacants

Une part élevée de logements vacants

En 2017, la part des logements vacants est inférieure au niveau du Robert (12,3% des logements) à celui du territoire (15,3%), et qu'à l'échelle de la Communauté d'agglomération (16,7%). Entre 2012 et 2017, le taux de vacance a diminué au Robert (-1,2 point, contre une augmentation de 1,6 points à l'échelle intercommunale et une augmentation de 1,2 points à l'échelle de la Martinique). Le marché du logement est ainsi très détendu au Robert, témoignant d'une déconnexion entre les demandes des habitants en termes de logement et une partie de l'offre locale.

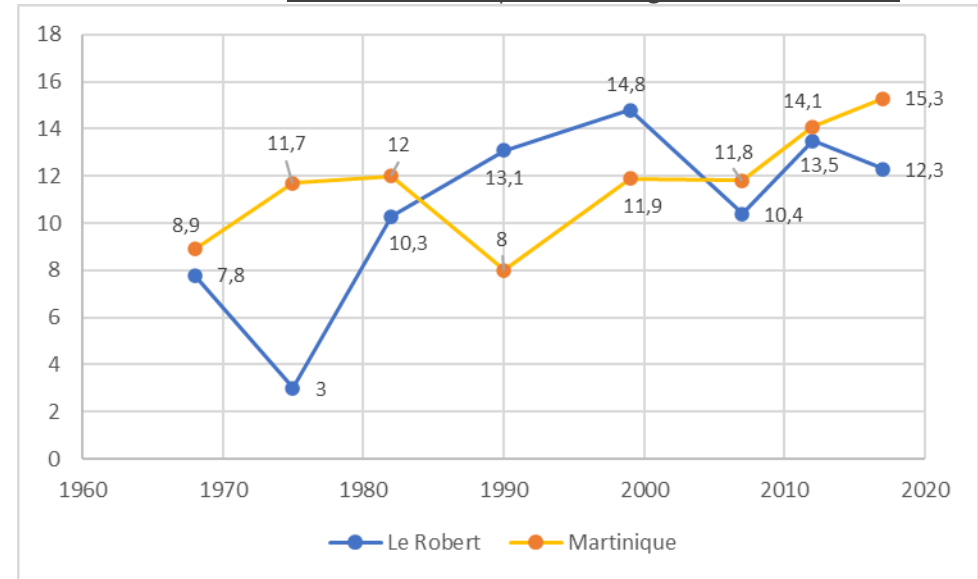
La part des logements vacants fluctue davantage au Robert qu'à l'échelle de la Martinique : s'il est descendu à 3 % au recensement de 1974, il a atteint 14,8% à celui de 1999. Il est en moyenne plus élevé sur la période récente, que sur une période ancienne : 12,8 % de moyenne entre 1990 et 2017, contre 8% entre 1967 et 1990.

La commune du Robert a entrepris plusieurs actions visant à mobiliser les logements vacants, soit via la lutte contre l'habitat indigne, soit par des procédures visant à acquérir des terrains en indivision ou en état d'abandon manifeste, notamment dans le bourg.

Par ailleurs la Ville fait un travail de recensement des dents creuses et des indivisions dans le bourg dans le but d'acquérir des terrains. Des procédures d'abandon manifeste sont également engagées dans l'optique de développer le projet urbain du bourg.

La commune est également engagée dans un Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne 2020-2025 avec Cap Nord qui intègre le logement vacant. Il a été signé le 16 janvier 2020.

Evolution de la part des logements vacants :



Source : INSEE

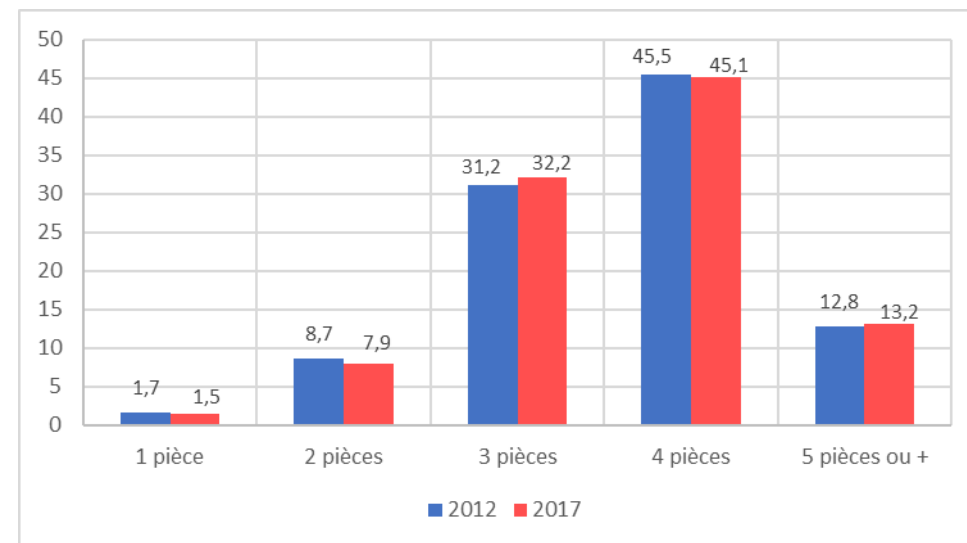
Le type et la taille des logements

Une proportion importante de grands logements, principalement des maisons individuelles

Le parc de logements est dominé par les 4 pièces qui représentent plus de 4 logements sur 10 (45,1%), viennent ensuite les 3 pièces (32,2%) et les 5 pièces ou plus (13,2%).

Les petits logements (1-2 pièces) ne représentent que 9,4% du parc de logements dont 1,5% seulement de logements d'une pièce. Les logements sont donc de grande taille au Robert, avec principalement des logements de quatre pièces. Ces chiffres sont comparables aux moyennes martiniquaises (37,8% de logements de 4 pièces à l'échelle de la Martinique, 30,2% de trois pièces). Néanmoins, par rapport aux moyennes de la communauté d'agglomération, les logements apparaissent plus petits au Robert qu'au niveau intercommunal, échelle pour laquelle on compte 21,4% de logements de 5 pièces et plus.

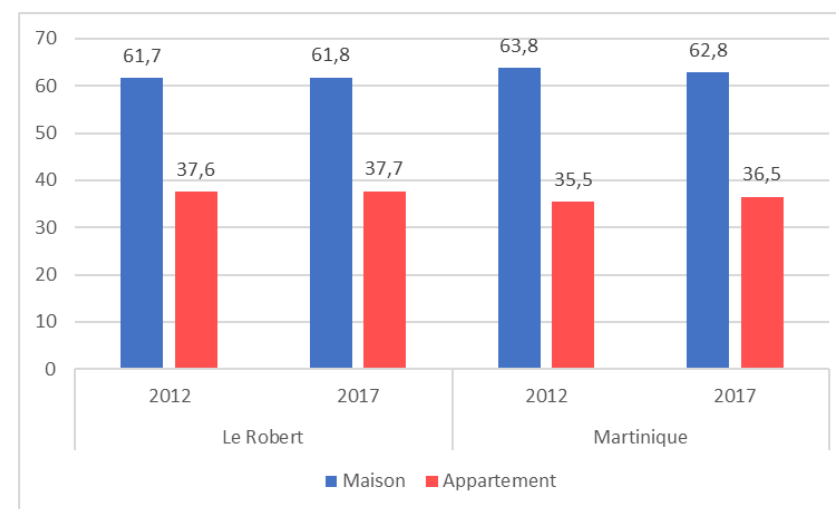
Taille des logements :



Source : INSEE

Les logements sont également de types similaires au Robert qu'à l'échelle de la Martinique, et suivent les mêmes évolutions (baisse de la part des maisons en rapport aux appartements), mais dans des proportions plus importantes. Le Robert compte ainsi 61,8% de maisons en 2017 (- 0,1 points depuis 2012), contre 62,8% à l'échelle de la Martinique (-1 point entre 2012 et 2017). En revanche, par rapport à la communauté d'agglomération Pays Nord Martinique, la part de maisons est nettement plus faible. On y compte en effet 74,8% de maisons (+ 13 points par rapport au Robert).

Types de logements :



Source : INSEE

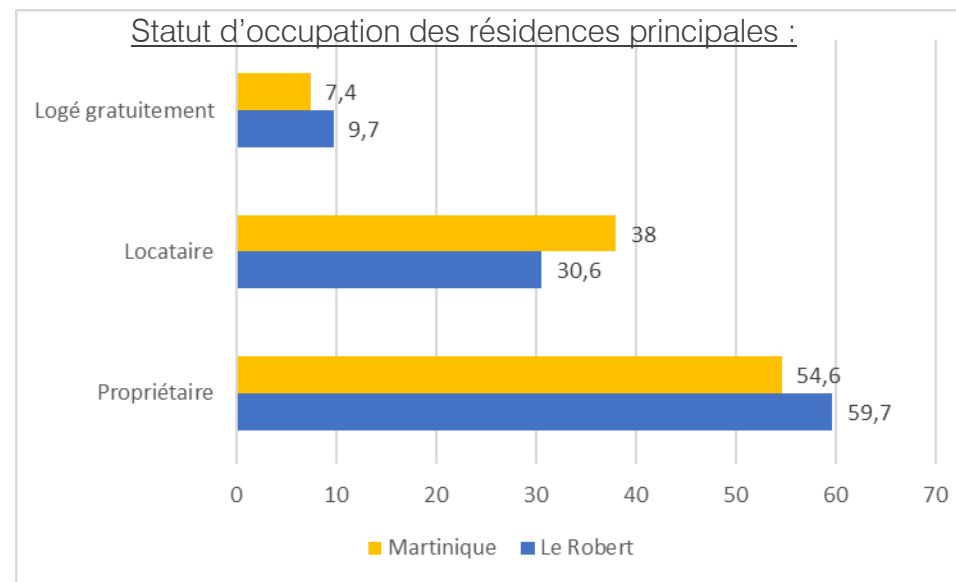
Le statut d'occupation des résidences principales, les logements sociaux

En 2017, **la part des propriétaires est majoritaire (59,7%)** alors que les locataires représentent un peu plus du tiers des habitants du Robert (30,6%, dont 16,3% le sont du parc social). Enfin, les personnes logées gratuitement représentent 9,7% des habitants du Robert.

Cette proportion est relativement équivalente à celle de la Communauté d'agglomération, qui compte néanmoins une part de légèrement plus élevée (+1,2 point). La part de propriétaires est nettement plus élevée au Robert qu'à l'échelle martiniquaise (+5,1points), et consécutivement une moins grande part de locataires (-7,4 points). La part des locataires diminue entre 2012 et 2017 (-2,2 point). La situation au Robert suit là encore la situation générale au niveau de la Martinique, mais avec plus d'intensité : la part des locataires du parc privé n'a augmenté que de 0,5 point.

La part des personnes logées gratuitement a augmenté de 2,6 points entre 2012 et 2017.

La répartition au niveau du statut d'occupation des logements au Robert tend ainsi à rattrapper la situation à l'échelle de la Martinique.



Source : INSEE

Les logements sociaux

Un déficit de logements sociaux

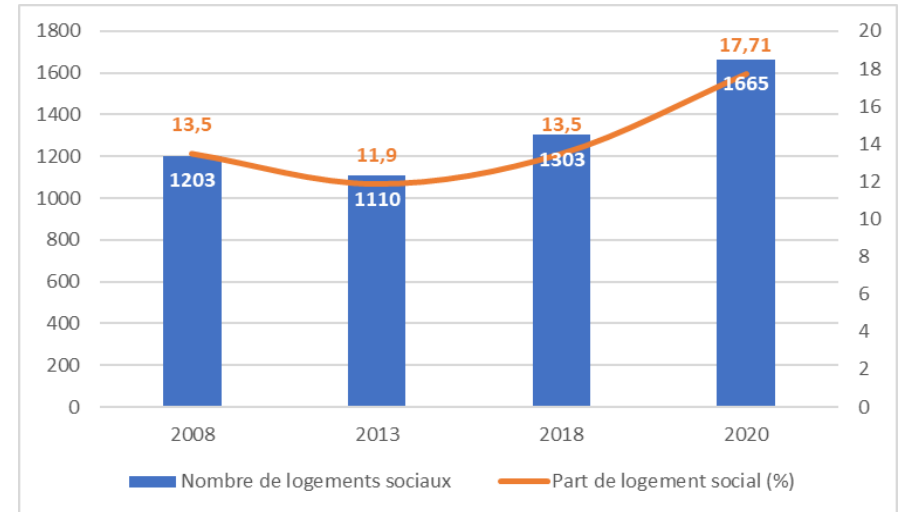
Au 1^{er} janvier 2020, la commune du Robert comptait 1 665 logements sociaux,

représentant un taux de logements locatifs sociaux de 17,71 %. La commune est soumise aux exigences de la loi SRU fixant à 25 % la part des logements locatifs sociaux². Pour atteindre ce seuil, la commune devrait construire 620 logements locatifs sociaux.

Le bilan triennal 2017-2019 : La ville du Robert se caractérise par un taux SRU peu variable et faible sur les trois dernières années (16,99% en 2018, 18,35% en 2019, 17,71% en 2020). Au regard du bilan triennal 2017-2019, la commune n'atteint pas son objectif quantitatif (78,69%). Elle atteint son objectif qualitatif de 30 % de LLTS (34,25% de réalisation LLTS, 0 % de PLS).

Objectifs pour la période triennale 2020-2022 : Pour la période triennale 2020-2022, la ville du Robert a un objectif quantitatif de 310 logements sociaux. Pour cette période triennale, il est prévu le financement sur la ligne budgétaire unique de 42 logements sociaux (LLS, LLTS), sur la base de la programmation des bailleurs sociaux.

Evolution de la part des logements sociaux :



Source : Insee, Préfecture

² La commune du Robert devrait être, d'après l'article L. 302-5 du Code de la construction et de l'habitat, soumise à la construction d'au-moins 25% des résidences principales. Cependant, par le décret 2013-671, qui a pour objet principal de « déterminer la liste des agglomérations et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au sein desquels le parc de logements existant ne justifie pas un effort supplémentaire de production de logements locatifs sociaux complémentaire », les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord de la Martinique sont soumises à un taux réglementaire de 25% de logements sociaux.

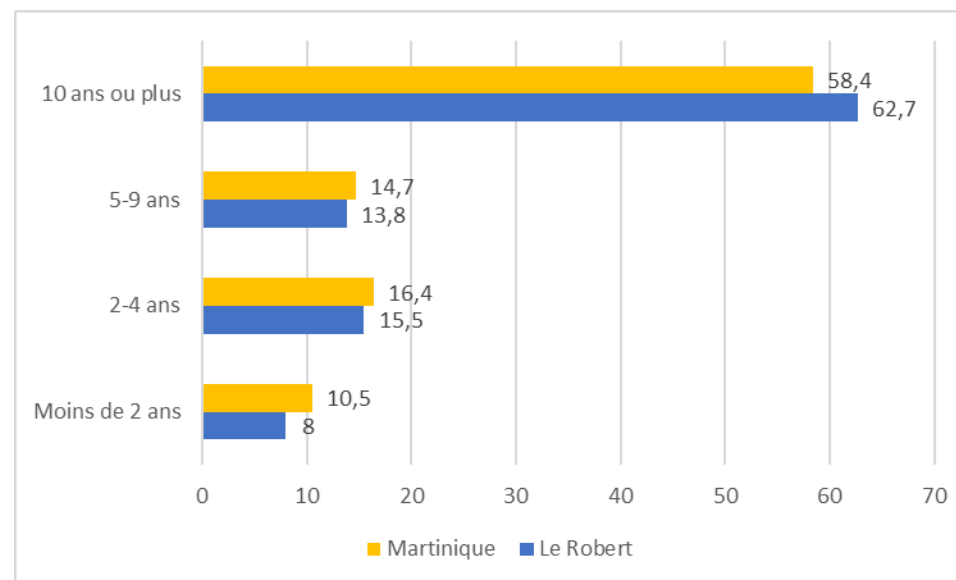
L'ancienneté d'emménagement

Des habitants installés depuis longtemps dans leur logement

En 2017, une grande majorité des ménages (62,7) habite dans leur logement depuis 10 ans ou plus. Ce taux est plus élevé qu'à l'échelle de la Martinique où il se situe à 58,4%, mais légèrement plus faible que le taux à l'échelle de la Communauté d'agglomération (64,3%).

On remarque plus généralement que les habitants du Robert occupent leur logement depuis plus longtemps que l'échelle martiniquaise. Ainsi, ils ne sont que 23,5% à occuper leur logement depuis moins de 4 ans (-3,4 points par rapport à la moyenne territoriale), tandis que les trois catégories au-delà de 10 ans d'ancienneté dans le logement sont plus représentées qu'à l'échelle martiniquaise. La rotation dans les logements est ainsi plus faible au Robert, qu'à l'échelle de la Martinique entière, les habitants installés depuis peu représentant une part moins élevée que la moyenne départementale.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :



Source : INSEE

L'aspect du bâti et le confort des résidences principales

Une part d'habitations en dur importante

La grande majorité des logements du Robert sont en dur. Avec 93,7% d'habitations en dur en 2017, ce taux est inférieur à celui constaté à l'échelle martiniquaise et intercommunale (respectivement -1 point et -1,5 point), mais en nette progression entre 2007 et 2012 (+5,1 points) qui semble aujourd'hui se stabiliser sur la période 2012-2016 avec -0,1 point.

Au total, seulement 0,5% des logements sont des habitations de fortune ce qui est inférieur à la moyenne martiniquaise (0,6%) et légèrement inférieur à la moyenne intercommunale (0,7%), mais surtout, cette part a diminué beaucoup plus vite entre 2007 et 2012 au Robert (-3 points), qu'à l'échelle territoriale (-1 point). Il convient cependant de préciser qu'au Robert, entre 2011 et 2016, les habitations de fortune ont diminué de 0,1 point.

Les cases traditionnelles sont cependant plus répandues au Robert, qu'au niveau de la Martinique (+1 point) et de la Communauté d'agglomération (+1,1 point).

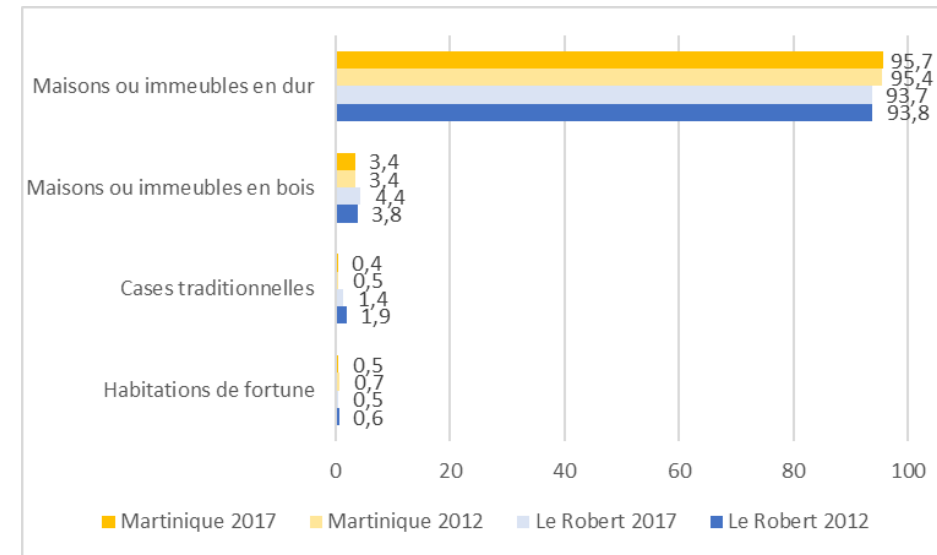
Enfin, les maisons et immeubles en bois représentent 4,4% des logements de la commune ce qui est légèrement plus élevé que dans le territoire (3,4%) et dans la communauté d'agglomération (3,4%).

Avec un niveau de confort en progression

L'ensemble des variables déterminant le confort des résidences principales selon l'INSEE sont en progression au Robert entre 2012 et 2017 à l'exception de l'électricité dans le logement qui a faiblement diminué de 0,5 point. Ainsi, la quasi-totalité des résidences principales du Robert sont équipées de baignoire ou douche et WC à l'intérieur et de l'électricité dans le logement. Désormais, plus de 6 ménages sur 10 (65,8%) disposent de l'eau chaude dans le logement, alors que plus d'un ménage sur cinq (26,9%) dispose d'une pièce climatisée, ce qui est également la plus forte progression entre 2012 et 2017 (+ 6,2 points). Il est enfin à noter que 30% des logements sont raccordés au tout à l'égout en 2017.

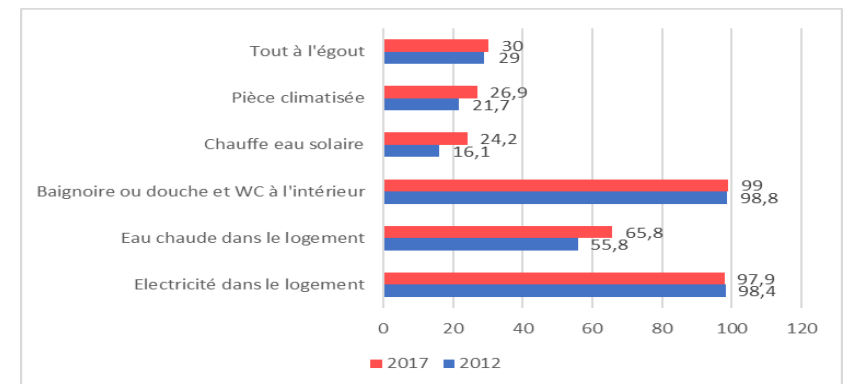
L'aspect du bâti est une information du recensement INSEE spécifique aux DOM, Il comprend les modalités suivantes : habitations de fortune ; cases traditionnelles ; maisons traditionnelles ou immeubles en bois ; maisons ou immeubles en dur.

Aspect du bâti :



Source : INSEE

Confort des résidences principales :



Source : INSEE

Enjeux :

- **OFFRE DE LOGEMENTS** : *L'offre de logement n'a cessé de croître depuis plusieurs décennies, sur un rythme soutenu (environ une centaine de logements par ans ces dernières années). Cependant la commune doit composer avec deux phénomènes qui viennent tempérer l'offre effectivement disponibles pour les habitants : une vacance importante, notamment dans le cœur de bourg et au sein du hameau de Vert Pré, et des quartiers situés en zone de risque important. Si le confort général des logements s'améliore, une partie du parc reste à réhabiliter. L'enjeux de la reconquête des logements existants et le relogement des populations exposés à des risques sont donc des enjeux importants.*
- **MIXITE SOCIALE** : *Avec 18,3% du parc constitué de logements sociaux, la commune du Robert ne remplit pas les objectifs de la loi SRU. Le développement d'une offre complémentaire, adapté à l'évolution du profil des habitants devra être programmé dans le cadre du présent PLU.*
- **STATUTS D'OCCUPATION** : *La grande majorité de propriétaires occupants, les caractéristiques du parc dominé par des grands logement induisent une certaine sédentarité des habitants par rapport au reste de la Martinique. Une diversification de l'offre pourrait être étudié pour s'adapter à l'ensemble des besoins des Robertins.*

3. Les activités économiques

Le nombre d'emplois

Une légère baisse du nombre d'emplois mais un rapport emplois/actifs qui reste équilibré

En 2017 on dénombre 4900 emplois dans la commune tandis qu'il y en avait 4 608 en 2012, **cela équivaut à une augmentation de 292 emplois (+6,3%)** localisés au Robert. Cette hausse est particulièrement importante : à l'échelle de la Martinique, la baisse du nombre des emplois est de 1,3%. Parallèlement, **le nombre des actifs ayant un emploi résidant dans la zone a augmenté de 1,53 %**.

L'indicateur de concentration d'emploi³ a légèrement augmenté. En 2012 celui-ci était de 58,6 ce qui signifie qu'il y avait environ 6 emplois localisés au Robert pour 10 actifs ayant un emploi résidant dans la commune. Cet indicateur est passé à 62,2 en 2017. Cette légère hausse de l'indicateur de concentration d'emploi s'explique par l'augmentation corrélée entre le nombre d'emplois dans la zone et le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

EMPLOI ET ACTIVITE	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	4608	4900
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	7756	7875
Indicateur de concentration d'emploi	58,6	62,2

Source : INSEE

³ L'indicateur de concentration d'emploi (ou taux d'attraction de l'emploi) désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune.

Les secteurs d'activités, la taille des établissements

Le secteur tertiaire au cœur de l'économie de la commune

L'économie du Robert est dominée par 2 secteurs d'activités :

- Le commerce, les transports et services divers
- L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale

Les emplois dans le secteur du commerce, des transports et des services divers représentent en 2017 le tiers des emplois sur la commune du Robert, tandis que l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale en représentent plus de 4 emplois sur 10.

Cette dernière catégorie est en nette progression sur la période 2012-2017 (+3,8 points). Au contraire, la catégorie des commerces, transports et services divers a chuté de 1,4 points, la construction a perdu 0,4 point, l'agriculture 1,1 point et l'industrie 0,4 point.

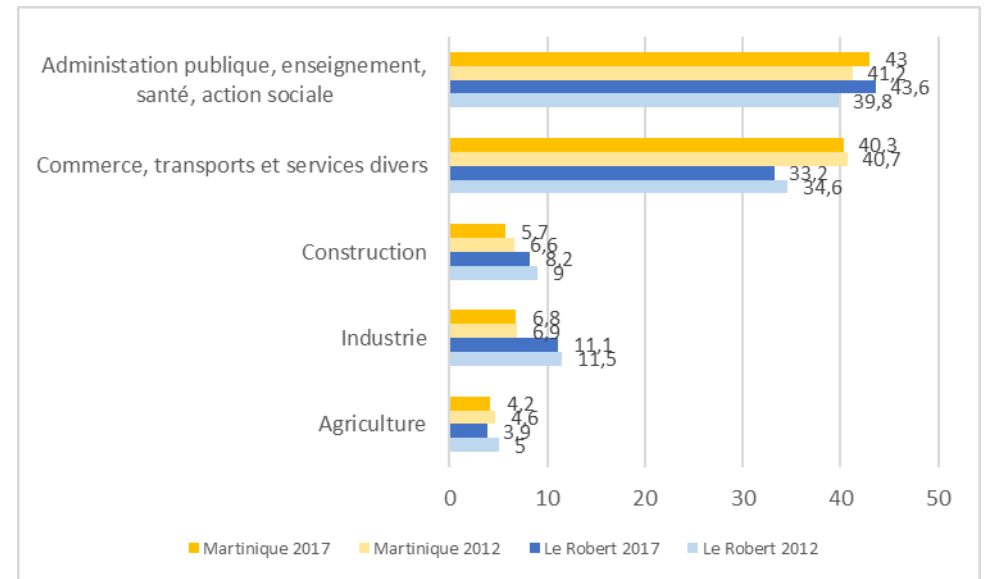
Comparativement aux échelles supra-communales, on remarque une surreprésentation de l'industrie (+4,2 points par rapport à la Martinique, +3,9 points par rapport à la Communauté d'agglomération) et de la construction (+2,5 points relativement à la Martinique, +2,5 en rapport à la Communauté d'agglomération). *A contrario*, le secteur des commerces, transports et services divers est sous-représenté au Robert par rapport à l'échelle territoriale (-7,1 points), alors qu'ils représentent 28,1% à l'échelle intercommunale.

Les entreprises sont notamment rassemblées dans le parc d'activités de Fond Saint-Nicolas.

Un tissu économique formé par des entreprises de petite et très petite taille

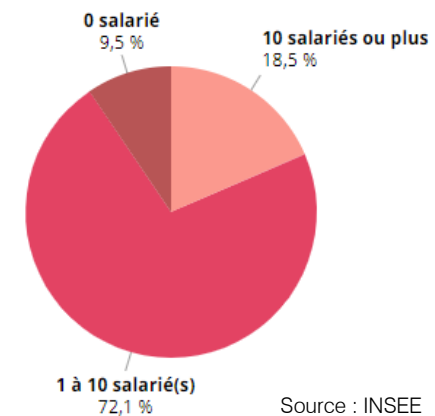
Les entreprises du Robert sont de petite taille : 81,6 % des entreprises ont moins de 10 salariés. Certains secteurs sont particulièrement représentés par des petites entreprises. Ainsi, 98% des entreprises du secteur du commerce, transports et services divers et de la construction ont moins de 10 salariés, 80% n'en ont aucun.

Seuls 16 établissements emploient plus de 50 salariés, dont 9 sont dans le secteur d'activité de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale.



Source : INSEE

Taille des entreprises :



Source : INSEE

La dynamique des établissements économiques

Un renouvellement régulier du tissu économique

En 2018, 170 nouveaux établissements ont été créés au Robert, soit un taux de création d'entreprise de 9,2% parmi les 1 834 établissements actifs au 1^{er} janvier 2015. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la Martinique (8,7%). Parmi les créations d'entreprises qui ont eu lieu en-2018 au Robert, plus de la moitié a concerné le secteur des services (88 soit 51,7%).

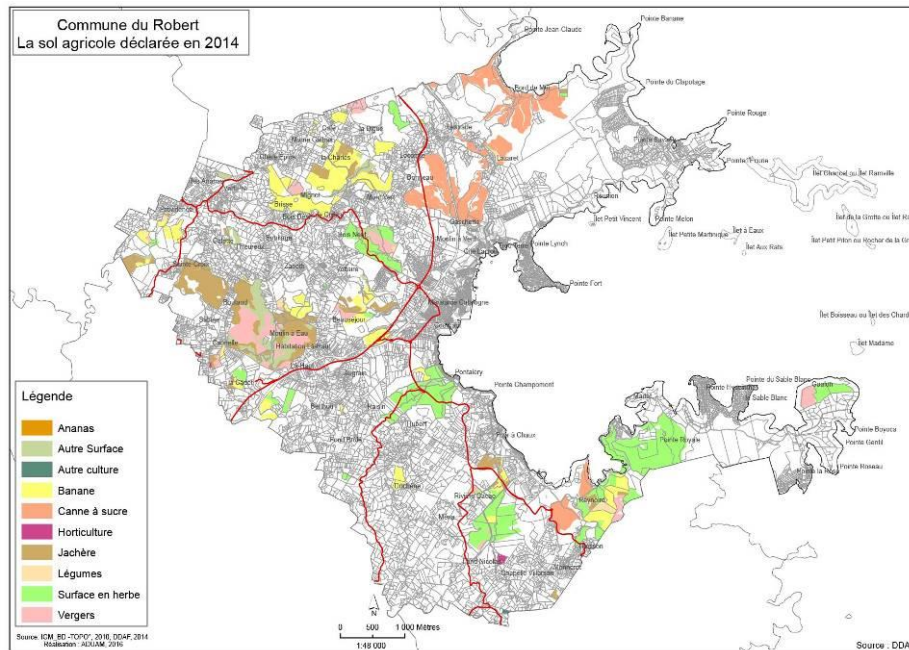
Secteurs d'activités	Ensemble	%
Industrie	13	7,6
Construction	18	10,6
Commerce, transport, hébergement et restauration	51	30
Services aux entreprises	52	30,6
Services aux particuliers	36	21,2
Ensemble	170	100

Source : INSEE

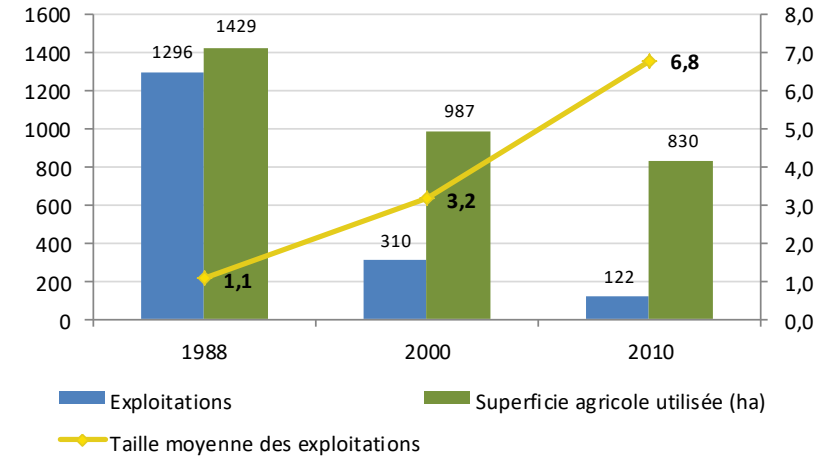
Le secteur agricole

On dénombre en 2013, 122 exploitations agricoles sur la commune du Robert. La Superficie Agricole Utilisée (SAU) est de 830 hectares, soit 6,80 hectares en moyenne. Seules 7 exploitations font plus de 20 hectares (45,6 hectares de moyenne pour ces exploitations). Par rapport à 2000, la SAU a diminué de 157 hectares, soit une diminution de 15,9% de la SAU. Cette diminution est particulièrement importante. De même, le nombre des exploitations a été réduit de 60,7% par rapport à 2000 sur la commune du Robert. Elles étaient 310 en 2000. La taille moyenne des exploitations a ainsi augmenté, elle était de 3,2 hectares en 2000. De ce fait, on peut estimer que l'activité agricole est en perte de vitesse. Par ailleurs, la majorité des exploitations sont des exploitations individuelles ou familiales qui n'emploient pas de salariés.

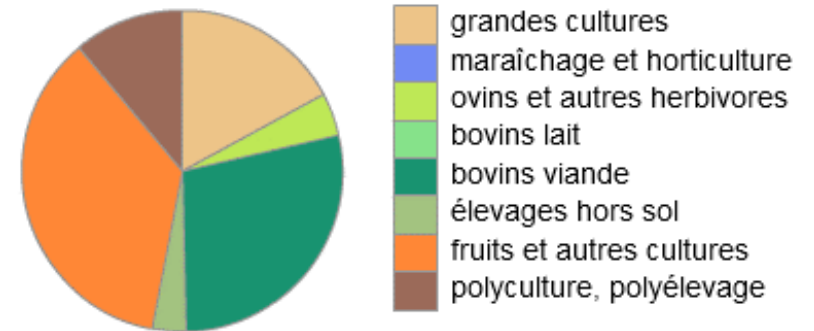
Pour ce qui est de la pêche, on dénombre 92 marins pêcheurs enrôlés en 2014. Les ventes de poissons se font principalement dans les étals de vente sur le front de mer. Par ailleurs, on peut faire état d'une zone de cantonnement où la pêche est interdite, qui a été mise en place dans la baie du Robert. Enfin, on recense 3 fermes aquacoles et un pôle de recherche et de développement des techniques aquacoles implanté à Pointe Lynch.



Evolution de la structure des exploitations agricoles dans le canton du Robert :



Exploitations par orientation Sélection 2010



source : Agreste - 2010 - total : 117

Le tissu commercial

La présence de 5 grandes surfaces commerciales

Au 31 décembre 2017, 254 établissements commerciaux (chiffre qui intègre les établissements de réparation automobile) étaient présents au sein de la commune.

Le Robert dispose de 5 grandes surfaces commerciales avec notamment les centres-commerciaux Océanis, construit autour de la grande surface Géant au nord de la ville, Carrefour Market situé dans le centre commercial Créolis en entrée de bourg le long de la RN1, et Intersport vers Gaschette. Enfin, on compte quelques commerces de proximité dans les quartiers, notamment dans le centre ancien.

En termes d'emploi, les commerces ont un poids non négligeable puisque 11,6% des postes salariés présents au sein de la commune le sont dans le secteur des commerces (commerces, réparation automobile), chiffre légèrement inférieur à celui présent à l'échelle de la Martinique (12,1%).



Les activités touristiques

Une activité touristique profitant de la présence de la baie

La baie est réputée comme étant l'une des plus belles de la Caraïbe. Les anses favorisant la présence de mangroves constituent également une particularité remarquable de cette baie, de même que les dix îlets de la baie. L'activité touristique du Robert est ainsi principalement fondée sur la présence de la baie.

L'offre touristique est assez diversifiée, avec des lieux d'hébergement et de restauration, mais aussi des entreprises dont l'activité est spécialement orientée vers une clientèle touristique. Les visites guidées des îlets et des fonds blancs du Robert sont proposées en yoles à moteur par 11 entreprises, en voilier et en catamaran par 2 entreprises. 5 entreprises louent des canoës et kayaks et 3 louent des bateaux. Enfin, 2 fermes aquacoles sont ouvertes à la visite et 2 exploitations agricoles pratiquent la vente directe à la ferme.

L'office de tourisme indique une capacité d'hébergement constituée par de petites structures, avec la présence de 6 gîtes labellisés « Gites de France », une villa labellisée « Clévacances », une chambre d'hôtes et 14 hébergements non labellisés. Par ailleurs, les restaurants sont au nombre de 24 (dont 9 proposent essentiellement une cuisine créole). Cependant, la commune ne compte aucun hôtel, ni hébergement collectif (résidence de tourisme, village vacances ou encore auberge de jeunesse).

Les résidences secondaires (847 en 2017) représentent 7% des logements de la commune. Le nombre de résidences secondaires a plus que doublé entre 2007 et 2017 (+499 résidences secondaires). La part des résidences secondaires dans le nombre total des logements du Robert a ainsi augmenté de 3.7 points.

Néanmoins, le développement de l'activité touristique au Robert est contraint par la faiblesse de l'offre en hébergement : la plupart des touristes fréquentant Le Robert le font en excursion et il est de fait compliqué de fixer la clientèle touristique. Le développement d'un port de plaisance, tel qu'il est indiqué dans le SMVM pourrait permettre pour partie de développer l'activité touristique au Robert.

Enjeux :

- **LES EMPLOIS** : *Le nombre d'emplois et d'actifs est en augmentation sur la commune du Robert, traduisant une certaine attractivité économique du territoire. Les parcs d'activités implantés sur le territoire (Fonds-Nicolas, Gashette) sont attractifs et attirent régulièrement de nouvelles entreprises, les chiffres sur la création d'entreprises démontrent ce renouvellement régulier du tissu économique. L'évolution de ces zones d'activités dans les prochaines devra être interrogée pour qu'elles répondent aux besoins des entreprises actuelles et nouvelles.*
- **LES SECTEURS D'ACTIVITÉS** : *Le secteur tertiaire est le type d'activité dominant au Robert, regroupant le commerce, le transport, les services, l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Le domaine du tourisme est assez développé : L'offre touristique est assez diversifiée, avec des lieux d'hébergement et de restauration, mais aussi des entreprises dont l'activité est spécialement orientée vers une clientèle touristique. L'agriculture, bien qu'en recul, est en secteur d'activité encore présent sur le territoire.*

III – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les caractéristiques générales du territoire

Le relief

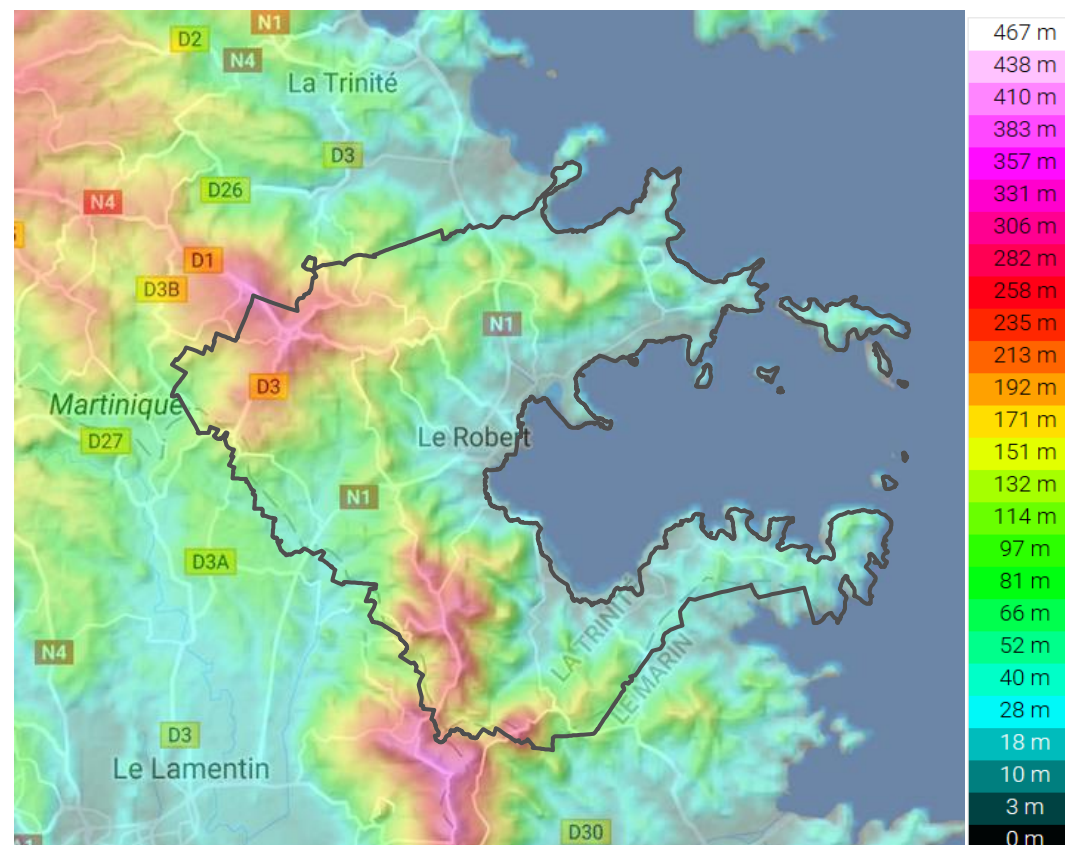
Le Robert est implanté le long de l'Océan Atlantique.

Le relief observé sur la commune est dans l'ensemble très accidenté, notamment dans la partie Sud, du fait de l'érosion des anciennes formations volcaniques présentes sur le territoire. Des mornes peu élevés, inférieurs à 200 mètres, se succèdent en arc de cercle, depuis l'intérieur des terres vers le littoral, jusqu'aux points encadrant la baie : Pointe Route au nord-est et Pointe Rose au sud-est.

Les points culminants sont situés au nord et au sud de la commune : Vert-Pré (323 mètres) et Duchesne (315 mètres).

Malgré la faiblesse des altitudes, les coefficients de pente sont souvent très forts ; à l'intérieur des terres, entre le Vert-Pré et la RN 1, les versants de nombreux petits talwegs présentent de fortes déclivités, supérieures à 20 %. Les reliefs modestes des pointes de la baie du Robert présentent également des zones de très fortes pentes, supérieures à 50 %.

Le long du littoral, de petites plaines fluvio-marines prennent place au débouché des cours d'eau. La plus importante s'étend au sud du bourg mais ne couvre que 7 km².



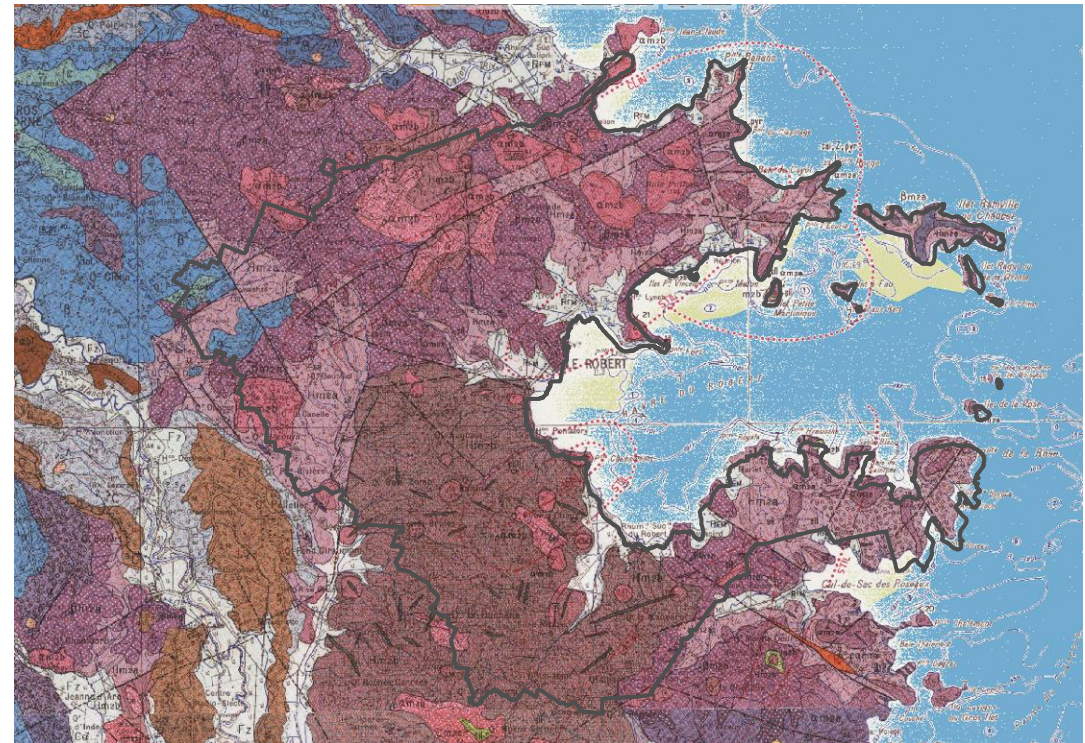
Source : topographic-map.com

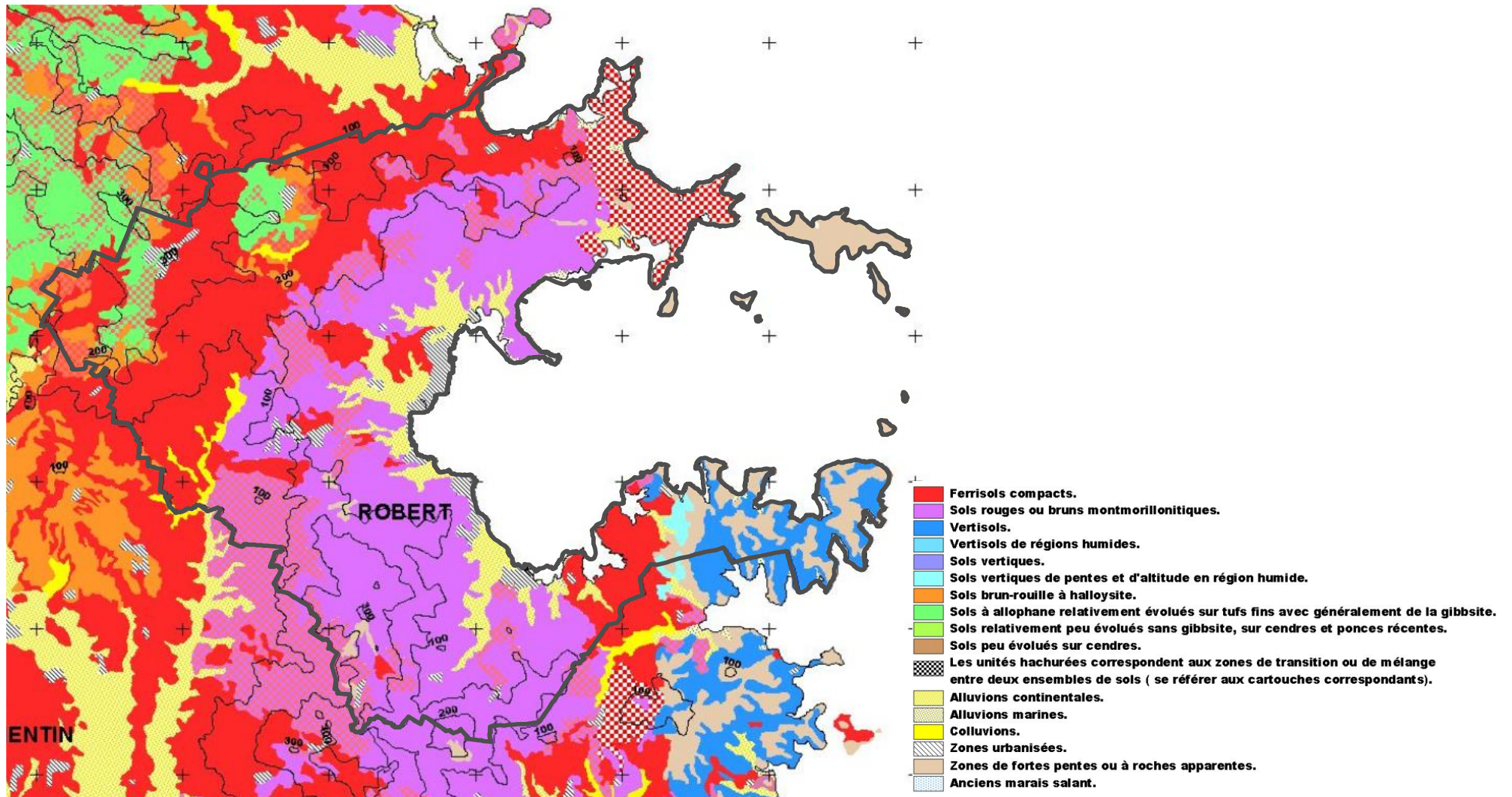
La géologie et la pédologie

La période de l'histoire de la formation géologique du Robert se situe entre 20 et 6,5 millions d'années. Elle correspond à la période de sédimentation aquitanienne qui succède à la mise en place de l'arc ancien antillais (Presqu'îles de Sainte-Anne et de la Caravelle). Il s'agit d'une période de transition (arc intermédiaire) qui précède l'activité de l'arc actuel (Trois Ilets, Morne Jacob, Pitons du Carbet, Montagne Pelée).

La nature de ces formations géologiques et l'action du climat ont conduit à l'édification de trois grands types de sols bien délimités dans l'espace communal :

- des sols dérivés des formations anciennes : sols fersiallitiques, ferrisols compacts (nord-ouest), sols rouges ou bruns montmorilloniques (présents sur la majeure partie de la commune), vertiports (localisés sur les deux pointes encadrant la baie), sols vertiques. Ces sols disposent d'un haut niveau de fertilité, mais leurs propriétés physico-chimiques les rendent sensibles à l'érosion,
- des sols dérivés de formations aériennes récentes : sols à allophanes, sols brun rouille à halloysite,
- Des sols alluviaux dans les zones de petites plaines littorales.





Les potentialités agricoles

La commune du Robert dispose de peu de terres classées 1 c'est à dire à très haute productivité.

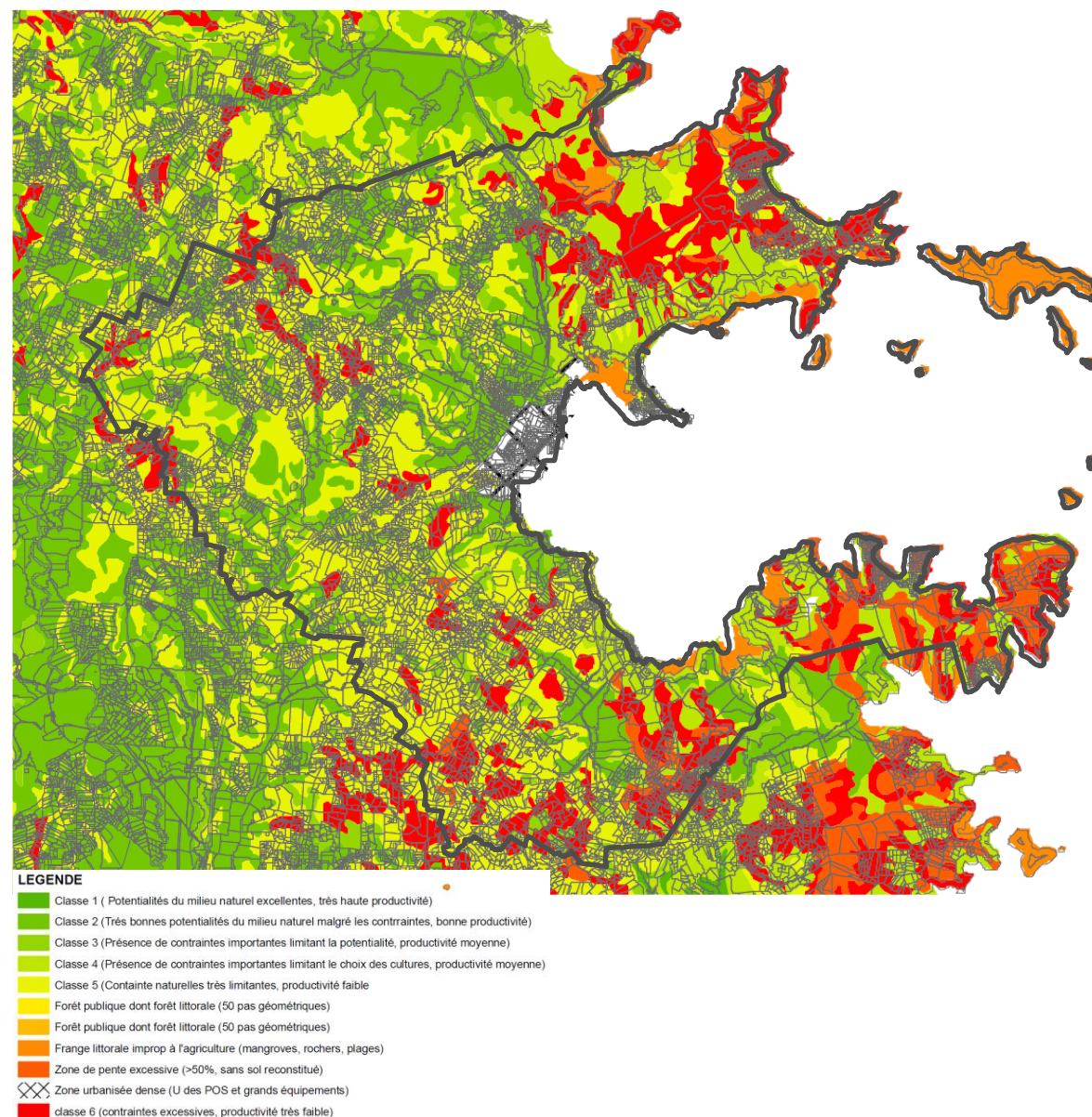
En effet, bien que leur structure de base soit peu éloignée de celle des communes voisines, la présence d'un compartimentage excessif du relief, les pentes souvent fortes constituent des contraintes qui limitent la productivité des terres.

Les meilleures terres (classes 1 à 3) se situent notamment à l'arrière du bourg dans le secteur de Mansarde et au sud du territoire, vers Fond Nicolas.

On note cependant que c'est dans cette zone à l'arrière du bourg que la pression à l'urbanisation s'est exercée le plus ces dernières années sur les terres de bonne potentialité.

D'une manière générale, sur les pointes, les terres sont de classe 6, il s'agit par ailleurs en majorité d'espaces boisés.

La commune est par ailleurs concernée par des zones de pente excessive, et la présence de forêt publique ou de mangrove, impropres à la culture.



L'hydrologie

Le réseau hydrographique de la commune du Robert est bien développé. Le relief important crée des bassins versants relativement étroits drainés par des rivières courtes ayant de faibles débits : rivière Yoyove, Cacao, Pomme, la Digue, Gaschette, Mansarde.

On note aussi la présence de la rivière Epinette qui traverse le secteur Brin d'Amour et le bourg. A l'ouest de la commune, d'autres cours d'eau prennent leur source sur les flancs du morne Vert-Pré mais s'écoulent vers d'autres communes : c'est le cas de la Petite Rivière, affluent de la Lézarde, qui fait la limite communale avec le Lamentin.

Les différents cours d'eau se rejettent en majorité dans la baie du Robert, ce qui peut engendrer des problématiques de qualité de l'eau notamment.

La commune s'est engagée dans un plan de référence pour la gestion de la baie, et a de plus entrepris une démarche de gestion intégrée des zones côtières.

Par ailleurs, la commune est concernée au nord par le contrat de rivière du Galion, qui définit des bonnes pratiques de gestion des abords et des cours d'eau.



Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été approuvé par arrêté du 30 novembre 2015 et fixe des orientations pour la période 2016-2021. Le SDAGE propose 4 orientations fondamentales qui sont les principes d'action du SDAGE. Elles sont déclinées de façon concrète en dispositions, qui sont des règles de gestion.

1. Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques
2. Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
3. Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables
4. Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements

Aucune masse d'eau sur le territoire ne fait l'objet d'un suivi de l'état quantitatif et qualitatif des cours d'eau.

Deux stations de suivi qualitatif des eaux côtières et transition sont implantées sur le territoire : une pour la masse d'eau « Est de la baie du Robert » qui est au niveau de l'îlet à rats) et une pour la masse d'eau « récif barrière Atlantique » qui est au niveau de l'îlet Loup Garou. Concernant les masses d'eau côtières et de transition, l'objectif est un bon état écologique et chimique en 2027 pour la baie du Robert et en 2021 pour le récif barrière Atlantique.

Le suivi qualitatif des masses d'eau souterraines est assuré par une station au Vert-Pré.

Le climat

La Martinique présente un climat tropical, tempéré par les alizés. Les températures sont élevées toute l'année (elles varient de 22 à 30 °C avec une moyenne d'environ 25°C). Toutefois, deux saisons se distinguent :

- de janvier à mai, le carême correspond à la saison sèche
- de juin à décembre, c'est l'hivernage, plus humide ; c'est en général durant cette saison que les risques d'occurrence des cyclones sont les plus importants.

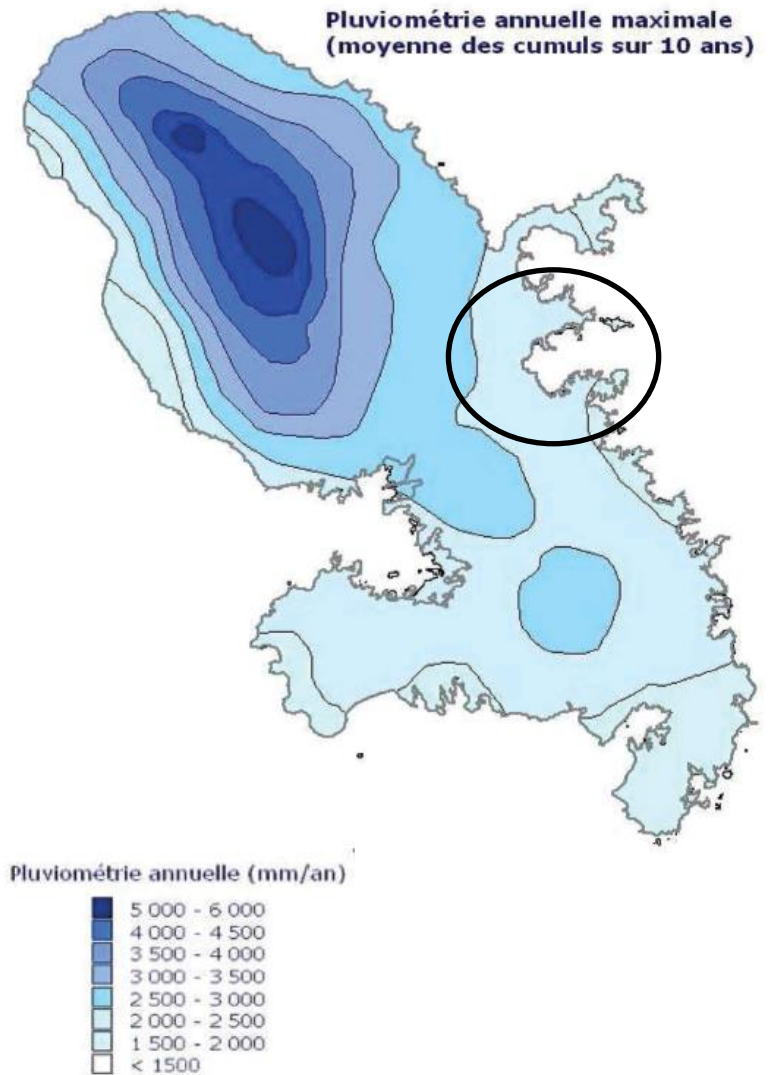
Globalement, la Martinique est un département humide et la côte atlantique 'au vent' connaît plus de précipitations que la côte caraïbe, notamment au nord du territoire.

La pluviométrie moyenne inter annuelle montre une dissymétrie très marquée entre les versants Est ou Ouest du relief. Celui-ci constitue une barrière qui provoque l'élévation des masses d'air humide et leur condensation puis des précipitations sous le jeu des alizés.

De ce fait, la côte Est au vent bénéficie d'une pluviométrie supérieure de 1 000 mm à celle de la côte Ouest sous le vent. Aussi, la pluviométrie augmente-t-elle considérablement avec l'altitude (plus de 5 m au sommet de la Pelée).

Les pluies tropicales sont caractérisées par des intensités élevées. Cela conduit à des ruissellements importants et de fortes crues des cours d'eau qui sont à l'origine d'inondation.

La commune du Robert se situe globalement dans une zone où la pluviométrie est modérée, mais les phénomènes de ruissellement peuvent être ponctuellement importants du fait du relief marqué et du réseau hydrographique dense.



Analyse AFOM

Atout	Faiblesses
Sols fertiles grâce à des formations géologiques favorables	Relief marqué et accidenté, facteur contraignant pour l'agriculture
Réseau hydrographique bien développé	Erosion importante due à une géologie spécifique
Opportunités	Menaces
Limiter l'exposition de sa population aux risques	Les terres très fertiles sont soumises à la pression foncière
Les terres agricoles sont protégées au maximum dans le projet de PLU	Le changement climatique pouvant accroître la vulnérabilité (augmentation des risques d'accidents liés à l'accroissement des aléas et des risques naturels...)

Enjeux pressentis concernant les caractéristiques générales du territoire

- Les effets du changement climatique à anticiper pour améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels.
- La protection des terres agricoles

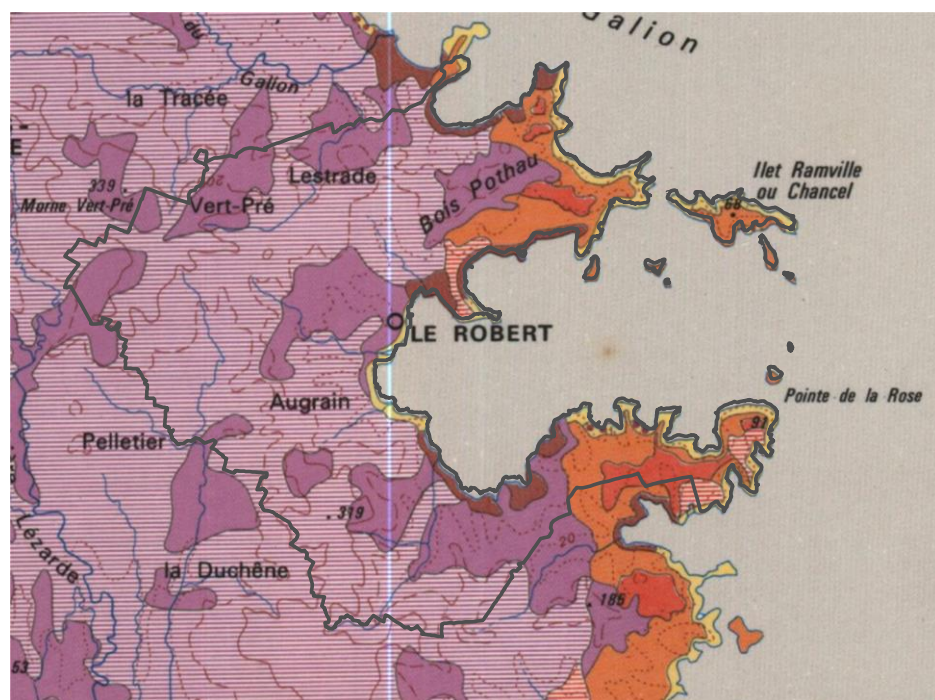
2. Le paysage et les espaces naturels

Les espaces boisés

La majeure partie de la surface boisée de la commune est recouverte de forêt tropicale humide à bois blanc et bois doux. Un espace remarquable est identifié, il s'agit du bois Pothau.

Sur les pointes, on retrouve une végétation à tendance sèche (poiriers et gommiers rouges).




On différencie également une végétation caractéristique du littoral, notamment de la mangrove et quelques secteurs où l'on retrouve des mancenilliers et des raisiniers.




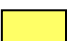

Série tropicale humide

-  Forêt méso-hygrophile à bois blanc et bois doux
-  Zones de cultures prédominantes

Série tropicale à tendance sèche

-  Forêt tropophile à poirier et gommier rouge
-  Stades dégradés arbustifs et herbacés
-  Zones de cultures prédominantes

Série littorale

-  Plages sableuses à mancenilliers et raisiniers (faciès psammophile)
-  Végétation xérophile des côtes rocheuses volcaniques (faciès lithophile)
-  Mangrove maritime (faciès halophile)

Sources : Atlas des DOM, C.N.R.S., I.G.N.

Le reste du territoire communal est occupé par une végétation de type mésophile présente là où les cultures et les constructions ne l'ont pas supplantée, sous une forme plus ou moins sévèrement dégradée. Elle persiste sur les endroits les plus inaccessibles des mornes, là où le mitage est le moins important. Ces massifs possèdent, outre quelques espèces préservées (Mahot grande feuille, Pois doux, Bois blanc, Abricotier...), des espèces secondaires (Bois canon, Bois flot) et des espèces introduites (Mahogany grande feuille, Arbre à pain, Manguier, Cythère, Cocotier...).

Le seul vestige de la forêt mésophile proprement dite se situe au Bois Pothau au Nord-Est de la commune. Il s'agit en fait d'une forêt mésophile inférieure très rare, qu'on ne retrouve qu'entre le Prêcheur et Grand-Rivière.

On peut identifier la structure suivante :

- Une strate arborescente de première grandeur dépassant les 20 mètres de haut, comprenant le Fromager, le Courbant, l'Acajou et quelques espèces neutralisées (le Sablier, le Bois Blanc, la Savonnette Grand bois, le Pois doux gris, l'Angelin, le Mahot grande feuille...).
- Une strate arborescente de deuxième grandeur où les espèces atteignent 20 mètres, et peuplée par le Laurier doux, le Pois doux, le Laurier fine.
- une strate arbustive pouvant atteindre 3 mètres est composée par le Petit cré-cré, le Bois Côtelette, le Malimbé.
- Une strate herbacée composée d'espèces atteignant parfois plus d'un mètre de hauteur (fougères), de graminées, d'herbes grasses, d'orchidées, de lianes et d'épiphytes....

La répartition floristique de ce type de forêt indique la richesse de la strate arborescente. Ce massif doit donc faire l'objet d'une attention particulière car il constitue une richesse écologique en raison, d'une part, de la rareté de ce type de forêt dans cette partie de l'île, et d'autre part de la pauvreté de la commune en zones boisées.

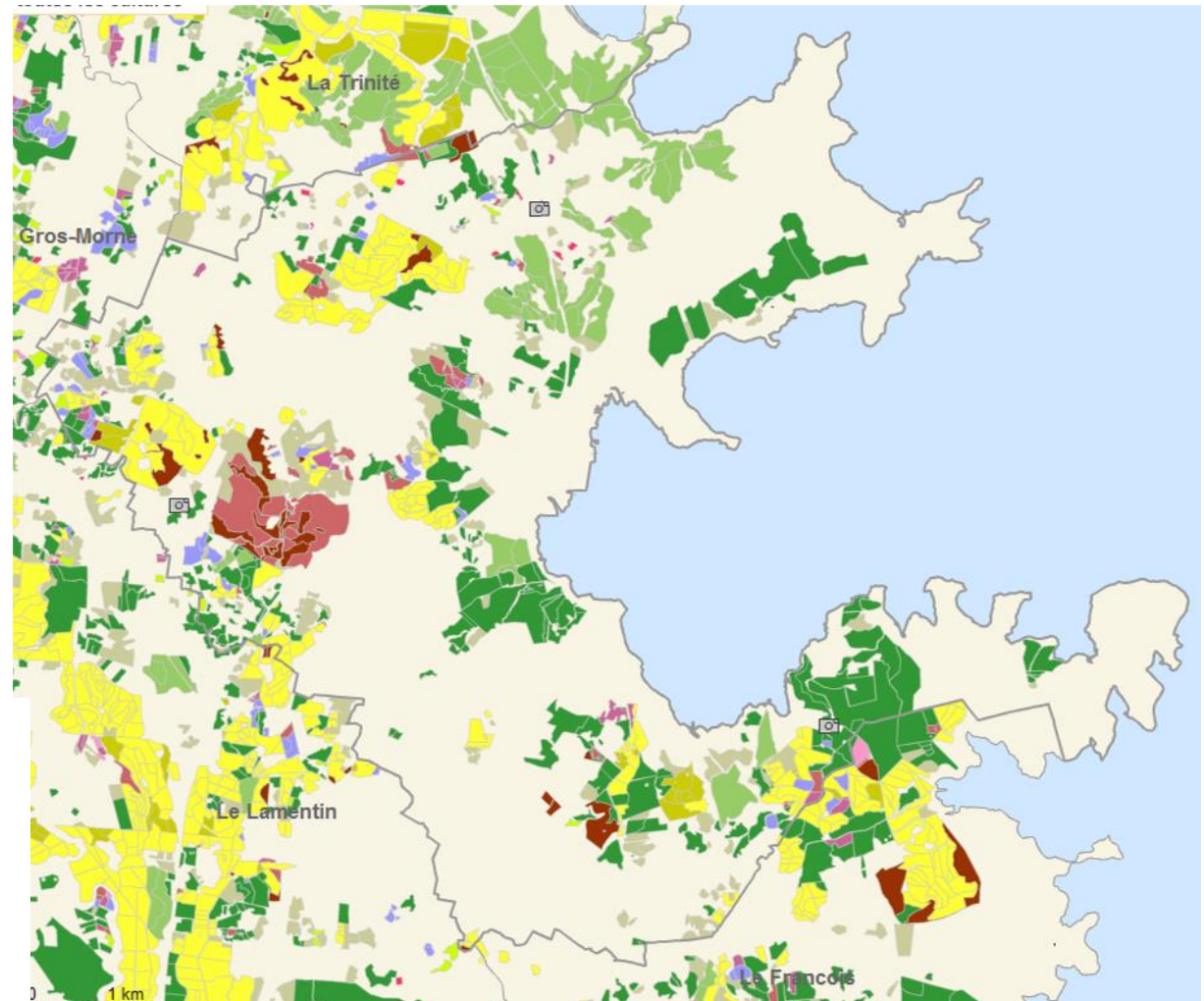
Les espaces agricoles

Les espaces cultivés et déclarés occupent 16% du territoire, ce qui diffère des espaces agricoles classés en zone A dans le PLU (33% du territoire). Ceci s'explique par le fait que de nombreuses terres agricoles ne sont plus exploitées. Les friches représentent 180 ha, ce qui fait 4% du territoire. La faible superficie des espaces agricoles s'explique par le relief très marqué, notamment sur les mornes.

La culture dominante est l'élevage, vient ensuite la banane export. On trouve aussi une part importante de maraîchage et de cultures vivrières. Les autres cultures (arboriculture fruitière, canne à sucre, autres...) sont très peu représentées. Le patchwork des différentes cultures structure le paysage. Les champs de canne à sucre sont plutôt localisés sur les vallons à l'ouest du bois Pothau et au nord du territoire en direction de la Trinité et de l'exploitation du Galion notamment. L'intérieur des terres abrite quant à lui des bananeraies qui se succèdent le long des axes de communication.



Extrait de la sole agricole 2006

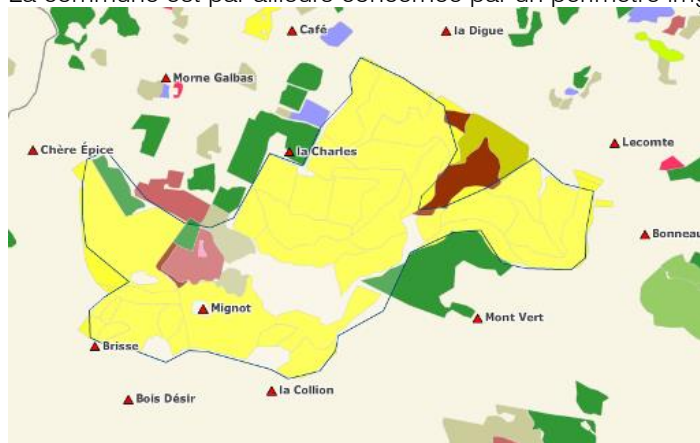


Les objectifs concernant l'agriculture sont les suivants :

- de **la cadrer et la professionnaliser** notamment en incitant les exploitants non déclarants à se faire connaître de l'autorité préfectorale même dans le cadre de la pluriactivité ou de la cessation d'activité.
- de **l'accompagner** : les surfaces non déclarées sont occupées par l'élevage et les productions traditionnelles – un effort particulier est à faire dans ce secteur.
- de **la maintenir** par des politiques de modernisation, d'accompagnement, d'animation et de dynamisation tant à destination des chefs d'exploitation que des salariés des entreprises agricoles.
- de **l'encourager** afin d'améliorer le niveau d'exploitation des terres destinées à l'agriculture (zones A).

Une politique de reconquête des terres agricoles peut également être mise en place afin de valoriser les terres.

La commune est par ailleurs concernée par un périmètre irrigué qui se situe au nord du territoire, entre la Digue, Mont Vert et Chère Epice.



Périmètre irrigué

Les espaces littoraux

La baie du Robert

La mise en valeur et la protection de la baie passent par le traitement des bassins versants et des espaces littoraux qui ont des conséquences directes et irréfutables sur son fonctionnement. Il s'agit pour la commune de viser à terme un objectif de haute qualité environnementale qui se situe à la convergence de nombreuses politiques sectorielles.

La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) est une gestion écologiquement durable, économiquement équitable, socialement responsable et adaptée aux réalités culturelles.

Cette mise en valeur et protection se fera par quatre types d'actions:

- restauration et aménagement des espaces littoraux,
- réalisation d'équipements adéquats au développement des activités économiques (pêche, aquaculture, tourisme, commerce et plaisance...),
- constitution d'un pôle océanographique avec l'IFREMER et l'UAG d'une part, pour le développement de la recherche sur les milieux aquatiques, et d'autres avec le Centre Caribéen de la Mer pour la vulgarisation de la connaissance scientifique vers les populations et l'émergence d'une politique éducative plus efficace dans le domaine de l'environnement,
- protection de l'environnement (par la mise en place d'une protection passive contre les rejets et d'une protection active par la gestion des espaces naturels et la mise en place d'aires maritimes protégées.

Lors de l'expérimentation de la GIZC, la Municipalité a adopté un plan de référence de la baie et de l'aménagement du front de mer pour cadrer toutes les actions à venir sur le littoral. Les grandes orientations de ce Plan ont été approuvées par le conseil Municipal dans sa séance du 29 septembre 2006.

Ce document définit les enjeux et objectifs concernant la remise en valeur de la baie dans une perspective de développement durable fondée sur trois axes majeurs:

1. La restauration de la qualité de l'environnement naturel maritime et littoral
2. Le développement économique autour des activités liées à la mer.
3. Le développement du lien social par l'aménagement des espaces de front de mer en lieux publics de découverte ou d'activités festives.

Ce document présente également les séquences mentionnées ci-dessous :

- La séquence 1, concerne Pointe Melon et principalement le projet de Centre Caribéen de la Mer.
- La séquence 2, est une zone de mangrove littorale à protéger et concerne le projet de Centre de Recherches Aquatiques de la Martinique à Pointe Lynch.

- La séquence 3, s'étend de la Pointe Fort à la rivière Gaschette, ou il devrait être réalisé un traitement du rivage (Est et Sud) dévorées par la pollution et l'urbanisme.
- La séquence 4, s'étend de Gaschette au stade Georges Spitz et concerne le projet de Front de Mer.
- La séquence 5, s'étend de Pontaléry au stade de Champomont ou il devrait être rétabli un équilibre écologique destiné à préserver la baie de l'envasement et des pollutions liées aux ravinements et à l'urbanisation.
- La séquence 6, de la Pointe Champomont au Port de Commerce, devrait faire l'objet d'études spécifiques d'aménagement tenant compte des infrastructures et usage existant.
- La séquence 7, s'étend jusqu' à la Pointe la Rose, elle est essentiellement concernée par des mesures de protection du littoral, de réhabilitation de zone naturelle.

Le littoral robertin

Le littoral robertin présente une variété de paysages naturels littoraux remarquables, dont l'élément le plus caractéristique reste la mangrove. Ailleurs des formations végétales xérophiles, et des plages sableuses viennent compléter la diversité et la richesse du milieu.

- **Les mangroves**

Présentes sur plusieurs secteurs, les mangroves participent à l'image du paysage littoral robertin. Néanmoins on assiste depuis plusieurs années à une régression et une dégradation de ces formations végétales, essentielles à l'équilibre écologique et au fonctionnement de la baie (nidification d'espèces marines; refuge d'oiseaux; assainissement de l'eau...). Cette évolution est essentiellement due aux activités anthropiques « squattérisation », défrichements, décharge d'ordures sauvages, remblais, élevages... Les zones les plus touchées sont situées à proximité du bourg : Pointe Lynch, Four à Chaux, Reynoird.

Des îlots intéressants peuvent être repérés au Nord, sur les Pointes Lynch, Melon et Banane, au Sud entre l'ancienne usine du Robert et la Pointe Royale (îlot le plus important), et enfin dans la baie de Saint Pée. Il s'agit d'un faciès de mangrove sur sol limono-argileux à palétuviers gris. Mais on distingue également une zone pionnière à Palétuvier Blanc, une zone inondée en permanence à Palétuviers rouge et blanc, et une arrière mangrove plus élevée et dominée par le Palétuvier gris qu'accompagnent le Mangle blanc et d'autres espèces plus xérophiles telles que le Mamain, le Campêchier, l'Acacia.

- **La végétation xérophile**

Le reste de la côte est occupé par une végétation xérophile installée sur des rochers. On peut repérer en bordure de mer un groupement pionnier de type herbacé, précédant des espèces typiques du littoral Raisinier bord de mer, Bois flambeau, Pourpier Martiniquais, Cierges, Raquettes, Acacia, Ti-Baum.

Plus vers l'intérieur, on distingue une strate herbacée dont les espèces les plus représentées sont les Graminées, ainsi qu'une strate arbustive constituée d'arbustes atteignant deux à trois mètres formant un fourré assez impénétrable composé principalement d'espèces épineuses (Merisier, Petit coco, Bois Flambeau, Acacia).

Une forêt de type xérophile se maintient de manière significative sur la majeure partie du bras de terre terminé par la Pointe la Rose. Il s'agit d'une forêt tropicale sèche décidue, peuplée par le Poirier et le Gommier Rouge. Actuellement, elle se présente sous une forme dégradée dont la structure correspond à celle du "Bois hallier"

- **Les plages sableuses**

Quelques plages sableuses de taille modeste se retrouvent sur le littoral (Baie Coco, Pointe Banane), et plus particulièrement au droit de certains îlets: îlet Madame, îlet Chancel, îlet Lougarou. Elles sont peuplées de patates bord de mer, de mancenilliers, de catalpa et de poiriers.

Dans tous ces lieux, la préservation des qualités des paysages (aspect « sauvage »), écologique et environnementale doit être recherchée, tout en permettant des aménagements de nature à faciliter la fréquentation du public sous certaines conditions.

- La plage de la baie Coco : située au Sud-Est de la commune, la petite crique de la baie Coco se dissimule derrière une mangrove relativement bien préservée. Le site abrite les ruines d'un ancien four à chaux, et dispose d'aménagements pour l'accueil du public (tables, bancs, ajoupas). Une voie a été créée afin de faciliter son accessibilité.
- La plage de la Pointe Banane : située au Nord Est de la commune, dans le prolongement de la forêt de Bois Pothau, et d'une mangrove en excellent état, offre un panorama exceptionnel sur une partie de la Caravelle (Trinité) et les fonds blancs. Un ancien four à chaux se cache au milieu de la végétation de la mangrove. Elle présente un accès par le sentier du littoral depuis Pointe Savane.
- La plage du Trapèze : située sur la partie Est de l'îlet Chancel, la plage du Trapèze accueille régulièrement des visiteurs venant par bateau, ou kayak. Elle offre un magnifique panorama sur la baie et les autres îlets.
- La plage de l'îlet Madame : autre plage de sable blanc située sur un îlet, la plage de l'îlet Madame dispose d'un certain nombre d'aménagements permettant une fréquentation touristique et une mise en valeur durable des lieux : appontement, ajoupa, bancs et tables pour le pique-nique, poste de surveillance.

Les îlets

La baie du Robert se caractérise par la présence de barrières coralliennes et d'une dizaine d'îlets de formes, superficies, et occupations différentes. Riches d'un patrimoine naturel exceptionnel à l'échelle de la Martinique, 7 de ces 10 îlets sont classés en zone de protection des biotopes, afin de garantir la préservation et l'équilibre biologique des milieux.

- L'îlet Loup-Garou : il s'agit d'un banc de sable reposant sur une assise de roches, de forme ovale, recouvert d'un sable blanc très fin. Un tapis continu et parfois arbustif occupe sa partie sommitale. Le Loup-Garou a été remis en gestion au Conservatoire du Littoral, et est classé depuis 2002 en zone de protection des biotopes. Le Conservatoire a récemment signé avec la Ville une convention de transfert de gestion pour une durée limitée.
- L'îlet Madame : d'une superficie de 2,86 Ha, l'îlet est constitué d'un sol rocailleux et presque inexistant par endroits sur lequel s'articule un grand nombre d'espèces végétales très diverses. Le couvert végétal est plus dense et plus riche sur le versant sous le vent, du fait d'un climat plus favorable. On y trouve également une plage de sable et des fonds blancs. L'îlet Madame est classé depuis 2002 en zone de protection des biotopes. Il est le seul à être géré par la Commune du Robert depuis 2001 du fait d'une convention de transfert de gestion signée avec l'Etat pour une durée de 18 ans.

- L'îlet La Grotte: de forme allongée, et d'une superficie de 5,7 ha l'îlet culmine à 38 mètres. On y trouve une avifaune et une végétation très riche, dont plusieurs espèces rares tourterelle à queue carrée, «sucrier fat jaune », mûrier pays entre autres. Une dizaine de maisons se répartissent aux extrémités Nord et Sud de l'îlet, qui appartient dans sa quasi-totalité à l'Etat (gestion ONF). L'îlet La Grotte est classé en arrêté de protection de biotopes sur toute sa partie non urbanisée (environ $\frac{3}{4}$ de la superficie), et fait l'objet d'une gestion concertée entre la commune du Robert, l'Etat, et les propriétaires privés.
- L'îlet Petite Martinique : situé au Nord de la baie, l'îlet de forme triangulaire culmine à 34 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les unités de végétations sont diverses et complexes. La façade littorale sous le vent présente une prépondérance de poirier et ailleurs la végétation est arbustive. On retrouve des communautés floristiques diversifiées et des espèces d'oiseaux rares et protégées. Deux types d'habitat y cohabitent : 5 maisons de type « colonial » s'intégrant dans le paysage, et une maison d'architecture moderne et sa dépendance qui ne s'intègrent pas dans le cadre naturel. 5 Ha appartiennent à l'Etat (gestion ONF) et quelques ares à un propriétaire privé. L'îlet est classé en arrêté de protection de biotopes depuis 2002, et fait l'objet d'une gestion concertée entre la commune du Robert, l'Etat, et le propriétaire privé.
- L'îlet Petit Vincent: de forme quasi-circulaire, l'îlet Petit Vincent est en réalité une presqu'île due à une mangrove « continentale » conquérante qui, sous l'effet d'apports sédimentaires s'est étendue jusqu'à l'îlet. Cet îlet possède donc un caractère original et une grande richesse écologique : présence d'une espèce végétale très rare et protégée L'Attrappe-pot, et d'espèces animales protégées (tourterelle à queue carrée, sucrier « fal jaune », Martin-pêcheur à ventre roux). L'îlet, propriété de l'Etat, est classé en arrêté de protection de biotopes depuis 2002, et fait l'objet d'une gestion concertée entre la commune du Robert, et l'Etat.
- L'îlet Boisseau : piton volcanique circonscrit par des falaises vives peu élevées, mais très fragiles, l'îlet est recouvert d'une végétation xérophile, composée de Poiriers, de Frangipaniers et de Mapous. On y trouve une espèce extrêmement rare et menacée, le Mûrier pays, et une importante colonie de sternes de Dougall. D'une superficie de 5.400 m², l'îlet est propriété de l'Etat, et fait lui aussi l'objet d'un arrêté de protection des biotopes, et d'une gestion concertée entre l'Etat et la commune.
- L'îlet Chancel : plus grand îlet de la Martinique (70 Ha), l'îlet présente un triple intérêt faunistique, floristique, et historico-archéologique (ancienne habitation, marché aux esclaves, four à chaux...). Il présente une végétation boisée d'un intérêt écologique important compte tenu du milieu physique et naturel peu favorable. De plus, des espèces très rares réapparaissent, d'autres se développent faisant de l'îlet un milieu plus ombragé et frais. Il constitue également un refuge pour de nombreuses espèces animales : Aigle pêcheur, Tourterelle, chauves-souris, iguane endémique des Petites Antilles. La végétation actuelle est caractérisée par des fourrés à Ti-baume, des poiriers et la ré-installation du Prune bord de mer. Il existe une station de reconquête du Mûrier pays, peu représenté sur l'île. L'îlet Chancel fait l'objet d'un arrêté de protection des biotopes depuis novembre 2005.

Ces îlets, ainsi que l'îlet Petit Piton sont inscrits au titre de la loi sur les paysages par arrêté ministériel du 28 juillet 2007. L'inscription, comme le classement (protection plus forte), est une protection nationale d'un site identifié comme emblématique d'un territoire. Ce sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toutes atteintes graves.

Les espaces naturels bénéficiant de protections

La forêt domaniale du littoral (source : ONF)

Cette forêt porte sur la zone des 50 pas géométriques, soit un statut de protection sur 1.846 ha, 240 km de côte et plus de la moitié des rivages martiniquais. Cela représente un enjeu très important puisque 90 % de cette forêt sont classés espace remarquable.

Une situation côtière originale

En Martinique, la zone dite des « 50 pas géométriques » consiste en une bande de terrain de largeur constante (81,2 m) juxtaposée au rivage de la mer sur tout le pourtour du littoral de l'île, ainsi que des îlets ou îlots. Cette zone est délimitée du côté de la mer, par le domaine public maritime (limite des plus hautes marées) et du côté de la terre, par les propriétés privées. Principalement composée d'espaces naturels et forestiers, cette zone relève du régime forestier. Elle est donc gérée en application du Code forestier, ce qui la rend inaliénable et imprescriptible. Au total, sur les 27 communes du littoral, 24 sont concernées, avec des surfaces très inégales. Parmi les plus importantes figurent Sainte-Anne (313 ha), Trinité (305 ha), Le Robert (226 ha), Le Vauclin (167 ha) et Le François (127 ha).

Sur le territoire du Robert, la majeure partie du littoral est identifiée en forêt domaniale du littoral.

De nombreuses actions pour assurer l'intégrité territoriale

La forêt domaniale du littoral renferme des milieux fragiles et de grand intérêt écologique. De nombreuses dispositions sont mises en œuvre par l'ONF pour protéger cette forêt, dont moins de 2% de la surface sont déclarés espace urbanisé.

La lutte contre les occupations illégales se poursuit avec deux régimes :

- lorsque les constructions ont été réalisées avant la remise en gestion à l'ONF, des concessions temporaires de 9 ans renouvelables sont proposées aux occupants.
- lorsque les constructions sont plus récentes (après 1986), des poursuites sont systématiquement engagées. 48 procédures sont en cours, certaines étant suspendues en attente des décisions de la cour d'appel sur la propriété.
- exception à ces règles : les activités liées à la mer (abris de marin-pêcheur, aquaculture), qui peuvent bénéficier de concessions, même pour des constructions récentes.

Les délimitations et bornages de la limite haute de la forêt ont été relancés en 2003, avec le bornage de plus de 8 km. Le programme cumulé des années 2004 et 2005 dépasse 15 km. Ces travaux sont aidés à 50% par le FEDER au titre de la protection du littoral. En 2006, ce sont plus de 6 km qui ont ainsi été bornés.

Le reboisement des zones cultivées ou pâturées doit également permettre de préserver la propriété publique et créer une zone de transition naturelle entre les activités humaines et la mer. 12 ha ont été réalisés sur un programme de 2001, 10 ha sont en cours sur un programme de 2003, une nouvelle tranche a été entamée en 2005. Ces travaux sont financés par l'Europe, la Région et l'ONF.

Le transfert, au domaine public, de 22 ha de terrains construits a aussi été réalisé au cours des dernières années. De nouveaux transferts pour une dizaine d'hectares sont en préparation. Le retour à l'état naturel n'est pas envisageable pour ces terrains, dont les occupants pourront bénéficier de la loi de 1996.

Enfin, une politique d'échange, notamment pour les constructions installées sur les limites de la forêt domaniale, a été proposée récemment.

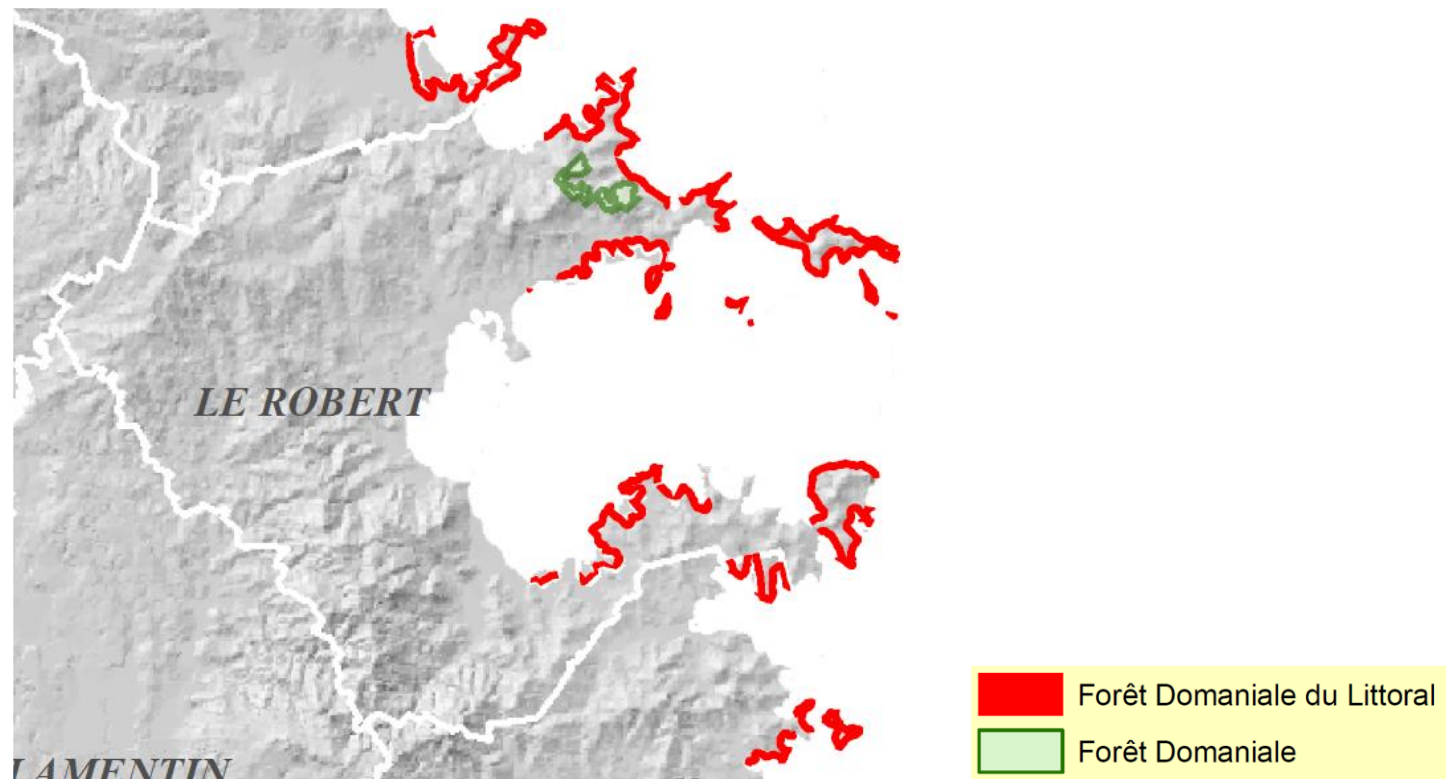
Des mesures en faveur des milieux et de l'accueil du public

Des réserves biologiques pourront être créées dans les zones les plus intéressantes, afin d'assurer leur sauvegarde et mieux les connaître, par exemple, avec l'aide du Conservatoire du littoral.

La forêt domaniale littorale offre des sites de bord de mer très réputés qui attirent le public et nécessitent d'améliorer encore l'offre récréative en forêt, par exemple sous forme de sentiers de promenade. Les projets sont réalisés en concertation avec les collectivités et sous forme de partenariats. L'entretien des équipements en place bénéficie aussi du soutien financier du Conseil régional.

La forêt domaniale

Sur le territoire du Robert, la forêt domaniale de Pointe Savane représente environ 26 ha.



Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

7 arrêtés de protection de biotope ont été pris sur les principaux îlets du Robert :

- Ilet Petite Martinique
- Ilet de la Grotte
- Ilet Petit Vincent
- Ilet Boisseau
- Ilet Loup-Garou
- Ilet Madame
- Ilet Chancel

Nom/documents	Date de création	Surface officielle (Ha)	Flore protégée	Faune Protégée
Ilet Petite Martinique Arrêté (format pdf - 1.4 Mo - 29/01/2013) Carte (format pdf - 28.7 ko - 29/01/2013)	22/10/2002	4.89		<i>Gymnophthalmus pleei</i> , <i>Butorides virescens</i> , <i>Guicocalus lugubris</i> , <i>Mimus gilvus</i>
Ilet la Grotte Arrêté (format pdf - 1.6 Mo - 29/01/2013) Carte (format pdf - 254.3 ko - 29/01/2013)	22/10/2002	5.69	<i>Maclura tinctoria</i>	<i>Anolis roquet</i> , <i>Cardisoma ganhumi</i> , <i>Eulampis holosericeus</i> , <i>Eulampis jugularis</i> , <i>Orthoymchus cristatus</i> , <i>Tyrannus dominicensis</i>
Ilet Petit Vincent Arrêté (format pdf - 1.4 Mo - 29/01/2013)	22/10/2002	0.63		<i>Loxigila noctis</i> , <i>Ceryle torquata</i> , <i>Dendroica petechia</i> , <i>Zenaidia aurita</i>
Ilet Boisseau Arrêté (format pdf - 1.2 Mo - 29/01/2013)	22/10/2002	0.54	<i>Maclura tinctoria</i>	<i>Stema anaethetus</i> , <i>Stema dougalii</i>
Ilet Loup Garou Arrêté (format pdf - 2.2 Mo - 05/12/2014)	22/10/2002	1.91		<i>Calidris alba</i> , <i>Calidris minutilla</i> , <i>Arenaria interpres</i>
Ilet Madame Arrêté (format pdf - 1.3 Mo - 31/01/2013)	22/10/2002	2.86		<i>Elaenia martinica</i> , <i>Vireo altilocous</i> , <i>Coereba flaveola</i>
Ilet Chancel Arrêté (format pdf - 2.5 Mo - 31/01/2013) Carte (format pdf - 105.8 ko - 31/01/2013)	21/11/2005	70.24	<i>Iguana delicatissima</i>	

Les espaces naturels sensibles

L'inventaire sur la commune comprend les espaces suivants :

- Bois Pothau/Pointe Banane situés au Sud et à l'Est de la Baie Galion. C'est un ensemble littoral et forestier relativement vaste. Les mornes boisés sont recouverts d'une forêt xéro-mésophile et mésophile. La zone littorale diversifiée est constituée de mangroves, de petites plages de sable fin, ceinturées de bois littoraux et de zones rocheuses couvertes d'une végétation de poiriers. La superficie est d'environ 300 Ha dont près de 250 Ha de ZNIEFF. On y trouve des sites variés, originaux et remarquables. L'ensemble forme une entité paysagère, esthétique et phytosociologique.
- Pointe La Rose : ensemble de petits mornes boisés comprenant une grande diversité de biotopes quelques mares, des petites poches de mangrove, de belles forêts. La Pointe la Rose abrite de nombreuses espèces très rares sur un relief vallonné et verdoyant, contrastant avec les zones urbanisées et fortement dégradées de la région (Pointe Hyacinthe, Pointe Sable Blanc). On y trouve également de nombreuses ruines, vestiges de la période sucrière, essentiellement situées sur des terrains privés.
- L'îlet Chancel (décrit précédemment).
- L'îlet la Grotte (décrit précédemment).
- L'îlet Petite Martinique (décrit précédemment).
- L'îlet Petit Piton qui présente un intérêt géologique (dôme, coulée d'andésite montrant de très beaux prismes) et de réels atouts écologiques.
- L'îlet aux Rats est une petite terre de forme circulaire qui émerge au-dessus du niveau de la mer. Il est prolongé par un tombolo en cours de formation. Cet îlet est occupé par une habitation et est bien entretenu,
- Les 13 zones humides remarquables inventoriées en 2005 pour leur valeur patrimoniale, économique, culturelle ainsi que pour leur vulnérabilité respective. Il s'agit du Bassin de Mansarde Catalogne, de l'Etang de Beauséjour, de l'Etang de la Reynoird, du Grand étang de la Pointe Royale, du Grand étang de Mignot, de la Mangrove de la Pointe Royale, de la Mangrove de la Reynoird, de la Mate de Brisse, de la Mare temporaire de Brisse, de la Zone inondable de Beauséjour, de la Zone inondable de la Cité Lacroix et de la Zone inondable de la Reynoird.

Les ZNIEFF

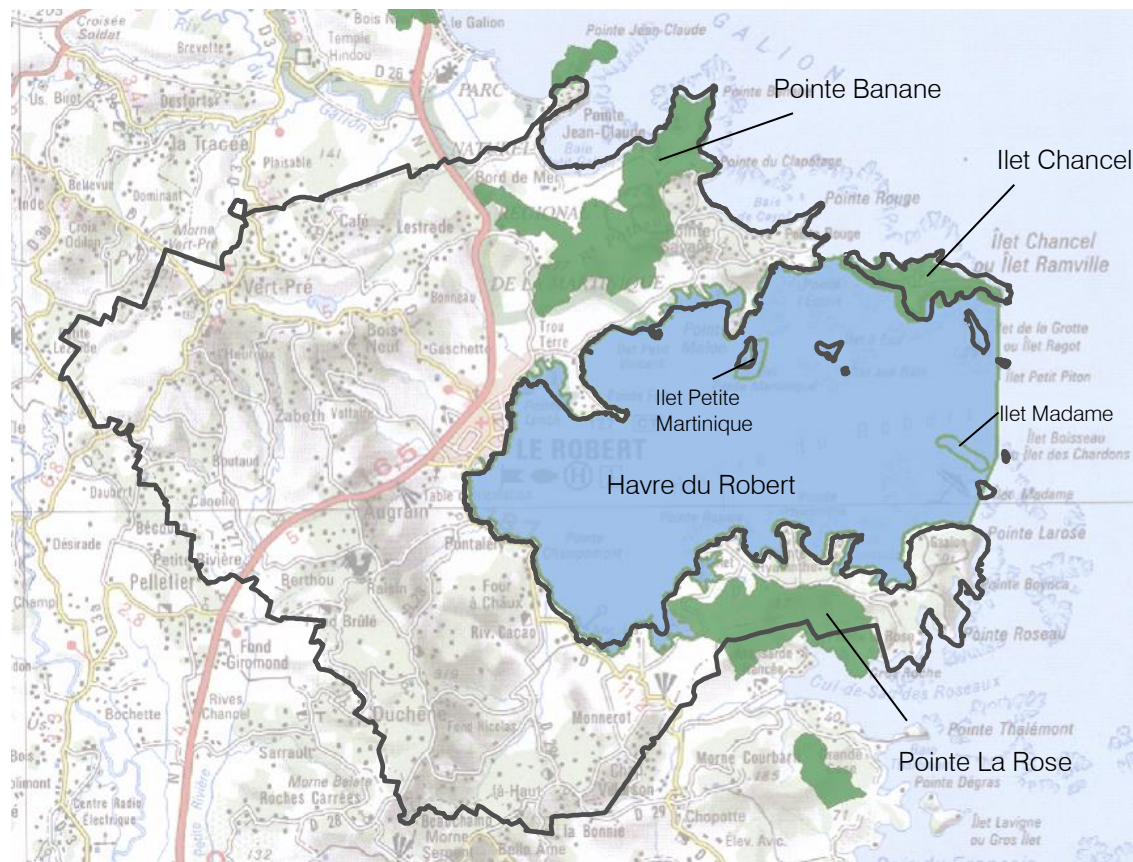
Au même titre que les richesses culturelles, la nature fait partie de notre patrimoine commun. Elle contribue à la qualité de notre vie quotidienne en raison de sa valeur biologique et paysagère.

L'inventaire comporte deux types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 : secteur de superficie généralement limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Exemples : tourbière, prairie humide, mare, falaise. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.
- ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Dans une ZNIEFF de type 2, certains secteurs particulièrement riches peuvent aussi être inventoriés en ZNIEFF de type 1. Exemples : massifs forestiers, plateaux.

Sur le territoire du Robert, on recense :

- 2 ZNIEFF terrestres de type 1 : Pointe La Rose et Pointe Banane
- 2 ZNIEFF terrestre de type 2 : Pointe La Rose et îlet Chancel
- 2 ZNIEFF marines de type 1 : îlet Petite Martinique et îlet Madame
- 1 ZNIEFF marine de type 2 : le Havre du Robert



Pointe Banane

Description

Ensemble littoral et forestier relativement vaste (268 ha). Les mornes boisés sont recouverts, selon les lieux, d'une forêt xéro-mésophile ou mésophile avec des niveaux d'évolution variables. Cependant, certains d'entre eux présentent des faciès remarquablement avancés, avec une architecture forestière puissante et complexe et quelques espèces relictuelles du stade le plus avancé (ancien climax). La zone littorale, diversifiée, est constituée : tantôt (Côte Nord Est) de Mangroves intéressantes, parfois exceptionnelles ; tantôt de petites plages de sable fin, ceinturées de bois littoraux ; tantôt de zones rocheuses (au Sud-Est), couvertes d'une végétation couchée et basse de Poiriers (*Tabebuia heterophylla*).

Dans le substrat volcanique (andésite) apparaissent des filons hydrothermaux intéressants.

La faune, entomologique, trouve là des conditions très favorables au renforcement des populations.

Intérêts

Intérêt biologique : Formations boisées et arbustives, présentant de multiples faciès, exprimant eux-mêmes de nombreux niveaux dynamiques. Le tout détermine une très grande biodiversité, tant au niveau de la flore que de la faune.

Intérêt scientifique : Secteur où se trouvent des reliques de forêt mésophile inférieure tout à fait remarquables, n'ayant d'équivalent en Martinique qu'entre Prêcheur et Grand Rivière. Mangrove de grande qualité. Gradient d'anthropisation qui permet d'observer tous les niveaux dynamiques d'où l'opportunité de mettre en place un observatoire scientifique Faune-Flore.

Intérêt Paysager : Sites variés originaux et remarquables, inscrits dans un continuum allant jusqu'à la Pointe Jean-Claude et fermant les espaces boisés de la Baie du Galion et de la Caravelle. L'ensemble étant une unité paysagère, esthétique et phytosociologique.

Intérêt pédagogique : Compte tenu des nombreuses potentialités (géologiques, floristiques, faunistiques, historiques), un itinéraire pédagogique, destiné aux classes natures pour une meilleure sensibilisation, doit être mis en place.

Propositions de protection

1°) Classement de la totalité de la zone inventoriée en zone naturelle strictement protégée.

2°) Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de conservation de Biotopie.

3°) Acquisition par le Conservatoire du Littoral de tout le secteur, pour la maîtrise foncière et la pérennité de la protection.

4°) Application rigoureuse de la législation en vigueur.

5°) Dans le cadre de l'action pédagogique, mise en place d'un encadrement compétent.

6°) Par suite des affinités et des complémentarités qui existent entre ce secteur et la Réserve Naturelle de la Caravelle, son intégration à la réserve est logique et souhaitable.

Pointe La Rose

Description

Ensemble de petits mornes boisés (près de 200 ha) situé au milieu de la péninsule de la Pointe la Rose, comprenant une grande diversité de biotopes : quelques mares, des petites poches de mangrove, de belles forêts. Ces dernières sont de type mésophile sempervirent saisonnier tropical d'horizon inférieur, présentant plusieurs faciès dynamiques en liaison avec l'impact de l'anthropisation, à savoir : faciès subclimaciques ou climaciques dans la zone centrale, aux environs du point côté 68 ; ailleurs, faciès secondaire à secondaire avancé.

Intérêts

Ecologique : Diversité de milieux liés à une diversité topographique (petites ravines, vallons confinés, crêtes et pentes rocheuses, bassins alluviaux, baies protégées, mares), tout ceci concourant à une grande richesse spécifique tant végétale qu'animale.

Biologique : Présence d'espèces peu fréquentes, le Petit Coco, (*Randia nitida*), Bois de l'homme poilu (*Guzmania tomentosa*), *Ouratea guildinguii*, ou très rares, Manioc la Chapelle (*Entada polystachya*), Mûrier du Pays (*Machura tinctoria*). A noter une puissante régénération d'espèces secondaires avancées, garantes de stades futurs complexes et organisés. A souligner la présence de près de 50 % de l'avifaune sédentaire de l'île.

Paysager : Relief vallonné et verdoyant, contrastant avec les zones urbanisées et fortement dégradées de la région, complétant agréablement le paysage marin de la Baie du Robert et du Cul de Sac des Roseaux.

Propositions de protection

A court terme : Pour sauvegarder les zones encore non construites, classement de l'ensemble en zone naturelle strictement protégée.

A moyen terme : Arrêté préfectoral de Conservation de Biotope, prévoyant notamment :

- 1°) Le renforcement des populations végétales avec des essences présentes ou non, mais caractéristiques des stades dynamiques avancés : Acomat franc (*Sideroxylon foetidissimum*), *Hymenaea Courbaril*)
- 2°) Arrêt total de la chasse.
- 3°) Arrêt des prélèvements sauvages de bois.

Ilet Chancel

Description

Le plus gros îlet (près de 80 ha) indépendant de la Martinique. Avec une situation géographique privilégiée aux alizés, il constitue un refuge pour les grands Oiseaux migrateurs et marins comme l'Aigle Pécheur ou Aiglou (*Pandion haliaetus*), ainsi que pour les Oiseaux sédentaires dont la Tourterelle Pays (*Zenaida aurita*), qui y niche abondamment (plus de 30 nids). Son faible éloignement de la côte martiniquaise en fait aussi un refuge, non seulement pour les Chauves-souris, mais surtout pour l'Iguane endémique des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), qui est en voie d'extinction dans toutes les Petites Antilles, et qui sur l'Ilet a une population de moins de 30 individus.

Bien qu'ayant été fortement dégradée dans le passé, la végétation actuelle, constituée essentiellement de fourrés à Ti Baum (*Crotons* sp.) dans les endroits les moins évolués, et de Poiriers (*Tabebuia heterophylla*) dans les zones les plus avancées, montre une dynamique intéressante et prometteuse, notamment pour la réinstallation de Prune bord e mer (*Cassine xylocarpa*) espèce à feuilles persistantes. En outre, il existe une station de reconquête du Mûrier du Pays (*Maclura tinctoria*), espèce en voie d'extinction dans l'île par surexploitation dès le début de la colonisation, et très peu représentée ailleurs dans l'ensemble des Petites Antilles.

Intérêts

Faune : Présence d'espèces assez nombreuses pour une surface restreinte, avec près de 40 % de l'avifaune sédentaire. Situation de refuge pour l'avifaune marine et migratrice. Existence d'une grotte à chauves-souris, où la densité de la population est exceptionnellement forte. Présence de l'Iguane endémique des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), espèce en voie de disparition, et qui ne se trouve plus qu'au Fort Saint Louis, dans les forêts de Prêcheur Grand Rivière, et dans les forêts du Morne Jacob. Importante nidification des tourterelles (*Zenaida aurita*).

Flore : Végétation boisée, actuellement constituée essentiellement de Poiriers (*Tabebuia heterophylla*) et de Mancenilliers (*Hippomane mancinella*), localement de belle venue. Cette végétation constitue en elle-même un intérêt écologique considérable, pour un îlet soumis à un climat extrêmement sec et présentant des sols profondément dégradés suite aux déboisements, à l'agriculture et à l'érosion. De plus, on constate actuellement une évolution vers le développement à long terme d'un type de forêt à feuilles persistantes, qui sera probablement dominé par le Prune Bord de mer (*Cassine xylocarpa*) et qui constituera un milieu beaucoup plus ombragé et frais, susceptible alors d'un accroissement considérable de sa biodiversité. Présence d'une espèce rarissime qui était déjà virtuellement éteinte à la fin du siècle dernier, selon DUSS : le Mûrier du pays (*Maclura tinctoria*), dont on observe une population d'individus juvéniles.

Archéologique et historique : Présence de ruines imposantes et d'une grande étendue, où s'élèvent en plus, quelques énormes Figueurs Maudits (*Ficus Citrifolia*) parmi les plus imposants et majestueux que l'on peut voir dans l'île.

Paysager et esthétique : Grand intérêt, par suite du caractère extrêmement découpé des côtes de cet îlet, de l'abondance de la couverture végétale, et des petites Anses calmes bordées de sable blanc.

Propositions de protection

Urgence d'une protection radicale des populations de Mûrier du Pays ((*Maclura tinctoria*) et d'Iguanes (*Iguana delicatissima*) à court terme sous forme d'Arrêté Préfectoral de Conservation de Biotope et à long terme de Réserve.

Havre du Robert

Description

A 3,5 km au large de la côte, un ensemble de récifs, alignés sur un axe nord-sud, forme une première protection de la côte contre la houle de l'océan. Le Havre du Robert est un plan d'eau quasi fermé orienté est-ouest, de 6,5 km de long par 3 km de large et ouvert sur l'Atlantique vers l'est par une passe, entre l'îlet Ti-Piton et l'îlet Chardon, large de 900 mètres et profonde d'environ 20 mètres. La profondeur diminue progressivement vers l'ouest et le fond de la baie. Le Havre, dont la côte est très découpée par de nombreuses pointes, possède neuf îlets dont l'îlet Chancel est le plus grand (près de 80 ha). De petites formations coralliennes se sont développées au vent des pointes et des îlets. Les fonds sableux ont été colonisés par les phanérogames marines. Dans les zones abritées se sont développées les mangroves. Les zones profondes sont souvent envasées, surtout dans la moitié ouest de la Baie. Les mangroves occupent environ 5 500

mètres, soit 26%, du linéaire côtier total du Havre. Les zones boisées littorales occupent environ 2100 m. Le marnage ne dépasse pas 70 centimètres au Robert. Aucune étude de courantologie n'a été effectuée sur l'ensemble du Havre du Robert. Nos observations ont montré que les courants se formant sous l'action des vents et de la marée, restent relativement faibles à l'intérieur de la baie. Dans les passes entre les îlets et sur les hauts fonds, les courants peuvent être plus importants. En général, les Alizés poussent l'eau superficielle vers le fond de la Baie. En profondeur, les courants seraient principalement dus à la marée. On peut tout de même penser qu'il existe un léger courant sortant en profondeur consécutivement au courant superficiel entrant, contribuant -avec la marée- à un certain renouvellement en eau de la baie. La houle océane est en grande partie arrêtée par les barrières du large et les îlets qui protègent l'entrée du Havre du Robert. Une houle de moindre ampleur pénètre alors par la passe de Ti-Piton et s'affaiblit rapidement dans la baie pour se transformer en clapot. Le bassin versant du Havre du Robert est relativement faible, il couvre environ 40 km². Fonds sablo-vaseux à partir de 6-10 mètres de profondeur, principalement au centre de la Baie selon son axe est-ouest et dans la partie ouest (fond de Baie). Mangrove à Rhizophora. Herbiers à Thalassia testudinum (et Syringodium filiforme). Formation récifales mortes dans la moitié ouest. Formations récifales au vent des îlets et pointes, souvent mises en danger dans le reste de la Baie par le phénomène d'hyper sédimentation dans les zones les moins exposées aux courants et agitations (et notamment le bas de certains tombants).

Intérêts

Intérêts paysagers, touristiques et économiques liés au plan d'eau et à la découverte de la mer et des îlets, ainsi qu'aux sports nautiques. Intérêts biologiques, économique et touristique (sub-aquatique) liés à la richesse des peuplements biologiques et à la diversité des écosystèmes.

Propositions de protection

Utilité et urgence d'une protection :

- 1) Sur le bassin versant : Développement démographique, industriel, projets de développement de l'activité de port de commerce, de construction et d'entretien de bateaux, d'extension de la marina actuelle, projet de développement touristique.
- 2) Sur le plan d'eau : Actuellement, la fréquentation du plan d'eau est le fait des « pêcheurs » et des plaisanciers le week-end. La première effectue une surexploitation des ressources (pêche de juvéniles ...), effectuée surtout par des plaisanciers. La seconde est appelée à se développer : Balisage de la Baie en cours, développement touristique lié aux îlets, développement des activités nautiques en cours (base de voile, scooters, location diverses) et en projet (dériveurs, planches, etc.).

En urgence

- 1) Application réelle de la législation : Contrôler le développement des types d'activités appelées à se développer sur le bassin versant, et notamment considérer le Havre du Robert dans son ensemble comme une zone sensible (directive européenne de mai 1991). Protection des mangroves, herbiers et formations récifales (classement en zone 1 des ZNIEFF). Création de réserves à étudier en concertation. Limiter les apports de sédiments dans la Baie, notamment par le lessivage des chantiers et le remblaiement sauvage sur la mer (effectués au vu et su de tout le monde).
- 2) Etudes : Le Havre du Robert subit principalement le phénomène général des baies, l'hypersédimentation, et une pollution urbaine et liée à une (petite) zone d'activités artisanales et industrielles. L'état des peuplements marins est encore (relativement) peu affecté par les activités humaines, du moins dans la moitié est de la Baie, et en faisant abstraction de la sur-pêche. Il serait intéressant d'effectuer un bilan complet de l'état de la Baie pour influencer sur les décisions en prenant des mesures de protection avant qu'il ne soit trop tard. Le projet de développement du tourisme est un argument de poids sur la politique de la commune. Il serait primordial par exemple de connaître le renouvellement en eau de la Baie et les courants, ainsi que les différentes sources de pollution des eaux, et notamment

l'action des divers pesticides utilisés en agriculture sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (écotoxicité basée sur des espèces locales...). Un suivi précis de quelques stations permettrait de suivre leur évolution.

Le PNRM

Seules les pointes sont concernées par le Parc Naturel Régional (PNR) de la Martinique.

Créé en 1976 et regroupant 32 communes, le PNR a pour mission principale de protéger et valoriser la nature et les paysages martiniquais. Cette mission s'adresse d'abord aux espaces naturels protégés dont, la Réserve naturelle de la Caravelle - dans le Nord du Parc, sur la commune de Trinité - ou la Réserve ornithologique des îlets de Sainte Anne, dans le sud du Parc. Mais, le Parc, c'est également des sites naturels aménagés tels que le Domaine de Tivoli où est implantée la Maison du Parc (Fort de France) ou encore le Domaine d'Émeraude où se trouve la Maison de la Nature (Morne Rouge).

La charte du PNR définit les objectifs suivants :

- Maîtriser l'évolution du territoire,
- Protéger le patrimoine naturel et les paysages,
- Sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel martiniquais,
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel au service d'un développement durable à la Martinique,
- Développer l'accueil, l'information et l'éducation du public.

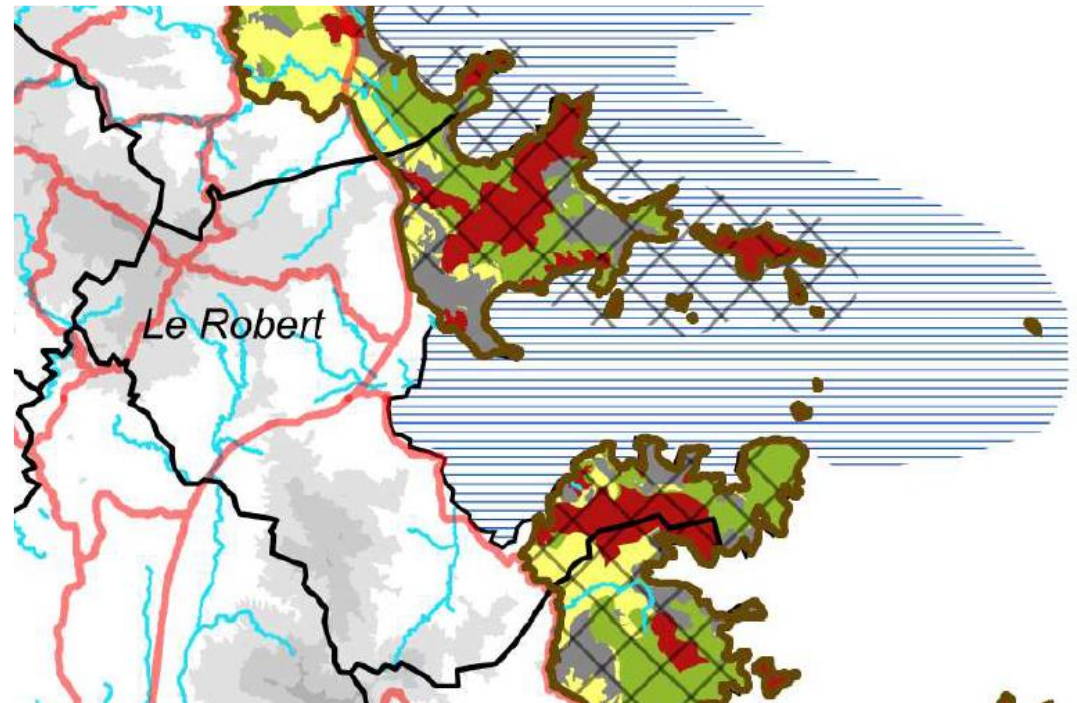
Afin de mener à bien ses actions, le Parc est géré, en accord avec l'État, par un syndicat mixte composé de différents partenaires : la Région, le Département, les communes, les groupements de communes qui désignent des délégués élus à son comité. Il dispose aussi d'organes consultatifs tels que le Comité scientifique du Parc, ou l'Association des Amis du Parc.

De plus, un parc marin a été créé officiellement par décret du Conseil d'État le 5 mai 2017. Son plan de gestion pour les 15 prochaines années a été adopté le 24 février 2021.

Extrait de la charte 2012-2024 :

« La ville du Robert souhaite que les enjeux liés aux îlets et particulièrement l'îlet Chancel (le plus grand îlet de la Martinique sur lequel vit l'iguane des Petites Antilles, espèce protégée) soient davantage pris en compte et soutient à ce titre les démarches de création de réserve naturelle marine régionale. Elle interpelle le Parc Naturel sur certains secteurs d'enjeux devant faire l'objet de collaborations, en partenariat avec le Parc Naturel et ses partenaires :

Extrait du Plan de Parc 2011-2023



	Zones Naturelles d'Intérêt Majeur
	Zones Naturelles
	Zones agricoles ou à vocation agricole
	Zones à dominante urbaine et espaces fragilisés
	Zones paysagères sensibles
	Zones d'intérêt et de vigilance maritimes

- mise en valeur de la zone boisée de Bois Pothau / Pointe Banane,
- protection et mise en valeur de la mangrove de la Pointe Melon dans le cadre du projet d'accueil du Centre Caribéen de la Mer,
- protection de l'extrême Pointe Larose.

Enfin, la ville du Robert sollicite le Parc Naturel dans le cadre de sa démarche de gestion intégrée des zones côtières. »

Les zones humides identifiées dans le cadre du PNRM

L'inventaire des zones humides de la Martinique, réalisé sous l'égide du Parc naturel Régional de la Martinique en 2005 et actualisé en 2016 en application de la Convention RAMSAR signé en 1971, fait apparaître 13 entités sur le territoire du Robert.

Ces zones humides sont intégrées aux enjeux portés par le SDAGE, au travers notamment de la gestion équilibrée de la ressource en eau visant, plus particulièrement, à assurer la préservation des zones humides.

Il s'agit des éléments suivants :

Bassin d'aquaculture de la Mansarde Catalogne	58
Etang de Beauséjour	59
Etang de la Reynoird	141
Grand étang de la Pointe Royale	23
Grand étang de Mignot	31
Mangrove de la Pointe Royale	89
Mangrove de la Reynoird	88
Mare de Brisse	78
Mare temporaire de Brisse	77
Zone inondable de Beauséjour	151
Zone inondable de la Cité Lacroix	124
Zone inondable de la Reynoird	83
Zone inondable de Robert	125

• Les 13 zones humides remarquables inventoriées en 2005 pour leur valeur patrimoniale, économique, culturelle ainsi que pour leur vulnérabilité respective. Il s'agit du Bassin de Mansarde Catalogne, de l'Etang de Beauséjour, de l'Etang de la Reynoird, du Grand étang de la Pointe Royale, du Grand étang de Mignot, de la Mangrove de la Pointe Royale, de la Mangrove de la Reynoird, de la Mare de Brisse, de la Mare temporaire de Brisse, de la Zone inondable de Beauséjour, de la Zone inondable de la Cité Lacroix et de la Zone inondable de la Reynoird.

À ces zones humides identifiées au PNRM, d'autres zones humides d'intérêt écologiques identifiées par le SDAGE 2016-2021 viennent s'ajouter. Ces milieux sont riches au niveau écologique mais également permettent d'écrêter le pic de crue et agissent comme un filtre naturel pour les polluants. Les plus grandes zones humides sont les mangroves se situant sur le littoral. Le réseau est très peu développé sur le territoire du Robert. Quelques milieux d'eaux douces sont repérables sur le territoire. Ce sont pour la majorité des étangs ou des mares. Les cours d'eaux viennent s'ajouter aux zones humides identifiées au PNRM et ZHIPEP.

Identifiant	Types	Sous types	Commune	pnr972	Surface (en ha)
946	étang, mare eau douce	connectée	Le Robert	non	5,61
413	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,65
414	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,99
414	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,08
411	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	11,29
407	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,05
408	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,28
409	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,05
401	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,31
401	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,10
402	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,90
411	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	1,11
406	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	3,51
410	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,22
462	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,22
462	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,07
462	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	non	0,01
462	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,19
448	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	8,76
406	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	2,39
1912	inondable ou saturée	ouverte	Le Robert	non	1,77
466	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,04
466	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	5,59
406	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	0,17

Commune du Robert

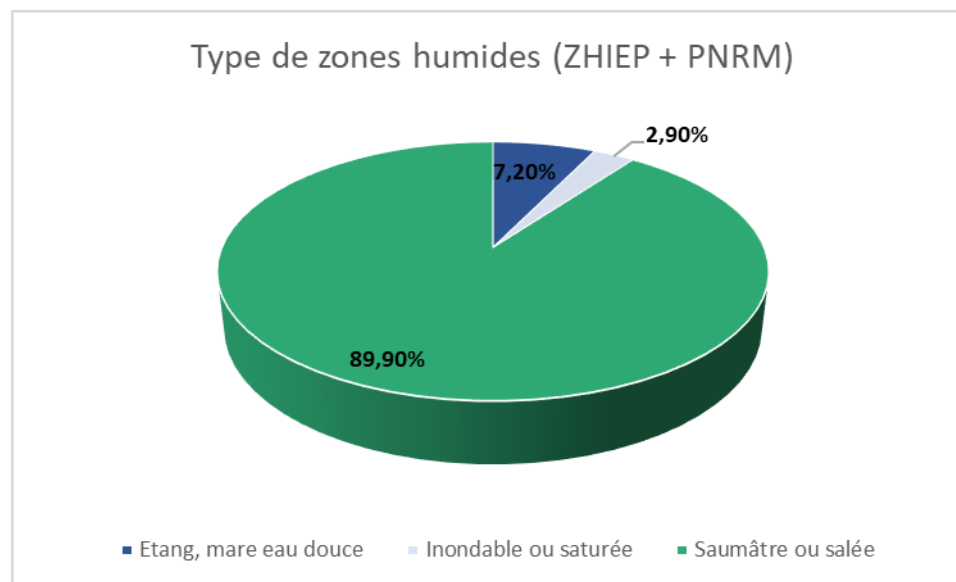
466	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,07
428	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,00
427	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,04
426	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	5,54
466	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	0,23
426	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	0,13
446	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	13,60
426	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,36
471	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	17,66
423	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	5,43
446	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,18
466	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,07
426	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	0,54
446	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	non	0,30
445	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,11
443	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,18
471	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	0,30
444	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,19
471	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	2,26
422	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	2,61
440	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	7,64
1135	étang, mare eau douce	non connectée	Le Robert	non	0,59
440	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	non	0,30
471	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	1,86
440	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	non	0,18
472	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,04
1134	étang, mare eau douce	connectée	Le Robert	non	2,65
471	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	1,54
477	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,03
487	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,11

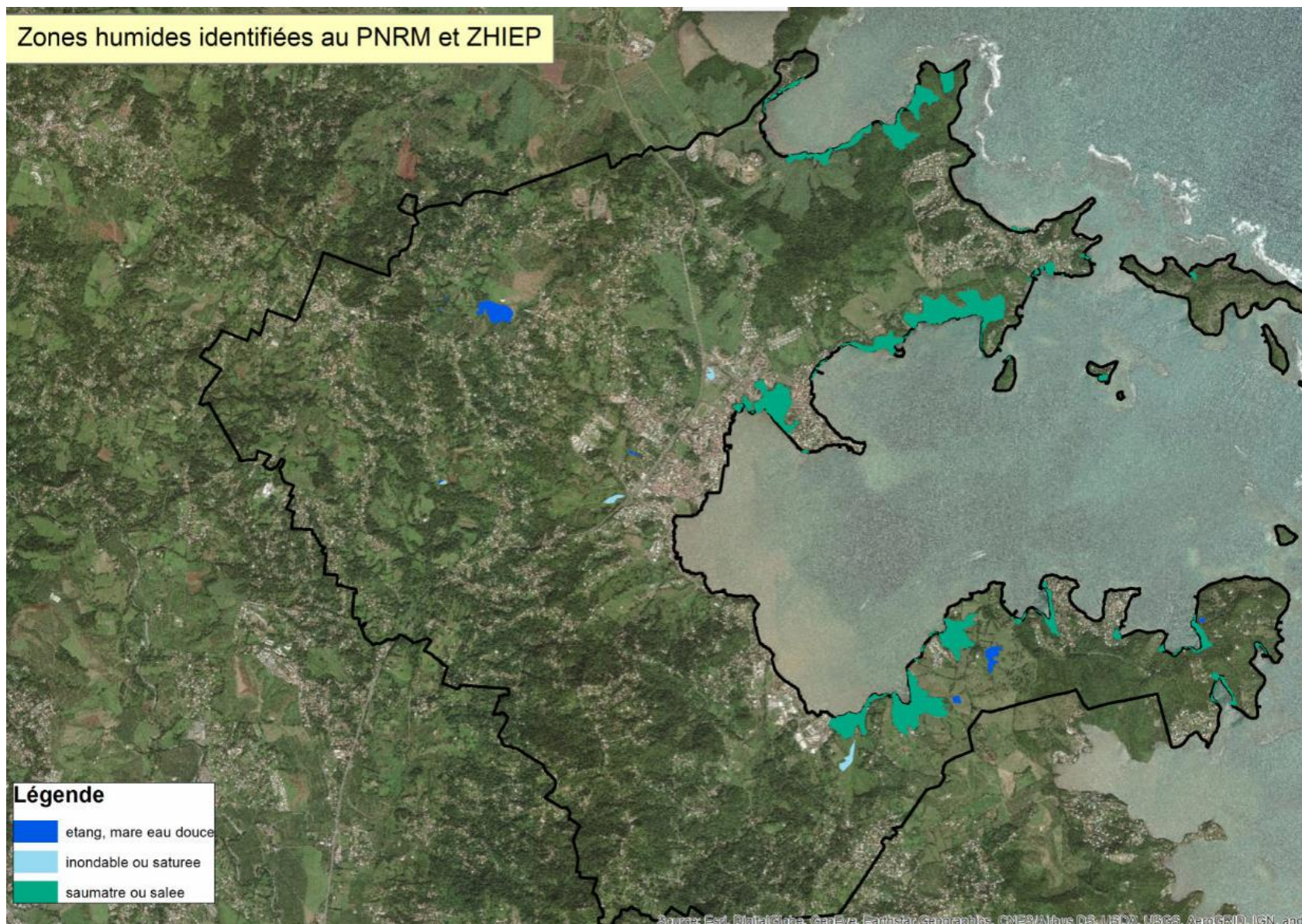
Commune du Robert

1838	saumâtre ou salée	étang, marais littoral	Le Robert	non	0,05
435	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,23
1839	saumâtre ou salée	étang, marais littoral	Le Robert	non	0,04
439	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	non	0,32
434	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,07
438	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,17
433	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,06
432	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,03
480	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,11
479	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,04
478	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,24
436	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	2,74
478	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,19
481	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	oui	0,64
481	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	oui	0,56
436	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	non	0,46
486	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,06
484	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,32
485	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,01
516	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,55
520	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,69
519	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,35
518	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,21
524	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,05
523	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,20
517	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,44
521	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	2,00
521	saumâtre ou salée	mangrove - sol nu	Le Robert	non	0,32
1184	étang, mare eau douce	connectée	Le Robert	non	0,27
521	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,18

527	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,23
529	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	1,63
528	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,17
1183	étang, mare eau douce	connectée	Le Robert	non	0,04
526	saumâtre ou salée	mangrove boisée	Le Robert	non	0,40

Les zones humides dominantes au Robert sont les mangroves, qu'elles soient boisées ou nues elles représentent 130 hectares des zones humides totales soit 89,9%. Les étang, mares d'eau douce représentent 9,39 hectares des zones humides soit 7,2% des zones humides totales. Enfin, les zones inondables ou saturées représentent 3,72 hectares soit 2,9% des zones humides totales.





La trame verte et bleue

La trame verte et bleue est une notion issue du Grenelle de l'environnement en 2007. C'est un réseau national formé de continuités écologiques qu'elles soient terrestres ou aquatiques permettant l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et du bon état écologique des masses d'eau.

La trame verte et bleue se constitue de différents éléments :

- Les réservoirs de biodiversités sont les espaces qui concentrent une biodiversité plus riche ou mieux représentée que la normale où les espèces peuvent accomplir une partie ou l'ensemble de leur cycle de vie. Ces réservoirs sont de taille suffisante pour abriter et accueillir des noyaux de populations à partir desquels les individus peuvent se disperser vers d'autres réservoirs via les corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements. Ces corridors peuvent être terrestre ou aquatique de différents types : linéaire continu, discontinu ou « pas japonais » ou paysager.
- Les zones « tampon » permettent de faire le lien ou de séparer les éléments de la trame verte et bleue des autres modes d'occupations du sol. Cette zone tampon permet de préserver les éléments de la trame verte et bleue.

Exemple de corridor écologique terrestre continu : les espaces boisés accompagnant les ravines



Exemple de réservoir de biodiversité terrestre : L'îlet Chancel



corridor écologique discontinu

corridor écologique discontinu

corridor écologique

zone tampon

réservoir de biodiversité

corridor écologique à restaurer

Source : www.trameverteetbleuenormandie.fr

Exemple de corridor écologique aquatique continu : Les ravines

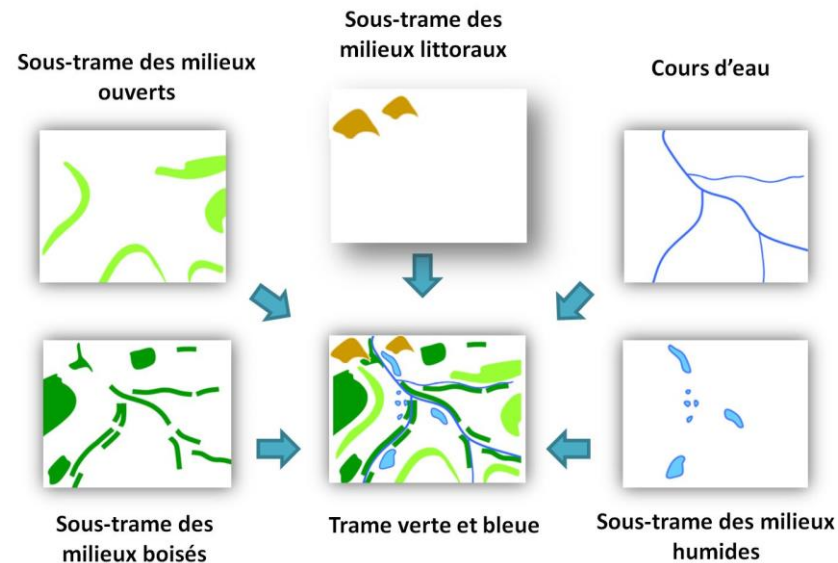


Exemple de réservoir de biodiversité aquatique : Lac de la rivière de la Digue



La trame verte et bleue permet de favoriser le déplacement des espèces (déplacement quotidien, dispersion ou migration) et de réduire la fragmentation des habitats, ce qui permet de ralentir l'érosion de la biodiversité. Ces continuités écologiques sont nécessaires à la diversité génétique des populations permettant la survie des espèces, à l'accès à de nouveaux réservoirs de biodiversité pour les espèces leur permettant d'accomplir une partie ou l'ensemble de leurs cycles de vie.

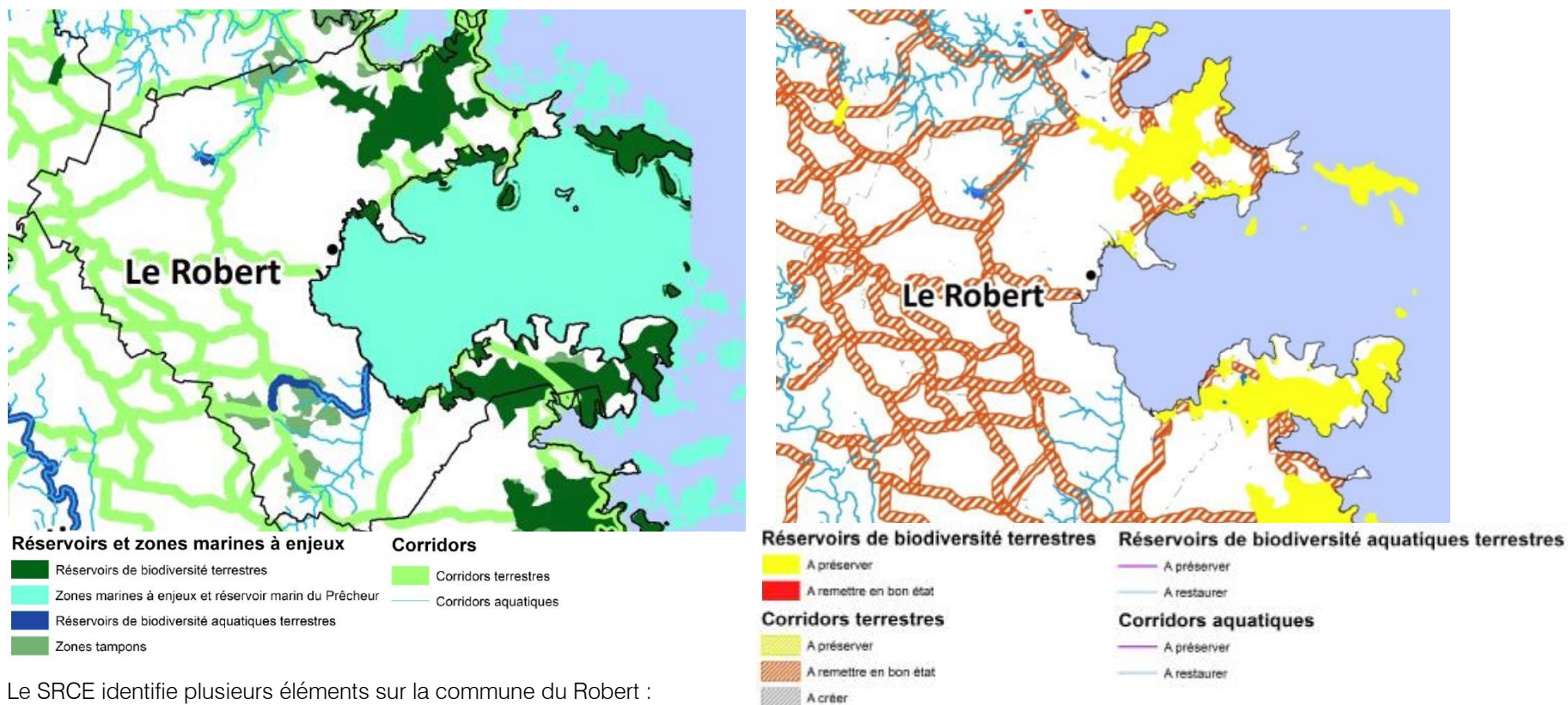
La trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames. Le Code de l'environnement stipule que les réservoirs de biodiversité et les corridors doivent être rattachés aux sous-trames suivantes : les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les cours d'eau et le cas échéant les milieux littoraux. Toutes les espèces n'utilisent pas les mêmes milieux pour se développer et se déplacer d'où la nécessité de prendre l'ensemble des réservoirs de biodiversités et des corridors des sous trames pour former une trame verte et bleue cohérente aux espèces.



Source : <https://inpn.mnhn.fr/>

La trame verte et bleue a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines. En identifiant ces continuités écologiques dans les documents d'urbanismes communaux et supra communaux, les éléments de la trame verte et bleue pourront être préservés, remis en état voir développés dans des milieux de fracture afin de faciliter la dispersion des espèces. Une articulation à différente échelle permet d'avoir une cohérence au niveau local comme national.

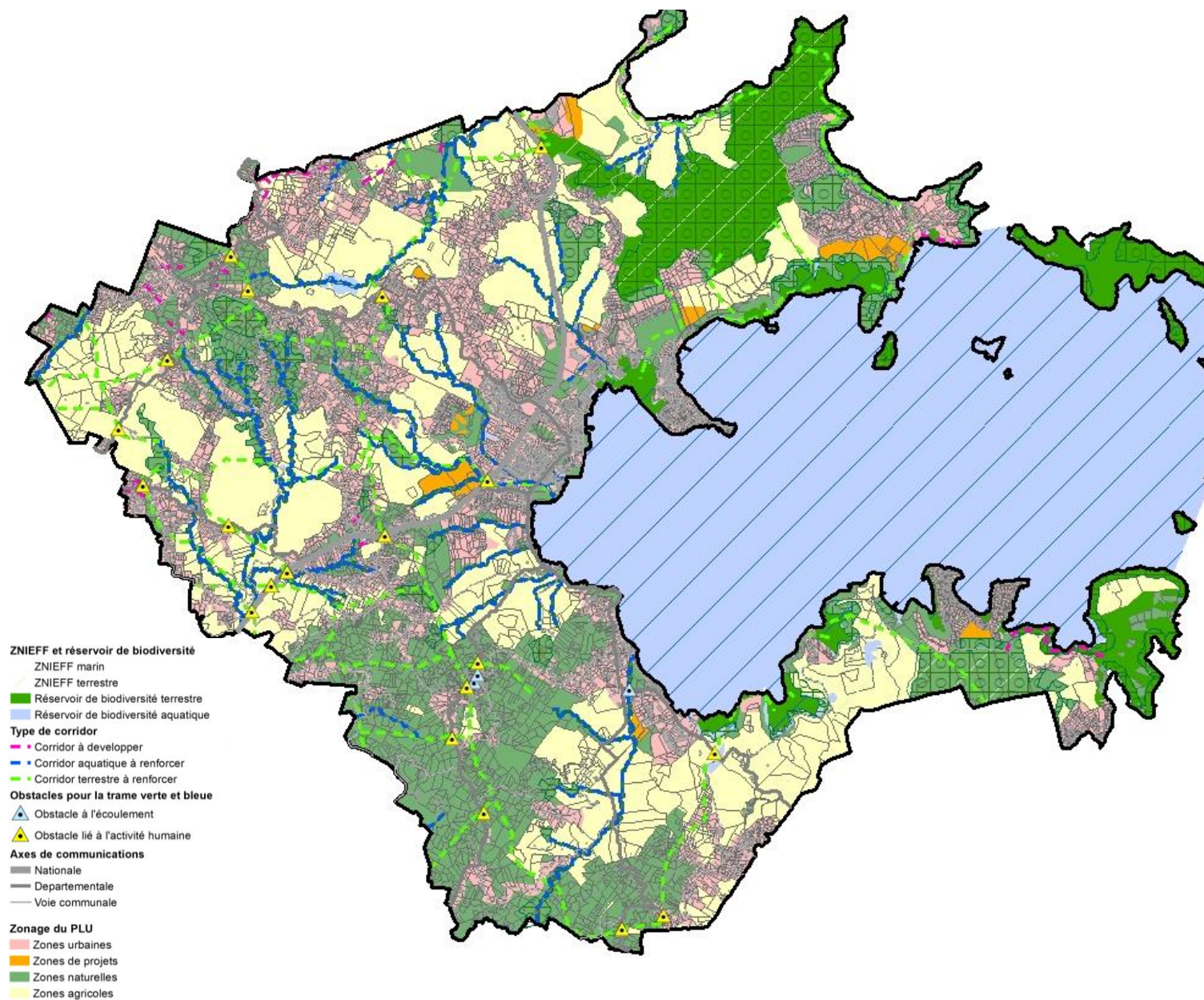
Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est en cours d'élaboration pour la Martinique. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.



Le SRCE identifie plusieurs éléments sur la commune du Robert :

- Les espaces forestiers au sud du territoire, réservoirs de biodiversité terrestre à préserver,
- Des zones tampons à ce réservoir majeur de biodiversité,
- Des réservoirs de biodiversité terrestre (la Rivière Grande Anse et la Rivière du Robert),
- Des corridors terrestres (ravines et cours d'eaux temporaires et/ou secondaires). Ces corridors terrestres sont également identifiés comme étant à remettre en bon état.

Une carte de synthèse de la trame verte et bleue est présentée ci-après.



Sur le territoire du Robert, la trame verte et bleue est développée. Plusieurs réservoirs de biodiversités sont repérables. Les ZNIEFF terrestres de type 1 (Pointe La Rose et Pointe Banane) et de type 2 (îlet Petite Martinique et îlet Madame), les ZNIEFF marines de type 1 (îlet Petite Martinique et îlet Madame) et de type 2 (Havre du Robert) sont identifiées comme étant des réservoirs de biodiversités. De plus, les zones de mangroves et les zones humides sont également repérés comme étant des réservoirs de biodiversités, mais à une échelle plus fine. Les réservoirs de biodiversités sont assez éloignés les uns des autres et sont séparés par l'urbanisation, rendant difficile les échanges entre réservoirs. Par ailleurs, les îlets constituant des réservoirs de biodiversité sont complètement déconnectés rendant impossible la dispersion des mammifères terrestres. Ces îlets deviennent donc des niches écologiques offrant donc un refuge aux oiseaux migrateurs, à l'avifaune mais également à l'iguane qui est une espèce endémique de la Martinique.

Les réservoirs terrestres ont l'avantage d'être complétés et soutenus par un nombre important d'espaces forestiers disséminés sur le territoire. Ces milieux relais permettent de faire le lien entre les réservoirs de biodiversité garantissant ainsi la survie des espèces.

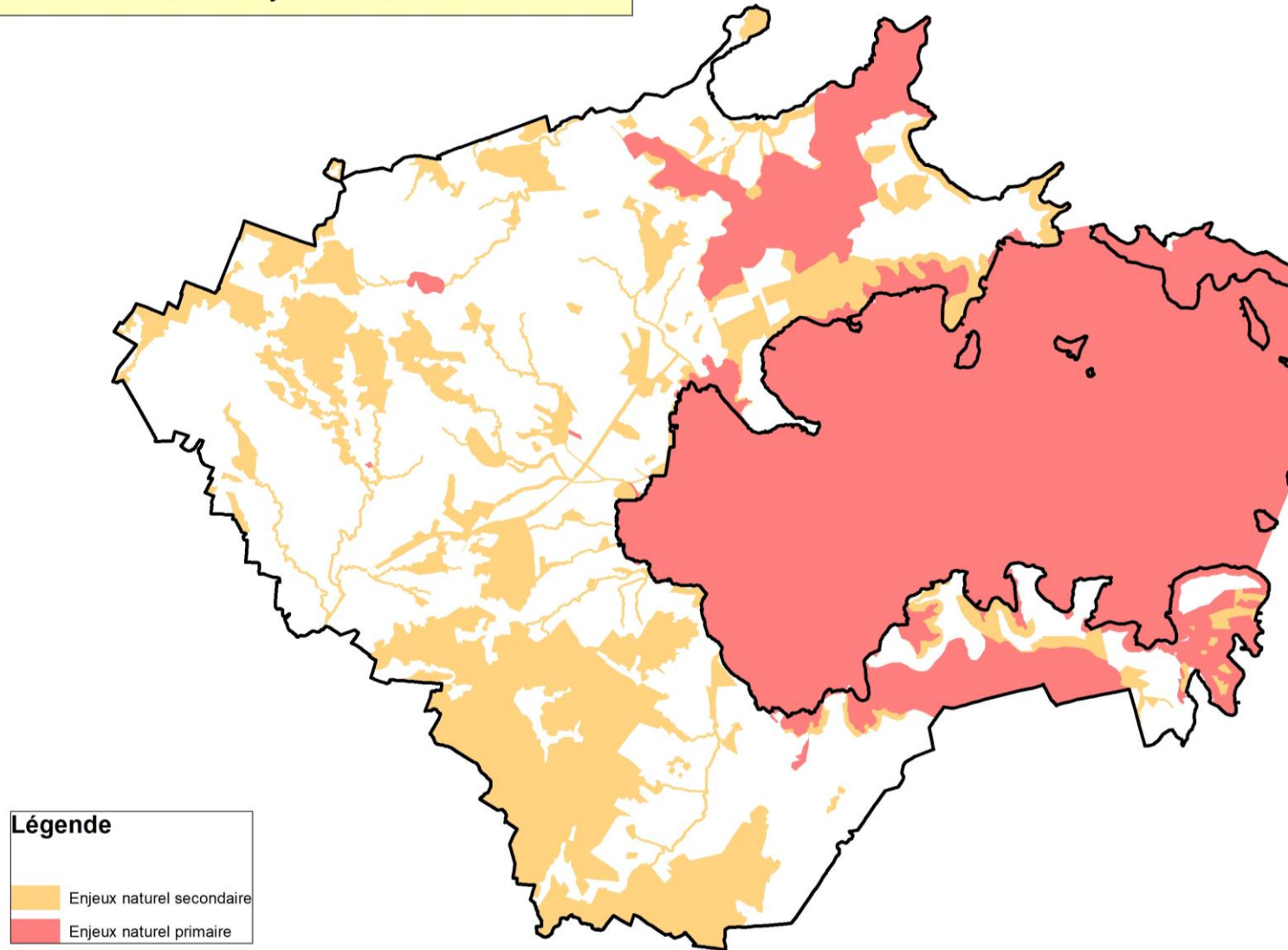
La trame bleue reste très développée sur le territoire du Robert. Dans les terres il existe peu de réservoirs de biodiversité. Ce sont essentiellement des zones humides. Les ravines jouent le rôle de corridor écologique permettant de relier ces zones humides au havre du Robert qui est le principal réservoir de biodiversité. Elles ont un rôle dans la trame verte comme dans la trame bleue. Les milieux en eau permettent la dispersion des espèces aquatiques tandis que la ripisylve et les boisements alentours permettent d'abriter certaines espèces ayant besoin de refuge proche de l'eau mais également les mammifères car c'est un milieu continu sans obstacles. De plus, les eaux territoriales sont soumises à une interdiction de pêche de toute espèce de faune par arrêtés préfectoraux ce qui permet de protéger les espèces et leurs cycles de vie.

Les corridors de la trame verte et bleue font face à différents obstacles plus ou moins infranchissables pour la faune locale. Concernant la trame verte, l'urbanisation constitue un milieu peu propice à la dispersion de la faune. De plus, les axes de communications peuvent former de véritables barrières infranchissables pour la faune pouvant provoquer la mortalité de certains individus. De ce fait, ces axes viennent fracturer les milieux et par endroit isoler les milieux naturels mettant ainsi à mal la survie des espèces s'y trouvant. Concernant la trame bleue, il existe beaucoup moins d'obstacles mais qui sont irréversibles. Ces obstacles à l'écoulement (barrage, passage à gué) rendent impossible la migration et l'accomplissement du cycle de vie de certaines espèces.

Les secteurs de projets (orange sur le plan de zonage) n'impactent pas les réservoirs de biodiversités ni les corridors écologiques. Cependant, une attention particulière sera portée sur la réduction maximale des impacts sur l'environnement du projet et sur l'amélioration des possibilités de la trame verte et bleue sur ces secteurs.

Enfin, de nouveaux corridors écologiques sont proposés afin de désenclaver certains milieux naturels, ce qui pourra permettre l'accès à la faune à de nouveaux milieux et à de nouvelles ressources.

Hiérarchisation des enjeux naturels sur le territoire



La hiérarchisation des enjeux naturels permet d'identifier les milieux auxquels il faut porter attention. Les milieux ayant des enjeux naturels primaires sont les milieux importants pour la biodiversité ou pour la préservation des risques. L'ensemble des îlets se trouvant dans la baie du Robert renferment une biodiversité importante qu'il faut préserver. Certaines espèces comme l'iguane, qui est une espèce endémique de la Martinique vit dans ces niches écologiques. Les ZNIEFF, les zones humides et les mangroves sont aussi identifiées comme étant des milieux avec des enjeux naturels primaire à cause de leur fragilité, les services écosystémiques qu'ils rendent et la biodiversité qu'ils renferment. Les milieux ayant des enjeux secondaires sont l'ensemble des milieux boisés et des ravines que l'on retrouve sur le territoire. Bien que secondaire, leur préservation est indispensable pour le bon fonctionnement des continuités écologiques identifiées sur la commune.

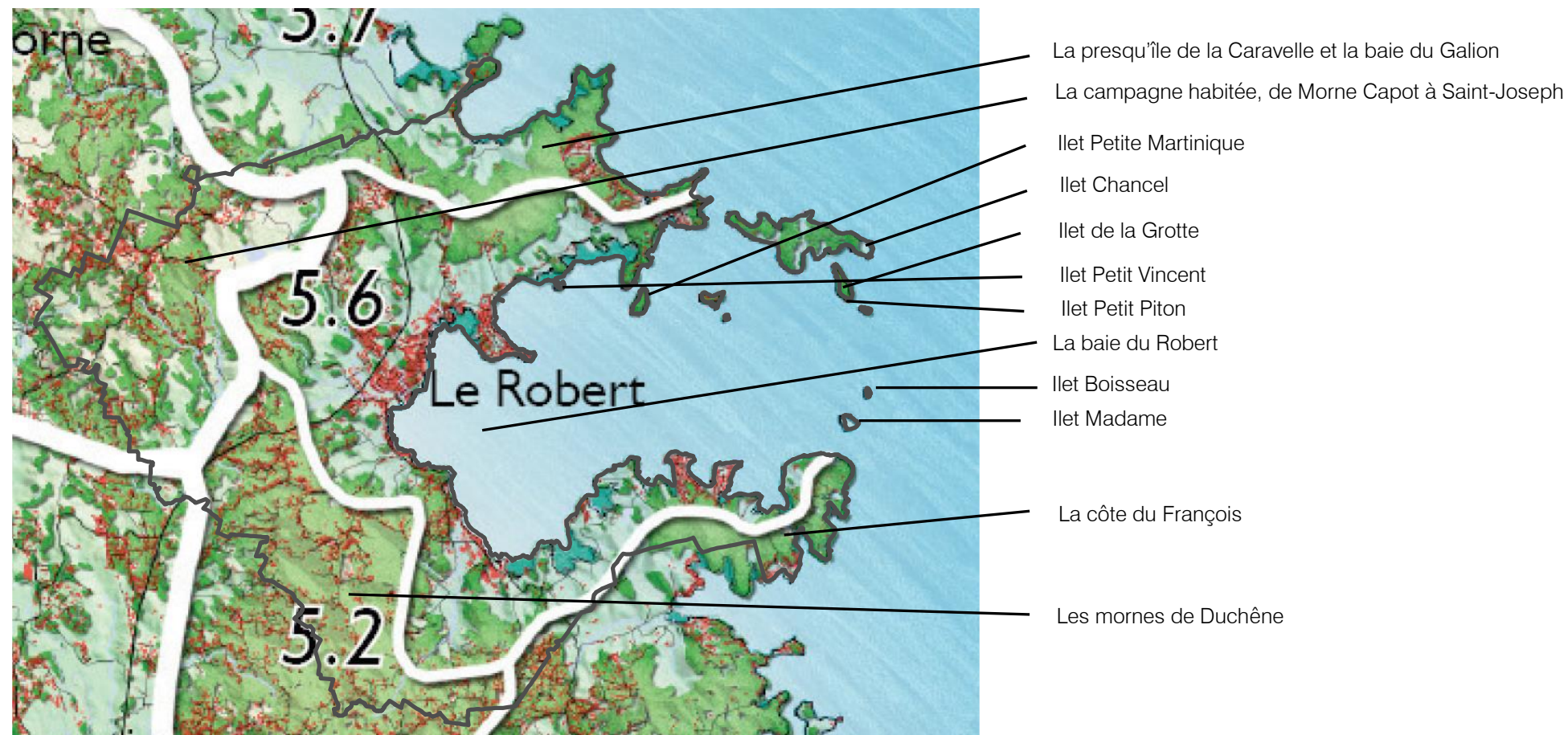
Le PLU actuel protège les milieux naturels de différentes manières :

- Le zonage, permet d'interdire les nouvelles constructions dans les milieux naturels et donc de limiter la destruction des milieux. Les zones naturelles et forestières dites « zones N » désignent les secteurs de la commune, équipés ou non, à préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. Certains de ces secteurs peuvent recevoir des bâtiments, des équipements et des aménagements à la condition exclusive que ceux-ci respectent l'environnement et que les impacts sur l'écosystème environnant soient maîtrisés et limités.
Les secteurs naturels sont les suivants :
 - La zone N1 : Les espaces naturels qui jouissent d'une protection renforcée ayant une certaine qualité paysagère ou des enjeux liés aux ravines
 - La zone N2 : Les secteurs naturels potentiellement ou faiblement bâtis et/ou équipés.
- En application des dispositions de l'article L113-1 les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.
Les espaces classés en espaces boisés classés et figurant comme tels sur le plan de zonage sont soumis aux dispositions de l'article L 113-2 du Code de l'urbanisme. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue aux chapitres Ier et II du titre Ier livre III du code forestier. Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable.
- L'identification par le PLU des espaces de mangroves et de zones humides permet également de les conserver. En effet, dans les espaces de mangroves et de zones humides identifiées sur le document graphique, toute construction ou installation, ainsi que tout affouillement ou exhaussement de sol susceptible de mettre en péril ces milieux est interdit.

Les paysages

Le paysage de la commune découle de la morphologie du territoire, de l'occupation du sol, aussi bien naturelle qu'anthropique. En effet, le paysage est aussi façonné par l'Homme et les actions qu'il a eues ont des conséquences sur les paysages.

La commune fait partie de l'entité paysagère des mornes du sud et la presqu'île de la Caravelle, et plus spécifiquement des unités de paysage suivantes :



Carte des entités paysagères extraite de l'Atlas des Paysages de la Martinique, PNRM

Description des différentes entités paysagères

La presqu'île de la Caravelle et la baie du Galion

La presqu'île de la Caravelle, sur la commune de La Trinité, est un élément marquant du paysage visible depuis le nord du Robert, et notamment depuis Pointe Savane.



Vue de la Presqu'île de la Caravelle depuis Pointe Savane (pointe Rouge)



Pointe Banane vue depuis Pointe Jean-Claude

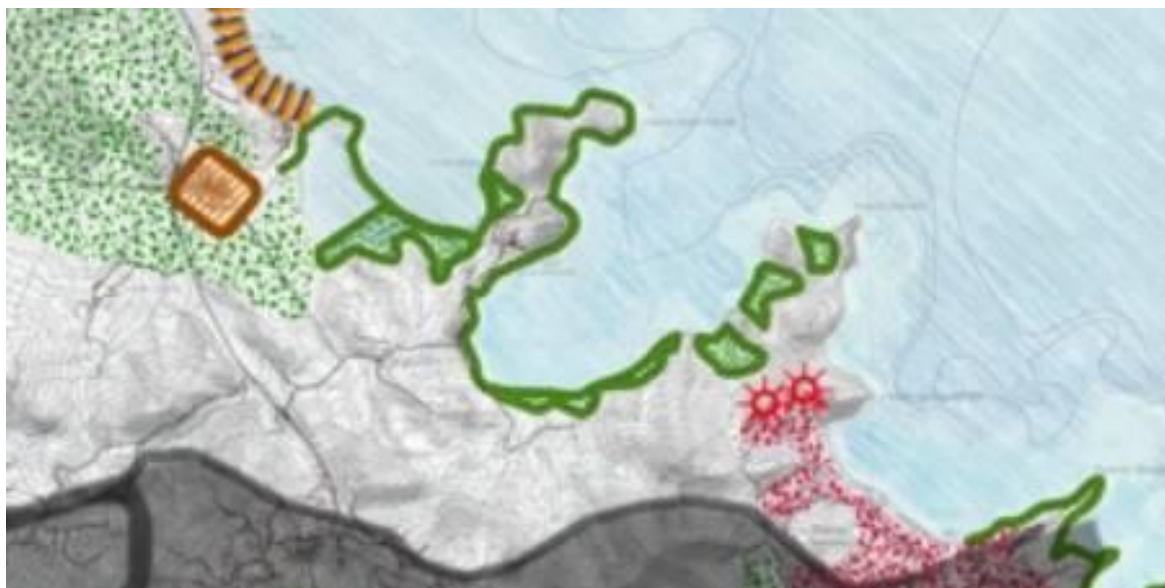


Problème de remontée d'urbanisation sur la pointe Banane (quartier de Pointe Savane, dévalorisant le paysage vierge de la pointe et fragilisant la transition entre baie du Galion et baie du Robert.

La partie nord du Robert ferme la baie du Galion. Il s'agit d'espaces paysagers différents, avec un élément marquant : le CVO. Les autres composantes du paysage sont des espaces agricoles de canne en continuité de ceux de l'usine du Galion et des espaces naturels, notamment sur les pointes. Il existe cependant une urbanisation de quelques pointes qui est marquante dans le paysage.

Les enjeux paysagers sur cette partie du Robert sont les suivants :

- Protéger les espaces agricoles contre l'urbanisation et les valoriser au bénéfice du public
- Protéger les pointes contre l'urbanisation



enjeux de protection		enjeux de valorisation		enjeux de requalification	
	paysage urbain		paysage urbain (centralité à conforter, espace publics à valoriser) bâti à valoriser. / microcentralité à valoriser		paysage urbain (centralité à conforter, bâti à réhabiliter, espaces publics à requalifier)
	paysage d'abord de route (protection contre l'urbanisation, gestion des plantations, ouvertures visuelles)		paysage d'abord de route à valoriser		paysage d'abord de route à requalifier
	élément patrimonial		élément patrimonial		point noir
	paysage de rivière		paysage de rivière		paysage de rivière
	site d'accueil du public		site d'accueil du public		site d'accueil du public
	bord de mer		bord de mer		bord de mer
	relief singulier, paysage de nature		relief singulier, paysage de nature		
	point de vue		point de vue		
	paysage agricole sensible (de qualité et sous pression d'urbanisation)		paysage agricole à valoriser		bâti diffus problématique

La campagne habitée, de Morne Capot à Saint-Joseph

« Les paysages agricoles et habités originaux se déroulent à une altitude intermédiaire : en contrebas des forêts des pitons du Carbet et du Morne Jacob, et au-dessus des grandes cultures qui couvrent les plaines littorales. C'est le domaine de la petite propriété, où les cultures varient fréquemment, alternant bananeraies, champs de canne et cultures vivrières, dans une heureuse diversité. Environnées de vergers et jardins créoles où dominent les cocotiers, les arbres à pain et les bananiers, les maisons se disséminent volontiers dans les pentes » (Extrait de l'Atlas des Paysages de la Martinique, PNRM).

Le secteur de la commune du Robert concerné par cette entité paysagère correspond à la frange Nord-ouest de la commune et notamment au Vert-Pré et ses abords.

Le Vert-Pré constitue un espace urbain à part entière, avec ses équipements, commerces et services. Installé sur un point haut, les vues depuis ce site sont larges et notamment vers la presqu'île de la Caravelle.

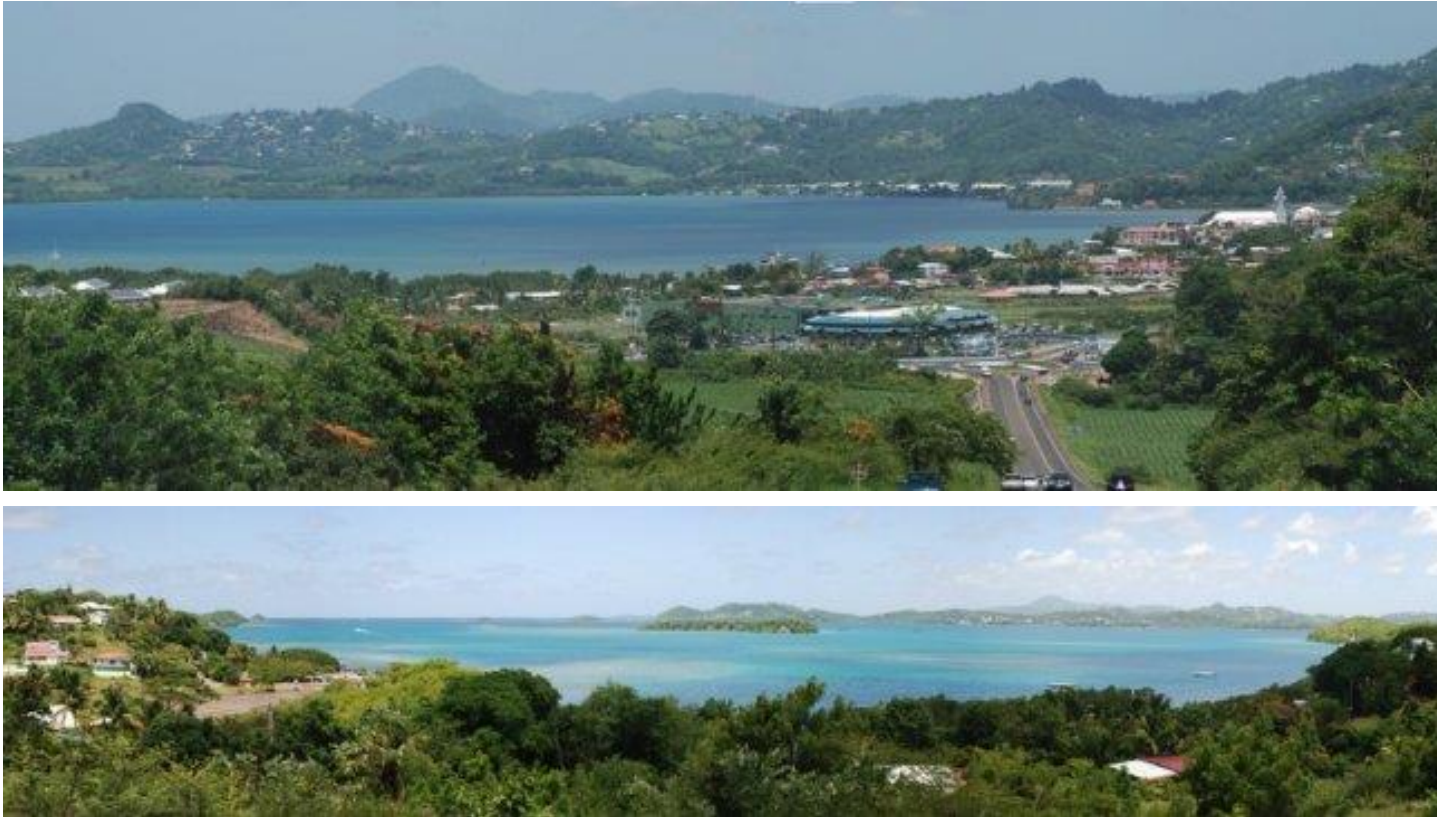


La presqu'île de la Caravelle, vue dominante prise depuis Vert Pré

Le paysage est marqué par une alternance d'espaces urbains le long des routes, et de grands espaces agricoles. Dans les espaces agricoles vers le Gros-Morne, les paysages sont marqués par la présence de haies structurant les cultures, contrairement aux espaces agricoles les plus à l'est qui sont dédiés à la canne et qui sont beaucoup plus ouverts.

La baie du Robert

« La baie du Robert dessine une profonde inflexion dans la côte atlantique, offrant un havre protecteur généreux entre la pointe La Rose et la pointe Rouge. L'ensemble compose un paysage littoral de qualité, valorisé par les mornes qui l'entourent et les pâturages et cultures encore présents. Cette portion de côte atlantique est la plus proche de l'agglomération Foyalaise, à laquelle elle est raccordée par la RN 1. Aussi est-elle désormais soumise à forte pression d'urbanisation. » (Extrait de l'Atlas des Paysages de la Martinique, PNRM).



La Pointe Larose au sud est relativement préservée de l'urbanisation. En effet, sur ce secteur l'agriculture sous forme de pâturages est encore bien présente et est en contact parfois direct avec le littoral. L'urbanisation est perchée sur les mornes et les espaces agricoles s'étendent au pied vers le littoral.



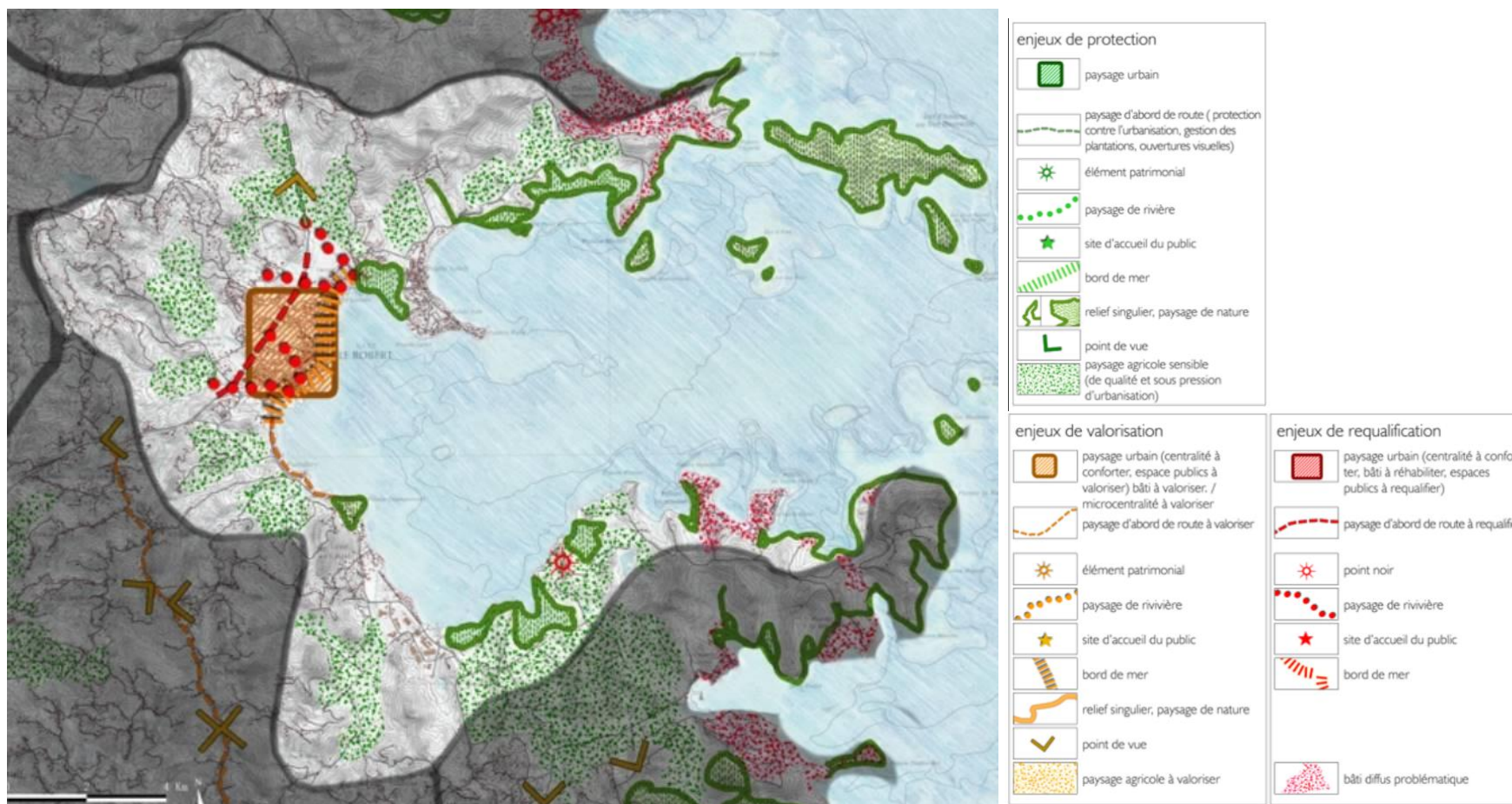
Les mornes entourant la baie animent le paysage et créent des horizons spécifiques.



En termes d'urbanisation, sa croissance est de plus en plus sensible dans le paysage, elle favorisée par la bonne desserte de la RN1.

Les enjeux pour cette entité sont les suivants :

- Maîtriser l'implantation de l'urbanisation nouvelle dans le paysage, pour préserver l'écrin de la baie et son littoral
- Préserver les espaces agricoles contre l'urbanisation, valoriser ces espaces au bénéfice des habitants et du tourisme transitions plantées avec l'urbanisation, cheminements, points de vue, ...
- Protéger les pointes contre l'urbanisation
- Préservation des espaces agricoles et des bords de route (RN1) contre l'urbanisation, création de points de vue.



La côte du François

Cette entité concerne le sud de Pointe Larose sur le territoire du Robert. Les mornes de cette pointe demeurent boisés, l'agriculture y est peu présente.



Le quartier Pointe Larose et la vue vers Le François

Les mornes de Duchêne

« Les mornes de Duchêne présentent le même type de paysage spectaculaire que ceux des mornes du Vauclin. Ils en sont séparés par les basses collines de Saint-Esprit (retenue de la Manzo). Les sommets des crêtes, très raides, laissent à peine passer de petites routes étroites et vertigineuses autour desquelles s'accrochent les maisons environnées de leurs jardins créoles. Cette conquête des hauteurs est héritée de l'histoire, la population ayant conquis les mornes après l'abolition de l'esclavage. Des vues intimes et humaines succèdent ainsi à des ouvertures grandioses en vues d'avion sur la côte du Robert à l'est, et sur la plaine du Lamentin à l'ouest. L'ensemble compose parmi les paysages les plus originaux et émouvants de la Martinique, profondément culturels. » (Extrait de l'Atlas des Paysages de la Martinique, PNRM).



Les mornes habités, vues spectaculaires sur la mer



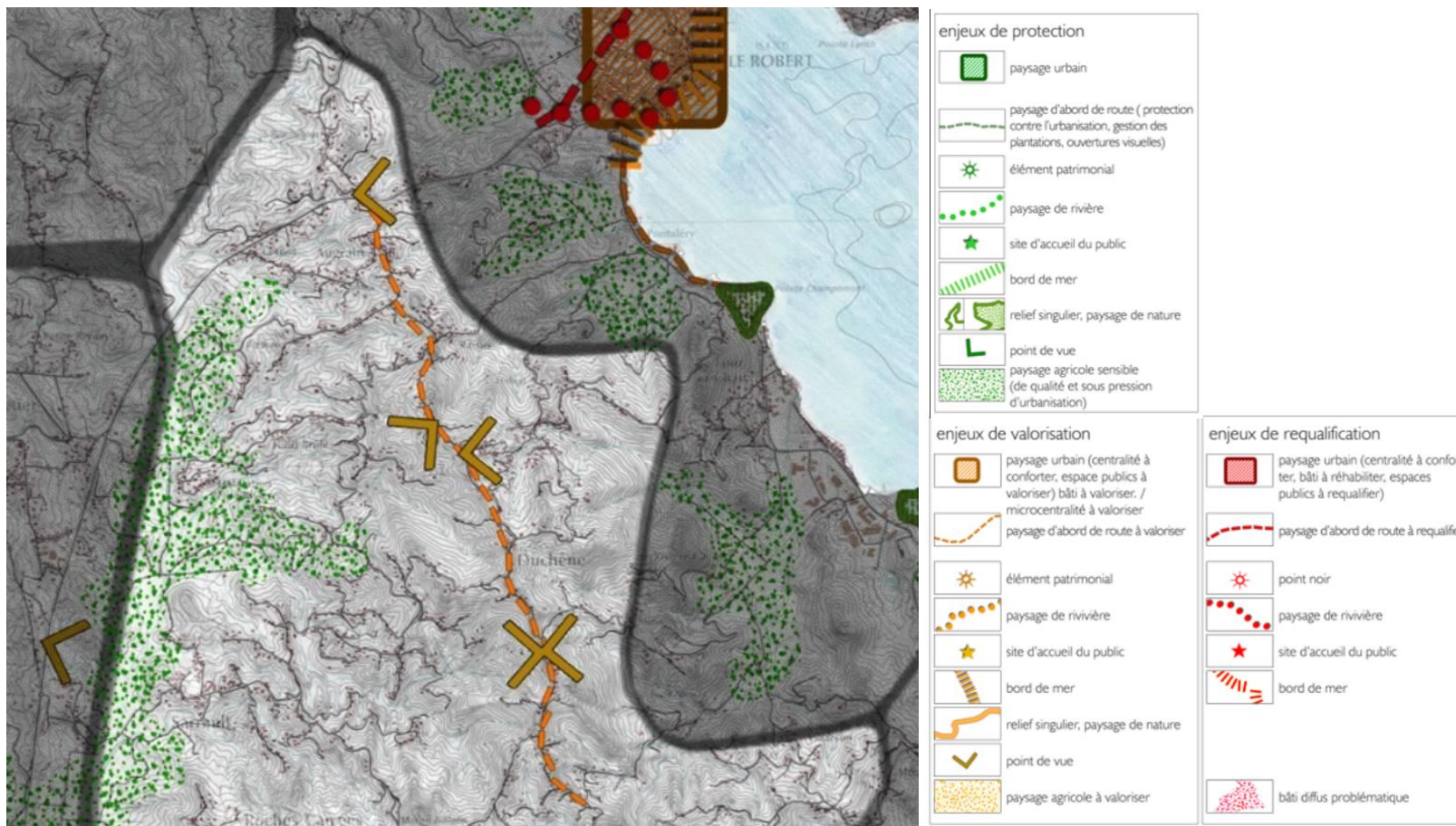
Ouverture sur les pentes boisées des mornes

L'urbanisation sur ces mornes est fortement accompagnée de végétation, qui contribue de façon essentielle à la qualité des paysages.



Les enjeux pour cette entité sont les suivants :

- Préserver les pentes des mornes de l'urbanisation afin de valoriser le paysage des horizons
- Identifier, préserver et mettre en valeur les points de vue et les ouvertures visuelles
- Adapter l'architecture aux pentes, afin de limiter l'impact paysager des nouvelles constructions



Enjeux :

- **LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE** : *Le territoire est marqué par un relief très accidenté qui a guidé les logiques d'urbanisation. Ce relief explique également la faible part de terres agricoles très productives. Il génère également un nombre important de cours d'eau. La combinaison de ces deux caractéristiques peut conduire à d'importants phénomènes de ruissellement.*
- **LES ESPACES NATURELS ET LE PAYSAGE** : *La majeure partie du territoire est recouverte de forêt tropicale. Les espaces cultivés occupent 16 % du territoire. La partie terrestre du territoire est marquée par un paysage de mornes fortement végétalisés. La situation littorale du territoire explique la présence de nombreuses mangroves. Des paysages littoraux de grande qualité paysagère et environnementale marquent le territoire : la baie, les plages, les îlets, la forêt littorale. Le Robert présente de forts enjeux en matière de protection du paysage et des espaces naturels.*

Analyse AFOM

Atout	Faiblesses
<p>Une forêt tropicale humide remarquable au niveau de la biodiversité</p> <p>Une végétation caractéristique du littoral, notamment de la mangrove</p> <p>Une végétation mésophile plus ou moins dégradée recueillant des espèces préservées (Mahot grande feuille, Pois doux, Bois blanc, Abricotier...), des espèces secondaires (Bois canon, Bois flot) et des espèces introduites (Mahogany grande feuille, Arbre à pain, Manguier, Cythère, Cocotier...)</p> <p>Diversité des cultures et élevage</p> <p>La Baie du Robert, refuge de biodiversité marine et terrestre sur les ilets</p> <p>Une présence importante de zones humides</p> <p>Une trame verte et bleue bien développée</p> <p>Des paysages exceptionnels fragiles issus d'un relief singulier</p> <p>Une protection des espaces naturels et des paysages par les documents supra-communaux</p>	<p>Des axes constituant de véritables coupures pénalisantes dans les paysages</p> <p>Le développement de friches qui pourraient fermer le paysage</p> <p>La trame verte et bleue reste fragile</p> <p>Un nombre conséquent d'obstacles pour la trame verte et bleue</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une protection importante des espaces boisés par l'ONF</p> <p>Une partie de la commune est concernée par le PNRM permettant la protection et la valorisation de la nature et des paysages</p> <p>Des leviers existants dans le cadre du PLU en faveur du patrimoine naturel et du paysage La valorisation des paysages d'eau par l'identification de ces derniers dans le PLU.</p>	<p>Augmentation de la dégradation des mangroves lié à l'activité humaine</p> <p>Des paysages menacés par l'urbanisation</p> <p>Une fragmentation de plus en plus importante des espaces naturels</p>

Enjeux pressentis concernant le paysage et les espaces naturels du territoire

- Mettre en scène les paysages en développant et sécurisant des sites de point de vue
- Assurer la mise en valeur des éléments aquatiques (mares, zones humides, sources, rivières et cascades ...)
- Restaurer la qualité de l'environnement naturel terrestre, maritimes et littoral
- Protéger et reconstituer les espaces de mangroves
- Protéger les composantes de la trame verte et bleue et surmonter les obstacles qui affectent son bon fonctionnement
- Assurer la protection des îlets, source de biodiversité endémique importante

3. Les risques et nuisances

Les nuisances sonores

Selon le code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le Préfet de Martinique a procédé au classement des infrastructures terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic (arrêté préfectoral du 19 mars 2009 classant les routes départementales).

Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante). La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles. Le classement sonore des infrastructures terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif permettant d'informer les constructeurs sur l'isolation acoustique nécessaire pour se protéger du bruit et permet d'informer les pétitionnaires et les acquéreurs par le biais du PLU.

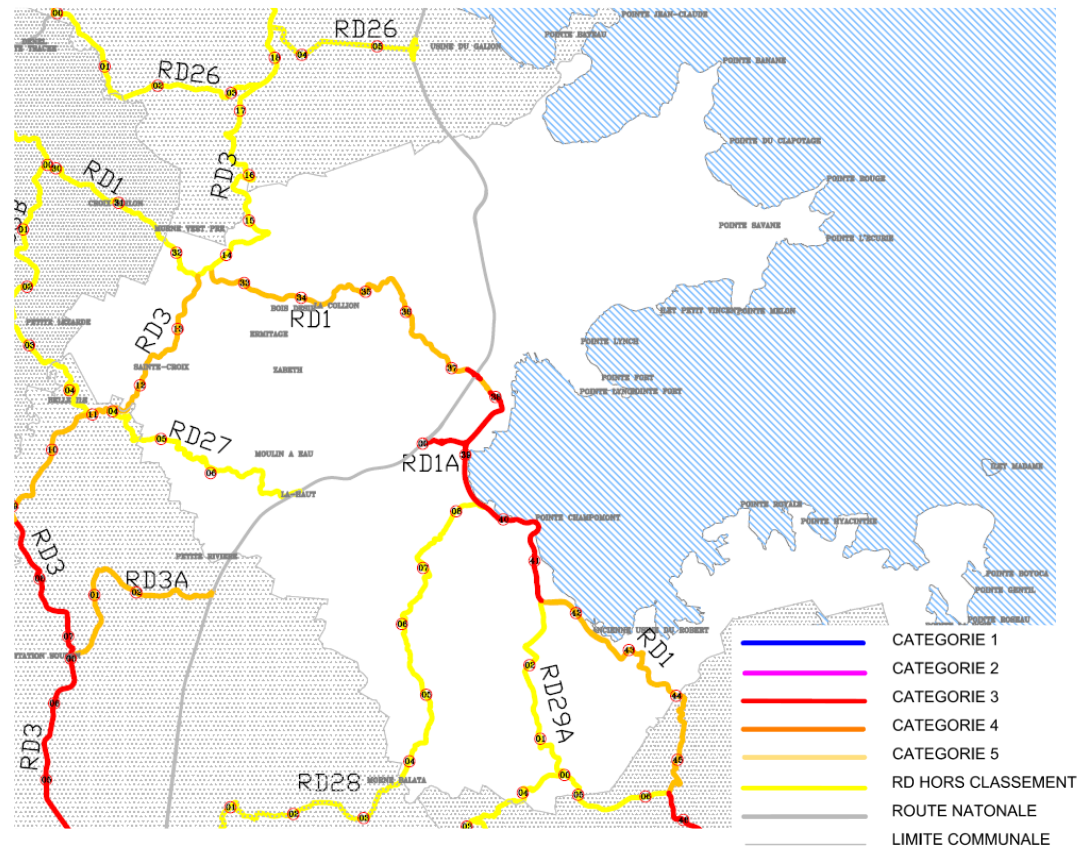
Niveau sonore de référence L_{aeq} (6h-22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	1	$d = 300m$
$76 < L < 81$	2	$d = 250m$
$70 < L < 76$	3	$d = 100m$
$65 < L < 70$	4	$d = 30m$
$60 < L < 65$	5	$d = 10m$

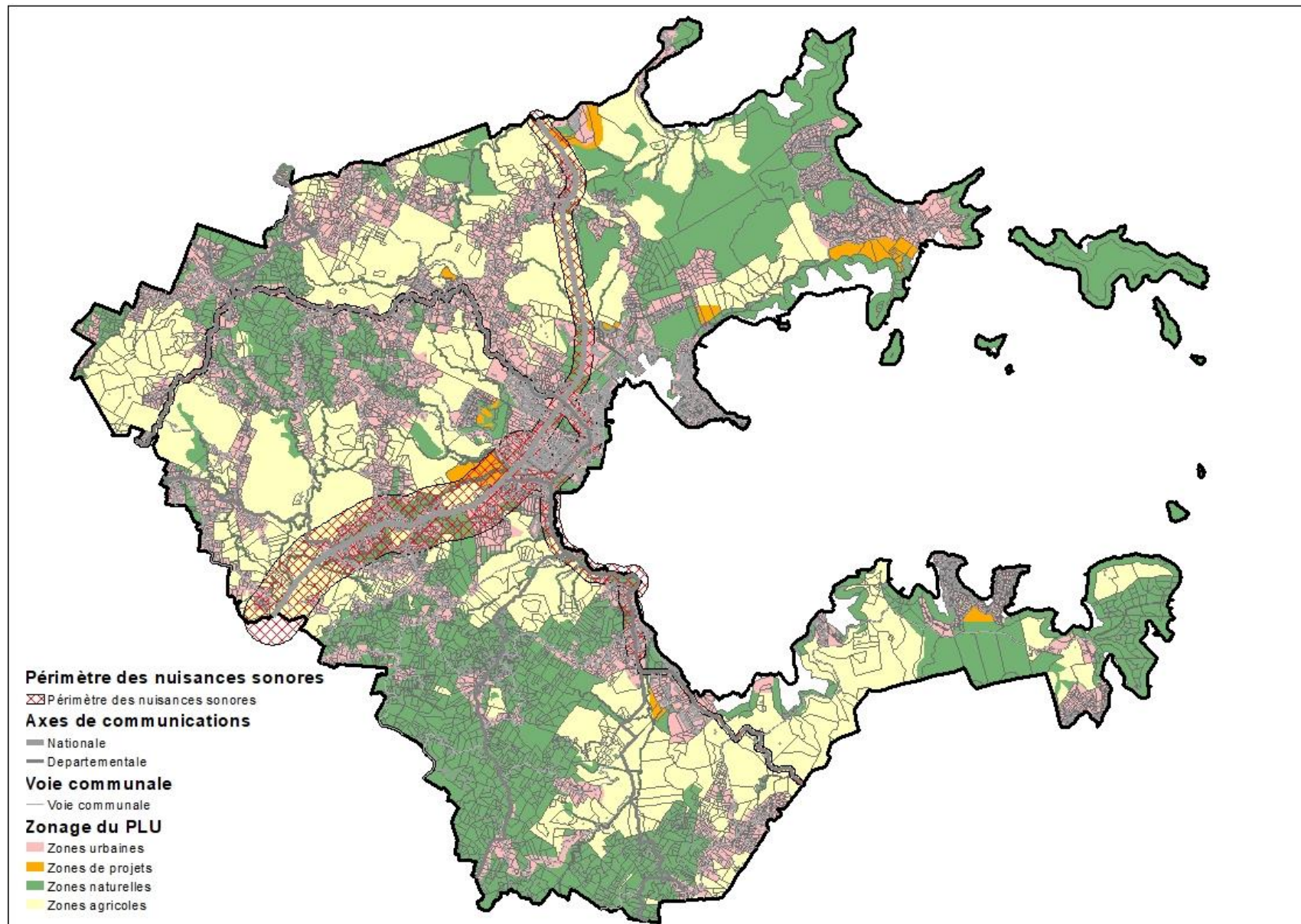
Dans la commune du Robert, la RD1 à son passage dans le bourg et la RD1A sont identifiées en catégorie 3

Le reste de la RD1 et la RD3 sont identifiés en catégorie 4.

Les RD27, 28, 29 et quelques tronçons des RD1 et RD3 sont hors classement.

Par ailleurs, la commune est traversée par la RN1 qui engendre des nuisances sonores importantes.





Le bruit est actuellement une des premières nuisances ressenties par les habitants des zones urbaines et périurbaines : le bruit dû aux infrastructures de transports étant celui le plus fortement ressenti. Le développement du trafic routier ainsi qu'une urbanisation mal maîtrisée aux abords des infrastructures de transports terrestres ont créé des situations de fortes expositions au bruit.

Le périmètre des nuisances sonore issue des axes de communications affecte une partie de la commune du Robert. 2 zones de projets identifiés au PLU sont touchées par les périmètres de nuisances sonores. Cependant, ces secteurs de projets ont pour objectif d'accueillir un complexe cinématographique et une zone d'activités économiques. L'impact des nuisances sonores lié aux infrastructures routières sur ce type de projets économiques et commerciaux est donc à relativiser.

Un point noir bruit est un bâtiment sensible, localisé dans une zone de bruit critique, dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme l'une au moins des valeurs limites, soit 70 dB(A) en période diurne (LAeq (6h-22h)) et 65 dB(A) en période nocturne (LAeq (22h-6h)). Les habitations, établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale sont considérés comme des point noirs bruit

De ce fait, les bâtiments se situant dans les périmètres de nuisances sonores des axes de communications classés catégorie 1 à 3 sont des points noirs bruit. La carte ci-après permet de visualiser les bâtiments recueillant des populations fragiles (enfants, personnes malades, personnes âgées) qui sont exposés aux nuisances sonores. Sur l'ensemble des établissements accueillant des populations fragiles, 4 établissements scolaires se situent dans ces périmètres de nuisances sonores.

Les secteurs d'activités industriels sont aussi des émetteurs de nuisances sonores.

Pour réduire l'exposition aux nuisances sonore, les nouvelles constructions ne devront pas se situer dans les périmètres de nuisances sonores. Pour les constructions déjà établies, une isolation acoustique permettrait de limiter les nuisances sonores. Une diminution de la vitesse et la promotion des modes de déplacements doux réduirait les nuisances sonores. Le recul des habitations par rapport à la voie permettrait de limiter les nuisances sonores. L'utilisation de matériaux de bonne qualité ou des matériaux spécifiques « anti-bruit » en cas de réfection de la voie permettrait de limiter les nuisances sonores



La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques

En Martinique, il existe une association régionale de surveillance de la qualité de l'air, MADININAIR. Associés au réseau de surveillance de l'association MADININAIR, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air et le Plan de Protection de l'Atmosphère sont les documents prépondérants en matière de réglementation de la qualité de l'air sur la région Martinique.

Depuis le 22 septembre 2015, une station de mesure a été installée rue Vincent Allègre et permet de mesurer les concentrations des polluants (oxydes d'azote (NOx) ; ozone (O3), particules inférieures à 10 microns (PM10)). Cependant, les données sont en cours d'études et ne sont disponibles qu'en fin de chaque année.

Madininair dispose également d'un camion de mesure mais il se déplace seulement sur des sites particuliers ou sensibles et sur demande.

Deux polluants de l'air posent un problème sur l'île : les poussières fines PM10, qui sont des particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 μ m, et le dioxyde d'azote, NO2. Il s'agit principalement d'une pollution liée aux transports, à laquelle s'ajoutent pour les PM10 les épisodes de brumes de sable du Sahara. Cette pollution touche l'agglomération du Robert. Le Robert est identifié en tant que zone sensible pour la qualité de l'air par le SRCAE et également intégrée au périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère

Commune du Robert

Polluants	Réglementation (décret 2010-1250 du 21/10/10)	Type de station	ZUR Fort- de-France	ZUR Robert	Origine réglementaire
SO ₂	VL horaire	Fond	☺	☺	E
		Proximité industrielle	☹	☹	E
	VL journalière	Fond	☺	☺	E
		Proximité industrielle	☹	☹	E
	OQ annuel	Fond	☺	☺	F
		Proximité industrielle	☹	☹	F
NO ₂	VL horaire	Fond	☺	☺	E
		Proximité trafic	☹	☹	E
	VL annuelle	Fond	☺	☺	E
		Proximité trafic	☹	☹	E
OQ annuel	Fond	☺	☺	F	
	Proximité trafic	☹	☹	F	
PM10	VL journalière	Fond	☹	☹	E
		Proximité trafic	☹	☹	E
PM10	VL annuelle	Fond	☺	☺	E
		Proximité trafic	☹	☹	E
PM10	OQ annuel	Fond	☹	☹	F
		Proximité trafic	☹	☹	F
O ₃	VC protection de la santé humaine	Fond	☺	☺	E
	VC protection de la végétation	Fond	☺	☺	E
CO	VL 8 heures	Proximité trafic	☺	?	E
PM2,5	VC annuelle	Fond	☺	?	E
		Proximité trafic	☹	?	E
	VL annuelle	Fond	☺	?	E
		Proximité trafic	☹	?	E
	OQ annuel	Fond	☹	?	F
Proximité trafic		☹	?	F	
Benzène	VL annuelle	Fond	☺	?	E
		Proximité trafic	☹	?	E
	OQ annuel	Fond	☹	?	F
Proximité trafic		☹	?	F	
Plomb	VL annuelle	Fond	☺	?	E
		Proximité industrielle	☹	?	E
ML (As, Cd, Ni)	VC annuelle	Fond	☺	?	E

☺ Pas de dépassement ☹ Dépassement
 VL : Valeur limite ; VC : Valeur cible ; OQ : Objectif de qualité ;
 E seuils issus de directives européennes ;
 F : seuils français, non présents dans les directives européennes.

Source : PPA

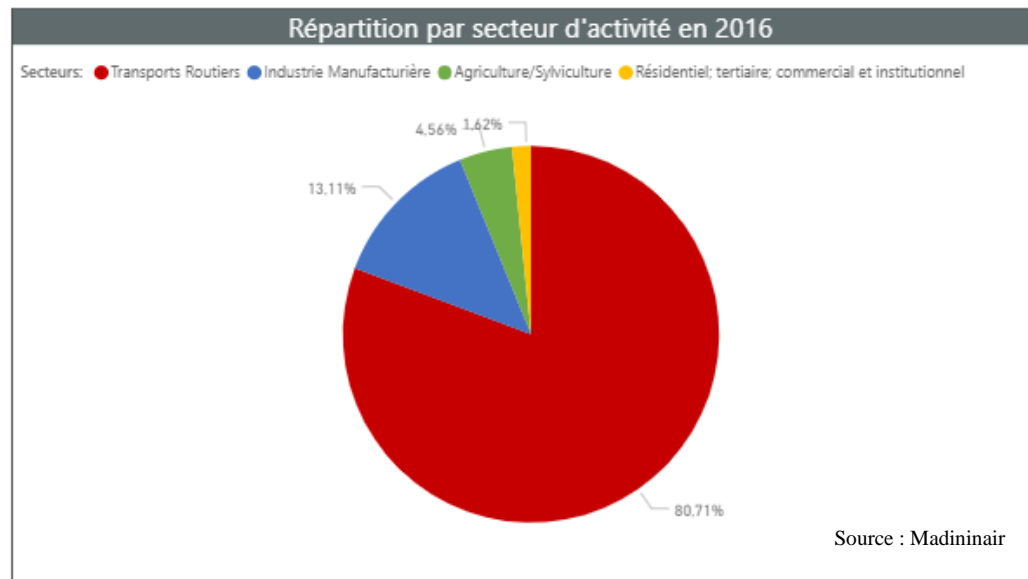
Dans la ZUR du Robert, les risques de dépassement des normes environnementales concernent essentiellement le dioxyde d'azote, NO₂, et les poussières fines, PM₁₀. Les autres polluants qui y sont mesurés (SO₂, O₃) ne semblent présenter aucun risque de dépassement des valeurs limites annuelles. Ces deux émissions concernent les transports routiers. En effet, la RN1 reliant le pôle économique de la Martinique au Robert est un axe très emprunté concentrant ces polluants. De plus la ville du Robert reste assez touchée par ces polluants par la présence de routes départementale passant en centre-ville. Les espaces les moins touchés par le NO₂ se situent en périphérie où le réseau routier est moins développé et l'urbanisation plus diffuse.

- L'augmentation permanente du trafic automobile est la principale cause de pollution atmosphérique (particules fines).

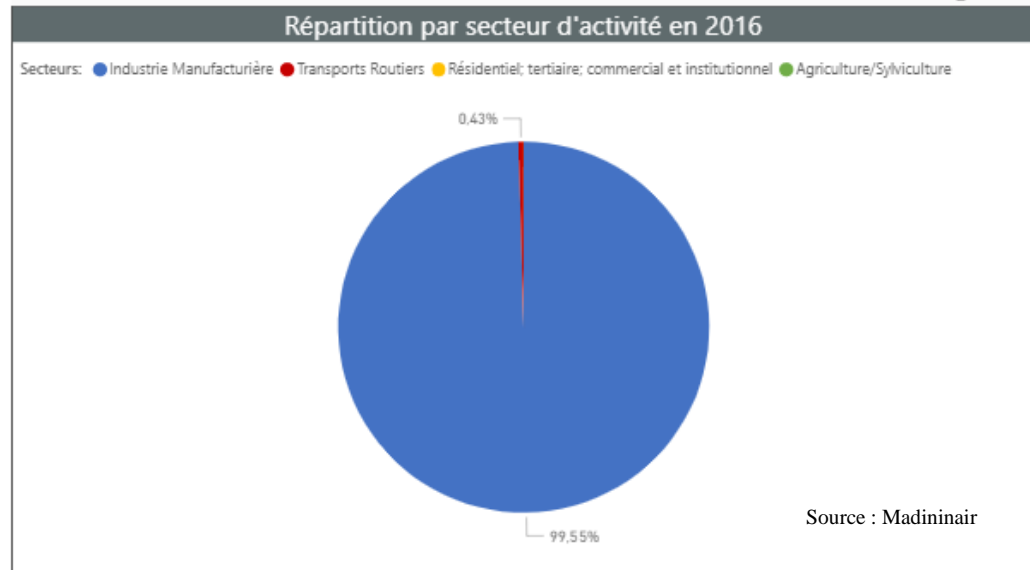
- La diffusion atmosphérique des produits phytosanitaires a des répercussions environnementales et sanitaires potentiellement importantes, mais encore très mal connues. La gestion plus raisonnée des produits phytosanitaires, encadrée par une réglementation plus exigeante, devrait limiter l'ampleur du phénomène.

L'association Madininair propose une étude de la répartition de certains polluants par secteurs :

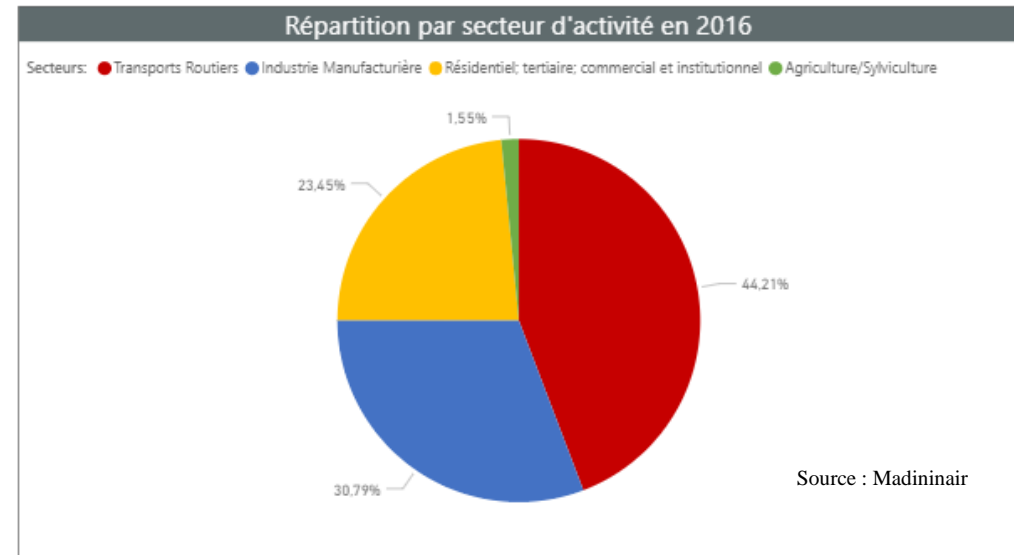
Les oxydes d'azote sont principalement émis lors de la combustion de combustibles d'origine fossile. La production d'électricité thermique est ainsi la première source de rejet de Martinique. Les transports routiers (voitures, utilitaires, poids lourds) contribuent à une part des émissions. Les autres transports (maritime et aérien) apportent également des NO_x rejetés en Martinique. Au Robert, les transports routiers émettent plus de 80% des émissions d'oxydes d'azote soit 110 tonnes sur un total de 136 tonnes d'émissions.



Le dioxyde de soufre (SO₂) en Martinique provient du secteur énergétique. La production d'électricité et le raffinage du pétrole sont les principaux émetteurs de l'île. Le transport maritime est la seconde source de SO₂ tandis que les procédés de combustion industriels utilisant du fioul complètent les émissions. Le SO₂ est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures, qui agit en synergie avec les fines particules. Au Robert, l'industrie manufacturière est quasiment la seule émettrice de dioxyde de soufre (99,55%) soit 52 tonnes



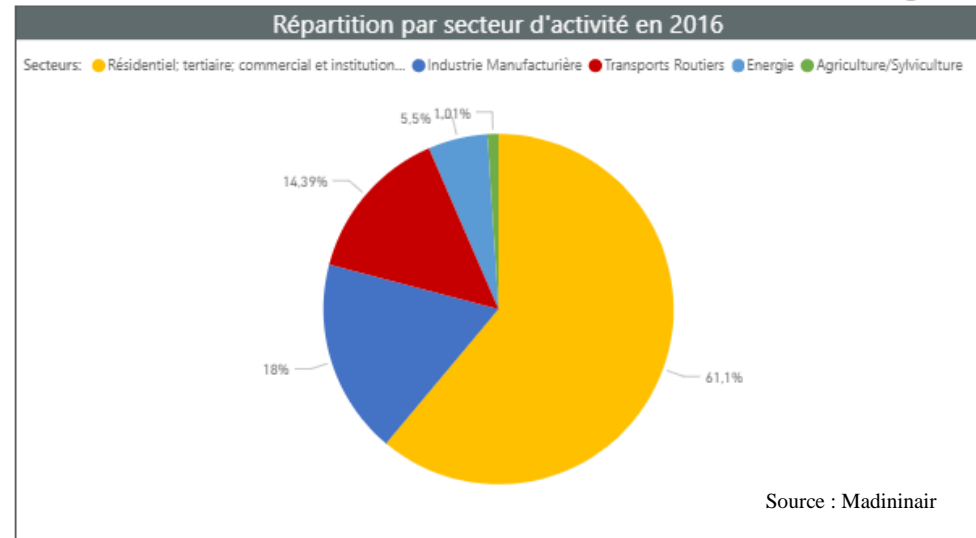
Le transport automobile est le premier émetteur de CO en Martinique. La combustion dans les moteurs (principalement essence) est responsable de la majeure partie de ces émissions. La production d'électricité produit les émissions du secteur énergétique. Les rejets résidentiels proviennent de l'utilisation d'engins de jardin. Les transports routiers, l'industrie manufacturière et le secteur tertiaires sont les trois secteurs émetteurs de monoxyde de Carbone. Le CO atrophie l'oxygène contenu dans l'hémoglobine du sang. Il provoque ainsi maux de têtes, malaises vagues voire syncopes. Ils représentent 98,45% des émissions soit 203 tonnes d'émissions. Les transports routiers représentent 91 tonnes d'émissions, l'industrie manufacturière 64 tonnes et le secteur tertiaire 48 tonnes sur une émission totale de 206 tonnes de rejets.



Famille des COV, les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) proviennent notamment des transports, ainsi que des activités industrielles telles que le raffinage de pétrole, l'industrie chimique, l'application de peintures et de vernis.

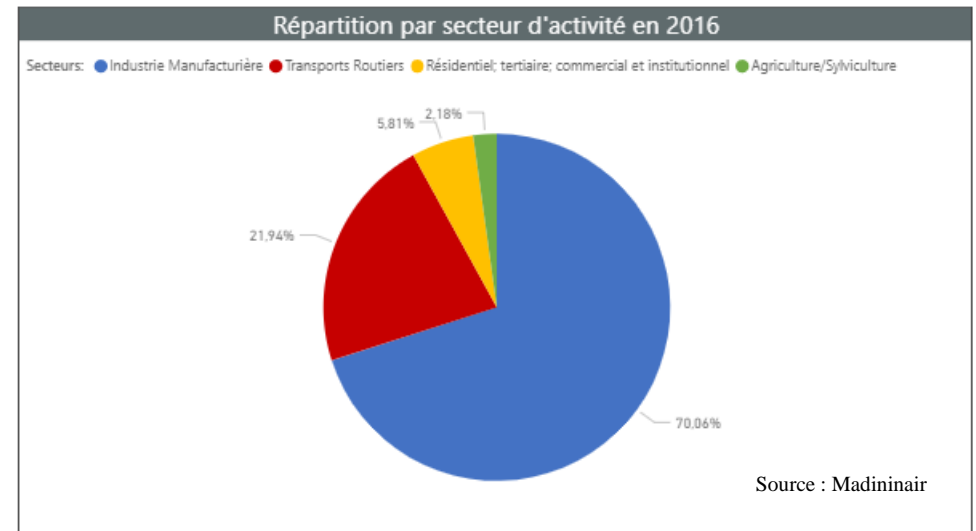
Les émissions de secteur résidentiel/tertiaire proviennent de l'utilisation de produits d'entretien et de peintures. Les émissions industrielles proviennent des industries agro-alimentaires et chimiques et du traitement des déchets. Le secteur de l'énergie est également émetteur de COV en Martinique. La distribution et le stockage de carburant sont les sources principales. Le transport routier est aussi responsable d'une part des émissions à cause de la combustion et de l'évaporation de carburant.

Le secteur tertiaire représente plus de la moitié des émissions des composés organiques volatiles. Soit 51 tonnes de rejets sur une émission totale de 83 tonnes.



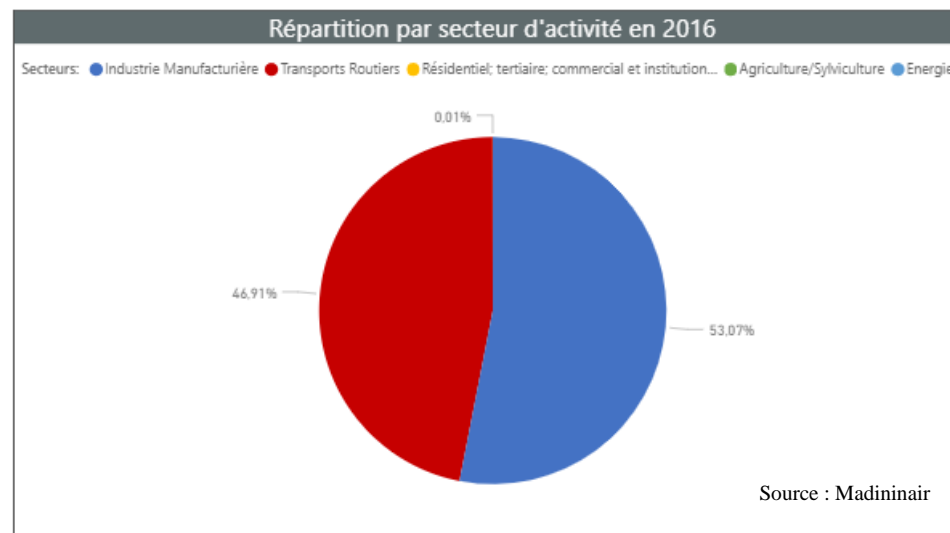
En Martinique, les particules de diamètre inférieur à $10\mu\text{m}$ (PM10) sont émises par le secteur industriel ; elles proviennent en majeure partie des procédés de combustion, de l'extraction et du travail des matières premières. Le transport automobile apporte également des PM10. Les véhicules diesel (poids lourds et véhicules particuliers) sont les principaux émetteurs. Pour le secteur énergétique, les émissions proviennent de la production d'électricité et du raffinage du pétrole. Les engins agricoles sont responsables de la majorité des rejets du secteur. La combustion des moteurs des navires et des avions sont également responsables de ces émissions. À ces émissions d'origines humaines peuvent s'ajouter l'influence de phénomènes naturels locaux ou extérieurs (brume de sable, embruns marins...). Les particules fines (PM10, PM2.5) irritent les voies respiratoires et en pénétrant plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire.

L'industrie manufacturière représente l'émetteur majeur de PM10 (70%) soit 36 tonnes, les transports routiers est le second émetteur de PM10 (22%) soit 11 tonnes. Ils représentent à eux deux 47 tonnes d'émissions pour un total de 51 tonnes.

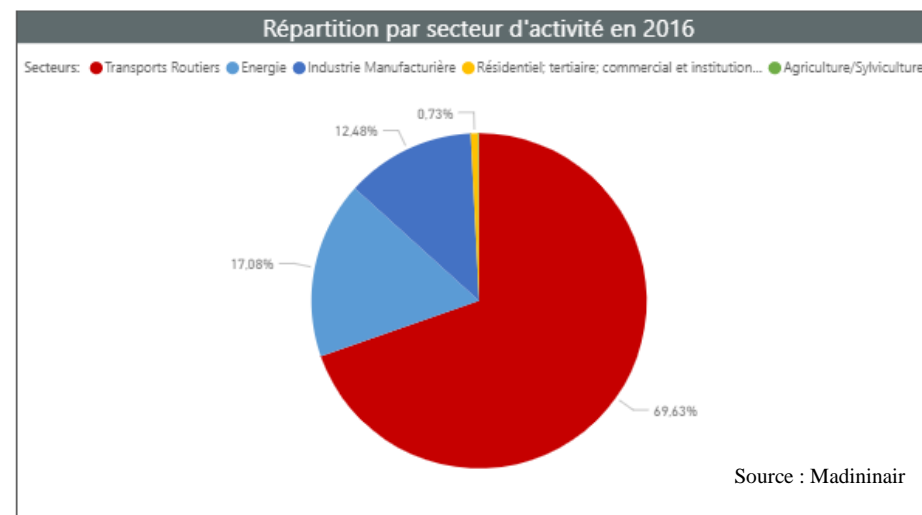


Neuf métaux sont regroupés sous l'appellation « métaux lourds » : Le plomb (Pb), le cadmium (Cd), l'arsenic (As), le Nickel (Ni), Le mercure (Hg), le Chrome (Cr), le Cuivre (Cu), le Sélénium (Se) et le Zinc (Zn). En Martinique, les métaux lourds proviennent principalement de la combustion dans la production d'électricité. La combustion dans les moteurs automobiles et l'usure des freins sont aussi responsables de ces émissions. Les émissions de l'industrie viennent des procédés de combustion.

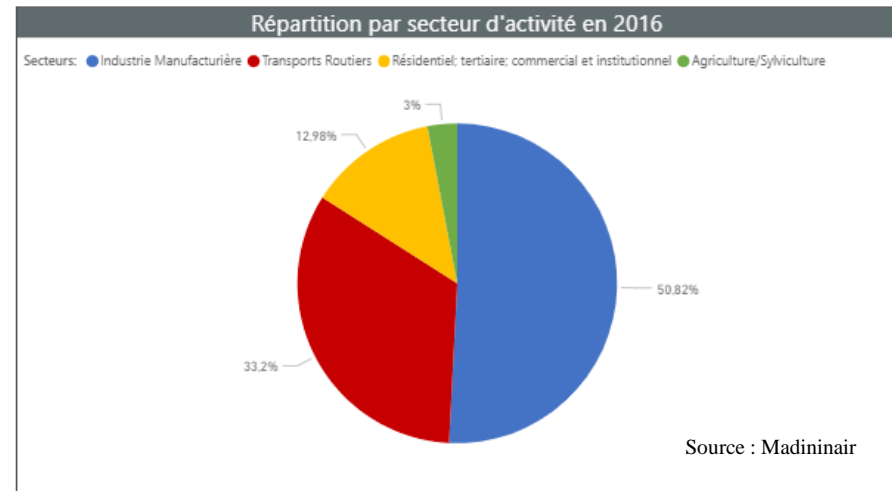
Deux secteurs se partagent la totalité des émissions au Robert : L'industrie manufacturière (53%) soit 0,15 tonnes et les transports routier (47%) soit 0.13 tonnes



En Martinique, les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sont principalement émis par le transport routier. La combustion de carburant fossile des véhicules particuliers mais également l'usure des pneus et freins sont responsables de ces émissions. Les rejets du secteur énergétique proviennent de l'évaporation lors du stockage et de la distribution des carburants. Les transports routiers représentent 70% des émissions au Robert soit 0,15 tonnes sur une émission totale de 0,21 tonnes.



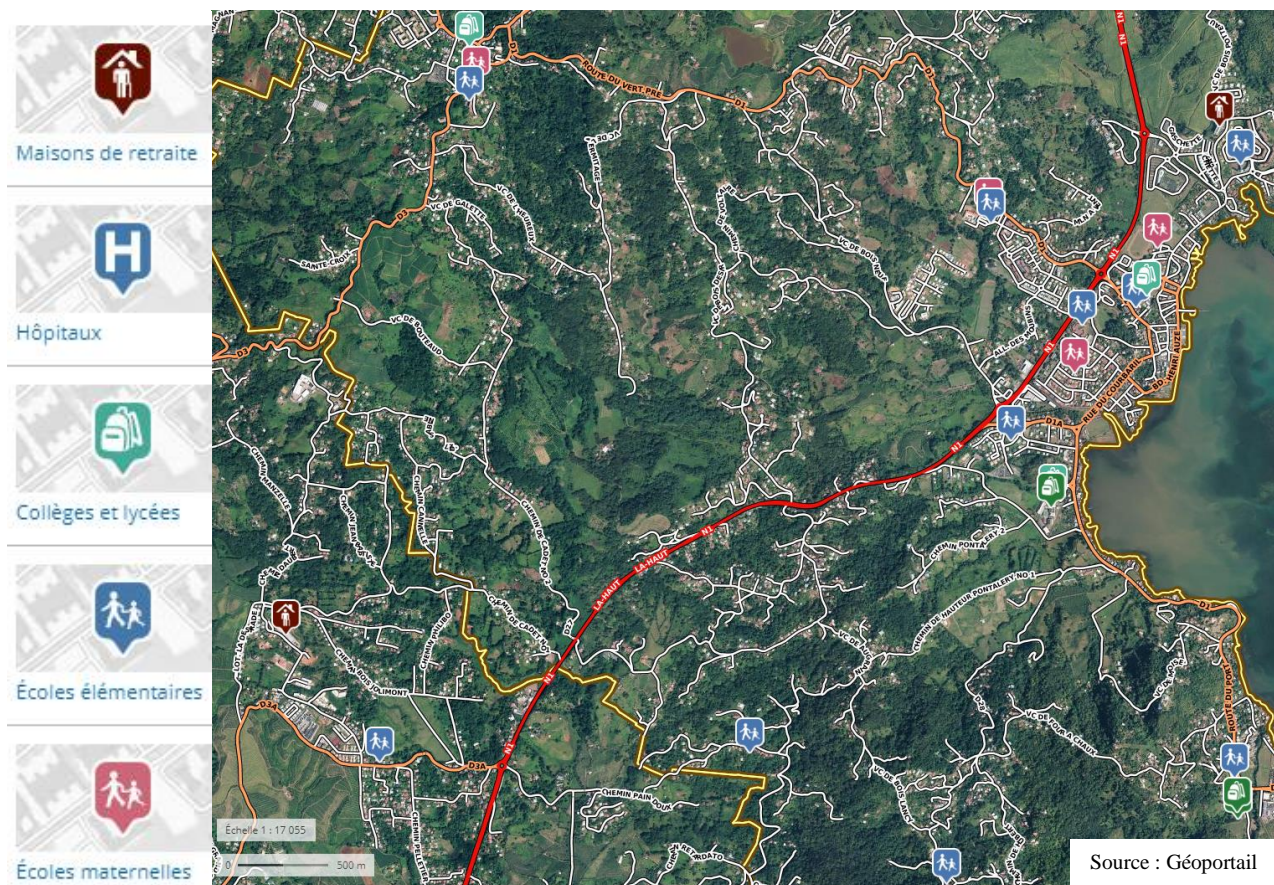
Les PM2.5 sont majoritairement émis par les activités industrielles : agro-alimentaire, extraction et traitement des matériaux principalement. Le transport routier est le second émetteur de PM2.5 de l'île. Les véhicules diesel (poids lourds, véhicules particuliers et utilitaires) sont les principaux fournisseurs de particules. Le secteur énergétique, notamment la production d'électricité contribue à hauteur de 16% aux émissions. Comme pour les PM10, l'influence de phénomènes naturels locaux ou extérieurs (brume de sable, embruns marins...) peuvent avoir un rôle important. L'industrie manufacturière représente plus de la moitié des émissions de PM2,5 soit 11 tonnes et les transports routiers représente un tiers des émissions soit 7,3 tonnes sur une émission totale de 22 tonnes.



Sur l'ensemble des émissions relevé au Robert par Madinair, l'industrie manufacturière et les transports routiers sont les deux émetteurs principaux de polluants atmosphériques

Les tronçons routiers soumis aux classements sonores peuvent servir de base à la détermination des secteurs exposés aux pollutions lié au trafic routier. Le classement sonore étant basé sur l'utilisation des axes, il peut par extension donner une indication sur les émissions de pollutions atmosphériques autour de ces axes. En effet, la RD1, la RD1A, la RD3 et la RN1 sont des axes de communications concernés par ce classement sonore. Des périmètres précis ne peuvent être définis car les polluant étants volatiles peuvent être influencés par différents facteurs climatiques et se disperses de façon aléatoire. De plus, les secteurs d'activités se trouvant sur la commune et notamment l'industrie manufacturière sont source de pollution atmosphérique.

Les secteurs de densité urbaines comme le centre bourg littoral et le centre bourg du Vert-pré, les secteurs d'extensions urbaine immédiates du centre bourg littoral au Nord (Cité Lacroix) et au Sud (Courbaril, Four à chaux) et à l'ouest du bourg du Vert-Pré (lotissement Les ananas) sont extrêmement exposés et sensibles à ces pollutions par la proximité des axes de communications important.



La plupart des établissements accueillant des populations fragiles (enfant, personnes âgées, personnes malades) se trouvent dans des secteurs pouvant être exposés aux pollutions atmosphériques (centre-ville et le long des axes majeurs de communications) Il n'y a que trois écoles primaires sur le territoire qui ne situent pas à proximité d'axes majeurs de communications

Plusieurs mesures permettraient de limiter les pollutions atmosphériques émises par le transport routier et les activités économiques. La multiplication des parcs et forêts urbains contribuerait à la réduction des particules en suspensions et d'autres polluants. La végétation en bordure des grands axes de communications capte une partie des émissions. Le développement d'autres modes de déplacements (transports en communs et déplacement actifs) permettrait de limiter les émissions et donc d'améliorer la qualité de l'air. Ces mesures pourront être traduites dans le PLU.

La qualité de l'eau de baignade

La qualité de l'eau constitue un enjeu pour le tourisme balnéaire sur la commune du Robert mais également un enjeu sanitaire majeur. Deux sites font l'objet de mesure de qualité de l'eau de baignade : Baie Coco et l'Îlet Madame. La présence de certains micro-organismes pathogènes d'origine fécale ou environnementale dans l'eau de baignade peut dégrader la qualité de l'eau et induire des risques pour la santé des baigneurs. Le principal risque est le risque infectieux pouvant être à l'origine de pathologies de la sphère ORL, de l'appareil digestif (gastroentérite) ou des yeux. Au-delà de la contamination de l'eau par le baigneur lui-même, les pollutions des eaux de baignade sont le plus souvent dues à des dysfonctionnements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou à des pluies importantes amenant des polluants par ruissellement sur les terrains en amont des baignades. Le classement de la qualité de l'eau est établi en fonction des résultats d'analyses des quatre dernières saisons des deux paramètres microbiologiques *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux, en comparant les résultats aux valeurs fixés par la directive européenne 2006/7/CE. L. Pour les deux stations, sur la période 2016-2019 la qualité de l'eau de baignade est excellente.

Depuis 2011, la Martinique, comme une partie du bassin caribéen est confrontée épisodiquement à un phénomène d'échouages massifs de sargasses pélagiques (*Sargassum fluitans* et *S. natans*). En provenance de l'océan atlantique tropical, ces algues peuvent se développer abondamment certaines années puis dériver au gré des courants vers nos côtes où leur accumulation présente de forts enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux. Le littoral de la commune est touché par ce phénomène. Ces algues se décomposent sur les plages et produisent une odeur résultante de l'hydrogène sulfuré. Ces gaz sont toxiques mais sur le littoral, le gaz est dilué dans l'air et les concentrations sont faibles.

Dans le cadre d'une convention passée entre le ministère de la transition écologique et solidaire et Météo-France, un dispositif opérationnel coordonné de surveillance satellitaire et de prévision des échouages pour la zone Antilles-Guyane a été mis en place.

Le dispositif vise à détecter les radeaux de sargasses sur des images satellitaires et modéliser leur dérive selon les courants et les vents pour quantifier le risque d'échouage sur les côtes de la Martinique, de la Guadeloupe, des îles du Nord et de la Guyane. Les outils déjà développés par Météo-France dans le cadre de ses missions de surveillance de la surface de la mer, notamment en cas de pollution, sont mis à profit pour la prévision de dérive des sargasses. Suite à cette surveillance, des bulletins de prévisions sont établis permettant de localiser le phénomène tout en connaissant l'intensité de celui-ci.

La commune procède à la pose de filet en mer pour réduire l'échouage des sargasses sur les plages de la commune. De plus, pour les algues qui arrivent à proximité des côtes, des barrages flottants et une pelle mécanique spéciale (Sargator) sont utilisés pour récolter ces algues.



Les risques liés aux sargasses sont multiples :

Concernant la santé, l'inhalation des gaz issus de la décomposition des algues peut être dangereux si l'exposition est intense et de longue durée, d'où la nécessité de collecter rapidement les algues échouées. Cependant, avec l'air du littoral, les concentrations sont moindre. Les symptômes liés à l'expositions aux gaz se manifestent par des troubles respiratoires, une irritation des yeux, des vertiges et maux de têtes.

A propos de la biodiversité, ce phénomène est particulièrement préjudiciable pour les tortues. En cette saison de ponte, nombreuses sont celles qui ne peuvent pas se rendre sur les plages pour y enfouir leurs oeufs. Lorsqu'elles y parviennent, les nids risque d'être détruits par les bulldozers ramassant les sargasses, et les juvéniles, parfois même les adultes, en crevant une poche de gaz, sont asphyxiés et meurent noyés.

Les grands radeaux d'algues pourraient également provoquer la mort des coraux, en les empêchant de recevoir la lumière du soleil.

Ainsi, c'est tout l'écosystème local qui est remis en cause par la présence de ces sargasses.

Cependant, la valorisation des sargasses est possible dans différents champs à différents degré d'efficacité :

Épandage agricole	<p>L'épandage direct de sargasses est déconseillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun effet fertilisant n'a été mesuré ; - la présence de sels présente un risque de salinisation des sols ; - présence de contaminants (forte variabilité).
Nutrition	La présence d'arsenic à de fortes concentrations exclut toute utilisation pour la nutrition humaine ou animale, mais intérêt potentiel de molécules en immunostimulation.
Compostage	La sargasse permet d'enrichir le compost en oligoéléments et semble permettre d'augmenter l'activité micro-organique et donc d'activer le process. La proportion d'algues qu'il est possible d'intégrer dans un compost normé est toutefois limitée par sa forte concentration en arsenic. La sargasse peut toutefois relarguer une partie de cet arsenic dans les lixiviats issus du processus de compostage. Ces lixiviats doivent donc être traités.
Méthanisation	La présence de sels et de sulfates à forte concentration inhibe le processus biologique de méthanisation (projet en cours).
Pyrogazéification	Intéressant uniquement à très haute température, avec co-substrats. Utilisation des biochar à qualifier (projets en cours).
Combustion	La rentabilité énergétique de l'algue est contrebalancée par le surcoût d'entretien généré par une forte production de cendre. La présence d'arsenic dans les cendres résiduelles limite leur valorisation.
Bioplastiques	Les bioplastiques produits sont de couleur sombre et légèrement plus cassants que les plastiques classiques, mais présentent certaines propriétés intéressantes.

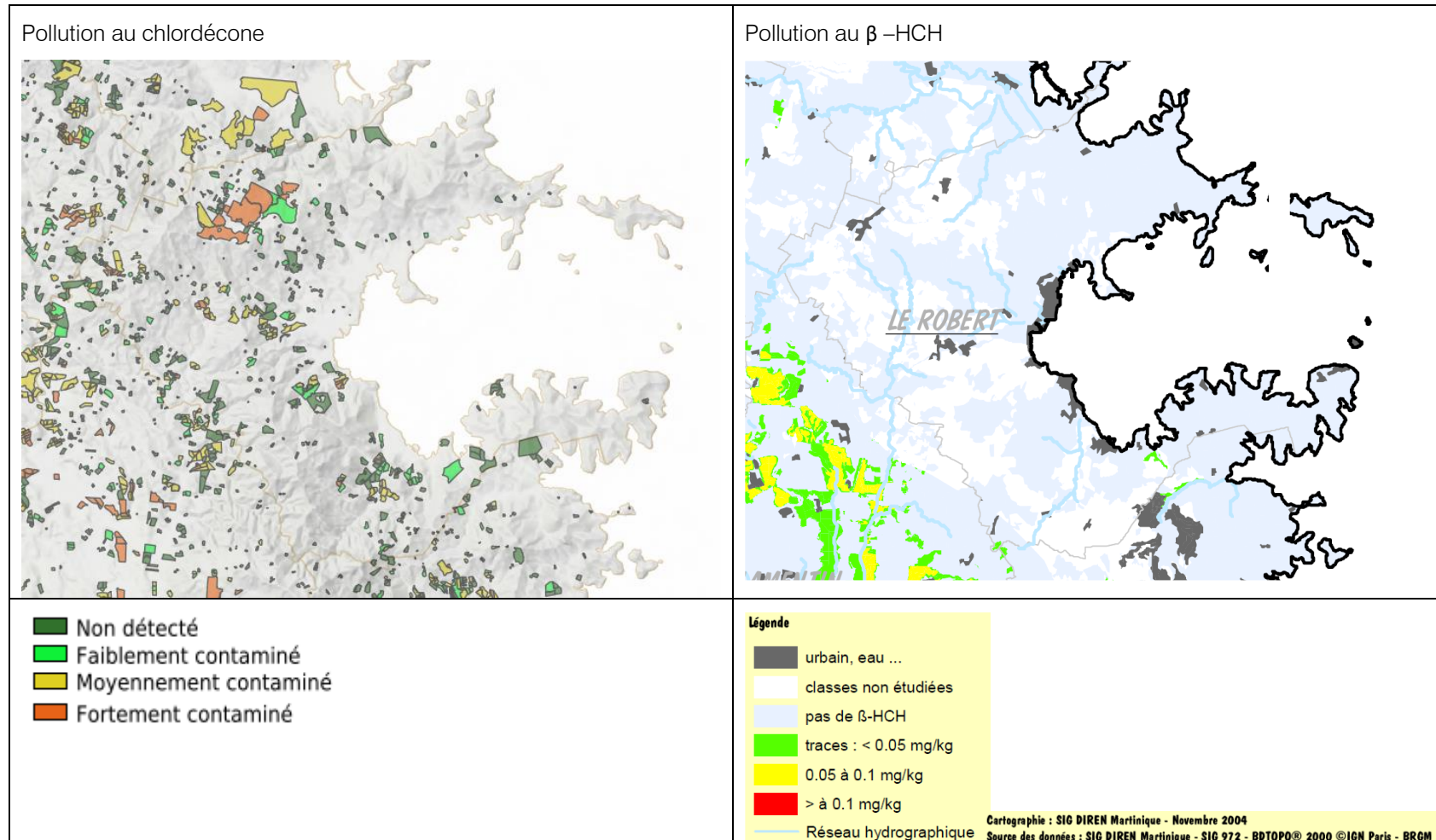
Source : ADEME Guadeloupe

La pollution des sols

Le territoire est très peu touché par les pollutions des sols du fait que la culture de bananes y est limitée. La carte de probabilité de contamination des sols de la Martinique par la chlordécone montre que la commune du Robert est concernée par un risque faible sur approximativement $\frac{1}{4}$ du territoire. La lutte chimique contre le charançon du bananier a conduit entre les années 1950 et 1990 à utiliser des molécules insecticides organochlorées très persistantes, dont la Guadeloupe et la Martinique subissent aujourd'hui et pour longtemps encore les conséquences. La durée de la pollution est liée à la persistance de la molécule de chlordécone et à son affinité pour les argiles et la matière organique des sols. Seul le lessivage des sols, principalement, et l'érosion ont un effet sensible sur la baisse de leur taux de pollution. Selon le type d'argiles, l'Inra estime qu'il faudra entre quelques décennies et 600 ans pour qu'elle devienne négligeable.

Les cartes page suivante montrent que seuls quelques terrains sont concernés par les pollutions au chlordécone ou au β -HCH. Elle fait état de parcelles, d'une surface très importante, fortement contaminées, d'une vingtaine moyennement contaminée et de quelques-unes faiblement à non contaminées

Le projet de PLU tiendra compte de la pollution du sol. La répartition des activités de culture et d'élevage au Robert doit permettre de produire des denrées exemptes de contamination ou d'une contamination inférieure aux réglementations en vigueur. La préservation des terres non polluées par le chlordécone doit être la priorité en utilisant des outils de préservation des terres agricoles



Les risques

Le PPRN

Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) de la commune du Robert a été approuvé le 30 décembre 2013. En Martinique, le risque naturel est une composante importante de la vie des citoyens ; inondations, mouvements de terrain, tempêtes, cyclones, houles, séismes, éruption volcanique. Chacun de ces phénomènes, par l'ampleur de ses conséquences sur les personnes et les biens, montre tout l'intérêt de développer une politique globale et préventive des risques naturels.

Les aléas ont été classifiés en fonction de leur caractère prévisible, du délai entre la prévision et l'événement :

	Nature du risque	Enjeux et conséquences
Aléa plus ou moins prévisible, avec signes annonciateurs et un temps de retour très long	<ul style="list-style-type: none"> - Volcanisme - Surcôte marine supérieure à 1m - Raz de marée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ces types d'aléas sont prévisibles suffisamment à l'avance pour assurer la sécurité des personnes en les déplaçant sur des sites où ce risque est inexistant ou non dommageable ➤ Le volcanisme concerne tout le nord de l'île. Pour les phénomènes marins plusieurs centres-villes et quartiers fortement urbanisés des communes littorales, notamment sur la façade atlantique sont concernés. ➤ Les vies sont menacées. ➤ Les dégâts matériels et sur l'environnement peuvent être considérables et toucher des surfaces très importantes.
Aléa prévisible avec un temps de retour assez long	<ul style="list-style-type: none"> - Houle cyclonique - Erosion marine - Vent - Surcôte marine inférieure à 1m 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce type d'aléa est prévisible. Son arrivée est cependant rapide. Il ne permet pas en général l'évacuation massive des populations touchées. ➤ Il revient de façon régulière dans le département. ➤ Les dégâts matériels et sur l'environnement peuvent être considérables mais plus limités dans l'espace. Des vies humaines peuvent être menacées.
Aléa soudain et difficilement prévisible	<ul style="list-style-type: none"> - Chutes de blocs - Glissements de terrains - Coulées de boue - Inondation - Séisme 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La survenue de ce type d'aléas est imprévisible car soudaine et souvent sans prémices annonciatrices. ➤ La soudaineté des manifestations de ces risques les rend très dommageables tant pour les personnes que pour les biens et l'environnement.

Source : PPRN

Comme la plupart des communes martiniquaises, le Robert est concerné par de nombreux aléas. Ainsi, à l'intérieur des terres, les mouvements de terrain sont particulièrement présents à proximité du Vert-Pré et à Duchêne. Sur le littoral, l'aléa submersion concerne notamment la partie située proche du bourg (au sud-est), Pontaléry et Four à Chaux. L'aléa tsunami concerne en plus les quartiers Cité Lacroix-Trou Terre ainsi que le parc d'activités Petit-Jean Roget.

Le risque d'inondation

Une inondation correspond au débordement des eaux hors du lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors tout ou partie du lit majeur du cours d'eau et empruntent d'autres chemins privilégiés.

Différents types d'inondations sont susceptibles d'affecter la Martinique, avec par ordre croissant de gravité :

- Les inondations dites « pluviales »,
- Le débordement des principaux cours d'eau,
- Les crues torrentielles,
- Les laves torrentielles et les ruptures d'embâcles.

Le phénomène inondation est essentiellement lié en Martinique au phénomène cyclonique. En effet, lors de dépressions tropicales ou d'ouragans, les vents s'accompagnent de pluies diluviennes de grande intensité et s'étendant sur une période assez étendue. Toutefois il faut noter que les petits cours d'eau peuvent entrer en crue rapidement en dehors des phénomènes cycloniques avec de simples pluies de forte intensité.

Au total 8,8% du territoire communal sont touchés par un aléa inondation dont 5,7% sont classés en aléa fort et 3,1 en aléa moyen.

Le PGRI

La commune est également concernée par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) qui a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2015, et qui définit des orientations pour la période 2016-2021. Il s'agit d'un document stratégique pour la gestion des inondations.

Le risque de mouvement de terrain

Les principaux types de phénomènes observés et dont l'apparition peut entraîner des effets dommageables graves, sont :

- les glissements de terrain
- les coulées de boue
- les chutes de blocs et les éboulements

La présence d'eau (fréquente sous climat tropical) est un facteur supplémentaire important d'instabilité. Ceci à deux niveaux :

- l'eau contenue dans les couches superficielles alourdit considérablement celles-ci (pression interstitielle), favorisant ainsi un mouvement du massif vers l'aval,
- l'eau contenue dans les couches profondes réduit la cohésion du sol. Elle peut même, dans le cas d'une amorce de glissement, servir de lubrifiant permettant d'en accroître l'ampleur.

En Martinique, ce sont fréquemment les couches d'altération superficielles de la roche mère (correspondant essentiellement à des matériaux argileux), ainsi que les dépôts fins d'origine aérienne, qui sont susceptibles d'être concernés.

Dans le contexte martiniquais de climat tropical, les coulées boueuses prolongent quasi systématiquement les phénomènes de glissements de terrain. Les coulées représentent ainsi l'évolution normale de ces derniers, plutôt qu'un phénomène réellement indépendant et autonome.

Du fait du relief et de la nature des sols, ce risque est très important au Robert.

L'ensemble du territoire est touché par un aléa mouvement de terrain, 23,6% sont classés en aléa fort.

L'aléa sismique

Il concerne tout le territoire de la Martinique. Toute construction sur le territoire de la commune doit respecter les règles parasismiques en vigueur, y compris en zone liquéfiable définie dans la carte de l'aléa sismique de la commune.

En plus de l'effet direct du séisme présent sur l'ensemble du territoire de la Martinique, la commune est soumise à 2 aléas sismiques complémentaires retenus dans le PPRN : la liquéfaction et la proximité de faille active.

Aléa liquéfaction :

5% du territoire communal sont touchés par un aléa liquéfaction, dont 1,9% sont classés en aléa fort.

Les failles actives :

Pour l'ensemble de la Martinique, aucune structure à tracé reconnu et activité reconnue n'a été identifiée. Seules 5 entités ont été retenues car leur activité est supposée. Leur tracé supposé a généré des zones jaunes réglementaires où les éventuelles constructions sont soumises à des prescriptions. Par précaution, le règlement interdit dans ces zones l'aménagement de bâtiments sensibles de classe C ou D.

Aucune de ces structures ne concerne le territoire de la commune.

L'aléa volcanique

Les zones rouges ne concernent pas de zones à enjeux. Ces zones correspondent aux secteurs affectés par les aléas les plus forts, les mieux connus et qui ont les probabilités d'apparition les plus fortes à chaque éruption.

Ce sont :

- Les intrusions de lave,
- Les lahars,
- Les mouvements de terrain de grande ampleur.

Le territoire communal n'est pas touché par un aléa volcanisme.

Les aléas littoraux (houle cyclonique, submersion marine et érosion)

L'aléa houle cyclonique

Les tempêtes et cyclones frappent plus fréquemment la Martinique par l'Est, ce qui explique que les communes de la façade Atlantique soient plus exposées à des houles de forte amplitude que les communes de la côte caraïbes. Située au Nord de l'île, sur la façade Atlantique, la commune du Robert est exposée aux risques cycloniques.

L'aléa submersion marine

Il s'agit de l'inondation des terres par la mer. C'est un effet indirect des surcotes et de la houle cyclonique.

L'aléa érosion marine

Le guide méthodologique des PPR littoraux a été conçu en prenant en compte les problématiques de la France métropolitaine : érosion progressive de littoral à sol meuble, érosion de falaises de craie...L'érosion y est définie comme un événement progressif et linéaire, ce qui n'est pas toujours le cas en Martinique. En effet, bien que l'érosion due aux effets hydrodynamiques subsiste toujours, les effets plus brutaux des cyclones ont été pris en compte.

La méthodologie proposée a donc été modifiée en incluant dans l'aléa les zones d'érosion continue dans le temps, mais aussi les zones d'érosion épiphénoménale (qui ne se produisent que par un événement ponctuel et dont le profil ne peut retrouver sa forme initial, dommage irréversible).

Au total 2,6% du territoire communal sont touchés par un aléa littoral, dont 1,2 % sont classés en aléa fort.

L'aléa tsunami

Les tsunamis sont une série de vagues très longues formées par un fort séisme en mer ou en grande éruption volcanique. Ces vagues se déplacent dans l'océan à grande vitesse (équivalente à la vitesse d'un avion en ligne). Une fois qu'elles atteignent les côtes, elles ralentissent en grandissant et peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur.

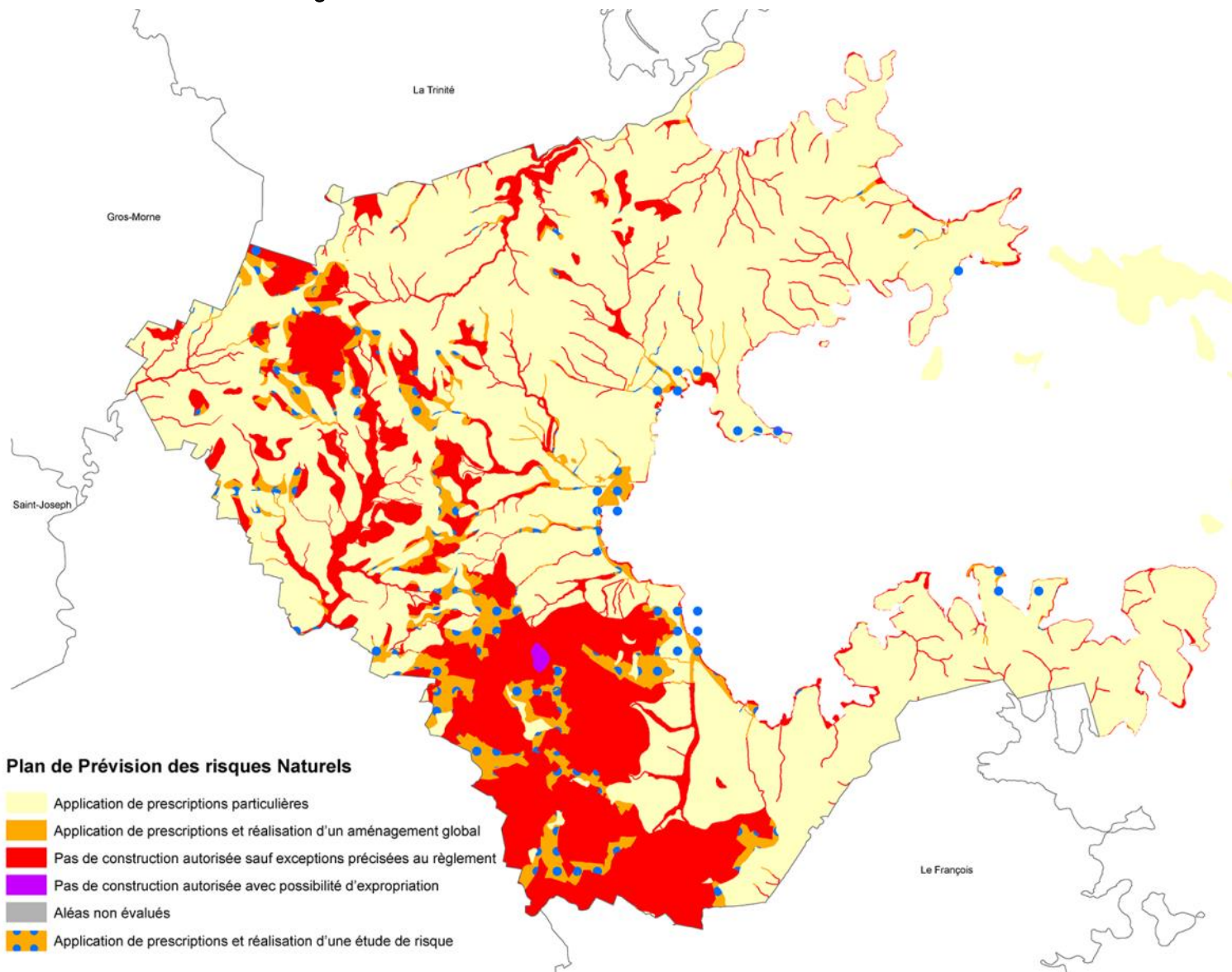
Leur force peut être dévastatrice détruisant la vie et les biens, inondant rapidement toutes les zones côtières peu élevées, avec des maxima le long des rivières.

La première vague n'est pas forcément la plus dangereuse. Les Antilles peuvent être confrontées à deux types de tsunamis :

- un tsunami local peut frapper en quelques minutes
- un tsunami d'origine lointaine peut prendre plusieurs heures pour traverser un océan.

Au total 5,2% du territoire communal sont touchés par un aléa tsunami.

Carte règlementaire du PPRN

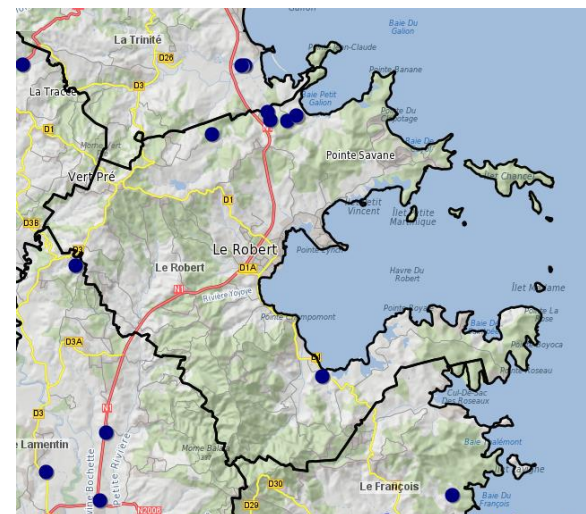


Les risques technologiques et industriels

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

10 installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sont identifiées sur le territoire :

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
Biométal	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso
CARAIB MOTER	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso
GRAVILLONORD - Carrière La Digue	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso
GRAVILLONORD - Carrière Petit Galion	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso
GRAVILLONORD - traitement matériaux	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso
GRAVILLONORD ITm	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso
SMTVD	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso
SMTVD (exploitant IDEX Environnement)	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso
SNYL (Sté Nouvelle des Yaourts Littée)	97231	LE ROBERT	Autorisation	Non Seveso



Les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)

La base de données BASOL qui nous renseigne sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif recense un site sur la commune du Robert :

La station-service Esso – Courbaril

Une pollution a été identifiée en 2006 en hydrocarbures et BTEX sur les sols et eaux au droit du site. En 2015 a été réalisé le démantèlement du site comprenant une dépollution complète de celui-ci. Des études de pollution seront engagées sur le terrain voisin. Par ailleurs, un projet de reconstruction est en cours.

Les sites industriels et activités de service, en activité ou non

Les données présentes dans la banque de données nationale BASIAS constituant l'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non, ont été extraites pour la commune du Robert. Il est important de souligner que l'existence de site industriel dans BASIAS ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution au droit de celle-ci mais laisse présager une activité potentiellement polluante. 27 sites sont recensés sur cette base de données (station-service, distilleries, sucreries...).

La présence de carrières (La Digue)

Le site de La Digue se situe sur le domaine de la commune du Robert, à 3 km au nord du centre du bourg. Une unité de traitement des matériaux sera réalisée. En effet, le site d'extraction de Petit Galion est arrivé au terme de son exploitation autorisée. Ce site fait actuellement l'objet d'un projet de reconversion en ISDND qui nécessite le démantèlement des installations de l'unité de traitement des matériaux. Pour répondre aux impératifs découlant du projet d'installation d'une ISDND à Petit Galion, Gravillonord, exploitant de la carrière, envisage le transfert de ses installations de traitement depuis le site de Petit Galion vers celui de La Digue.

L'exploitation de la carrière La Digue (rubrique ICPE 2510-1) est actuellement autorisée pour une durée de 20 ans par l'arrêté préfectoral n°08-0673 du 28 février 2008, pour un tonnage annuel maximum de 500 000 tonnes et un carreau final à 40 m NGM.

Analyse AFOM

Atout	Faiblesses
<p>Excellente qualité de l'eau de baignade</p> <p>Identification des risques d'inondation et de mouvements de terrains par les documents supra-communaux</p> <p>Les risques technologiques restent modérés (ICPE non SEVESO)</p>	<p>Nuisances sonores provoquées par les axes routiers</p> <p>Plusieurs établissements accueillant des populations fragiles affectées par les nuisances sonores et atmosphériques</p> <p>La qualité de l'air est moyenne à cause du trafic routier et des activités humaines</p> <p>Echouage massif des sargasses sur le littoral</p> <p>Pollution limitée des sols agricoles par la chlordécone</p> <p>Le territoire est affecté par l'aléa d'inondation pluviales, de crues et de laves torrentielles. Le territoire est également touché par les aléas littoraux, sismiques et volcaniques</p> <p>Risque technologique présent sur la commune à travers les ICPE</p> <p>27 sites industriels et activités de service en activité ou non recensés sur la commune pouvant être source de pollution des sols</p>
Opportunités	Menaces
<p>Développer de nouvelles constructions hors de zones à risques et hors des zones affectées par des nuisances (sonores, qualité de l'air ...)</p> <p>Des leviers existants dans le cadre du PLU en faveur de la protection de sa population face aux risques et nuisances</p> <p>Valorisation des sargasses</p> <p>La poursuite des politiques pour l'amélioration de la qualité de l'air, à l'échelle régionale (PPA)</p>	<p>Augmentation des nuisances sonores et la pollution atmosphérique par l'augmentation du trafic routier</p> <p>Augmentation du nombre de personnes affectées par les risques et nuisances par l'urbanisation croissante</p> <p>Augmentation des risques et nuisances dans un contexte de changement climatique</p>

Enjeux pressentis concernant les risques et nuisances du territoire

- Des aléas naturels liés aux inondations par remontées de nappes et aux mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, carrières...) à mieux connaître et prendre en compte en développant des formes urbaines, des usages et des méthodes constructives (matériaux...) compatibles
- Les effets du changement climatique à anticiper pour améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels.
- Maintenir les zones humides, comme élément important dans la gestion des crues
- Accentuer la connaissance des risques pour exclure les nouvelles constructions dans ces zones pour préserver la santé de la population

4. Les réseaux techniques urbains

Le réseau d'eau potable

La protection de la ressource en eau

La Martinique compte 36 captages d'eau destinés à l'alimentation humaine. Les eaux proviennent des ressources superficielles ou souterraines. Les eaux superficielles sont prélevées gravitairement dans un cours d'eau (captages au fil de l'eau). Les eaux souterraines sont captées :

- soit en profondeur par pompage (forages),
- soit au point d'affleurement de l'aquifère par des sources.

Toutes les ressources en eau sont situées dans la moitié Nord de la Martinique, qui bénéficie de pluies plus abondantes et d'un réseau de rivières plus développé que la moitié Sud.

Aujourd'hui en Martinique, la production moyenne est de l'ordre de 120 000 m³/j. On peut noter la prépondérance des eaux superficielles par rapport aux eaux souterraines : 94% des volumes distribués proviennent des eaux superficielles.

Aujourd'hui, un faible nombre de captages est en service. Les plus productifs sont répartis sur 6 ressources (La Capot, Le Lorrain, Le Galion, La Lézarde, Case Navire, Monsieur).

Une diminution du potentiel des ressources en eaux superficielles est observée en période de carême. Ce phénomène se présente sous deux formes : un assèchement des cours d'eau et une pénurie d'eau en distribution.

Par ailleurs, les eaux superficielles sont vulnérables et exposées à des risques de pollution, en particulier par les pesticides utilisés en agriculture.

Sur le territoire Martiniquais, le potentiel en eaux souterraines est aujourd'hui mal connu.

Afin de protéger la ressource en eau, des périmètres de protection sont instaurés :

- un périmètre de protection immédiat
- un périmètre de protection rapproché
- un périmètre de protection éloigné

Aucun captage d'eau potable n'est présent sur le territoire.

L'unité de production d'eau potable de Vivé

L'unité de production d'eau potable de Vivé est située sur la commune du Lorrain.

Le prélèvement destiné à l'eau potable se fait sur la rivière Capot, à la confluence avec la rivière Falaise au lieu-dit « Trou Congo ».

L'eau prélevée provient d'un bassin versant de 52 km², qui traverse 5 communes du nord de la Martinique, soit près de 84 km de cours d'eau. La rivière Capot a l'avantage d'avoir un débit soutenu y compris en période d'étiage (carême).

La prise d'eau, équipée d'une passe à poisson afin de permettre la libre circulation piscicole, est constituée d'un seuil en rivière de 2.5m de haut pour 37m de long.

Equipée de grilles Johnson, elle permet de capter jusqu'à 972 l/s, néanmoins seulement 500 l/s sont prélevés. Une fois prélevée, l'eau transite par un dessableur situé à proximité de la prise. Il s'agit d'un ouvrage longitudinal à double canal d'une longueur de 37 mètres, permettant l'élimination d'une partie des matières en suspension (sable) par décantation. Une fois décanté, le sable est renvoyé en rivière et l'eau est acheminée gravitairement sur l'usine par une canalisation en diamètre 800 d'environ 1.8 km. L'eau est ensuite traitée à l'usine de Vivé, usine entièrement modernisée depuis décembre 2005.

La filière de traitement est dorénavant la suivante : dessablage, coagulation- floculation au sulfate d'alumine, reminéralisation, adjonction de charbon actif en poudre, décantation lamellaire, préfiltration, ultrafiltration, neutralisation, et désinfection à l'hypochlorite de sodium.

Cette usine dite de Vivé a une capacité nominale de production de 35.000m³/j. Elle fournit chaque année près de 7,5 millions de m³ d'eau potable à la population Martiniquaise.

Elle dessert le territoire de CAP Nord (ex-Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA)) et les communes de l'ex-Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM).

Près de 100 000 habitants de la côte Atlantique boivent de cette eau à leur robinet : Basse-Pointe, Macouba, Le Lorrain, Le Marigot, Sainte-Marie, La Trinité, Tartane, Le Robert, Le François, Le Vauclin, Le Marin, et Sainte-Anne.

La gestion et la distribution en eau

La gestion de la distribution de l'eau sur le territoire du Robert est assurée par CAP Nord (ex-SCNA pour les parties hautes du Robert, et ex- SICSM).

La SMDS, Société Martiniquaise de Services, filiale de Saur, exploite les installations d'eau potable.

Les volumes consommés par commune hors VEG

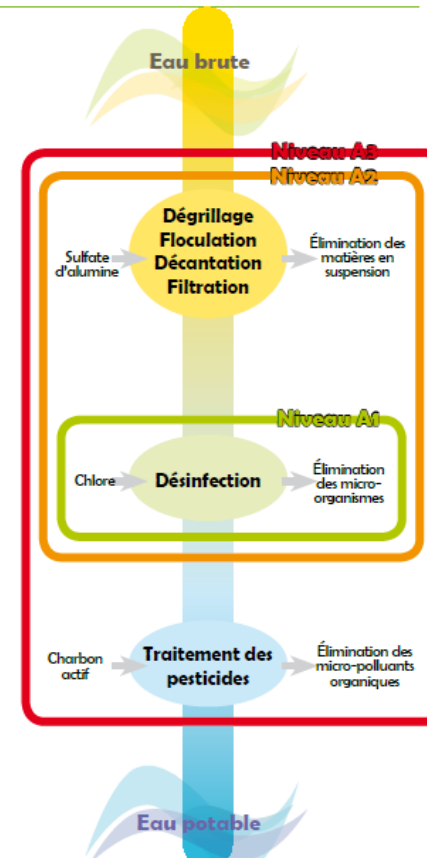
Commune	2017	2018
Basse-Pointe	181947	172407
Grand'Rivière	36022	33074
Gros-Morne	507025	502326
La Trinité	693390	705141
L'Ajoupa-Bouillon	94502	86607
Le Lorrain	354145	355709
Le Marigot	164425	172273
Le Robert	1245880	1267433
Macouba	58121	222750
Sainte-Marie	866128	758620
TOTAL	4201585	4276340

9 installations de production (station EP) sont recensées sur le territoire de la SCNA :

- Station EP EDEN (Ajoupa-Bouillon)
- Station EP CROIX LAURENCE (Ajoupa-Bouillon)
- Station EP BELLEVUE (Grand Rivière)
- Station EP MORNE BALAI (Basse-Pointe)
- Station EP HAUTEUR BOURDON (Basse-Pointe)
- Station EP de GALION (Gros Morne)

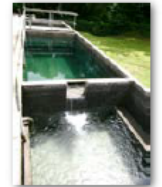
Le traitement des eaux vise à garantir une eau de bonne qualité microbiologique et chimique, au robinet du consommateur.

3 niveaux de traitement



Le type de traitement nécessaire à la potabilisation de l'eau est étroitement lié à la qualité de la ressource prélevée :

- Pour les eaux issues de nappes souterraines, protégées des pollutions, une simple désinfection suffit : c'est un **traitement de niveau A1**.



- Pour les eaux superficielles prélevées dans les rivières, des traitements plus poussés doivent être mis en œuvre pour rendre l'eau propre à la consommation. On procède à la floculation/décantation/filtration des matières en suspension, suivie d'une désinfection : c'est un **traitement de niveau A2**, le plus courant en Martinique.



- Dans le cas où la ressource souffre d'une pollution chronique par des pesticides, une filtration par injection de charbon actif en poudre vient compléter les deux étapes précédentes : c'est le **traitement de niveau A3** qui concerne à ce jour deux stations de traitement en Martinique, la station de Cafetière (située à Fort-de-France) et la station de Vivé (située au Lorrain).



- Station EP de CALVAIRE (Gros Morne)
- Station EP TRIANON (Ajoupa-Bouillon)
- Forage LOUISON (Basse-Pointe)
- Station EP de LA DURAND (Le Lorrain)

Les usines de traitement d'eau potable du Galion et du Lorrain assurent environ 80% de la production globale du secteur, répartis comme suit : 36% de la production sont fournis par Bellevue à Grand Rivière, 47% par celle du Calvaire à Gros Morne, puis suit celle de Durand avec 4,9%.

Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les différents contrôles montrent que l'eau potable est de bonne qualité.

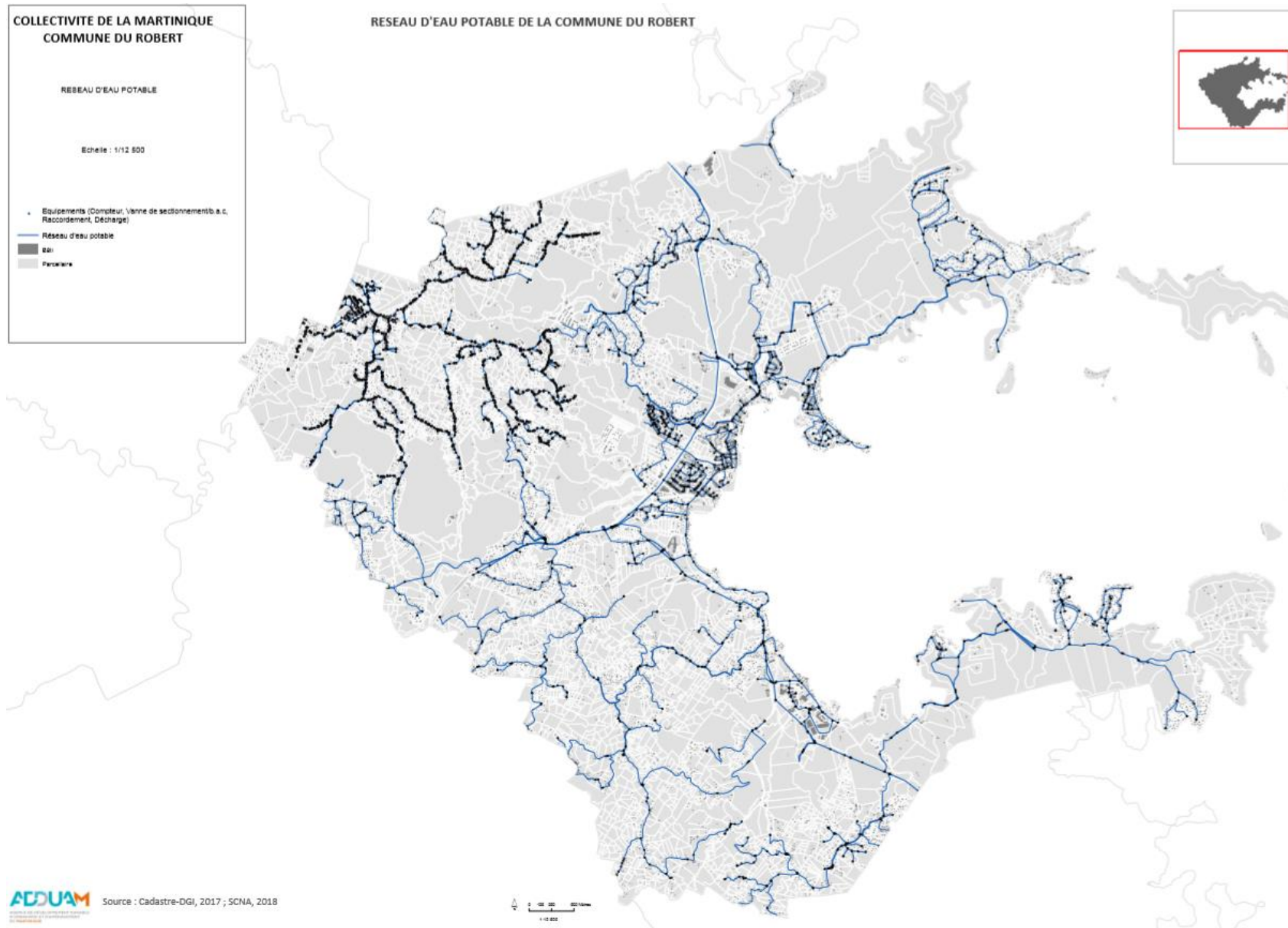
L'eau distribuée au robinet, à des fins de consommation humaine.

Cinq sources sont recensées sur le territoire communal (recensement 2010), mais elles sont impropres à la consommation.



Libellé de la station	Volume annuel	
	2016	2017
Réservoir Louison (Basse pointe)	12272	17590
Réservoir Trianon (Falaise)	60395	71066
Station EP Bellevue (Grand Rivière)	62085	67160
Station EP la Durand (Lorrain)	1085969	1058153
Station EP de Calvaire (Gros Morne)	158029	142767
Station EP de Galion (Gros Morne)	1314454	1380767
Station EP Croix Laurence (Ajoupa-Bouillon)	89097	68445
Station EP Eden (Ajoupa-Bouillon)	35056	23087
Station EP de Hauteur Bourdon (Basse-Pointe)	28313	14750
Forage Demare (Basse-Pointe)	50535	45365





La qualité de l'eau au robinet

L'eau distribuée au robinet provient de la Rivière Lézarde, de la Rivière Capot et de la Rivière Blanche. La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot est engagée.

Cette eau est traitée par les stations de Directoire, Vivé et Rivière Blanche (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection). L'eau est régulièrement contrôlée. En 2018, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 18 au niveau des captages,
- 59 au niveau des installations de traitement,
- 12 directement au robinet

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé : le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2018 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées. Quatre dépassements ponctuels ont été constatés pour l'aluminium et un pour le chlordécone.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2018, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2018 était de 0,40 mg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. Quatre molécules (fongicide, herbicide et insecticides) ont été mises en évidence sur la rivière Capot, avant traitement. Un dépassement ponctuel de 0,1 µg/L pour le paramètre chlordécone, constaté en

sortie de station Vivé, n'a pas justifié de mesure de restriction d'usage. Toutefois, ce dépassement a justifié la mise en place d'actions complémentaires permettant de rétablir la qualité de l'eau distribuée.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; en 2018, la moyenne calculée était de 1,21 mg/L.

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 $\mu\text{g/L}$ traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2018 était de 61 $\mu\text{g/L}$ et 89% des résultats ont respecté la valeur guide. Quatre dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels ont justifié la mise en place d'actions complémentaires permettant de rétablir la qualité de l'eau distribuée.

Les trihalométhanes (THM) : Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 $\mu\text{g/L}$. La moyenne de 9,15 $\mu\text{g/L}$ calculée en 2018 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 $\mu\text{g/L}$.

Le réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement était géré par le SICSM (syndicat intercommunal du centre et du sud de la Martinique) et dont l'exploitant était la SME (Société Martiniquaise des Eaux), jusqu'au 1^{er} janvier 2017. Depuis, le SICSM a été repris en partie par Cap Nord, et par l'Espace Sud.

Le réseau d'assainissement est organisé de la manière suivante en 2019 :

- Linéaire de réseau séparatif eaux usées hors refoulement : 32 589,3 ml
- Linéaire de réseau séparatif eaux usées en refoulement : 9 720,3 ml
- Linéaire de réseau eaux traitées : 1 160,2 ml
- 1404 regards

Concernant le traitement des eaux, le territoire compte 6 stations publiques :

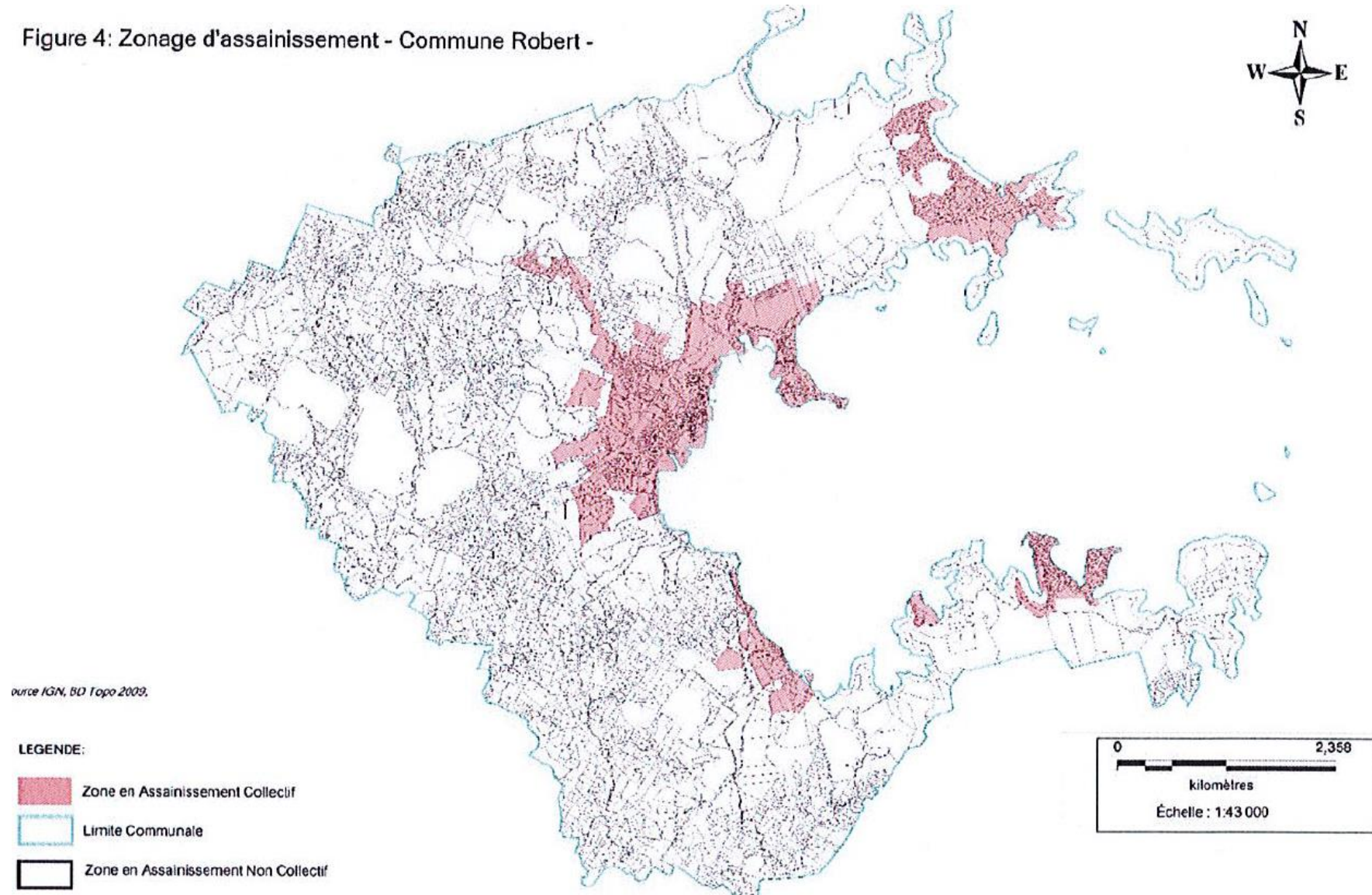
Station d'épuration	Année de mise en service	Capacité nominale	Lieu de rejet	Conformité
STEU Four à Chaux	1990	2000 EH	Ravine	Conforme équipement et non conforme performance (autosurveillance insuffisante)
STEU Robert-Pontalery	2017	16000 EH	Rivière	Réalisé à 95% chantier à l'arrêt (cette station doit remplacer dans un premier temps les stations de Courbaril, Moulin à vent, Pointe Lynch)
STEU Courbaril	1980	2000 EH	Mer	Non conforme équipement et performance
STEU Moulin à vent	1993	3000 EH	Ravine	Non conforme équipement et performance
STEAU Pointe Lynch	1988	1000 EH	Mer	Conforme équipement et non conforme performance (autosurveillance insuffisante)
STEU Point Rouge	/	225 EH	Ravine	Réalise non mise en service
STEU Vert Pré/Rivière Pomme	2000	3000 EH	Rivière	Non conforme équipement et performance

Le parc comprend également deux dispositifs privés :

Station d'épuration	Capacité nominale	Conformité
SARL catalogue	400 EH	Non-conforme – pas d'autosurveillance
Résidence Hélia	50 EH	Contrôle SPANC

Le reste de la commune dispose d'un assainissement autonome

Figure 4: Zonage d'assainissement - Commune Robert -



Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 756	8 213	8 212	4 015	- 51,1%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	197 215	195 215	215 984	189 160,7	- 12,4%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	17 045	24 974	22 461	12 349,2	- 45,0%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	160 094	178 649	192 767	171 697,3	- 10,9%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	94 685	54 750	54 750	54 750	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	39 712	20 603	26 340	30 411,5	15,5%

De manière générale, les STEP du Robert montrent une diminution des volumes collectés entre 2016 et 2019. Le STEP du Robert Four à Chaux enregistre la plus grosse diminution avec -45%

Volumes traités (en m³)						
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	201 563	267 799	218 521	189 021	- 13,5%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	17 045	24 974	22 461	12 349	- 45,0%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	160 094	178 649	192 767	171 697	- 10,9%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	94 685	54 750	54 750	54 750	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	38 789	18 344	26 070	30 411	16,7%

Le tableau ci-dessus détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel. On peut noter une diminution ou une stagnation de 4 STEP des 5 de la commune. A l'inverse, la STEP de Vert Pré montre une augmentation de 16,7%. Cette baisse permet de limiter les pollutions des milieux naturels.

Certains points problématiques ont été identifiés sur le réseau en 2014 :

Réseau Bourg

La totalité du réseau est en amiante ciment. Des travaux de pose réseaux neufs sont en cours actuellement dans le cadre de la construction de la station de Pontaléry.

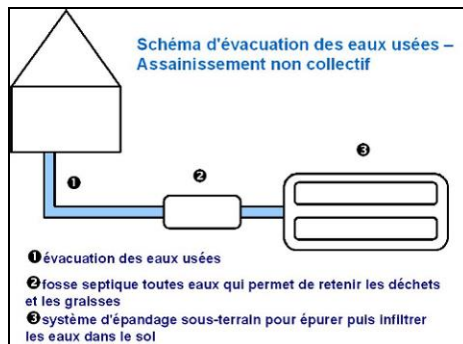
Réseau de Mansarde Catalogne

Ce réseau est sous dimensionné diamètre 140 mm au lieu de 200mm de diamètre réglementaire. Le collecteur principal se situe en propriété privée. Des travaux de pose de réseaux neufs ont été réalisés en cours d'exercice.

Réseau Cité Symphor

Le réseau est structurellement très dégradé du fait de sa nature en amiante ciment. Il est à noter la présence de dessableurs statiques sur certains tronçons. La totalité du réseau se trouve en domaine privé.

L'évacuation des eaux usées des particuliers pose souvent problème. En effet, le système individuel d'évacuation des eaux usées est souvent défaillant. La plupart des martiniquais ont seulement une installation équipée d'une fosse, sans système d'épandage. Le système d'épandage doit être adapté à la taille de la parcelle, à la nature et à la pente des sols. D'autre part, pour rester efficaces, les fosses septiques doivent être entretenues régulièrement. Au Robert, l'assainissement collectif est non conforme à 100%. Une installation non conforme est une installation présentant des dangers pour la sécurité sanitaire, étant incomplète ou sous dimensionné ou située à moins de 35m en amont hydraulique d'un puit privé.

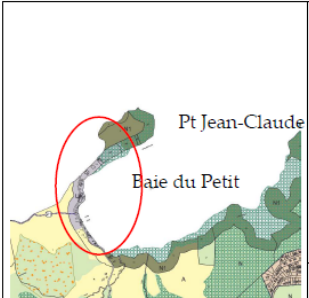


Source : DEAL

COMMUNE	Pourcentage de non conformité des dispositifs ANC
Trinité	100%
Robert	100%
François	100%
Ducos	100%
Vauclin	82%
Saint Esprit	100%
Rivière Salée	100%
Trois-Îlets	96%
Diamant	100%
Anses d'Arlet	100%
Sainte Luce	NF
Rivière Pilote	NF
Marin	NF
Sainte Anne	93%
SICSM	97,4%

Il existe des secteurs où l'assainissement collectif et autonome sont envisageables :

Secteur Pointe Jean-Claude

	Classification au POS/PLU	<p>Zone Ux (zone d'habitat insalubre et mal structurée) et N1 (zone naturelle située au nord, au lieu-dit le plateau)</p> <p><i>Ces zones sont limitrophes à l'arrière d'une vaste zone agricole A en culture et au Nord et au Sud de zone naturelle N1 englobant des espaces boisés classés</i></p>
	Nombre de constructions	120 (Source Agence des 50 pas)
	Densité linéaire	3 ml/EH

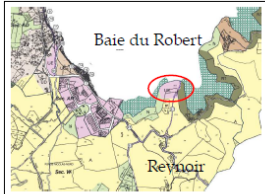
2 scénarii sont retenus en fonction du type d'assainissement.

- Le premier scénario concerne le raccordement à la zone d'assainissement collectif. Il n'y aurait pas d'incidences du raccordement sur le réseau existant car le réseau le plus proche n'est pas envisageable. La proposition pour l'extension du réseau d'assainissement dépendra de la solution d'aménagement de l'agence des 50 Pas.
- Le second scénario concerne l'assainissement autonome.

Investissements				
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires euros H.T.	Montant euros H.T.
Traitement	u	120	7 500	900 000
TOTAL				900 000
Exploitation				
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires euros H.T.	Montant euros H.T.
Contrôle	u	120	25	3 000
Vidange et entretien	u	120	125	15 000
TOTAL				18 000

	Scénario 1	Scénario 2
Analyse technique	<p>Zone d'habitat insalubre éloignée</p> <p>Zone pouvant faire l'objet d'une opération de réhabilitation dans le cadre d'un projet de lotissement communal avec un regroupement sur deux zones d'habitat.</p> <p>Zone au niveau de laquelle pourront être mis en place un réseau d'assainissement des eaux usées et une petite unité de traitement.</p> <p>Densité linéaire 3 ml/EH</p>	Habitations en zone littorale
Analyse économique	A définir par l'agence des 50 pas	Investissements : 900 000 € HT soit 2 600 €/EH Exploitation : 18 000 € HT/an soit 50 €/EH/an
Analyse foncière	Zone des 50 pas géométriques	
Analyse environnementale	Rejet des eaux usées traitées dans la baie Petit Galion	Rejet diffus des effluents traités dans la Baie Petit Galion

Secteur Reynoird/Projet de minoterie

	Classification au POS/PLU	Zone N (zone naturelle)
	Nombre de constructions	1 minoterie soit environ 10 EH
	Densité linéaire	60 ml/EH

2 scénarii sont retenus en fonction du type d'assainissement.

- Le premier scénario concerne le raccordement à la zone d'assainissement collectif. Avec environ 10 EH, le raccordement de la minoterie ne devrait pas avoir de véritable incidence sur le réseau existant et en projet.

Investissements				
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires euros H.T.	Montant euros H.T.
Canalisation gravitaire	ml		390	-
Canalisation de refoulement	ml	600	285	171 000
Postes de refoulement <500 EH	u	1	120 000	120 000
Postes de refoulement 500 - 10000 EH	u		130 000	-
Postes de refoulement 10 000 - 20 000 EH	u		150 000	-
Chemins à construire pour entretien	ml		450	-
Traitement	EH	10	500	5 000
TOTAL à la charge du SICSM				296 000
Relevage particuliers	u		5 000	-
Raccordements	u	1	2 000	2 000
TOTAL à la charge des particuliers				2 000
TOTAL GENERAL COLLECTIF				298 000
TOTAL GENERAL COLLECTIF par habitation				298000
Exploitation				
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires euros H.T.	Montant euros H.T.
Canalisation	ml	0	2	-
Postes de refoulement <500 EH	u	1	1 500	2 000
Postes de refoulement 500 - 10000 EH	u	0	30 000	-
Postes de refoulement 10 000 - 20 000 EH	u	0	60 000	-
Traitement	EH	10	20	-
TOTAL				2 000

- Le second scénario concerne l'assainissement autonome.

Investissements					Scénario 1		Scénario 2	
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires euros H.T.	Montant euros H.T.				
Traitement	u	1	7 500	8 000	Analyse technique	Le raccordement au réseau d'assainissement nécessite le refoulement d'une faible charge hydraulique		
TOTAL				8 000		Densité linéaire : 60 ml/EH		
Exploitation								
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaires euros H.T.	Montant euros H.T.	Analyse économique	Investissements : 298 000 € HT (dont particulier 2 000 € HT) soit 29 800 €/EH		
Contrôle	u	1	25	25		Exploitation : 2 000 € HT/an soit 200 €/an		
Vidange et entretien	u	1	125	125	Analyse foncière	Zone UE au PLU		Zone UE au PLU
TOTAL				150	Analyse environnementale	Transfert des nuisances liées au traitement		

Eaux pluviales :

Dans l'attente d'un schéma global d'assainissement des eaux pluviales en co-construction avec Cap Nord, la commune avant la délivrance des PC impose que l'évacuation des eaux soit prise en compte dans le projet.

Il est demandé de prévoir un schéma de canalisation des eaux jusqu'à la ravine la plus proche ou le collecteur d'eau prévu par la Ville.

Dans les arrêtés de permis de construire, il est mentionné en prescription que l'évacuation des eaux devra être étudiée et réalisée avant l'implantation de la construction, si possible en concertation avec les riverains.

La gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont gérés par Cap Nord Martinique, qui est membre du Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) depuis 2014.

Les missions du SMTVD sont les suivantes :

- Gestion, traitement et valorisation des déchets non dangereux de la Martinique : déchets ménagers, encombrants déchets biodégradables, déchets des activités des entreprises assimilés aux déchets ménagers.
- Mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation
- Gestion et développement des infrastructures de valorisation
- Création et exploitation du Complexe Environnemental du Petit-Galion
- Accentuation de la valorisation énergétique des déchets

La collecte des déchets

❖ Déchetterie

Sur le site de Lestrade au Robert, une déchetterie de 8 modules est en service depuis janvier 2004. Il accueille également un centre de transfert des Ordures Ménagères en service depuis 2004. Le site du Poteau à Basse Pointe, de type Centre d'Enfouissement Technique (CET), a été fermé en 2005 et sa réhabilitation est aujourd'hui terminée. Il est prévu de réaliser sur le site actuel une déchetterie et un centre de transfert des déchets.

❖ Les ordures ménagères

Les déchets sont collectés deux fois par semaine, selon un planning défini par Cap Nord Martinique. Il s'agit d'une collecte en porte à porte.

❖ Espace tri en apport volontaire des emballages recyclables secs

Les emballages recyclables secs sont collectés de la manière suivante :

- apport volontaire dans des « espaces tri »
- collecte par un prestataire privé (la collecte est effectuée 1 fois par semaine en porte-à-porte)
- signature d'un contrat avec Eco Emballages

Au sein des communes membres de Cap Nord Martinique, le tri en quatre flux a été retenu : verre, plastique, carton et métaux. Début 2004, 145 espaces tri ont été installés sur le territoire de Cap Nord Martinique. Pour le Nord Atlantique le taux d'installation correspond à 76% des objectifs

❖ Encombrants et déchets verts

Le mode principal de collecte des encombrants et des déchets verts est la collecte en porte à porte, qui a lieu tous les 15 jours.

Il n'existe quasiment pas de collecte séparée entre les encombrants et les déchets verts. Ils sont systématiquement collectés en mélange pour les déchets déposés sur la voie publique. Les seuls déchets verts non mélangés sont ceux issus de la tonte et de l'entretien des espaces verts publics ou privés.

Pour Cap Nord Martinique, la collecte est effectuée par des prestataires privés (EVEA en l'occurrence), en porte à porte et aussi par mise à disposition de bennes sur voie publique.

Le traitement des déchets

❖ Les ordures ménagères

Le centre de transfert de Lestrade au Robert assurait le transfert des ordures ménagères (OM) de la commune du Marigot, entre autres, vers le CET (Centre d'Enfouissement Technique) et le CVE (Centre de Valorisation Energétique) de la Trompeuse à Fort-de-France.

Sa capacité est de 19 000 t/an :

- 15 000 d'OM
- 4 000 de DIB (déchets des entreprises)

Le centre d'enfouissement technique de la trompeuse (CET) est fermé depuis décembre 2013. Depuis fin 2017, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) localisée au Robert a été mise en service.

Ce centre accueille deux filières de valorisation : une usine de méthanisation de capacité 20 000 t/an ainsi qu'une plateforme de compostage de 20 000 t/an. Il permettra également de valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères sous forme de biogaz et de compost après une collecte sélective en porte-à-porte.

❖ Les emballages recyclables secs des ménages

Les emballages collectés subissent un tri complémentaire à l'unique centre de tri privé, construit et exploité par Martinique Recyclage sur la commune de Ducos, pour les emballages en plastique, carton, et verre.

Les emballages en métal sont regroupés et compactés au centre de regroupement des métaux de Métaldom.

Les déchets d'emballages triés recyclables sont par la suite envoyés dans divers sites dans le monde, afin d'être recyclés. Les refus de tri (emballages souillés ou non-conformes aux consignes de tri) sont valorisés en énergie au CVE de la CACEM à Fort de France.

❖ Les encombrants et déchets verts des ménages

Depuis peu, il existe un centre de valorisation organique traitant les déchets verts des ménages. Il est situé au lieu-dit Lestrade sur le territoire de la commune du Robert.

Il faut noter que c'est le SMTVD qui gère les déchets. Ce syndicat doit mobiliser les moyens pour faire des campagnes de tri.

Analyse AFOM

Atout	Faiblesses
<p>Ressource en eau importante lié au réseau de rivière plus développé et des précipitations plus importantes</p> <p>Continuité écologique piscicole possible grâce aux passes à poissons</p> <p>Bonne qualité de l'eau potable</p> <p>Des collectes en porte à porte et apport volontaire permettant de répondre aux besoins de chaque usager</p> <p>Déchetterie accessible sur le site de Lestrade</p>	<p>Vulnérabilité des eaux superficielles à la pollution</p> <p>Saisonnalité de disponibilité de la ressource</p> <p>Système d'assainissement individuel souvent non conforme</p> <p>Réseau d'assainissement collectif dégradé avec un rendement faible</p> <p>Augmentation du volume d'eau potable consommé</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des leviers existants de reconquête de la qualité des eaux dans le cadre du SDAGE</p> <p>Initiative de récupération et de gestion individuelle est eaux pluviales</p>	<p>Augmentation de la consommation de la ressource en eau avec l'augmentation de la population</p> <p>Dégradation et insuffisance accrue du réseau d'assainissement collectif avec l'augmentation de la population</p> <p>Augmentation des volumes traités par les stations d'épurations en fonction de l'augmentation de la population</p> <p>Des perspectives liées au changement climatique à prendre en compte en termes de diminution de la qualité des eaux ou de conflits d'usage, etc.</p> <p>Augmentation du volume et du traitement des déchets dans un contexte insulaire</p>

Enjeux pressentis concernant les risques et nuisances du territoire

- Un maintien de la bonne ressource en eau en termes de quantité et qualité
- Assurer l'entretien du réseau d'assainissement et d'eau potable pour garantir son efficacité et le développer
- Un contrôle de la production de déchets à faire pour éviter la surcharge des sites d'enfouissement dans un contexte insulaire
- Une amélioration de la valorisation des déchets sur le territoire
- Engager des initiatives d'économie d'eau et en particulier d'eau potable dans un contexte de changement climatique

5. Le développement durable et les énergies renouvelables

Les documents cadres

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Schéma Régional Eolien (SRE)

Le SRCAE est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et II à la suite du Grenelle de l'Environnement de 2007. Il définit les orientations et les objectifs stratégiques régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de lutte contre la pollution atmosphérique, d'amélioration de la qualité de l'air, d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2013169-0007 du 18 juin 2013. Il comprend un rapport d'état des lieux, un document d'orientation, le schéma régional éolien (SRE) qui lui est annexé.

Le SRCAE constitue le cadre de cohérence des politiques territoriales menées par les acteurs publics, notamment dans les domaines de l'énergie et du climat mais aussi plus généralement en matière d'aménagement du territoire. A ce titre, il doit être cohérent avec le schéma d'aménagement régional (SAR) et inversement.

Le schéma définit des orientations stratégiques et des objectifs à horizon 2020 pour décliner les politiques suivantes :

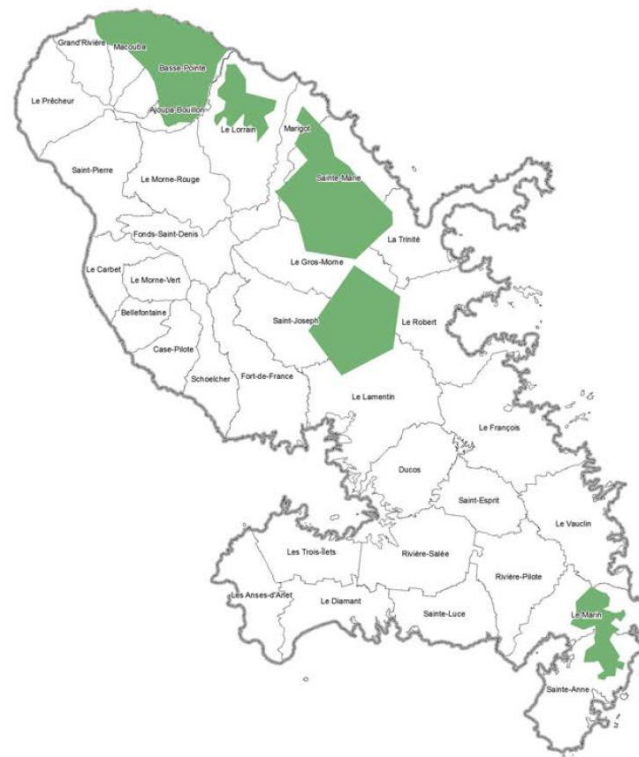
- adaptation du territoire, dans ses composantes naturelles mais aussi socio-économiques, aux effets du changement climatique,
- atténuation du changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre des activités humaines,
- atteinte des objectifs de qualité de l'air, en réduisant le niveau de pollution atmosphérique,
- développement des énergies renouvelables.

En Martinique, il a été décidé qu'il doit répondre à deux autres politiques complémentaires :

- améliorer l'autonomie énergétique,
- créer une dynamique de développement local adoptant des modes de consommation, de production industrielle, et d'aménagement éco-responsables.

Le Robert est identifié dans la zone sensible pour la qualité de l'air, notamment du fait de dépassement de la valeur limite en NO2 dans les zones habitées. Des mesures spécifiques seront développées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le SRE doit identifier les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne. Le SRE définit les zones favorables en fonction du potentiel éolien, des servitudes techniques, des exigences paysagères et environnementales, c'est à dire un ensemble de critères qui sont pertinents à l'échelle régionale. Comme vu précédemment, le Robert ayant un paysage remarquable, l'implantation d'éolienne est difficile et ne se fait que sur une faible partie du territoire robertin.



Au regard des prévisions démographiques exprimées dans le présent rapport de présentation (stabilisation de la population et légère reprise démographique), le PLU n'aura pas d'impact significatif sur la qualité de l'air de la commune du Robert, ne remettre en cause les orientations exprimées dans le SRCAE.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

La surveillance de la qualité de l'air en Martinique enregistre des dépassements ou de forts risques de dépassements des normes définies par la directive européenne 2008/50/CE du 21 mai 2008, relative à la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Dans cette situation la directive, reprise par le Code de l'Environnement, impose l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (ou PPA). L'enjeu majeur pour la population est l'enjeu sanitaire. Le PPA doit être compatible avec les grandes orientations du Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE). Le PPA a un seul objectif : réduire les émissions de polluants atmosphériques et maintenir ou ramener les concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées par l'article R.221-1 du Code de l'environnement dans la zone concernée par le PPA.

Le PPA est un plan d'actions arrêté par la préfecture le 21 août 2014. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou de ramener les concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux normes. Deux polluants de l'air posent problème sur l'île : les poussières fines PM10 et le dioxyde d'azote, NO2. Il s'agit principalement d'une pollution liée aux transports, à laquelle s'ajoutent pour les PM10 les épisodes de brumes de sable du Sahara. Cette pollution de l'air touche l'agglomération de Fort de France et Le Lamentin ainsi que l'agglomération du Robert (au sens de l'Insee), mais également Saint-Pierre s'agissant des poussières fines.

Un certain nombre de mesures ont été prises et certaines peuvent être appliquées dans les documents d'urbanisme :

- Intégrer un volet « transports actifs et mobilités douces » dans les projets d'urbanisme
- Intégrer dans les projets d'urbanisme la prise en compte des transports en commun ; conditionner la création de nouvelles implantations commerciales à leur desserte en transports en commun

Le Robert est intégré au PPA car la commune présente des risques de dépassement des normes de qualité de l'air, ce qui peut avoir un impact sur la santé des robertins. Une station trafic a été imposé dans la ZUR du Robert pour contrôler l'évolution des polluants.

Au regard des prévisions démographiques exprimées dans le présent rapport de présentation (stabilisation de la population et légère reprise démographique), le PLU n'aura pas d'impact significatif sur la qualité de l'air de la commune du Robert, ne remettre en cause les orientations exprimées dans le PPA.

Le Plan Climat Energie Martinique

L'ADEME a mené une étude en 2007 de quantification des émissions de gaz à effet de serre dans le but de mettre en place un Plan Climat Énergie à l'échelle de la Martinique (PCEM). En 2009, l'ADEME a mis en place le premier Plan Climat Énergie de la Martinique (PCEM).

Ce plan climat énergie établit un bilan de l'émission des gaz à effet de serre, de la production électrique en Martinique, et identifie les potentiels d'énergies renouvelables sur le territoire. Il définit des prospectives à l'horizon 2025 et propose des actions partenariales sous formes de fiches.

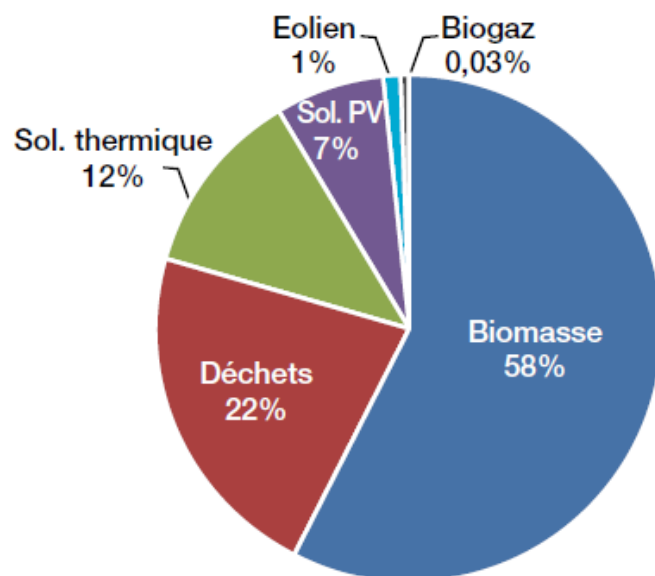
Le Plan Climat-Air-Energie Territorial

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour objectif de lutter contre le changement climatique. Il a été institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et la loi de transition énergétique pour la croissance verte. C'est un cadre d'engagement pour le territoire. Il a pour objectif l'atténuation, en réduisant les émissions de Gaz à effet de serre (GES) pour limiter les impacts du territoire sur le climat ainsi que l'adaptation, réduire la vulnérabilité du territoire.

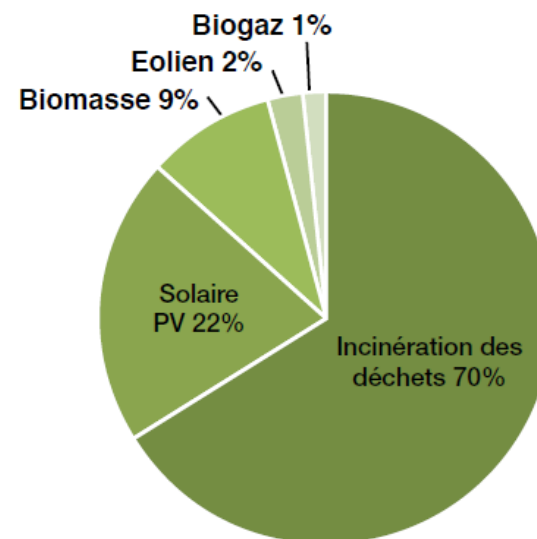
Les potentiels énergétiques

Les énergies renouvelables en Martinique ne représentent aujourd'hui que 6% de la production d'énergie totale, l'énergie solaire étant la plus développée aujourd'hui. Les études sont menées à l'échelle départementale, et les résultats et potentiels sont donc présentés à cette échelle. Des données un peu plus précises sont disponibles pour certaines thématiques et sont donc présentées quand elles existent.

Les sources d'énergies renouvelables



Production d'électricité renouvelable



Filière éolien

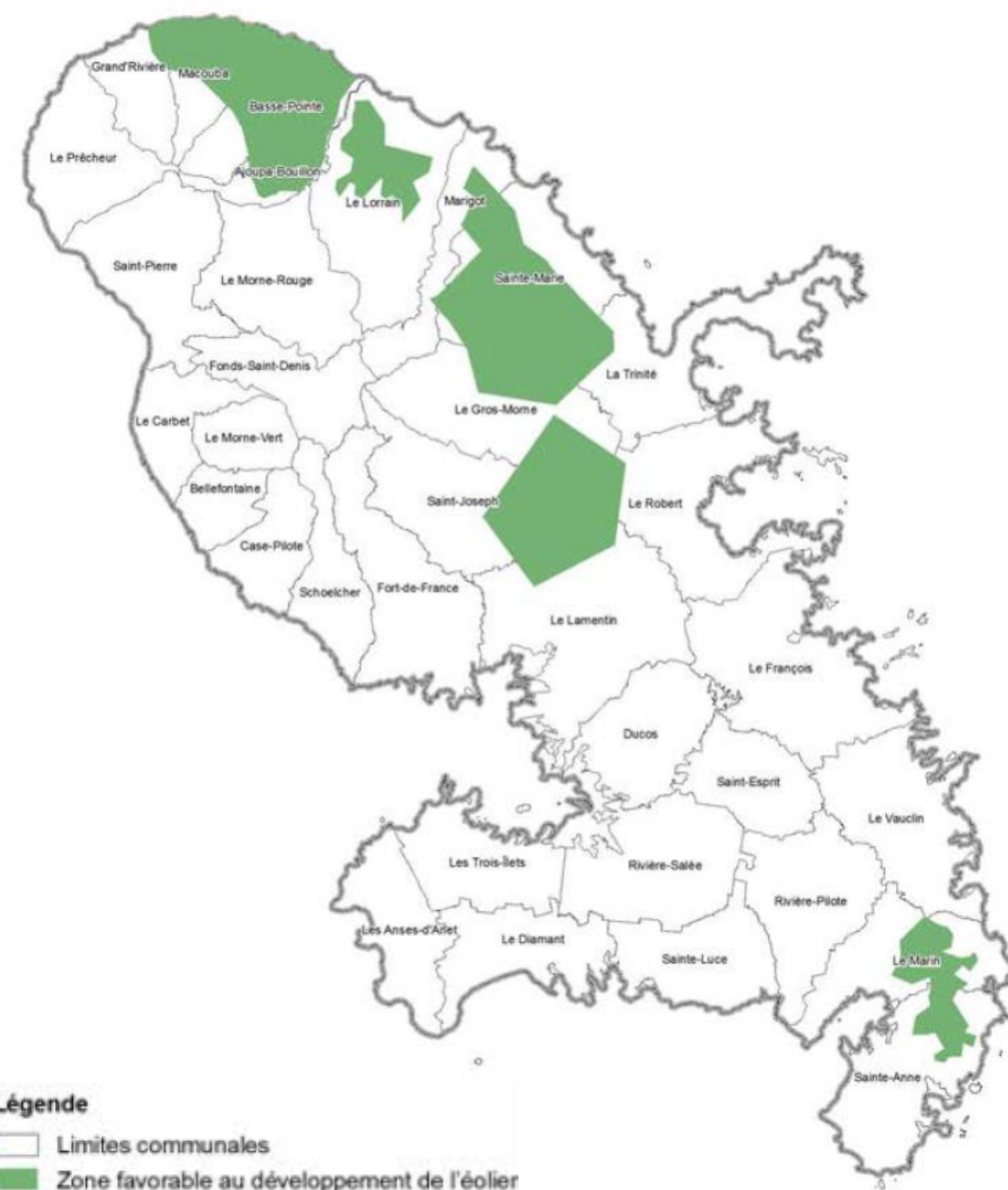
Des estimations du potentiel éolien de l'île ont été réalisées, notamment en 2001, lors de l'élaboration du Schéma Directeur Éolien ; ces estimations ont été faites à 30 m de hauteur. Cette estimation a été mise à jour dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional Éolien, notamment par un calcul du gisement éolien à 70 m et à 100 m pour anticiper les évolutions futures des technologies.

Les zones favorables au développement éolien sont les zones bénéficiant d'un vent moyen supérieur ou égal à 4.2 m/s à une hauteur de 70 mètres et 4.5 m/s à 100 mètres de hauteur. A ces hauteurs de 70 et 100 mètres, les sites possédant le plus important gisement sont la côte Est et le nord de l'île, sites déjà repérés dans l'étude précédente en 2001. Les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux ainsi que les contraintes techniques rédhibitoires à l'implantation d'éoliennes ont été inventoriés afin de définir les zones du territoire dans lesquelles est exclue l'implantation de parcs éoliens.

3 grands secteurs ont été identifiés comme favorables à l'installation d'éoliennes :

- la planèze de Basse-Pointe
- la campagne habitée de Morne Capot à Saint-Joseph
 - o les pentes du Lorrain
 - o les pentes du Marigot/Sainte-Marie
 - o le secteur Gros Morne/Vert-Pré/Saint-Joseph
- le Cap (Ouest du Marin)

Ces éléments concernent peu Le Robert.



Filière solaire

- Le potentiel en toiture

Le PV en toiture est limité par la surface de toiture disponible. En Martinique, on compte **2500 ha** construits, tous types de constructions confondus. Cela peut représenter un **gisement** brut de 2500 MW. Dans le **tertiaire**, on compte **300 ha** construits, ce qui peut représenter un **gisement** brut de 300 MW.

- Le potentiel au sol

Sur la base de contraintes environnementales et réglementaires, l'évaluation du potentiel de développement du PV menée en décembre 2010 a identifié **600 ha** non soumis à ces contraintes, soit un potentiel maximal d'installation PV de l'ordre de **400 MW**. Ce potentiel est une valeur brute qui ne prend pas en compte les contraintes urbanistiques, juridiques ou techniques du réseau.

Au Robert, seuls des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire sont installés sur de nombreuses toitures.

Filière hydraulique

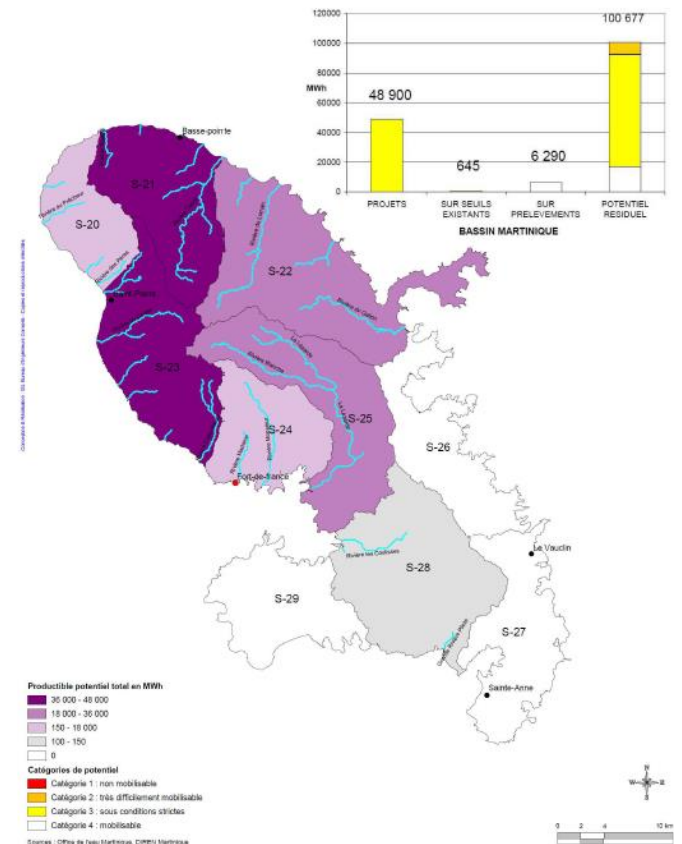
Différentes études ont été réalisées dans les années 80 et 90 sur les potentialités hydroélectriques de l'île. La dernière à l'initiative de l'ODE en 2008, a évalué un potentiel hydroélectrique maximum de la Martinique de 38 MW, permettant la production de 16 GWh.

Compte tenu des contraintes réglementaires et environnementales, 4,8 MW (soit 23 GWh) seraient « normalement » mobilisables et 31,2 MW (soit 125 GWh) mobilisables sous conditions strictes. Cela représente respectivement 13% et 83% du potentiel total de 38 MW.

Aussi, il est prévu la mise en service de plusieurs petites installations à court terme. Leur puissance est estimée à 300 kW environ.

La carte ci-après représente la répartition de ces 38 MW entre les différents types de potentiel.

La partie Ouest du territoire du Robert est en partie concernée par les potentiels hydrauliques identifiés.



Filière géothermie

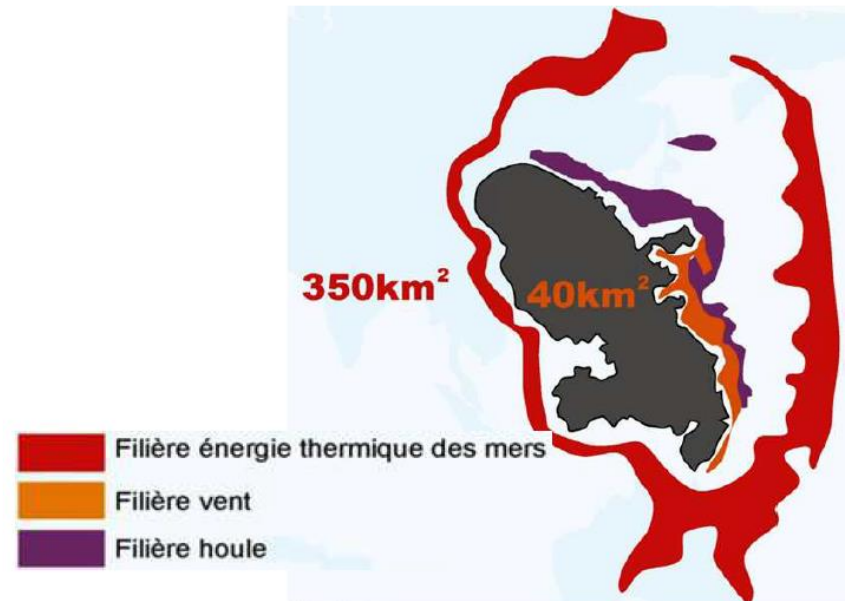
Actuellement, aucune étude n'évalue le potentiel géothermique de la Martinique. Seuls les futurs forages d'exploration permettront de quantifier les ressources géothermiques et d'en évaluer le potentiel. Cependant, une étude menée en 2003 avait identifié un potentiel autour de la Montagne Pelée (zone de la haute vallée de la rivière Chaude, près des dômes sommitaux de la Montagne Pelée).

Filière énergie des mers

En 2007, le Conseil Régional de la Martinique a été à l'initiative d'une étude portant sur l'« Exploitation des ressources marines destinées à la production d'électricité dans les Régions Ultra Périphériques ». Sur la base d'une cartographie des différentes contraintes (physiques, environnementales, socio-économiques), cette étude a abouti aux conclusions suivantes pour la Martinique :

- filière houle : très bonnes potentialités, principalement à l'Est et au Nord Est de l'île ;
- filière gradient thermique des mers : très fortes potentialités, principalement sur la façade Ouest de l'île en mer des Caraïbes avec environ 350 km² de surface utilisable à l'intérieur de la zone étudiée ;
- filière vent : bonnes potentialités, principalement sur les façades Est et Sud Est de l'île avec environ 40 km² de surface utilisable à l'intérieur de la zone étudiée ;
- filières courant : pas de bonne potentialité pour la Martinique.

Elles sont représentées sur la carte ci-contre.



Filière biomasse et énergies de récupération

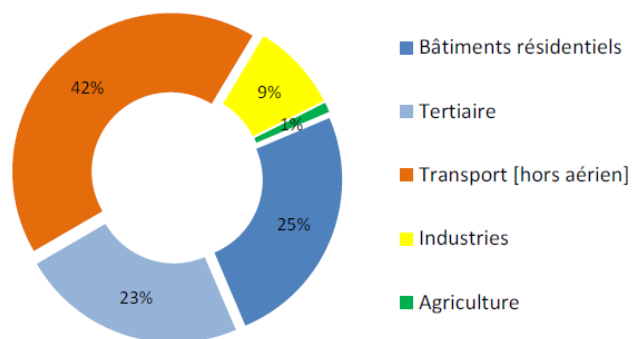
Aujourd'hui, plusieurs utilisations de la biomasse sont faites : les usines de la filière canne (distilleries et sucrerie du Galion), l'incinérateur de la CACEM et le centre de valorisation organique du Robert, ainsi que la distillerie Saint-James.

Les émissions de gaz à effet de serre

Le SRCAE et le Plan Climat Energie élaborés ont permis de mettre en évidence que les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la Martinique sont importantes : Emissions de gaz à effet de serre (GES) : 2 900 kteqCO₂.

Type d'émissions	Emissions (kteqCO ₂)	%
Emissions énergétiques (production d'énergie, transports...)	2 436	84%
Emissions non énergétiques (déchets...)	464	16%

42% des émissions de gaz à effet de serre sont liés au transport.



Un plan d'action en faveur de la réduction des gaz à effet de serre a été réalisé à l'échelle de Cap Nord Martinique.

Enjeux :

- **RISQUES ET NUISANCES** : Un certain nombre de risques et nuisances concernent le territoire du Robert, tels que les nuisances sonores et la pollution de l'air, principalement dues aux circulations motorisées. Des alternatives aux déplacements motorisés devraient être trouvées pour réduire ces pollutions et nuisances. Quelques terrains sont touchés par la pollution au chlorderécone, mais cela reste minime à l'échelle du territoire du Robert. Comme la plupart des communes martiniquaises, le Robert est concerné par de nombreux aléas. Ainsi, à l'intérieur des terres, les mouvements de terrain sont particulièrement présents à proximité du Vert-Pré et à Duchêne. Sur le littoral, l'aléa submersion concerne notamment la partie située proche du bourg (au sud-est), Pontaléry et Four à Chaux. L'aléa tsunami concerne en plus les quartiers Cité Lacroix-Trou Terre ainsi que le parc d'activités Petit-Jean Roget. Ces risques doivent être impérativement pris en compte dans l'aménagement du territoire afin d'éviter toute aggravation ou toute exposition des populations.
- **RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS** : La préservation de la ressource en eau potable est un enjeu dans l'aménagement de la commune du Robert, de même que la gestion de l'assainissement des eaux usées où certaines problématiques ont pu être détectées. Une attention devra être portée à la capacité des réseaux. Divers équipements permettent une bonne gestion des déchets, néanmoins, la quantité de déchets en milieu insulaire devant être réduite, des solutions alternatives devront être développées à l'avenir pour inciter les habitants et entreprises à réduire leurs déchets et privilégier exclusivement le tri sélectif.
- **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES RENOUVELABLES** : Les énergies renouvelables en Martinique ne représentent aujourd'hui que 6% de la production d'énergie totale, l'énergie solaire étant la plus développée aujourd'hui. Le territoire du Robert n'est pas propice au développement de l'éolien. Il présente néanmoins un potentiel hydraulique, solaire. L'usage de ces énergies est un enjeu dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Analyse AFOM

Atout	Faiblesses
<p>Une source d'énergie renouvelable principalement tournée sur la biomasse</p> <p>La production d'électricité renouvelable est principalement tournée vers l'incinération des déchets</p> <p>La filière éolienne est possible sur le territoire uniquement sur une faible partie du territoire</p> <p>Le potentiel solaire est important</p> <p>Le potentiel hydraulique est possible sur la partie ouest du territoire</p> <p>Une filière énergie des mers à travers la houle, le vent et le courant</p>	<p>Les énergies renouvelables sont peu exploitées</p> <p>Peu de possibilité d'exploitation de la filière éolienne et hydraulique</p> <p>Le transport est la première source d'émission de gaz à effet de serre (GES)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Un plan d'action en faveur de la réduction des GES à l'échelle de Cap Nord</p> <p>Des documents cadres orientant les actions dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE, SRE, PPA ...)</p>	<p>Impact potentiel des infrastructures productrices d'énergie</p>

Enjeux pressentis concernant le développement durable et les énergies renouvelables du territoire

- Renforcer la production d'énergie renouvelable dans les logements existant et développer les énergies renouvelables dans les sites de projets
- Préserver les ressources
- Privilégier des types de transports en commun ou des véhicules sobre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre